God
054
Bac/Mem
102524

00102524

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES

EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-TROISIEME

. . . . *hùc propius me.*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXIV.

00102524

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII. JUSQU'A NOS JOURS.

---

12 *Juin* 1783. Toute l'académie des sciences, tous les grands méchaniciens ont été voir le joueur d'échecs, & l'auteur qui s'attendoit à être bientôt deviné dans ce païs-ci, est émerveillé que son secret échappe à tant d'observateurs. C'est un gentilhomme hongrois qui se nomme M. *de Kempelen*, car le Sieur *Anthon* n'est que le prête-nom.

L'idée de construire cet automate vint à M. *de Kempelen* un jour que le Sieur *Pelletier*, François, qu'on a vu longtems ici s'essayer à des jeux magnétiques, les exécutoit devant l'impératrice-reine: cette auguste souveraine avoit fait appeler à ce spectable M. *de Kempelen*, comme connoisseur; il assura S. M. Impériale qu'il feroit quelque chose de plus surprenant, & il tint parole: dans l'espace de six mois il conduisit à perfection son automate, joueur d'échecs. L'auteur, content des éloges qu'il reçut dans le tems & dont les journaux & gazettes retentirent à l'envi, négligea cette machine, & s'occupa d'objets d'utilité publique; il employa une

partie de sa fortune à simplifier la machine à feu des Anglois, puis exécuta celle mise en œuvre à la cascade du château impérial de Schombrun. Lorsque le Comte & la Comtesse du Nord se rendirent à Vienne, l'empereur, qui desiroit satisfaire la curiosité de ces illustres étrangers, crut leur présenter un spectacle capable de les amuser en engageant le gentilhomme hongrois de rétablir son automate qu'il avoit abandonné, & qu'il qualifioit de *bagatelle*. Pour mieux en exposer la conformation & situation extérieure dont on a déjà parlé, il faut revenir sur ce qu'on a dit.

L'automate est fixé, ainsi que le siege sur lequel il est placé, à une armoire qui a trois pieds & demi de large, deux pieds de profondeur, deux pieds & demi de haut, & porte sur quatre roulettes par le moyen desquelles elle est mue à volonté. On a déjà dit que cette armoire ou commode s'ouvre avant la partie & peut-être examinée par tous les spectateurs; on voit tout-à-la-fois l'automate à nud, ayant les vêtemens retroussés; on détaille les leviers, rouages, cylindres & autres pieces qui le font agir.

Lorsque la partie commence, l'automate a le trait. L'inventeur est à côté de lui à sa gauche, & quand il doit jouer, il passe à sa droite. Si l'automate prend quelque piece, l'inventeur les va porter dans une boëte placée, à

quelque distance du joueur, elle paroît n'avoir aucune communication apparente avec la machine; mais il l'ouvre de tems à autre durant le jeu de l'automate pour regarder dans son intérieur, & il prétend que sans elle l'automate ne pourroit pas jouer.

La machine ne peut jouer que dix à douze coups sans être remontée. L'auteur assure que le magnétisme n'est pour rien dans son invention; du moins il permet de placer sur la machine l'aimant le plus fort & le mieux monté sans que les opérations en puissent souffrir la moindre altération.

Ces détails sont pris des *Lettres de M. Gottlieb de Windisch sur le joueur d'échecs de M. de Kempelen*, écrites en allemand & traduites en françois, publiées par *Chrétien de Mechel*, membre de l'académie imperiale & royale de Vienne. Elles sont accompagnées de trois gravures qui représentent le fameux automate.

12 *Juin* 1783. Depuis qu'on a parlé du projet du Sieur *de Beaumarchais* de faire jouer à la cour sa farce du *Mariage de Figaro*, suite du *Barbier de Seville*, il s'en est fait douze à quinze répétitions aux menus, & c'est sur le théâtre de cet hôtel que la représentation doit avoir lieu demain par les comédiens françois. Tous les grands, tous les princes, tous les ministres, toutes les jolies femmes sont averties par des billets, avec une figure gravée de *Figaro* dans son costume, & l'auteur se flatte

que la reine même honorera le ſpectacle de ſa préſence. Du reſte, il eſt ſi attaché à ſon ouvrage, qu'il n'en veut rien retrancher, qu'il y veut conſerver toutes les ordures les plus groſſieres dont elle eſt remplie. Elle doivent à ſon gré en faire le ſuccès, &, au jugement des connoiſſeurs impartiaux, elles fatigueront enfin par la longueur exceſſive de la piece, dont la repréſentation ſera de trois heures au moins.

13 *Juin* 1783. On a parlé il y a déjà quelques années d'une tête d'airain exécutée par un abbé *Mical*, laquelle articuloit quelques ſons. M. *de Windiſch* dans ſes lettres, nous apprend que M. *de Kempelen* s'occupe à perfectionner une machine qui parle. Les premiers ſuccès lui donnent l'eſpérance de réuſſir: elle répond déjà aſſez clairement à quelques queſtions & forme des phraſes en différentes langues. La voix en eſt agréable & douce; il n'y a que l'r qu'elle prononce en graſſeyant.

Ce parleur n'eſt encore qu'une ſimple caſſette ayant quelques ouvertures dans leſquelles l'inventeur met ſes mains pour faire jouer pluſieurs mutations, reſſorts & clapets, ſuivant les mots que la machine doit articuler.

C'eſt à Paris que M. *de Kempelen* ſe propoſe de donner à cet autre automate les apparences d'un enfant de cinq à ſix ans dont la voix a plus d'analogie aux ſons que produit cette nouvelle méchanique. L'auteur ne la regarde encore que comme ébauchée.

13 *Juin* 1783. Ce matin, jour auquel on devoit exécuter le mariage *de Figaro*, M. le Duc *de Villequier* a fait signifier à tous les acteurs de la piece qu'ils eussent à s'abstenir d'y jouer, conformément à un ordre du roi qui défend à tous ses comédiens, soit françois, soit italiens, d'exécuter cette piece en aucun lieu & pour qui que ce soit, à peine *d'encourir l'indignation de sa majesté.*

14 *Juin* 1783. Les hautes protections de Mad. *le Brun*, dont la maison, ainsi qu'on l'a dit, est aujourd'hui le rendez-vous des seigneurs les plus aimables & les plus accrédités de la cour, ont enfin surmonté les obstacles qui s'opposoient à sa réception à l'académie, & cette compagnie, le trente-un mai dernier, l'a reçue parmi ses membres.

Mad. *Guyard* a été admise avec elle. Celle-ci est une D^lle^ *la Bille*, fille du marchand de modes chez lequel Mad. *Dubarri* a demeuré dans sa premiere jeunesse, ce qui forme un épisode curieux des anecdotes de cette Dame.

14 *Juin* 1783. Le Sieur *de Beaumarchais* est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissemens qu'il attendoit, que le roi paroît s'être fait un plaisir de ne faire connoître ses intentions qu'au moment même où la piece alloit se jouer. Sa Majesté s'en étoit réservé le secret au point que M. le Comte d'Artois s'étoit mis en route pour voir le *mariage de Figaro*,

dans la plus parfaite confiance, & n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris.

Ceux qui ont vu des répétitions assurent qu'il y a non-seulement beaucoup d'ordures; mais encore des tirades indécentes contre différens corps, contre la magistrature, contre les ambassadeurs. Ils ajoutent que cette piece, encore plus farce que le *Barbier de Séville*, auroit fait rire dans quelques endroits, mais le plus souvent auroit ennuyé; qu'elle est pleine de choses de mauvais goût, d'expressions forgées, de propos burlesques, de proverbes retournés; en un mot que c'est un amphigouri, si jamais il en fut.

14 *Juin* 1783. Les pamphlets se succedent avec rapidité contre M. le garde des sceaux, & il en paroît déjà plusieurs autres recueillis ensemble.

1°. *Lettre de Monseigneur le Garde des sceaux à M. le Noir.*

2°. *Lettre de Monseigneur le Garde des sceaux au Sieur Volange.*

3°. *Seconde Lettre de Monseigneur le Garde des sceaux à M. le Noir, datée de Versailles le* 10 *juin* 1783.

Toutes ces lettres, comme on se l'imagine bien, sont fictives & très-méchantes, à ce que l'on dit; elles se distribuent toujours *gratis* & partent vraisemblablement de la même cabale. On en pourra mieux juger quand on les aura lues.

15 *Juin*.

15 *Juin* 1783. La petite piece des *deux sœurs* avoit attiré fort bonne compagnie *aux Variétés amusantes*, & même beaucoup de femmes intéressées au triomphe de l'auteur. C'est une bagatelle morale, où il n'y a pas le mot pour rire; mais pleine d'honnêteté, de sensibilité, de naïveté. Le but est de corriger les meres aveugles qui, éblouies par quelques qualités brillantes d'un enfant, le préférent à un autre d'un mérite plus solide, mais plus concentré.

Les deux sœurs ont été fort applaudies & assez bien jouées. A la fin on a demandé l'auteur. Un acteur est venu annoncer qu'il ne pouvoit répondre aux desirs du public, que c'étoit une Demoiselle. Interrogé sur le nom du poëte femele, il a répondu qu'il s'appeloit *Mademoiselle de Saint-Léger*, connue déjà dans la littérature par divers ouvrages.

16 *Juin* 1783. Le projet du canal de Bourgogne qui doit joindre l'océan à la méditerrannée par la Loire & par la Saône, à travers le Charolois, est très-ancien, puisqu'il avoit été proposé dès avant *François Ier.*: agréé ensuite par ce prince, il resta sans exécution; on le commença sous *Henri II* & il fut discontinué; *Henri IV* eut dessein de le reprendre & sa mort ayant mis obstacle à l'exécution, l'estimation, les devis & l'adjudication en furent faits sous *Louis XIII.* Tout cela étoit dans l'oubli: ce sont deux freres, Messieurs de *Raguet-Bran-*

tion qui, par des recherches & des travaux faits à leurs frais, ont retrouvé l'ancien projet, en ont constaté la possibilité & montré les avantages.

Le projet de ce canal semble en nécessiter un second pour la jonction du *Rhône* au *Rhin*, par la riviere du *Doubs*, qui a son embouchure dans *la Saône*. On donne la préférence au *Doubs* sur la *Mozelle* pour opérer cette jonction, parce qu'elle pareroit à plus d'inconveniens, & ouvriroit la correspondance la plus courte & la plus directe entre les différentes parties du royaume, avec les pays étrangers circonvoisins, pourroit même étendre la navigation par *le Danube*, jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Au mois de septembre dernier les états de Bourgogne, lors de leur présentation au roi, lui offrirent le projet de ces deux canaux qui furent agréés de sa Majesté.

Depuis il a paru un édit en date du mois de janvier dernier, qui autorise les états de Bourgogne à entreprendre le premier canal, qui prescrit les conditions & formalités, qui leur concede certains privileges, exemptions & droits, soit pour, soit après la confection.

Messieurs *de Raguet-Brancion* ont obtenu une pension annuelle & viagere de trois mille livres, à commencer du premier janvier, réversible au survivant, laquelle sera portée à dix mille livres & de même reversible, du mo-

ment où ce canal sera navigable dans tout son cours.

16 *Juin* 1783. Les amateurs de musique sont désespérés du départ de Mad. *Mara* qui va en Angleterre, & se disposent à jouir des derniers momens de Mad. *Todi* qui se rend en *Russie*, d'autant que l'engagement de celle-ci avec ce royaume est très-long; quant à la premiere, elle pourra s'échapper & venir de tems en tems se faire entendre à *Paris*.

On s'entretient de nouveau d'elles & n'ayant plus rien à dire sur la nature de leur organe, sur leur talent bien constaté & bien différencié, on recherche tout ce qui les intéresse.

Mad. *Todi* est née en Portugal; elle est éleve d'un *David Perez*, l'un des derniers soutiens de la bonne école en ce royaume. Ses premiers essais furent en Angleterre où elle chanta d'abord dans les opera bouffons; mais bientôt on a senti que le genre de sa voix, de sa figure, de son chant étoit beaucoup plus propre à l'opera sérieux, & c'est aujourd'hui à la tragédie qu'elle est consacrée.

Mad. *Mara* est née en saxe, elle en est sortie fort jeune & a été élevée en Angleterre par le Signor *Paradissi*, nom tout à fait inconnu. Elle fut appelée à Berlin, d'où elle nous est venue, déjà précédée de sa réputation qu'elle n'a point démentie.

Toutes deux chantent le françois; Mad. *Mara* excelle surtout dans les chansons françoises,

malgré un foible accent dont elle tire même parti pour donner plus de graces à son chant. Quant à Mad. *Todi*, comme elle parle à merveille notre langue, point de doute qu'elle n'y réussit. On ajoute que toutes deux ont infiniment d'esprit dans la société.

16 *Juin* 1783. Le *Philoctete* de M. *de la Harpe* joué hier, a eu tout le succès qu'il pouvoit lui desirer. C'est une piece sans amour, sans femme, sans intrigue, admirable par cette féconde simplicité des Grecs plus attachés à remuer le cœur qu'à frapper les yeux. Le premier acte surtout a paru très-beau; il y a de superbes choses aussi dans le second; mais le troisieme est plus foible, & Hercule qui vient pour le dénouement, moyen excellent chez un peuple dont les idées religieuses s'assortissoient fort avec cette intervention miraculeuse, n'est chez nous qu'une machine d'opera.

On se rappelle qu'en 1755 *Châteaubrun* donna un *Philoctete* qui eut beaucoup plus de succès que n'en aura celui-ci, quoique d'un coloris foible, d'une versification lâche, parce qu'il opéroit le retour du héros malheureux d'une façon plus frappante, plus analogue au caractere *d'Ulysse*, dont l'éloquence victorieuse entraînoit enfin son ennemi ébranlé, touché, convaincu.

Cette traduction, au surplus, car M. *de la Harpe* ne donne cette tragédie que comme telle, fera toujours beaucoup d'honneur à son

auteur. On y remarque un académicien d'un goût sûr & sévere, un poëte sage qui a su sentir les beautés de *Sophocle* & les faire passer dans nôtre langue avec beaucoup de noblesse & de précision en général; car on peut lui reprocher quelquefois de la foiblesse & peu de justesse dans l'expression.

17 *Juin* 1783. Depuis la chanson, Malborough est devenu le héros de toutes les modes; tout se fait aujourd'hui à la Malborough. Il y a des rubans, des coëffures, des gilets, mais surtout des chapeaux à la Malborough, & l'on voit toutes les femmes aller dans les rues, aux promenades, aux spectacles, affublées de ce grotesque couvre-chef, sous lequel elles se plaisent à enterrer même leurs charmes, tant la nouveauté a d'empire sur elles.

17 *Juin* 1783. Le couvent des religieuses de Saint-Mandé a longtems été le théâtre de scenes scandaleuses données par le fanatisme, sous M. *de Beaumont*. Il a fait parler de lui l'année derniere par une aventure galante qui a causé beaucoup de bruit; voici une nouvelle anecdote qui n'en produit pas moins en ce moment.

Vers le milieu de la semaine derniere, à l'entrée de la nuit, une religieuse s'est échappée & l'on s'en est bientôt apperçu: on en est venu avertir la supérieure qui étoit encore avec ses religieuses; elle s'est écriée qu'il falloit arrêter cette fugitive, & à l'instant ses ouailles, entraînées par leur zele, prennent pour elles cet or-

dre qui ne concernoit que les domestiques, se font ouvrir les portes & courent après leur camarade; celle-ci avoit de l'avance, elle arrive à la barriere de Saint-Antoine la premiere. Les autres crient aux commis de fermer la barriere, que c'étoit une apostate. Les commis ne voyant dans cette évasion rien qui les concerne, aucune contrebande, aucun paquet, sans égard pour la réclamation des béguines, la laissent passer; & au contraire, touchés de son sort, ne ferment la barriere qu'à celles qui la poursuivoient. Elles haranguent en vain pour qu'on la leur ouvre, elles sont obligées de s'en retourner, d'aprendre à la supérieure l'inutilité de leurs soins, & se trouvent grondées pour surcroît de s'être ainsi hazardées à remplir une commission qui ne les regardoit pas.

Cependant on conduit l'échappée toute tremblante au directeur qui la rassure & l'interroge sur son projet. Elle répond que pour une légere faute qu'elle a commise, il y a plus d'un an, on la tenoit enfermée très-rigoureusement, au pain & à l'eau; qu'ignorant quand finiroit ce supplice qu'elle ne pouvoit plus supporter, & ayant trouvé l'occasion de s'échapper, elle n'a pu résister à la tentation. Qu'elle alloit demander asile à la premiere honnête personne qu'elle rencontreroit, jusqu'au lendemain matin où elle iroit se jeter au pied de M. l'Archevêque. La naïveté de cette réponse touche le directeur, il fait venir sa femme; il l'engage à

faire préparer un lit pour cette pauvre fille, & à la présenter le lendemain à M. *de Juigné.*

Le prélat a accueilli la religieuse avec beaucoup de douceur & de charité, lui a témoigné son étonnement de la dureté qu'on exerçoit envers elle, mais a ajouté qu'il falloit entendre les deux parties. Il a en même tems ordonné qu'on disposât un appartement dans son palais pour la religieuse, afin qu'elle y pût rester décemment jusqu'à ce qu'on eût instruit son affaire, & lui a promis du reste que dans tous les cas elle ne retourneroit pas dans un couvent qu'elle avoit si fort en horreur. Voilà où en sont les choses, & l'on attend les suites de l'aventure dans laquelle jusqu'à présent le prélat s'est comporté avec autant de prudence que d'humanité.

18 *Juin* 1783. On a parlé d'une *relation* imprimée *de deux voyages dans les mers australes & les Indes &c.* par M. *de Kerguelen.* Cet ouvrage étoit muni d'un privilege expédié & scellé en chancelerie le vingt-huit août 1782. Cependant il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil en date du vingt-trois mai, qui le supprime; qui enjoint à l'imprimeur *Knapen* de faire transporter en la chambre syndicale de Paris tous les exemplaires de cet ouvrage, volume in 8°., pour y être mis au pilon, & à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre au greffe du conseil; fait défense à tous

imprimeurs, libraires, colporteurs & autres de le vendre à peine de punition exemplaire.

Ce dispositif rigoureux est motivé sur ce que l'auteur s'est permis des critiques indécentes sur le gouvernement & sur le jugement du conseil de guerre qui est intervenu contre lui en 1775 ; des invectives contre plusieurs personnes, & d'y rapporter des lettres qui compromettent ceux qui les ont écrites ; en un mot, sur ce que cet ouvrage porte tous les caracteres d'un libelle ; est également contraire au respect dû à sa Majesté & attentatoire à son autorité, & qu'il est essentiel de prévenir les impressions qui en pourroient résulter.

Le singulier c'est que les fâcheux caracteres de cet ouvrage aient été reconnus si tard ; & qu'on n'ait infligé aucune peine à l'écrivain ni même à son censeur.

19 *Juin* 1783. Dans la premiere *Lettre de Monseigneur le garde des sceaux à M. le Noir*, on lui fait adresser au lieutenant de police sa *Réponse à Jeannot*, en preuve qu'il n'est point du tout fâché contre cet histrion, & afin qu'elle soit rendue bientôt publique. On prend de là occasion de lui faire supposer qu'on a imprimé sa vie pour se plaindre qu'on y ait glissé des faits faux, & sous prétexte de les rétablir dans leur vérité pour lui faire faire des aveux burlesques & honteux, & révéler jusqu'à une hernie qui doit le rendre désagréable au beau sexe.

On entre ensuite dans des détails sur la maniere dont il est parvenu à la premiere présidence du parlement de Rouen, à la dignité de garde des sceaux, & l'on lui reproche une ingratitude énorme envers M. *de Boines*, l'auteur de sa fortune & son prôneur.

La réponse qu'on fait faire au Sieur *Volange* par M. *de Miromesnil*, n'est pas à beaucoup près aussi gaie que la requête; on continue à y supposer qu'il amuse Madame *de Vergennes* par toutes sortes de bouffonneries & que les mauvaises plaisanteries sur ses crispinades ne l'effarouchent pas; puis des horreurs affreuses; on le fait s'accuser lui-même de *duplicité*, d'*hypocrisie*, de *méchanceté*, de *finesse de renard*, de *basse intrigue*.

Enfin, la seconde *Lettre de Monseigneur le garde des sceaux à M. le Noir* traite un nouvel objet. Il y est question de l'affaire des quinze-vingts. On dévoile ses liaisons avec M. le cardinal *de Rohan*, les dispositions favorables où il est envers cette éminence, & son projet de bouleverser plutôt tout le conseil que de laisser succomber le grand-aumônier.

On assure que dans le fait M. le garde des sceaux rit de tout cela, & il a raison. Ses ennemis s'y prennent d'une maniere si acharnée, si grossiere & si atroce, qu'ils décelent leur passion & décréditent même les vérités qui pourroient se mêler parmi tant de calomnies.

20 *Juin* 1783. Les partisans de M. *Linguet* & les admirateurs de ses feuilles commencent à désespérer de les voir circuler en France. On sçait qu'il avoit pris la tournure de vouloir établir pour son correspondant M. *le baron d'Oigny*, en sa qualité d'intendant des postes, & qu'il lui avoit en conséquence adressé les premiers balots de ses nouveaux numero. Les ordres du ministere ont empêché vraisemblablement M. *d'Oigny* de les garder, même de les recevoir, & il paroît que les souscripteurs n'ont plus que le recours dérisoire que leur offre le journaliste en les renvoyant pour leur indemnité au gouvernement, qui, attendu que la perte vient de son fait, doit, suivant M. *Linguet*, avoir l'équité de rembourser les souscripteurs frustrés.

On s'attendoit aussi à voir le Sieur *le Quesne*, répondre aux accusations graves de M. Linguet: il avoit annoncé à différentes personnes qu'il se disposoit à se défendre; mais rien ne paroît, soit qu'il n'ait pu trouver de défenseur, soit que le gouvernement s'y soit opposé, soit qu'il se sente réellement coupable au point de n'avoir rien de bon à dire.

20 *Juin* 1783. Les jansénistes ont toujours reproché à feu M. *de Beaumont*, de n'avoir fait aucune visite de son diocèse pendant trente-quatre ou trente-cinq ans qu'il a occupé le siege de Paris. M. *de Juigné*, regardant cette

fonction comme une des plus essentielles de son ministere, vient de commencer sa tournée par la Brie. Comme il ne néglige pas en même tems ses autres devoirs, il revient souvent à Paris pour s'en acquitter, puis il se remet en route. Il compte aller & venir ainsi jusqu'à noël. Il recommencera de la sorte au printems de l'année prochaine, & il doit être quatre ans avant d'avoir fini complettement ses voyages. Les peuples de la campagne qui de mémoire d'homme n'avoient point vu d'évêques, n'en connoissoient point les augustes fonctions, sont enchantés du pompeux & nouveau spectacle que leur offre celui-ci.

21 *Juin* 1783. On a déjà parlé du docteur *Barthès* comme d'un roué du premier ordre. Une accusation grave intentée contre lui pour viol, ne fait que confirmer sa réputation à cet égard. Il paroît que par le secours de quelque entremetteuse, il a fait engager une jeune fille âgée de dix à onze ans à venir chez lui, & qu'il en a abusé au point que, revenue chez son pere, qu'on dit être un portier de maison, elle s'est trouvée malade. Elle a raconté ce qui lui étoit arrivé, on a fait venir un chirurgien pour constater le délit. Plainte au criminel en conséquence. Ce vieillard impudique, car il n'est rien moins que jeune, a voulu appaiser l'affaire avec de l'argent; mais on lui demande cent mille francs.

D'un autre côté, on accuse les docteurs *Mes-*

mer & *Deslon*, qui viennent de se réunir, d'abuser étrangement de leur prétendu magnétisme; de tenir école de libertinage, & tandis qu'ils endorment les vieilles avec leur art, de causer aux jolies femmes des titillations délicieuses, de façon à s'en faire prôner & rechercher.

22 *Juin* 1783. On n'a pas manqué de plaisanter aussi les nouveaux maréchaux de France, qui ne prêtent pas moins que les précédens à la raillerie. On a fait une requête en vers de M. le Marquis *de Senneterre*, l'aveugle, par laquelle il demande au roi cette dignité, dont il seroit autant susceptible que les promus; cette facétie est courte, vive & très épigrammatique.

> Comme à tant d'autres, daignez, sire,
> M'accorder un de ces bâtons:
> Non moins adroit qu'eux, à tâtons,
> Je defendrai bien vôtre empire.

22 *Juin* 1783. M. *Drou*, avocat aux conseils, vient de mourir précisément au moment où ses infirmités l'obligeoient de penser à la retraite. Il n'est aucun de ses confreres qui ait été aussi fréquemment interdit, & c'est son plus grand éloge. C'est qu'il se chargeoit volontiers de la cause des opprimés, des foibles, des pauvres & qu'il ne ménageoit jamais les puissans adversaires contre lesquels il écrivoit. Plusieurs de ses mémoires sont des chef-d'œuvres d'éloquence & de logique.

22 *Juin* 1783. Dans les œuvres de l'abbé de *Voisenon*, il se trouve un opera comique, intitulé *l'Art de guérir l'esprit*, qui n'a jamais été representé. M. *Després* en a fait le canne-vas d'une comédie en un acte & en vers. Elle a pour titre *l'Auteur satyrique*. On doit la jouer incessamment aux italiens.

23 *Juin* 1783. Dans le *Mariage de Figaro*, il y a une tirade contre les princes qui donnent à jouer, qui font des courses, & elle est si sensible que M. le duc *de Chartres*, qui étoit à la répétition, fut regardé par toute l'assemblée & en quelque sorte décontenancé de voir tous les yeux se fixer sur lui.

Il est aussi des portraits satyriques de nos jeunes seigneurs, & l'on veut que le comte *de Lauraguais* se soit reconnu dans un.

En conséquence, il paroît une facétie contre le Sieur *de Beaumarchais* qu'on attribue à ce seigneur, aussi méchant que lui, & ayant encore plus de gaicté & de vivacité dans l'esprit.

Il répand un *Prospectus de la vie de Beaumarchais* en quatre volumes, où il parodie celui de cet éditeur prétendu des œuvres de Voltaire d'une façon non moins ingénieuse que piquante.

23 *Juin* 1783. Mad. *Biffioni* de la comédie italienne vient de mourir. C'est une grande perte pour ce théâtre où elle auroit pu briller encore longtems, n'étant âgée que de trente deux-ans.

24 *Juin* 1783. Dans ce ſiecle de merveilles, en voici encore une à laquelle on ne s'attendoit pas. Il n'eſt perſonne qui ne connoiſſe le Sieur *Comus*, ou n'en ait entendu parler, comme d'un des plus adroits eſcamoteurs, même comme d'un phyſicien habile, qui avoit tourné toutes ſes connoiſſances à l'amuſement du public. Aujourd'hui c'eſt encore un médecin qui va l'emporter ſur tous les autres & guérir des maux regardés juſque-là comme incurables. Ce ſont les maladies nerveuſes, les vapeurs, l'épilepſie, la catalepſie qui éprouvent ſon action irréſiſtible, & lui cedent; & l'électricité eſt ſon agent, qu'il appelle le *fluide univerſel*.

Dans l'aſſemblée de la faculté de médecine dite du *prima menſis* tenue au mois d'avril dernier, il a été lu un rapport de Meſſieurs *Coſnier*, *Maloët*, *Darcet*, *Philip*, *le Preux*, *Deſeſſarts* & *Paulet*, tous docteurs régens, ſur les avantages reconnus de la nouvelle méthode de ce *Comus* (qui reprend aujourd'hui ſon vrai nom, & s'appelle le Sieur le Dru,) d'adminiſtrer l'électricité dans les maladies ſusdites.

Ce rapport étoit précédé de l'aperçu du ſyſtême de l'auteur ſur l'agent qu'il emploie & des avantages qu'il en a tirés.

Les premiers eſſais en ce genre du Sieur *le Dru*, dit *Comus*, lui ayant réuſſi, il en a fait part à M. le duc *d'Orléans*, au comte *de Vergennes*, & à M. *le Noir*; il a par leur protection obtenu la permiſſion de réitérer & confir-

mer ses expériences sur des sujets épileptiques, tirés des hôpitaux en présence des sept commissaires indiqués ci-dessus.

Treize épileptiques ont été électrisés suivant la nouvelle méthode, & il résulte du rapport des médecins témoins.

1°. Que l'électricité, administrée à la maniere du Sieur *Comus*, rend d'abord les accès d'épilepsie plus fréquens, ensuite plus rares, & finit par les faire disparoître.

2°. Qu'employée dans l'accès même, elle en diminue l'intensité & la durée, au point qu'un accès qui, sur un sujet, auroit duré & duroit ordinairement un quart d'heure ou une demi-heure, ne dure, sous la commotion électrique, que quelques minutes & souvent même se dissipe entiérement, au premier coup d'électricité, effet qu'on observe journellement.

3°. Que les accès qui, par l'effet du traitement suivi & continué, deviennent plus rares, s'affoiblissent graduellement au point de changer, avant de cesser, en simples ressentimens.

4°. Que l'électricité favorise en général toutes les sécrétions & excrétions, & en particulier l'éruption ou le retour des évacuations périodiques chez les femmes.

5°. Qu'elle réveille, ranime & fortifie le mouvement musculaire.

6°. Enfin, que, quoique fortement administrée, elle n'a produit aucun accident fâcheux, & qu'en général tous les sujets ont gagné du

côté des forces de l'estomac, de l'intelligence même.

D'après ces faits, les commissaires conviennent de l'excellence de la méthode du Sieur *le Drü*; ils se réservent cependant à prononcer définitivement après qu'un laps de tems suffisant aura confirmé les guérisons.

Depuis le Sieur *le Dru* a entrepris le traitement de soixante personnes des deux sexes; & les mêmes docteurs promettent d'en rendre compte.

Ces malades sont traités gratuitement dans une maison destinée par le gouvernement à ces sortes d'expériences, & il est autorisé à recevoir tous ceux qui se présenteront, moyennant certaines formalités.

Le Sieur *le Dru* est assisté de son fils qu'il a initié aux mêmes mysteres.

24 *Juin* 1783. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 17 juin. . . . . . Il n'est point vrai, comme on vous l'a dit à Paris, qu'il y ait eu deux mutins de jugés & de condamnés : au contraire, le jeune homme qui avoit été arrêté, a été relâché sans autre punition. Des députés du parterre vinrent le réclamer auprès d'un jurat. Celui-ci leur répondit qu'il ne pouvoit pas leur accorder cette grace, qui ne dépendoit pas de lui ; que M. *de Fumel* en ayant eu connoissance, avoit le prisonnier à sa disposition & pouvoit seul le faire sortir; que, pour leur témoigner sa bonne volonté, il con-

sentoit à aller intercéder pour lui chez ce commandant, que s'ils vouloient venir avec lui, ils seroient témoins de son zele pour ses concitoyens. Les députés lui dirent qu'ils ne demandoient pas mieux que de l'accompagner, mais témoignerent quelque crainte. Le jurat les rassura, leur donna sa parole d'honneur qu'il ne leur arriveroit rien tant qu'ils seroient avec lui.

Ils furent donc chez Mr. *de Fumel* qui mit d'abord beaucoup d'humeur dans sa réception, & parut envisager comme un acte de sédition la démarche des députés. Le jurat prit fait & cause pour eux, insista très-vivement sur la nécessité de rendre le prisonnier afin de calmer les mécontens, il l'obtint; & le jeune homme fut élargi.

Il ne s'est rien passé depuis ce tems de contraire au bon ordre; seulement personne de la ville ne va à la comédie, sauf quelques capitaines étrangers ou autres. . . . .

25 *Juin* 1783. On a parlé du dérangement de M. le Duc *de la Trémouille*, qui l'oblige de quitter Paris & de vivre dans ses terres. On l'a proposé au roi pour être cordon bleu à la nomination de la pentecôte. On a représenté à S. M. qu'il seroit honteux qu'un si grand Seigneur n'eût pas cette décoration, qu'il n'y en avoit en ce moment aucune de cette espece dans sa maison; que du reste il se rangeoit; il commençoit à payer ses dettes. Le

Roi eſt demeuré inflexible & a répondu que quand le duc de *la Trémouille* les auroit payées entierement, il feroit tems de ſonger à lui.

25 *Juin* 1783. Tous les ans, jour de la petite fête-dieu, il y a une expoſition de tableaux à la place Dauphine qui décorent les environs d'un magnifique repoſoir qu'on y conſtruit. C'eſt là où les jeunes gens qui ne ſont encore attachés à aucune académie viennent s'eſſayer & preſſentir le goût du public. Celle-ci a été plus nombreuſe que de coutume, & par une ſingularité rare, il y avoit des morceaux de neuf éleves du ſexe de Mad. *Guyard*, toutes très-jolies & annonçant du talent, ce qui n'a pas peu contribué à attirer la foule.

Cette Dame *Guyard* eſt celle qui a été reçue depuis peu de l'académie royale, & dont on a déjà parlé.

26 *Juin* 1783. Quoique l'intrigue de l'*Auteur ſatyrique* joué avant-hier, ſoit forcée, qu'elle ſoit même aſſez baſſe, qu'il y ait encore moins de mérite à l'avoir arrangée d'après un autre, cependant la piece a été très-applaudie. Il y a des détails très-agréables. L'auteur a eu le talent de conſerver tous ceux qui ſe trouvent dans l'ouvrage primitif de l'abbé *de Voiſenon*, ſans qu'ils ſentent ſa maniere, & il en a remplacé pluſieurs de fort mauvais goût par des traits ingénieux & piquans.

26 *Juin* 1783. La chanson sur la comtesse de Chå****, née d'And*** & P****** par sa mere devient publique; ce n'est au surplus que la malignité des courtisans qui l'y reconnoît. Elle n'y est designée que sous le nom de *Lise* & le duc de Coi*** sous celui de *Damis*, ce qui pourroit indiquer tous autres personnages.

CHANSON.

*Sur la Comtesse de Chå***, née Dand*** & d'une mere Po*******.*

Air : Malborough s'en va-t'en guerre.

Lise entra dans le monde
Avec joli pied, gorge ronde,
Lise entra dans le monde;
Mais Lise n'avoit rien.

Mais Lise n'avoit rien.
Plaire étoit tout son bien;
Elle enflammoit le monde
Avec joli pied, gorge ronde,
Elle enflammoit le monde;
Mais en mourant de faim.

Mais en mourant de faim.
Peut-on aimer sans pain?
A la fin son cœur gronde,
Malgré joli pied, gorge ronde;
A la fin son cœur gronde,
Il cherche du secours.

Il cherche du ſecours
Dans le ſein des amours;
Chacun vient à la ronde
Fêter joli pied, gorge ronde;
Chacun vient à la ronde,
Un ſeul eſt accepté.

Un ſeul bien préſenté
Suffit à la beauté.
Damis (*) que tout ſeconde,
Saiſit joli pied, gorge ronde;
Damis que tout ſeconde,
Prend tréſor pour tréſor.

Prend tréſor pour tréſor,
Liſe compte de l'or;
Elle fait dans le monde
Briller joli pied, gorge ronde;
On vante dans le monde
Sa fortune & ſon cœur.

Sa fortune & ſon cœur.
Liſe croit au bonheur:
Faut-il qu'un cœur ſe fonde
Sur un joli pied, gorge ronde,
Faut-il qu'un cœur ſe fonde
Sur un amant trompeur!

Quoi! Damis eſt trompeur!
Oui Damis eſt trompeur:
Pour la plus triſte blonde
Il fuit joli pied, gorge ronde,
Oui la plus triſte blonde
Lui dicte un trait ſi noir.

(*) Le duc de Coigny.

Lui dicte un trait si noir.
Lise est au désespoir;
Dans sa douleur profonde
Adieu joli pied, gorge ronde;
Et sa douleur profonde
Est mise dans l'oubli.

Dieux! quel mal que l'oubli!
Il fait naître l'ennui:
Lise veut fuir le monde,
Cacher joli pied, gorge ronde;
Mais vivre sans le monde,
Il faudra succomber.

Pour ne pas succomber,
Lise veut y rentrer:
Le plaisir la seconde,
Conduit joli pied, gorge ronde;
Le plaisir la seconde,
Et dirige ses yeux.

Et dirige ses yeux;
Il en sort mille feux.
On revient à la ronde
Baiser joli pied, gorge ronde.
On revient à la ronde;
Tout le monde est content.

Chacun pour son argent
A le titre d'amant:
En trompant tout le monde
Avec joli pied, gorge ronde,
Lise aime tout le monde.
Tout Paris est content.

26 *Juin* 1783. C'est surtout l'hyver dernier qu'on s'est apperçu plus que jamais de la nécessité de rétablir les charges sur les ports. Une partie de ces officiers s'appeloit *Mesureurs de bois* & dirigeoit cette distribution; leurs fonctions étoient d'empêcher que le public ne fût trompé, de veiller à ce que le bois eût la mesure fixée par les réglemens & d'appaiser les différentes querelles pouvant s'élever à ce sujet.

Un des premiers soins de M. *D'Ormesson* en entrant en place a été de s'occuper de cet objet. Il a envoyé chercher les anciens de ces officiers pour en conférer. Comme ils ne demandoient pas mieux que d'être rétablis, & que le nouveau contrôleur général en a grande envie, il sembleroit qu'il n'y auroit rien de si aisé. Point du tout, il se présente un obstacle de la nature de celui qui s'oppose également à la suppression ou même diminution des épices.

Ordinairement la consommation annuelle de bois pour Paris est de six cens mille voies; cette année, comme les marchands ne donnoient que trois quarts de voie pour la voie, il en a résulté une consommation apparente de 800,000 voies; or, comme le droit du roi est d'un écu par voie, il s'en est suivi pour le fisc une perception de deux cens mille écus de plus. Dans la détresse où il est, tout accroissement est très-bien reçu, toute

diminution est à rejeter: telle est, à ce qu'assurent les officiers des ports, la seule objection qu'on ait pu faire contre leur rétablissement, & l'on ne sait si, malgré l'honnêteté de M. *D'Ormesson*, une crainte pareille, ne fera pas avorter ses bons desseins.

27 *Juin* 1783. M. *Daguesseau*, le doyen du conseil, a eu une attaque de goutte si violente à la tête, qu'il en avoit perdu la raison. Elle est revenue, mais foiblement, & quoique son physique soit aussi en meilleur état, on ne regarde que comme momentanné son rétablissement apparent; il est dans une inertie absolue. C'a toujours été jusqu'à présent un Perrin Dandin, voulant juger à quelque prix que ce soit: il a même perdu cette manie & n'a de goût pour rien. Tout annonce en ce vieillard l'affaissement de la machine.

27 *Juin* 1783. Tout devient ressource & moyen de fortune entre les mains d'un intrigant. C'est ainsi qu'un aventurier, nommé *Cailenot*, fils d'un bourreau, après avoir été recruteur, s'est transformé en homme de lettres, en instituteur de la jeunesse, & profitant de l'engoûment général pour les *Musées*, a tenté d'en établir un; puis, ne pouvant réussir, a voulu s'associer à celui de Paris, dans l'espoir de s'y pousser au premier rang par ses cabales, & de faire plus facilement des dupes.

Il a d'abord été soutenu dans ce projet par

l'abbé *Cordier de Saint-firmin* brûlant de zele pour acquérir sans cesse de nouveaux sujets à son établissement; mais cet honnête agent ayant reconnu l'indignité du candidat, bien loin de plus travailler à son admission, s'est efforcé de lui ôter toute envie de réussir en le démasquant aux yeux de ses confreres.

Le Sieur *Collenot* furieux, a prétendu que c'étoit une diffamation &, comme ce sont ordinairement ceux qui ont le moins de réputation à perdre, qui font le plus d'éclat en pareille matiere, il a traduit en justice & au criminel l'abbé Cordier de Saint-firmin.

Il s'est trouvé un jeune avocat, nommé *Giroux*, qui a cru avoir par là une occasion de se faire connoître. Il s'est imaginé qu'en attaquant un des fondateurs du *Musée de Paris*, il s'associeroit en quelque sorte à la célébrité de cette académie & acquerroit tout d'un coup beaucoup de réputation. Il a donc fabriqué un mémoire scandaleux, où il a peint l'abbé Cordier des plus noires couleurs.

Ce qui indique combien cet orateur est encore étranger au langage du bareau & aux devoirs de sa profession, c'est qu'il semble n'avoir composé son mémoire qu'afin d'y amener une déclaration d'amour à une Madame *Bernier*, veuve d'un médecin de Rheims, qui a une assez jolie voix & a débuté à l'opéra le 29 septembre 1783. Assurément cette nymphe n'avoit

n'avoit pas besoin là, & ne pouvoit s'attendre à figurer en pareille affaire.

Quoi qu'il en soit, l'attaque de M. *Collenot* a obligé l'abbé Cordier de se défendre & de publier une *Réponse*.

En général les gens de lettres font leurs mémoires beaucoup mieux qu'un avocat. Mais il faut avouer qu'en cette occasion l'abbé Cordier n'a pas répondu à ce qu'on attendoit d'un membre distingué du musée de Paris. On y trouve bien toute la candeur, toute l'ingénuité d'un accusé innocent, mais rien de cette logique pressante, de cette éloquence vigoureuse qu'exigeoit une pareille philippique. Le fonds du procès n'est pas encore jugé.

28 *Juin* 1783. M. *Senac*, ancien fermier général, se meurt. On peut se rappeler la vie luxurieuse qu'il menoit, les mauvais exemples qu'il donnoit à sa femme, & qu'elle n'a que trop suivis; l'éclat scandaleux qui en a résulté & leur séparation. M. *Senac* étoit en outre un philosophe moderne, c'est-à-dire croyant peu en dieu. Il étoit devenu aveugle depuis quelques années & cette affliction ne l'avoit pas rendu plus religieux. Le curé de Saint-Eustache a jugé ce grand pécheur digne de tous ses soins, & il en est venu à bout, du moins à l'extérieur. Il a commencé par remettre l'union entre la femme & le mari, qui a pardonné à la premiere & l'a laissé rentrer dans sa maison. Quant au reste, on

pourra juger de la sincérité de cette conversion par un propos du moribond, toujours très-caustique. „Allons, mon cher pasteur, a-t-il dit, je consens à être administré, faites-moi venir demain le bon dieu, mais de grand matin & sans cérémonie, afin de ne pas faire jaser le quartier.”

29 *Juin* 1783. Il court dans les rues un nouvel air à la mode chez le peuple dont le refrein est *changez-moi cette tête*. Un chansonnier l'a trouvé propre à un vaudeville satyrique. Il l'a composé en onze couplets, dont plusieurs ne manquent pas de sel. Les personnages les plus connus qui y figurent sont Messieurs *de la Lande*, *l'Abbé de Lille*, *la Reyniere*, *Mesmer*, *Deslon*, *Franklin* &c. Enfin le poëte termine par se satyriser lui-même.

29 *Juin* 1783. Les comédiens italiens jouent demain *Blaise & Babet* ou *la suite des Trois Fermiers*, comédie nouvelle en deux actes & en vers, mêlée d'arietes. Les paroles sont toujours du Sieur *Monvel* & la musique du Sieur *Desaides*. Comme le premier est à *Stokholm*, il a dû s'en rapporter au musicien sur les changemens qu'il pourroit y avoir à faire, & la liaison établie aujourd'hui entre celui ci & M. *de Sauvigny*, fait présumer que c'est ce poëte qu'il aura choisi pour correcteur du Sieur *Monvel*.

29 *Juin* 1783. Il paroît une réponse de

la comédie françoiſe à la lettre de Mad. *Mignot du Vivier*, bien digne de ces hiſtrions, fort gauchement tournée & tout-à-fait inſolente.

Ils racontent que M. *Gerbier*, un de leurs avocats, vint en 1780 à l'aſſemblée leur dire qu'il ſavoit que M. *Houdon* avoit fait en marbre la ſtatue de Voltaire; qu'il étoit inſtruit que, ſi la comédie vouloit en orner ſon foyer, Mad. *Denis* en feroit avec plaiſir un préſent au théâtre françois: ils n'ont donc point fait en quelque ſorte les avances, ſuivant eux, & en demandant cette ſtatue, ils n'ont point entendu ſolliciter des entraves & des loix.

Ces hiſtrions ſoutenant aujourd'hui plus hautement leur prétention, que nous avons déjà relevée, par la prééminence qu'ils ont jugé à propos de donner à *Moliere*, perſiſtent à laiſſer la ſtatue de *Voltaire* où ils l'ont placée dans une piece qui n'eſt ni leur chambre, ni leur ſalle d'aſſemblée, mais un ſallon deſtiné à tenir les ſéances extraordinaires, les états comiques, lorſque Noſſeigneurs les gentilshommes de la chambre jugent à propos de les convoquer.

Du reſte, ils n'acceptent point l'alternative de Mad. *du Vivier*, & ſans acquieſcer à ſa demande, ne parlent pas du tout de lui rendre ce bienfait.

30 *Juin* 1783. Mad. la comteſſe du Nolſtein eſt une jeune & jolie femme attachée

à Madame la ducheſſe de Chartres, & dont le mari eſt colonel du régiment de ce prince, infanterie. Il eſt connu que S. A. en a été amoureuſe & en a eu les bonnes graces. Le Marquis *de la Fayette*, qui en étoit épris dans le même tems, ne pouvant réuſſir auprès d'elle, de dépit paſſa chez les inſurgens, & elle devint indirectement le principe de ſa fortune & de ſa gloire. La premiere fois qu'il revint d'Amérique, ſa paſſion n'étant point éteinte, mais bien celle du duc *de Chartres*, Mad. du Nolſtein fut moins cruelle, & l'on ajoute qu'il en ſurvint un enfant. Quoi qu'il en ſoit, elle a depuis mené une vie très-débordée; on prétend que, pour s'amuſer, elle ſe laiſſoit racrocher le ſoir au palais royal, & quelquefois mettoit les aventures à bien. On lui reproche des infamies encore plus grandes, comme de voler dans les boutiques des marchands; enfin, elle eſt groſſe de nouveau, & l'on veut que ce ſoit d'un laquais.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que Mad. *de Barbantanne* ſa mere a écrit à Madame la ducheſſe de Chartres pour lui repréſenter que ſa fille étoit déſormais indigne de ſes bonnes graces & même d'approcher de ſa perſonne; qu'en conſéquence elle lui demandoit la permiſſion de la faire enfermer pour mettre un frein à ſon libertinage, à ſes excroqueries, & empêcher qu'elle ne deshonore plus longtems ſa famille & ſon nom.

Tel étoit hier le bruit général de l'opéra & du palais royal. Du reste, elle jouoit l'hypocrisie au point que l'an passé où *les liaisons dangereuses* parurent, elle faisoit semblant de n'oser les lire, comme un livre qu'une honnête femme devoit s'interdire.

30 *Juin* 1783. La piece de *Blaise & Babet* a eu le plus grand succès aujourd'hui. On y a reconnu facilement les auteurs de l'opéra comique des *Trois Fermiers*. Mais à la fin on a paru l'ignorer & l'on les a demandés avec fureur. Un acteur est venu annoncer que celui des paroles n'étoit pas en France, & que le musicien venoit de sortir. Le parterre a insisté pour savoir le nom du dernier qui est M. *Desaides* & a eu la gaucherie de ne pas demander celui du premier; ce qui auroit pu embarrasser davantage le répondant & fournir lieu à d'autres questions plus difficiles à résoudre.

Le premier Juillet 1783. Voici le vaudeville dont on a parlé, devenu plus public.

VAUDEVILLE.

Air: *Changez-moi cette tête.*

Momus, prends la ferule;
L'hydre du ridicule
Demande un autre Hercule;
Poursuis de rue en rue
La folâtre cohue
Qui va choquer ta vue,

En chantant le refrein,
Changez-moi cette tête,
Cette grotesque tête;
Changez-moi cette tête,
Tête de manequin.

Courtisan très-solide,
Robin simple & timide,
Colonel intrépide,
Qui bravez les sifflets,
Docte encyclopédiste,
Honnête journaliste,
Amusant nouvelliste,
Brochurier à pamphlets,
Changez toutes ces têtes,
Ces intrigantes têtes;
Changez toutes ces têtes,
Têtes à camouflets.

Un petit astronome (*),
A figure de Gnome,
Veut devenir grand homme,
On ne sait pas par où;
Il rate la comete,
Dérange la planete,
Et tout Paris repete,
En lui faisant, hou, hou:
Changez-moi cette tête,
Cette hargneuse tête;
Changez-moi cette tête
Tête de Sapajou.

(*) M. de la Laude.

Un poëte à front blême,
Donne à certain poëme
Sa féchereffe extrême.
Et fon air minaudier:
Maint badaut imbécile
Va criant par la ville:
Meffiêurs, place à Virgile;
Mais, il entend crier:
Changez-moi cette tête,
Cette plagiaire tête;
Changez moi cette tête,
Tête de grimacier. (*)

La libertine Orphife,
Coquette à tête grife,
Etend fur fa peau bife
Trois couches de carmin:
Mais fa gorge tombée
Et fa face plombée
Et fa taille bombée
Font peur, même à Jafmin.
Changez-moi cette tête,
Cette lafcive tête;
Changez-moi cette tête,
Tête d'une catin.

Diogene moderne (†),
Un fou que chacun berne,
Croit tenir la lanterne.
Et tranche du Caton.
Contre la raillerie
Sa cervelle aguerrie

(*) L'Abbé de Lille.
(†) M. Grimod de la Reyniere.

Affiche la folie
Et prêche la raiſon.
Changez-moi cette tête,
Cette grimaude tête ;
Changez-moi cette tête
Tête de hériſſon.

Un corps antique & grave
Et des formes eſclave,
Aſſemble ſon conclave
Pour réformer ſes loix ;
Mais à ſon avarice
La mode de l'épice
Fut toujours trop propice
Pour en céder les loix.
Qu'on me change ces têtes,
Ces formaliſtes têtes ;
Qu'on me change ces têtes,
Toutes têtes de bois (*).

Un tudeſque empirique (†),
Au bout d'un doigt magique,
Fait naître la colique
Ou la chaſſe à l'inſtant.
Son Don Quichotte aſſuré (§)
Que la mort en murmure
Et cite mainte cure
Dont il eſt ſeul garant :
Changez-moi ces deux têtes,
Ces magnétiques têtes ;

(*) Le Parlement.
(†) M. Meſmer.
(§) M. Deſlon.

Changez-moi ces deux têtes,
Têtes de charlatan.

Un prétendu musée,
A la tourbe abusée,
Débite prose usée
Et grands & petits vers;
La Bourgeoise caillette,
La pédante en lunette,
Rimailleur & soubrette
Loûe à tort à travers.
Qu'on me change ces têtes,
Ces métromanes têtes;
Qu'on me change ces têtes,
Têtes à bonnets verds (*).

Nestor de l'Amérique (†),
Prise la voix publique
Du monde politique
Et du monde savant:
Mais dédaigne l'hommage
Dont le peuple volage,
Sans respect pour ton âge,
T'ennuie à chaque instant.
Conserve bien ta tête,
Ta vénérable tête;
Conserve bien ta tête,
Mais sans la montrer tant.

(*) Le musée est à la veille de faire banqueroute & l'on sait que le bonnet verd est l'enseigne des banqueroutiers.

(†) M. Franklin.

Un rimeur fatyrique,
Dans fon humeur cauftique,
Des fots qu'il mord & pique,
Fait un portrait hardi;
De fa plume maligne
La pétulance infigne
Aux mafques qu'il défigne
Le joint lui-même ici.
Changez-moi cette tête
Cette fantafque tête;
Changez-moi cette tête,
Tête d'un étourdi..

Ier. *Juillet* 1783. On a parlé d'une tête d'airain conftruite par l'abbé *Mical* qui articuloit quelques mots & qu'il avoit brifée, parce qu'il n'en étoit pas content, en 1778.

Le deux de ce mois il a écrit à l'académie des fciences pour lui demander des commiffaires afin d'examiner le mécanifme de deux têtes automates de fon invention, qu'il a exécutées lui-même, & qui prononcent diftinctement les phrafes fuivantes.

La premiere dit: „ Le Roi vient de donner „ la paix à l'Europe.

La feconde répond: „ La paix couronne le „ roi de gloire. . . .

La premiere réplique: „ & la paix fait le bonheur des peuples.

Enfuite en pouffant un peu le cylindre moteur, la premiere tête reprend, en s'adreffant à Sa Majefté: „ ô Roi adorable, pere

„ de vos peuples, leur bonheur fait voir à
„ l'Europe la gloire de votre trône!"

On ne fait point encore ce que l'académie en corps prononcera; mais avant d'invoquer son suffrage, M. l'abbé *Mical* avoit fait voir le dix-huit juin ce chef-d'œuvre de mécanisme à deux membres de cette compagnie, Messieurs *Franklin* & *de Milly*, & à deux de la société royale de Londres, actuellement à Paris, Messieurs *de Faujas* & *de Blayden*, & l'on assure que ces savans, après avoir vu & entendu les deux automates interlocuteurs, en ont paru aussi satisfaits qu'étonnés.

2 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Remiremont en Lorraine, en date du 15 juin 1783..... Parmi les droits anciens, il y en a d'onéreux, & encore plus de singuliers, de ridicules, d'indécens même. En voici un qui n'est que puéril..... Le village de Fourgerolle, qui avoisine cette abbaye, doit lui fournir tous les ans à la pentecôte de la neige & à défaut de neige deux bœufs. Vous sentez bien qu'on préfere toujours la premiere. La température trop douce de l'hyver n'ayant pas permis aux habitans de ce hameau de prendre les précautions nécessaires pour payer sa redévance en neige, & le prix des deux bœufs qui devoient la remplacer étant une charge trop forte pour la pauvre communauté, ils ont tenu une assemblée afin d'aviser aux moyens d'y remédier, & ils se sont tirés d'affaire par

une de ces tournures ſpirituelles & gaies qui réuſſiſſent toujours une fois & jamais deux.

Ils ont préſenté au chapitre un plat d'œufs à la neige avec les vers ſuivans adreſſés à l'abbeſſe comme le repréſentant :

Daignez Madame, accepter pour hommage
Ce ſimple mets, par les gourmets vanté :
D'un tribut dû c'eſt la trop foible image ;
Mais la figure, aux yeux trompés du ſage,
Vaut ſouvent mieux que la réalité.

L'abbeſſe a trouvé la défaite ingénieuſe & a agréé la redevance, avec la réſerve cependant que ce feroit ſans tirer à conſéquence.

2 *Juillet* 1783. L'académie royale de muſique annonce des *Après-Soupers* fêtes compoſées de ſérénades ſuivies d'un bal : on aura la liberté d'y venir maſqué. Elles auront lieu dans la ſalle du bal & commenceront à onze heures du ſoir.

3 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre d'Arras du 26 juin..... Le procès du *Paratonnerre*, auquel vous vous intéreſſez & dont vous connoiſſez les détails par le mémoire de M. *Buiſſart* qui peut être regardé comme un traité de phyſique intéreſſant ſur cette matiere, a été plaidé ici durant trois audiences ſolemnelles par un M. de Robespierre, jeune avocat d'un mérite rare ; il a déployé dans cette affaire, qui étoit la cauſe des ſciences & des arts, une éloquence & une ſagacité qui don-

nerent la plus haute idée de ses talens. Il a triomphé. Le trente-un mai dernier, le conseil supérieur de cette ville a rendu un jugement qui infirme celui des échevins de Saint-Omer, & permet à M. *Vizery de Boisvalé* de rétablir son *paratonnerre*.

Ce jugement fait beaucoup d'honneur aux magistrats de notre tribunal, qui s'est élevé au dessus des préjugés de l'ignorance, & autorise le premier un usage salutaire, qui sera vraisemblablement bientôt adopté dans toute la province.

3 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Cadix du 13 juin.... Voici le détail que vous desirez sur le sort du baron *de Pirch*, colonel commandant du régiment Royal de Hesse-Darmstadt, mort & enterré au camp de Sainte-Marie près de cette ville.

Les soldats de son régiment l'ont tous accompagnés au tombeau, les yeux baignés de larmes. Les officiers, tant françois qu'espagnols, ainsi que le gouverneur & plusieurs officiers généraux ont assisté à cette pompe funebre. M. le Comte *d'Estaing*, pour lui témoigner ses regrets & sa haute estime, a voulu que les deux Régimens qui campoient avec celui de Hesse Royal Darmstadt fournissent chacun un détachement de cent hommes, qu'on ne donne ordinairement qu'à un colonel qui est brigadier.

Comme M. *de Pirch* étoit protestant, son corps a été inhumé derriere sa tante au centre du régiment, qui a fait élever sur sa fosse un monument avec l'inscription suivante.

„ Sous cette tombe gît Jean-Ernest, Baron „ de Pirch, colonel commandant du régi- „ ment Royal de Hesse-Darmstadt, chevalier „ de l'ordre du mérite & de Saint-Sébastien, „ chanoine de Magdebourg, mort le vingt „ février 1783 dans la trente-neuvieme an- „ née de son âge. Né en Prusse, il apprit „ l'art de la guerre sous Frédéric; passé en „ France, il fut par ses talens & par ses ver- „ tus l'exemple de l'armée."

„ Ce simple monument fut élevé à la pos- „ térité, en marque de reconnoissance & de „ regrets, par son régiment."

Quoi qu'il fût hérétique, le roi d'Espagne lui faisoit l'accueil le plus distingué & se plaisoit à s'entretenir avec lui. A son exemple les courtisans s'empressoient de témoigner à cet étranger, qu'ils détestoient intérieurement, combien ils faisoient de cas de ses talens militaires & de son mérite personnel.

4 *Juillet* 1783. Depuis quelque tems il s'est élevé un *Club* sous le nom de *Société philantropique :* elle est composée de citoyens de tous les ordres de l'état; mais comme il faut être très-riche pour en être, elle compte surtout beaucoup de financiers parmi ses mem-

bres. N'ayant point encore de lieu fixe pour s'assembler, elle se réunit dans une des salles du *Musée de Paris.*

Pour premier acte de bienfaisance publique, elle se propose d'accorder un secours annuel à douze ouvriers octogénaires de cette capitale. Les aspirans sont astreints à certaines conditions qu'elle prescrit.

A mesure que les fonds augmenteront, cette société étendra ses secours sur un plus grand nombre d'infortunés de la même espece, & elle espere pouvoir fonder un jour un établissement propre à les recevoir. Mais, après la dissolution de la société libre d'émulation, qui avoit déjà une toute autre consistance, quel fond faire sur de tels établissemens chez une nation aussi légere que la nôtre.

4 *Juillet* 1783. M. *de Champcenets*, dont il est trop souvent question, revient sur le tapis. On raconte qu'avec un autre étourdi comme lui, il a déterminé deux jeunes Demoiselles très bien nées à se laisser enlever pendant la nuit; qu'elles ont été conduites dans une petite maison où elles se sont fort amusées & ont couché; que dans la nuit ces Messieurs ont eu la fantaisie de changer de moitié, & que, rassasiées de plaisir, les demoiselles sont rentrées. On ajoute que l'une d'elles s'étant trouvée grosse, les parens ont sommé M. *de Champcenets* de l'épouser; mais qu'il a répondu qu'au moyen du troc, il ne pouvoit

ſavoir ſi elle étoit groſſe de lui. On a eu recours à ſon camarade qui a dit la même choſe; & l'on en eſt réduit à faire faire ſourdement les couches à la jeune perſonne & à enſevelir l'aventure dans le ſilence, s'il eſt poſſible.

4 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre du Cap François du 30 avril. . . . . Le prince *William*, troiſieme fils du roi d'Angleterre, embarqué ſur l'eſcadre commandée par le contre amiral *Hood*, qui croiſoit devant notre iſle, à la premiere nouvelle de la paix, a voulu ſatisfaire ſa curioſité de voir cette ville. Il s'eſt rendu ici le cinq avril, ſans qu'on en fût prévenu. Il a été reçu par M. *de Bellecombe* avec toutes ſortes d'honneurs militaires. Les rues qu'il a traverſées étoient bordées de troupes, & à ſon entrée le parc d'artillerie & l'arcenal l'ont ſalué de vingt un coups de canon.

Ce prince eſt allé à la comédie le ſoir, où il a été accueilli avec tous les applaudiſſemens poſſibles, & où l'on a récité des vers à ſa louange. Un anonyme a répandu ceux ci dans l'aſſemblée & ils ont paru les meilleurs.

Prince, qui t'arrachant à la Cour d'un grand Roi,
Dans ces climats lointains, témoins de ta vaillance,
As cru trouver en nous, vrais enfans de la France,
Des Ennemis dignes de toi,

Heu-

Heureux, si nous avons mérité ton suffrage !
Aujourd'hui que tu viens au doux nom de la paix,
Sous le casque de Mars, nous faire voir un sage,
En goûter parmi nous les plaisirs, les bienfaits,
Puisse ce peuple aimable & folâtre & fidele
Te faire desirer qu'une union si belle
Se cimente & dure à jamais !

Après le spectacle son altesse royale retourna au gouvernement où l'on lui servit un souper splendide & auquel se trouverent toutes les femmes & personnes de distinction de la ville. Ce repas fut suivi d'un bal magnifique où le prince dansa avec Madame *de Bellecombe*, Mad. *de Galvez* & la Vicomtesse *de Fontanges*.

Le lendemain, à la pointe du jour, la garnison étant de nouveau sous les armes en haie dans les rues, & les principaux officiers ainsi que toute la noblesse s'étant rendus à l'hôtel du gouvernement, le prince, accompagné de M. *de Bellecombe*, de M. *de Galvez*, le Général espagnol, & d'une suite nombreuse, fut conduit au bord de la mer, où il s'embarqua au bruit d'une salve d'artillerie pareille à celle qu'il avoit déjà reçue.

5 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Rennes du 29 juin..... Les ingénieurs & académiciens, chargés par le gouvernement de prendre connoissance des travaux à faire, pour creuser des canaux navigables dans cette province, paroissent convenir unanimement, que l'exé-

cution d'un canal de Rennes à Saint Malo eſt très-facile par la jonction de la Vilaine avec la Rance: ils n'eſtiment pas la dépenſe au-delà de cinq à ſix cens mille livres.

En conſéquence, les états ont arrêté de rembourſer les terreins ſur leſquels on empiétera ſur le pied du denier trente; mais tout cela n'eſt qu'un apperçu: les plans, devis & eſtimations des ouvrages qu'on ſe propoſe de donner ne ſont pas encore faits.

Malgré les travaux avancés à Cherbourg, les mêmes députés iront à Saint-Malo pour examiner s'il ne ſeroit pas poſſible d'y faire une rade & un port pour la marine royale.....

6 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Beſançon du 25 juin...... Le pere *Elizée*, carme deschaux, eſt mort le onze juin, à Pontarlier, petite ville de Franche-Comté. C'eſt celui qui s'étoit fait une grande réputation par ſes ſermons à Paris; mais qui ne plaiſoit pas autant dans la province, parce qu'il peignoit plus les mœurs du grand monde que celles du peuple, & qu'il mettoit dans ſes diſcours plus d'eſprit que d'éloquence. D'ailleurs, il faut auſſi de l'onction pour le commun des auditeurs, & le pere *Elizée* n'en avoit aucune. Il eſt vrai que ſa ſeule figure, macérée comme celle d'un vrai cénobite, parloit pour lui, & que ſa voix éteinte annonçoit un homme exténué du jeune, de la priere, & de la pénitence qu'il prêchoit.

Le pere Elizée n'avoit que cinquante-cinq ans: son corps a été transporté ici & inhumé le douze dans l'église du couvent que les carmes de la réforme de Sainte-Thérese y ont.

6 *Juillet* 1783. Quoique l'opéra comique de *Blaize & Babet* ne consiste guere au fond que dans les détails d'une querelle trop longue entre les deux amans & dans ceux de leur raccommodement, un peu niais, & d'ailleurs bien usé au théâtre, cet ouvrage n'ennuie point; il plaît, il attache même par le talent qu'a eu l'auteur de conserver à chacun son caractere connu, & dont la vérité se développe de plus en plus. L'ensemble de la piece est aussi plus soutenu dans sa franchise, & nul mélange de romanesque ainsi que dans les *trois fermiers*.

La musique bien adaptée aux paroles, fait surtout valoir cet ouvrage; il y a beaucoup de naturel, d'agrément, de fraîcheur: peut-être cependant, l'enthousiasme n'eût il pas été porté aussi loin sans le jeu des acteurs. Mad. *Dugazon*, qui a le premier rôle, le fait valoir avec une supériorité marquée.

On a profité de l'ivresse du public pour lui présenter un acteur d'une nouvelle espece, un enfant à la mamelle qui est venu joindre ses cris à la musique; car, quoique ce bambin ne fût qu'une poupée, on a jugé à propos d'en faire imiter les mugissemens dans la coulisse, & ils ont été accueillis comme les morceaux de chant les plus mélodieux.

6 *Juillet* 1783. Il paroît second *Mémoire à consulter & Consultation pour Mad. la marquise de Valory, contre Me. Courtin, avocat en la cour.* Celui-là fait une grande sensation à cause de son auteur qu'on prétend être un homme de lettres fort bouillant, fort amer, fort caustique: c'est M. l'abbé *Royou.*

La consultation est du quatre juin & signée *Maultrot.* Comme dans le préambule & à la fin du mémoire à consulter il y a une tirade violente contre l'ordre des avocats qui, au nombre de quatre cens, faisant ligue en faveur de leur confrere, ont tous refusé leur ministere à Mad. *de Valory*, Me. *Maultrot*, quoique le mémoire ne soit pas signé de lui, est cité devant l'ordre pour n'avoir pas fait rayer ces paragraphes injurieux à son corps, & pour les avoir même approuvés indirectement par une phrase de la consultation qui semble confirmer un fait aussi faux qu'injurieux.

Le fonds de l'affaire au surplus doit être jugé avant les vacances.

7 *Juillet* 1783. M. *de Sauvigny*, pour s'excuser, quoiqu'un peu tard, d'avoir fait un aussi mauvais opéra que *Peronne sauvée*, dit aujourd'hui que les paroles ont été faites pour la musique que M. *Desaides* avoit déjà composée pour un autre opéra intitulé *le Patriotisme*, qui devoit être donné aux italiens. Diverses circonstances ayant fait retirer cette piece du théâ-

tre italien, le muſicien ſollicita ce poëte de l'aider à tirer parti de la muſique.

8 *Juillet* 1783. On parle d'une nouvelle rapſodie, intitulée *le Porte-feuille de Madame Gourdan*. On dit que c'eſt une brochure dans le goût de la *Caſſette verte*, auſſi remplie d'anecdotes fauſſes & abſurdes, & écrites d'un ſtile auſſi plat. Mais le nom de l'héroïne lui donne de la vogue.

8 *Juillet* 1783. On attendoit d'un jour à l'autre la ſeconde partie annoncée du mémoire de M. de Sainte-Foi; mais M. le garde des ſceaux a fait donner à l'avocat une défenſe de l'envoyer à l'impreſſion.

9 *Juillet* 1783. Les conſeils des princes freres du roi paroiſſent s'être réunis pour aviſer aux moyens de dégager leurs maiſons de l'embarras où elles ſe trouvent par une dépenſe toujours plus forte que la recette. La premiere étant ſans doute trop difficile à réduire, on a cherché les moyens d'augmenter l'autre, & l'on s'eſt concilié à faire un mémoire commun roulant ſur trois objets principaux.

Le premier ſeroit de faire liquider & revenir à ces princes la part qu'ils ont droit de répéter des ſucceſſions à eux échues en commun avec *Louis XVI*, telles que celle du roi *Staniſlas*, de la feue reine, de Madame la dauphine leur mere &c.

Le ſecond, de ſe faire donner par S. M. ou plutôt par l'état, le ſupplément d'appanage qu'ils

ont également droit de répéter pour completter le revenu qui leur est annexé, & dont M. de Sainte-Foi, dans son précédent mémoire, a fixé le montant.

Le troisieme enfin, pour compenser ces jouissances dont ils ont été frustrés jusqu'à présent, de supplier le roi de vouloir bien payer leurs dettes; justice plutôt que grace, que S. M. semble leur devoir.

Les agens de ces conseils ont d'abord eu recours au contrôle général pour avoir les renseignemens nécessaires à la confection & justesse du mémoire, pour y mettre la forme convenable, & engager M. le contrôleur général à en faire son affaire.

Les hommes de confiance auxquels ont été donnés à examiner ces mémoires, très-secrétement communiqués, ont fait dessus des observations dont il a résulté que c'étoit au roi en personne qu'il falloit s'adresser, même pour les demandes de justice rigoureuse à former, attendu que l'administration du fisc public ne s'immisçoit pas dans ces comptes particuliers, dans ces discussions de la famille royale.

On a tiré ainsi M. d'Ormesson de l'embarras où l'auroient pu jeter ces questions délicates, s'il fût devenu en quelque sorte l'Intercesseur de leurs altesses royales, au lieu d'en rester le juge, au cas où il plairoit au roi de soumettre leurs demandes à son examen.

10 *Juillet* 1783. On assure que M^e^. *Mault.*

trot, cité devant l'ordre, à déclaré aux avocats qu'il ne comparoîtroit point, & qu'ils étoient maîtres de faire tout ce qu'ils voudroient contre lui.

10 *Juillet* 1783. M. *d'Agueſſeau*, l'avocat général qui devoit porter la parole dans l'affaire *des Monteſquiou*, craignant de ſe faire des ennemis puiſſans, s'eſt tiré adroitement de ce pas délicat: il a profité de la maladie de ſon pere, pour prétexter qu'il ne lui étoit pas poſſible de ſuivre les audiences.

Quoi qu'il en ſoit, on a jeté les yeux ſur M. *Seguier*, qui, ſentant auſſi le danger de ſe charger d'une pareille affaire, a héſité quelque tems & ne s'eſt determiné, à ce qu'on aſſure, que ſur une lettre de *Monſieur*.

10 *Juillet* 1783. M. l'abbé *de Fontenay*, le rédacteur des *affiches de province* a reçu depuis peu une lettre en date du vingt-un juin, & ſignée *l'abonné de Tours*: elle contient une déclamation auſſi violente qu'originale contre l'abbé *Raynal* & un diſtique latin des plus ſatyriques.

„ Vous avez parlé dans votre feuille, Mon-
„ ſieur, avec toute l'indignation qu'il méri-
„ toit, d'un auteur juſtement proſcrit par les
„ premiers magiſtrats du royaume, que nos
„ peres euſſent certainement fait *ardre* avec
„ ſon ouvrage volumineux en place de Grève,
„ & qui pourroit encore chez nos voiſins,
„ prétendre aux honneurs de *l'autodafé*; mais

„ il n'en paroît pas curieux: il se tient éloigné
„ de ces contrées brûlantes; il erre çà & là
„ dans le nord de l'Europe, où, après avoir
„ abjuré religion, patrie, état & profession:
„ ce philosophe fugitif, ce cosmopolite fier de
„ sa disgrace, & tout rayonnant de gloire à ses
„ propres yeux, continue d'endoctriner l'uni-
„ vers: il a donné l'année derniere au public
„ le précis de ses œuvres sous ce beau titre:
„ *Esprit & Génie de l'abbé Raynal* avec cette
„ touchante & sublime Epigraphe." „ L'image auguste de la vérité m'a toujours été présente. O vérité sainte! C'est toi seule que j'ai respectée; si mon ouvrage trouve encore quelques lecteurs dans les siecles à venir, je veux, qu'en voyant combien j'ai été dégagé des passions & des préjugés, ils ignorent la contrée où j'ai pris naissance, sous quel gouvernement je vivois, quelles fonctions j'exerçois dans mon pays, quel culte je professois; je veux qu'ils me trouvent tous leur concitoyen & leur ami!"

„ *Nec civis, nec homo es, sed scriptor turgidus, audax,*
„ *Pravi cui mores, pejus & ingenium.*

„ Voilà dans une langue universelle & au
„ nom de la postérité, à laquelle je tiens par
„ ma jeunesse; voilà, dis-je, une courte ré-
„ ponse au nouveau docteur des nations & des
„ siecles à venir."

11 *Juillet* 1783. Les *Après-Soupers*, fêtes com-

composées de sérénades, suivies d'un bal, qui ont commencé cette nuit sous ce titre ridicule, sont un spectacle très-plat ; pauvre musique, point de voix & un air étouffé & empesté d'odeurs au lieu de l'air pur & frais d'une belle nuit, que semble annoncer le mot *Sérénades*. Voilà tout ce que c'est. Il y avoit assez de monde, parce qu'il y a toujours des curieux & principalement des filles empressées de se montrer, qui attirent du monde à leur suite ; & que d'ailleurs l'administration de l'opéra a eu le bon esprit de ne mettre les billets qu'à trois livres.

11 *Juillet* 1783. La perte de Mlle. *La Guerre*, qui brilloit dans le rôle de Sangaride d'Atys, & le faisoit valoir infiniment, avoit dégoûté de revoir cet opéra. Cependant on s'est hazardé depuis peu de le reprendre & de confier le même rôle à Mlle. *Maillard*.

Cette jeune actrice, qui donne des espérances très-grandes, & qu'un travail assidu ne peut manquer de réaliser, a fait entendre dans tous ses morceaux une voix agréable, flexible & pleine de sensibilité.

Mlle. *Maillard* sort des petits Comédiens du Bois de Boulogne, dont on a parlé, école où il s'est formé d'excellens sujets, qui étoit principalement de la fondation & sous la direction de M. *Bertin* des parties casuelles. Cet amateur cultivoit Mlle. *Maillard* avec tout le soin

qu'inspiroit un talent naissant réuni à une très-jolie figure.

12 *Juillet* 1783. Trois femmes de la cour, Mesdames comtesse *de Châlon*, marquise *de Coigny*, & comtesse d'*Andlau* ont voyagé en Angleterre depuis la paix & ont émerveillé les Anglois au point de s'en attirer des éloges dans leurs papiers publics, lesquels ont été répétés dans le mercure qui les a recueillis avidement. De là la chanson suivante où ces dames sont assez bien peintes. Il est malheureux que le refrein qui pouvoit être piquant ne soit que plat, ou ordurier.

Châlon séduit par son ton
Et par son allure :
Sa taille & son pied mignon
Au cœur font blessure.
L'Anglois qui s'y connoît bien,
Voyant son joli maintien,
L'a mise au mercure,
O gué,
L'a mise au mercure.

D'Andlau par son agrément,
Et non sa parure,
Au cœur de plus d'un amant
Fait égratignure.
L'Anglois très-publiquement
L'avouant ingénûment,
L'a mise au mercure;
O gué,
L'a mise au mercure,

Coigny, par ſon air fripon,
Sans nulle lecture
Parle comme un Ciceron,
Plaît par la nature.
L'Anglois en conſomption,
Tout en admiration,
L'a miſe au mercure,
O gué,
L'a miſe au mercure.

Belles qui voyagerez,
Prenez le mercure;
Et certes vous y lirez
La preuve très-ſûre
Qu'on plaît généralement
Quand on ſait utilement
Se mettre au mercure
O gué,
Se mettre au mercure.

13 *Juillet* 1783. M. *de Fer*, ancien capitaine d'artillerie, de l'académie de Dijon, continue à faire parler de lui & à entretenir le public de ſes grands projets.

Le mémoire qu'il lut le ſeize mars dernier à l'académie des ſciences ſur la poſſibilité de conduire la Loire & la riviere d'Eure à Verſailles & de ſubſtituer à la Seine un canal de navigation depuis Paris juſqu'à Rouen, canal qui paſſeroit par Verſailles, & rendroit cette ville une des plus floriſſantes du monde, ayant excité la curioſité des membres de cette compa-

gnie, ou plutôt n'ayant pu vaincre leur incrédulité, il revient sur cet objet & écrit une lettre à M. *de la Lande* pour mieux développer ses idées & dont le résultat est que l'exécution de ce projet dans sa maniere ne reviendroit pas à douze millions.

Du reste, M. *de Fer* prétend qu'on ne pourra jamais établir un systême général de navigation dans l'intérieur du royaume, qu'en substituant des canaux à toutes les rivieres dont le cours est rapide.

Il persiste à restreindre à un million la dépense du projet de l'Yvette, estimée par Messieurs *Perronet* & *de Chezy* à huit millions; & il ajoute qu'en faisant usage de ses moyens on peut économiser plus de dix millions sur la construction du grand canal de Bourgogne.

14 *Juillet* 1783. Comme le *Prospectus* des mémoires sur la vie du Sieur *de Beaumarchais* n'est que gravé, qu'il en a été tiré seulement une petite quantité d'exemplaires que le comte de Lauraguais a envoyés à ses amis, qu'il ne s'en vend point, il est fort rare, & les amateurs l'ont fait copier. En voici les principaux articles.

De cet ouvrage divisé en quatre volumes, le premier contiendra 1o. une notice sur sa famille; 2o. quelques anecdotes sur les ressources qu'il comptoit tirer de la force de son corps & de son adresse à escamoter, lorsque son

pere le chassa de la maison paternelle ; 3o. plusieurs détails sur l'industrie qui le fit exister jusqu'à l'époque du marché qui lui fait acheter à rentes viageres la charge de contrôleur de la bouche du Roi, du Sieur *Franquet*, dont il n'a jamais payé un sol par la mort très-prompte du vendeur ; comme quoi il épousa la veuve qui lui fit une donation de tous ses biens, qui mourut peu de tems après aussi, & comme quoi il commença sa fortune avec ces dépouilles ; 4o. l'historique de ses intrigues à Versailles, qui finirent par l'en faire chasser avec ordre de vendre sa charge.

On trouvera dans le second, 1o. l'historique du voyage de Beaumarchais en Espagne, & la véritable aventure de Clavico ; 2o. un recueil de ses lettres qui jettera un grand jour sur ses talens, sur son caractere & sur la mort de sa seconde femme, Mad. l'Evêque.

Le troisieme contiendra 1o. des détails curieux sur sa liaison avec le feu prince de Conti ; 2o. un précis de ses ouvrages ; 3o. plusieurs faits singuliers sur l'origine de son procès contre Goesman ; 4o. des copies des premieres épreuves de plusieurs morceaux écrits par Beaumarchais dans son second & troisieme mémoire totalement changés par différentes personnes ; 5o. anecdote sur la fâcheuse rencontre de Beaumarchais chez ..... avec M. Dumourier, qui le menaça de coups de bâton s'il ne lui rendoit pas six louis qu'il avoit prêtés à sa sœur, qu'il

célébroit & laissoit mourir de faim ; 6°. Beaumarchais ruiné, blâmé & mené en Angleterre, par qui, pour quoi, ce qu'il y fait, en attendant qu'il joue le rôle que les circonstances lui préparoient déjà ; 7°. ses projets sur le personnage alors connu sous le nom du chevalier d'Eon. 8°. Le chevalier d'Eon se moque de Beaumarchais. 9°. Anecdote sur un coffre de fer que Beaumarchais porte à Versailles. 10°. Son histoire avec Morande & fragment d'un incroyable mémoire qu'il envoya de Londres à M. *de la Borde* sur les services essentiels qu'il avoit rendus à Madame Dubarri. 11°. Détails très-curieux sur les raisons qui lui font concevoir le projet d'aller à Vienne. L'impératrice l'y fait mettre au cachot jusqu'à son retour à Paris. Anecdote sur son prétendu assassinat. Si l'on avoit pu accuser justement Beaumarchais de la moindre indiscrétion sur ce voyage, il auroit dû craindre Bicêtre pour jamais ; s'il avoit gardé le secret sur lequel on comptoit, il perdoit le fruit qu'il se promettoit de la célébrité de l'aventure. Comment trahir ce secret sans être puni pour l'avoir révélé. Il se donne quelques coups de rasoir, prétend avoir été assassiné, & de là il faut bien apprendre que sans une boëte d'or qu'il portoit à son col, parce qu'elle renfermoit une lettre pour l'impératrice, il eût été poignardé. Rapport de cette fourbe à l'exil de M...., & de M. le D....

12°. Il retourne en Angleterre, où la fatalité des circonstances force M. le comte de Vergennes de le rendre l'agent d'un grand évenement, parce que M. le comte de Maurepas ne veut pas avoir l'air d'y prendre part. 13°. Véritable époque de la fortune qu'il acquiert en devenant l'usurier de la France & de l'Amérique. Anecdote sur ses premiers armemens, sur son mistérieux voyage au Havre où il ne fait cependant pas moins afficher qu'il y étoit, & sur l'ordre d'arrêter M. *Du Coudray*. 14°. Fragmens de sa correspondance avec le congrès. 15°. Détails sur ses spéculations de commerce. Il porte son avidité pour l'argent jusqu'à l'inpudence de redemander au nom du congrès l'argent que le congrès avoit fait remettre aux officiers françois qui devoient passer en Amérique. Réponse accablante de M. Franklin sur la réclamation de M. de Ribourdelle. 16°. Anecdote sur ce qui détermine Beaumarchais à faire son manifeste contre Milord Stormont. 17°. Incroyable motif qui engage M. le Comte de Maurepas à se contenter de supprimer par un arrêt du conseil le barbare galimathias de ce manifeste dans lequel Beaumarchais avoit porté cependant l'insolence & l'ignorance au point d'insulter, par un fait faux & supposé vrai, la mémoire du feu roi & son ministere.

Le quatrieme *volume sera consacré* au *résumé* des trois autres, d'où naît la comparaison qu'on

établit entre Beaumarchais, Mlle. d'Eon, & M. de Paradès, afin de pouvoir comprendre les revers de Mlle. d'Eon, la disgrace de M. de Paradès & la fortune de Beaumarchais. L'on verra que les plus grandes qualités, les prodigieux talens, le mérite très-rare qui rendirent Mlle. d'Eon un personnage si extraordinaire, & qui donnerent nécessairement une influence momentanée si dominante à M. de Paradès, les destinoient également à devenir importans & malheureux. Tout cela s'explique en faisant comprendre pourquoi les gens honnêtes, mais foibles, ont peur de Tartuffe, & pourquoi les sots & les fripons aiment les fourberies de Scapin.

Cette édition paroîtra sous les sérénissimes auspices du prince de Nassau, auquel on en a fait l'hommage dans une épître dédicatoire, dans laquelle cependant les amis les plus distingués de Beaumarchais partagent avec le prince, la gloire de protéger ses petits talens, ses grands vices & les spéculations politiques & mercantiles du Sieur Caron de Beaumarchais.

14 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 8 juillet..... La fermentation, quoique rassise en apparence, pourroit se rallumer aisément, & s'est en effet rallumée depuis peu.

A un combat de taureau, spectacle qu'on nous donne ici de tems en tems, un jeune homme ne trouvant point de place, s'en alloit & vou-

loit ravoir son argent qu'on refusoit de lui rendre. Pendant la contestation passe M. *de Massif*, un des deux jurats gentils-hommes, celui, déjà hué par les mécontens, qui a porté plainte au parlement & dans l'affaire duquel on informe. Il ordonne au jeune homme de ne point insister & d'avancer. Le plaignant l'instruit du motif qui l'oblige de sortir; M. *de Massif* le maltraite de paroles, l'appelle petit foutriquet. Le jeune homme lui répond que c'est lui qui est un grand J.F. depuis les pieds jusqu'à la tête. Le Jurat ordonne aux gardes d'arrêter cet insolent; à l'instant une foule de jeunes gens présens livrent le passage à leur camarade & font pleuvoir sur M. *de Massif* & sa cohorte une grêle de cailloux qui les disperse. Par un hazard singulier un de ces cailloux est tombé sur la croix de Saint-Louis du jurat & la lui a brisée: il a été obligé de se retirer tout honteux, & va sans doute joindre cette nouvelle plainte à la premiere.

14 *Juillet* 1783. Un nouveau pamphlet fait beaucoup de bruit au palais; c'est une *Requête à Thémis*. On ne parle encore que du titre.

15 *Juillet* 1783. Ce n'est point à l'avocat même de M. de Sainte-Foi, mais c'est à l'imprimeur qu'il est venu un ordre de M. *Camus de Néville*, comme chef de la librairie, défendant de rien imprimer dans cette affaire jusqu'à ce que la défense fût levée.

Les Avocats s'étant assemblés le dix juillet, M. le bâtonnier a été chargé de la part de l'ordre de se retirer par devers M. le garde des

ſceaux, & de ſe plaindre d'une défenſe qui attaquoit la liberté des fonctions de l'ordre.

M. *de Miromesnil* a très-bien accueilli le bâtonnier; il lui a dit combien il eſtimoit l'ordre dont il ſe faiſoit gloire d'être membre lui-même; combien il étoit pénétré de la nobleſſe, de l'utilité, de la néceſſité de ſes fonctions; que l'intention du roi n'étoit nullement de les troubler, ou gêner en rien; mais que comme l'affaire dont il s'agiſſoit pouvoit intéreſſer le ſecret de l'adminiſtration intérieure de la maiſon du comte d'Artois, il étoit eſſentiel que l'orateur apportât beaucoup de réſerve & de circonſpection dans ce qu'il écrivoit.

En conſequence, le garde des ſceaux eſt convenu qu'on s'en rapporteroit à M. le premier préſident, qui ſavoit là-deſſus les intentions de la cour. On eſt allé au premier préſident, qui a répondu n'avoir pas voulu ſe charger de l'examen de ce mémoire & des autres qui devoient paroître dans l'affaire, & qu'il ſuffiroit que lui bâtonnier le fît.

Celui-ci doit rendre après-demain à l'ordre aſſemblé compte de ſa miſſion.

15 *Juillet* 1783. M. le duc d'Orléans, inſtruit du crime du docteur *Barthès*, l'a menacé de le chaſſer, s'il n'arrangeoit l'affaire, en ſorte qu'il a donné beaucoup d'argent.

On raconte que ce vieillard impudique a chez lui un fauteuil à reſſorts où il fait aſſeoir les perſonnes dont il veut abuſer; qu'à l'inſtant

on ſe trouve pris & dans l'attitude la plus favorable pour qu'il puiſſe ſans effort aſſouvir ſa brutalité.

15 *Juillet* 1783. Quelques gens, qui diſent avoir lu la *Requête à Thémis*, aſſurent qu'elle roule principalement ſur les friponneries des procureurs, friponneries tolérées en partie par Meſſieurs les grand's-chambriers, qui ont beſoin d'eux à leur tour, pour commettre ſans réclamation leurs extorſions.

16 *Juillet* 1783. „ Quatre cens juriſconſultes, qui du moins en portent tous le nom, „ ligués contre la marquiſe *de Valory*, même „ avant d'avoir connu ſa cauſe; qui ont mieux „ aimé troubler, par leurs cris tumultueux, le „ ſanctuaire de la juſtice, que d'attendre en „ ſilence ſes oracles; qui croient la gloire de „ leur ordre intéreſſée plutôt à déguiſer les fau- „ tes avérées d'un confrere, qu'à le punir; qui „ ont aſſiégé les magiſtrats, fait retentir de leurs „ injuſtes déclamations les lieux publics, les „ cercles, les tribunaux, les cabinets des ju- „ ges; parmi leſquels aucun, dans cette ligue „ redoutable, n'eſt aſſez courageux pour pren- „ dre en main la défenſe publique d'une cauſe „ dont pluſieurs dans les converſations parti- „ culieres, & quelques-uns par écrit, ont re- „ connu la juſtice. Telle eſt la poſition de la „ marquiſe.

Tel eſt le paragraphe du mémoire attribué à l'abbé *Royou*, qui a ſcandaliſé l'ordre. Il re-

proche à Me. *Maultrot* d'y avoir mis sa consultation & de l'avoir adopté, spécialement par cette phrase. „ Tel est le spectacle qu'offre au „ public la cause de Me. *Courtin*, son système „ est cependant soutenu par une foule de juris- „ consultes. La Marquise *de Valory* ne peut „ au contraire avoir de défenseur, & elle est „ réduite à se faire nommer un Avocat par ar- „ rêt. O *Tempora! ô mores!*

C'est Me. *Babile* qui a cru devoir faire la dénonciation; mais comme l'accusé ne semble pas disposé à répondre, qu'il est vieux & infirme, on croit qu'on ne donnera pas de suite à l'affaire.

16 *Juillet* 1783. Il paroît des *Observations* sur la relation que Me. *Linguet* a donnée de sa détention à la Bastille. Comme cet ouvrage se vend publiquement, on ne doute pas que l'auteur n'ait écrit sous l'influence du ministere.

16 *Juillet* 1783. Il paroît décidément que les membres de la nouvelle administration des quinze-vingts, ont eu des lettres de cachet qui leur ordonnent d'accepter les fonctions dont ils sont chargés, & qu'en conséquence, après avoir fait leurs protestations, ils doivent obéir.

17 *Juillet* 1783. La commission des réguliers, lorsqu'elle a cru l'objet de sa création rempli, & qu'elle a demandé ou paru demander sa supression, a attesté à Sa Majesté que par l'effet de sa surveillance, les congrégations religieuses avoient un corps de constitutions, sta-

tuts & réglemens rédigés avec clarté & précision, & revêtus de l'autorisation nécessaire par le concours des deux puissances ; que par ce moyen il étoit facile aux supérieurs d'y maintenir l'ordre & la discipline, d'éviter par une exacte observation des regles tout ce qui pourroit introduire le relâchement, & de rendre les ordres religieux de plus en plus utiles. Tels sont les complimens que se faisoient faire les prélats réformateurs, dans l'arrêt du conseil du dix-neuf mars 1780, qui les suprime.

Cependant il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil en date du vingt-un juin 1783, pour la convocation d'un chapitre extraordinaire de la congrégation de Saint Maur, à Saint-Denis, auquel doivent présider les archevêques de Narbonne & de Bordeaux, sous prétexte de décider les contestations qui agitent cette congrégation & d'y rétablir l'ordre & l'harmonie. C'est le mardi neuf septembre que doit s'ouvrir l'assemblée.

Cet arrêt du conseil a alarmé la congrégation ; son supérieur général & les assistans ont en conséquence présenté au roi de très-humbles & très-respectueuses représentations, qu'on dit bien faites, vraiment énergiques & dont le rapport doit être fait incessamment au conseil des dépêches.

17 *Juillet* 1783. On parle d'un nouvel ouvrage très-piquant par son titre, *la Chronique scandaleuse*. Il est à craindre malheureusement

qu'il n'y ait que cela de bon, ſurtout s'il ſort, comme on l'aſſure, d'un caffé du Palais Royal nommé *le Caveau*, réceptacle de beaucoup d'oiſifs, de libertins, de gens qui, concentrés en ce lieu, ne voient point aſſez de monde pour faire la récolte néceſſaire à la formation d'un pareil recueil.

18 *Juillet* 1783. La congrégation de Saint-Maur tient tous les ans au mois de mai une diete pour la manutention de l'ordre & de la discipline réguliere; cette aſſemblée, par ſa nature, eſt peu propre à intéreſſer l'état. Quelle a donc été la conſternation de la congrégation lorsqu'on lui a intimé la défenſe de tenir celle qui devoit avoir lieu au mois de mai dernier?

Presque dans ce tems il a été répandu avec affectation dans Paris & dans les maiſons de la congrégation un bref du pape daté du vingt-trois avril 1783, où l'on voyoit que deux prélats, qui avoient été membres de la commiſſion des réguliers, s'étoient fait donner à Rome, ſous le nom du roi, une commiſſion pour convoquer, hors le tems marqué par les conſtitutions des bénédictins, & ſous telle forme qu'ils jugeroient convenable, un chapitre général de la congrégation; que cette commiſſion qui devoit durer deux ans, leur conféroit les plus amples pouvoirs pour interpréter, ou réformer les loix de l'ordre, pour décerner tous les décrets qu'ils croiroient convenables, tant au temporel qu'au ſpirituel, pour ſtatuer ſur la validité

des actes & décrets du chapitre général de 1781, pour dépoſer les ſupérieurs majeurs, & les faire remplacer par des élections qui auroient la même force que ſi elles étoient l'ouvrage du chapitre ordinaire, qui doit ſe tenir en 1784. Le bref impoſoit, du reſte, à tous les membres de la congrégation, aux ſupérieurs, comme aux ſimples religieux, l'obligation étroite de la plus entiere obéiſſance, ſous des peines très-graves. Le ſeul prétexte de ces étonnantes diſpoſitions étoit de pacifier les troubles & les conteſtations dont on ſuppoſoit la congrégation agitée & *déchirée*, à l'occaſion de l'aſſemblée provinciale de Normandie qui avoit précédé le chapitre général de 1781.

La congrégation, par la réunion de ces deux coups d'autorité, a facilement conçu la raiſon de la ſuſpenſion de la diete, & le deſpotiſme des prélats commiſſaires qui vouloient réſerver à l'aſſemblée tenue ſous leur influence, toutes les opérations qui étoient du reſſort de la diete.

Cependant la congrégation ſe raſſuroit en ce que le bref du pape n'étant point enregiſtré, ne pouvoit avoir de force dans le royaume, & que la juriſdiction attribuée par ce reſcrit aux prélats commiſſaires, tomboit avec lui. En effet, ceux-ci ont renoncé à en faire uſage par l'impoſſibilité ſans doute qu'ils ont trouvé de faire recevoir le décret dans les tribunaux; mais ſans ſe départir de leur plan de domination, ils

ont surpris à la religion du roi l'arrêt du conseil qui fait aujourd'hui l'objet de la réclamation des religieux.

18 *Juillet* 1783. La France vient de faire un recrue de vingt-quatre carmélites autrichiennes provenant des couvens détruits par l'empereur. Ces religieuses ne voulant pas absolument se soustraire à l'empire de leur regle, ont demandé à leur souverain la liberté d'aller la remplir hors de ses états, & elles l'ont obtenue. Ces bonnes filles sont sous la conduite d'un carme, d'un prêtre séculier, & du pere de l'une d'elles. Il y en a quelques-unes nobles, qui doivent aller à Saint-Denis; le surplus se répandra dans les convens de Paris.

19 *Juillet* 1783. Les *très-humbles & très-respectueuses Représentations du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur & de ses deux assistans* adressées au roi, ont été motivées en effet par la signification qui leur a été faite le vingt-trois juin, de l'arrêt du conseil du vingt-un. Leur objet est de démontrer la surprise faite à Sa Majesté & de développer le plan despotique des prélats commissaires qui l'ont dicté pour suppléer au bref dont ils ne pouvoient faire usage.

Lés auteurs des représentations dissequent cet arrêt avec autant de sagacité que de force, & dans son préambule & dans ses dispositions. Ils en font voir & l'inutilité & le danger.

Du

Du reste, ils rappellent à Sa Majesté les marques de bonté & de protection qu'elle même & ses augustes prédécesseurs ont données à la congrégation de Saint-Maure. Pour lui faire voir qu'elle n'en est pas plus indigne qu'auparavant, ils remettent sous ses yeux d'une part, les travaux immenses auxquels elle s'est livrée pour l'église & pour l'état dans le tems du calme où elle vivoit en sécurité sous l'empire de ses loix, & de l'autre les violentes & continuelles secousses qu'elle a éprouvées depuis 1765. On lui a fait tenir des assemblées extraordinaires; il y a eu des commissaires dans presque tous ses chapitres; on l'a obligée de rédiger en 1769 un nouveau corps de constitutions, sous la direction de ces commissaires, & elle s'est soumise à tous les changemens qu'ils ont exigés. La commission elle même a rendu justice à l'état de révivification où l'ordre se trouvoit, à la pureté, à la vigueur, à la stabilité de son régime. Quelle inquiétude peut-on tout-à-coup concevoir de la suffisance de ses loix? Pourquoi, par une assemblée vraiment extraordinaire, exposer la congrégation à des dépenses & à des agitations qui la vexent & qui la troublent? Quel besoin peut-elle avoir de nouveaux réglemens, de nouvelles ordonnances pour son administration & son gouvernement? Une funeste expérience n'a que trop appris les maux qu'entraînent ces révolutions & ces

mouvemens inattendus. Les bons religieux s'alarment & se découragent, les foibles se dégoûtent d'un état qu'ils croient sans cesse compromis & incertain ; les autres ne font que s'affermir dans l'état d'indépendance & de relâchement.

C'est par cette péroraison vigoureuse & pathétique qu'est terminée la requête vraiment digne de la savante congrégation au nom de laquelle elle est présentée.

19 *Juillet* 1783. Depuis longtems on se plaint que Paris, malgré tant de nouveaux bâtimens propres à l'embellir, ne sera jamais tel qu'il pourroit être, faute d'un plan fixe & régulier. On se plaint surtout du défaut des rues, la plupart trop étranglées, & des maisons dont la hauteur n'étant point réglée, n'avoit de mesure que la cupidité des propriétaires. De là un défaut de circulation d'air très-funeste dans une ville aussi peuplée & aussi mal propre. Une *Déclaration du roi* donnée à Versailles le dix avril 1783, regiftrée en parlement le huit de ce mois, *concernant les alignemens & ouvertures des rues de cette capitale*, a pour objet de remédier à ces inconvéniens.

1°. Il ne pourra plus être ouvert, sous quelque prétexte que ce soit, aucune rue nouvelle qu'en vertu de lettres-patentes.

2°. Ces rues nouvelles ne pourront avoir moins de trente pieds de largeur.

3o. A l'égard de celles qui existent & qui ont moins de trente pieds, elles seront élargies successivement & à mesure des réconstructions.

4o. Il sera déposé au greffe tant du parlement que du bureau des finances, les plans généraux de toutes les rues de Paris, & ceux particuliers des réconstructions projetées.

5o. Les propriétaires des maisons ou murs de clôture situés sur les rues, contribueront aux frais desdits plans au *prorata* de la quantité des toises dont ils sont propriétaires, savoir de cinq sols par toise pour les maisons; trois sols pour les murs de clôture, & la moitié seulement pour ceux des plans déjà formés & déposés & qui seront seulement recollés. Les établissemens publics & les propriétés des hôpitaux sont exceptés de cette taxe.

6o. La hauteur des maisons fixée par la même déclaration, est pour les rues de trente pieds de largeur & au dessus à soixante pieds, lorsque les constructions seront faites en pierres & moëllons, & à quarante-huit pieds, lorsqu'elles seront en bois. Dans les rues depuis vingt-quatre jusque & compris vingt-neuf pieds de largeur, la hauteur des maisons sera de quarante-huit pieds, & dans toutes les autres rues de trente-six pieds seulement, y compris les mansardes, attiques & autres constructions au dessus de l'entablement. Toutes

ſaillies, ſoit en maçonnerie, ſoit en charpente, ſont également ſupprimées, le tout à peine d'une amende déſignée.

20 *Juillet* 1783. M. *Patras*, l'auteur du *Fou raiſonnable*, qui a eu tant de ſuccès aux *variétés amuſantes* & étoit digne d'un plus noble théâtre, va s'eſſayer au théâtre italien par une piece ayant pour titre l'*Heureuſe Erreur*, comédie en un acte & en proſe qu'on doit jouer après demain ; ceux qui ont vu les répétitions, aſſurent que l'auteur n'y dément pas les eſpérances qu'il avoit fait concevoir, & que le ſujet de la piece, ſous un titre modeſte & commun, eſt vraiment piquant & neuf.

20 *Juillet* 1783. L'*embargo* mis ſur les mémoires qui devoient paroître dans l'affaire de M. de Sainte-Foi, dont le rapport n'eſt pas encore commencé, mais aura certainement lieu mardi prochain, n'a abouti à rien & eſt levé. Le Sieur *le Bel* eſt allé à Verſailles pour ſe plaindre ſur la ſuſpenſion que le ſien éprouvoit, & a ſi fort crié qu'il a eu la liberté de le publier. Il y a des choſes très-fortes contre M. de Sainte-Foi, des paragraphes parfaitement bien frappés. Le reſte eſt hériſſé de calculs néceſſaires à l'inſtruction, mais fort ennuyeux.

M. *Tronçon du Coudray*, qui a également permiſſion de diſtribuer ſa ſeconde partie,

differe vraisemblablement pour répondre au mémoire de *le Bel*.

21 *Juillet* 1783. Après avoir lu les trois nouveaux volumes de *l'Espion Anglois* qui commencent à percer, on est bien rassuré contre la crainte que la continuation ne fût pas de l'auteur des premiers. On y retrouve la même maniere absolument. Comme ils roulent sur les évenemens de l'année 1777, tems où la rupture avec la cour de Londres s'approchoit, ils deviennent très-curieux sur cet objet, & l'on y lit trois ou quatre lettres introductives à l'histoire de la guerre qui inspirent une grande envie de voir l'écrivain en traiter la suite par une foule de détails sur la marine qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Il est à remarquer que nous sommes très-pauvres en cette partie, & qu'à commencer par les mémoires de *Dugué-Trouin*, si intéressans pour le fonds & si ennuyeux pour la forme, on ne peut lire qu'avec le plus grand dégoût tout ce qui est écrit sur cette matiere.

22 *Juillet* 1783. Mad. *Billioni*, dont on a annoncé la perte, mérite une notice plus détaillée. Elle étoit née à Nanci en 1751 de danseurs de corde, & avoit pour pere celui du fameux Placide, & la D[lle]. *Spinacuta*, dont le nom n'est pas moins renommé dans ce genre de talent. Confiée au Sieur *Verouèze* pere, par ses parens obligés

de voyager ſans ceſſe, elle montra pour la danſe & pour la muſique vocale des diſpoſitions ſi décidées qu'il lui donna des maîtres à l'âge de quatre ans.

Depuis huit ans juſqu'à douze la jeune *Buſſa*, c'étoit ſon nom de famille, ſe diſtingua comme danſeuſe au théâtre italien, & elle exécuta un pas de deux pour le ſervice de la cour avec Mlle. *Guimard*.

A l'âge de douze ans elle joua & chanta les premiers rôles à Bruxelles & étoit également la premiere danſeuſe au ſpectacle de cette ville.

Après ſon mariage avec le Sieur *Billion*, dit Billioni, ancien maître des ballets de l'opéra comique & de la comédie italienne, elle revint à Paris en 1767 & y débuta dans l'emploi des amoureuſes italiennes: alors elle renonça totalement à la danſe. Elle doubla bientôt les premieres chanteuſes du théâtre italien devenu plus intéreſſant par les ſuccès de ſes opéra-comiques du grand genre.

La voix de Mad. *Billioni* ne parut point indigne du concert ſpirituel, ce théâtre ſi redoutable aux débutantes, & elle y chanta comme cantatrice italienne pendant la quinzaine de 1771.

Elle étoit excellente muſicienne; elle uniſſoit à la juſteſſe & à la fineſſe dans la voix beaucoup de préciſion & d'adreſſe dans le chant, & dans le jeu de ſes différens rôles

une grande intelligence de la ſcene. Elle avoit pu d'autant mieux développer toutes ces qualités, qu'elle étoit très-bien ſervie par ſa mémoire excellente.

Elle s'étoit attachée au Sieur *Clairval*, & cette paſſion l'a précipitée au tombeau: ſon extrême ſenſibilité la faiſoit veiller avec le plus grand ſoin, avec l'inquiétude la plus vive ſur cet amant très-dérangé & très-infidele. Il étoit joueur; il paſſoit ſouvent la nuit dans les tripots, & l'on la voyoit à la porte guetter dans une voiture le moment où il ſortiroit. Sa foible ſanté n'a pu réſiſter à des épreuves auſſi multipliées & auſſi propres à la déranger.

22 *Juillet* 1783. C'eſt ſur la déclaration faite par le bâtonnier au premier préſident, au procureur général & enſuite à M. le garde des ſceaux, qu'il ne pouvoit ni ne devoit ſe charger d'être le cenſeur de ſes confreres, de ſes égaux, n'ayant jamais été ſoumis à cette formalité; qu'a été levée la défenſe qui empêchoit d'imprimer ou publier les mémoires dans l'affaire de Sainte-Foi, qui n'auroient pas été approuvés par le premier préſident & M. le procureur général. En conſéquence, outre celui de *le Bel*, on en a de *Pyron*, de *Nogaret*, &c. &c.

Comme le premier, c'eſt-à-dire celui du Sieur *le Bel* contient des paragraphes violens contre M. de Sainte Foi, Me. *Tronçon*

du Coudray, avant de distribuer sa seconde partie de la justification de ce client, a voulu y joindre une réponse à son adversaire.

23 *Juillet* 1783. Les partisans de M. Radix de Sainte-Foi, qui ne laissent pas que d'être en grand nombre, sont très scandalisés d'un paragraphe du nouveau mémoire du Sieur le Bel, où l'on les peint ainsi :

„ Le Sieur de Sainte-Foi doit la sorte de „ réclamation assez vive qui s'est formée de- „ puis quelque tems en sa faveur aux amis „ de cour qu'il s'est faits par les bienfaits du „ prince, amis assidus autour des puissances „ pour parer les coups, & ardens à solliciter „ des déclarations aux gens de bonne com- „ pagnie qui ont reçu des politesses de lui & „ qui sont fâchés d'avoir une maison de „ moins, à tous les ordres de société, à la „ cour & à la ville, enchaînés par lui dans un „ cercle varié de fêtes & de plaisirs, animés „ surtout par la réunion & la liberté des „ deux sexes.

„ De là ces masses de crédit & de consi- „ dération dont la réunion imposante forme „ un colosse de protection & de faveur....

On sait que ce mémoire, qui n'est signé que de le Bel & de son procureur, est l'ouvrage de plusieurs avocats, entre autres de Me. *Blondé*.

23 *Juillet* 1783. On attendoit trois nouveaux volumes de la suite du *Tableau de Pa-*

ris

rés promis par son auteur, M. *Mercier*. Ils ont tardé beaucoup à paroître; mais les amateurs de l'ouvrage en sont dédommagés par une plus grande abondance, puisque les colporteurs distribuent aujourd'hui quatre volumes au lieu de trois, fécondité rare & digne du peintre.

Ce livre, d'abord prohibé, se vend publiquement aujourd'hui.

A la fin de l'ouvrage, M. *Mercier* place une note par laquelle il annonce qu'il travaille aussi à féconder son *rêve de l'an deux mille deux cens quarante*, & qu'il fera si bien que d'un volume il le portera à trois.

Ensuite, pour prendre congé de la compagnie, il terminera par un dernier ouvrage très-énergique, & qu'il appelle son *Bonnet de nuit*.

23 *Juillet* 1783. Le goût des calembours gagne même nos princes les plus graves, & l'on en rapporte un du duc d'Orléans à l'occasion du Duc de Chartres, son fils. On sait qu'il n'a jamais approuvé la cupidité sordide qu'on reproche à celui-ci, & dont il paroît que cette altesse calculante sera punie; car on veut qu'elle n'ait pas encore à beaucoup près trouvé les souscriptions qu'elle desiroit pour ses nouveaux bâtimens. C'est à cette occasion qu'on fait parler son auguste pere. ... Je ne sais pas, dit-il, d'où vient l'acharnement du public contre mon fils, j'y vois de

plus près que les autres, & je puis assurer que *tout est à louer chez lui.*

24 *Juillet* 1783. La piece de M. *Patras*, jouée hier, a répondu à la bonne opinion qu'en avoient donné ses partisans, & *l'Heureuse Erreur* a été fort accueillie.

24 *Juillet* 1783. *Mémoire pour le Sieur de Sainte-Foi, ancien surintendant de M. le comte d'Artois : contre M. le procureur général :* seconde partie ; faits étrangers au procès.

Il est précédé d'une *note*, où Me. *Tronçon du Coudray* parle du nouveau mémoire du Sieur *le Bel*, qu'il traite de fougueux accusateur. Il annonce qu'il a cru devoir en relever les écarts & les indiscrétions dans un appendix intitulé *le Sieur le Bel dévoilé*, ou *Plan de la défense en ce qui concerne le Sieur de Sainte-Foi.* Ce morceau est précieux, parce qu'il y est question d'un trait ancien assez semblable à l'affaire de M. de Sainte-Foi, & qu'il donne lieu à une discussion historique vraiment intéressante.

Du reste, le mémoire est enrichi de tableaux qui servent à jeter un grand jour sur l'administration des finances de M. le comte d'Artois & sur la situation de ses affaires.

Le tout est terminé par une consultation en dix lignes en date du dix-neuf juillet, où les mêmes jurisconsultes qui se sont déjà occupés de la défense de M. de Sainte-Foi le

déclarent non-seulement *innocent*, mais irréprochable.

24 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de Versailles du vingt juillet. . . . Les grandes chaleurs qu'il a fait & qu'il fait encore, ont mis à la mode ici un divertissement fort innocent, fort tranquile & par là très-convenable à l'inaction où nous réduit la saison; c'est la pêche à la ligne. C'est un spectacle charmant de voir au coucher du soleil la reine, *Madame*, Madame la comtesse *d'Artois*, Madame *Elisabeth*, toute la famille royale & des groupes de dames de leur suite, le long du canal & à l'entour de la piece d'eau des Suisses dans cette attitude.

Ce genre de plaisir a fait sortir de son obscurité un poëme qu'on ne connoissoit guere. C'est celui de *l'Agriculture* dédié au roi par M. le président *de Rosset*: il en a donné une seconde partie qui contient trois nouveaux chants. Le premier a pour objet, *les plantes & le potager*; le second, *les étangs & les viviers*; le troisieme, *les bosquets & les jardins chinois & anglois*. Il y a dans la seconde une description de la pêche à la ligne que tout le monde veut avoir; car vous savez que les bourgeois singent toujours les grands. Ce morceau au surplus n'est pas mal fait.

Sur un riant gazon assis près du rivage;
Vous ferez de la ligne un agréable usage.
Dans l'onde elle est jetée; aussitôt l'hameçon
Présente un mets trompeur au crédule poisson.
Gardez un long silence & que l'appât perfide
Invite le poisson affamé, mais timide;
Toujours saisi de peur, sensible au moindre bruit,
Il écoute, il s'arrête, il se méfie, il fuit......

25 *Juillet* 1783. Le succès de *l'Heureuse Erreur* s'est soutenu aujourd'hui à la seconde représentatio, & la piece mérite en effet qu'on en donne une notice détaillée. En voici le sujet.

Une veuve très aimable, ayant pris les hommes en aversion, & ne voulant plus avoir aucune liaison avec eux, s'est retirée dans une de ses terres, où elle a formé le projet ridicule de ne recevoir que des femmes. Une de ses voisines, nommée *Sophie*, qui, malgré ce travers desire, pour les qualités précieuses qu'elle a d'ailleurs, lui faire épouser son frere, jeune homme entré depuis peu dans le monde, cherche à l'introduire auprès d'elle, & y réussit par le moyen d'une femme de chambre. Celle ci persuade à sa maitresse, que le jeune homme qu'on va lui présenter, est une femme déguisée, qui, en feignant de l'aimer, ne veut que s'amuser à ses dépens. La veuve piquée & voulant se venger du tour qu'elle croit qu'on lui joue, feint de partager la tendresse de cet amant, qu'el-

le est bien éloignée de prendre pour ce qu'il est. Celui-ci qui ignore le stratagême de sa sœur, enchanté de se voir traité avec une familiarité qu'il n'avoit pas lieu d'attendre, veut terminer sur le champ par le mariage. La veuve, toujours dans l'erreur, consent à tout : le contrat se signe, & *Sophie* alors vient débrouiller le mystere.

On conçoit par cette analyse, combien il peut résulter de comique d'un pareil fonds. L'auteur, qui entend à merveille *l'imbroglio*, en a tiré un excellent parti. Il est fâcheux qu'oubliant qu'il n'étoit plus à la foire, il se soit permis des équivoques un peu trop fortes pour la scene où il se transporte aujourd'hui.

25 *Juillet* 1783. Un suicide remarquable qui vient d'arriver dans cette capitale, c'est celui de M. *le Bas de Lyerville*, conseiller honoraire au parlement de Rouen, qui s'est brûlé la cervelle avec la plus grande présence d'esprit. Il étoit très-âgé & infirme; il y a apparence que, fatigué de souffrir, il a voulu y mettre fin. Il a fait appeler ses domestiques, il leur a dit que dans l'état où il étoit, il pouvoit passer d'un instant à l'autre, & ne pas avoir le tems de les récompenser comme il le desiroit; en conséquence il leur a donné manuellement & en argent comptant une gratification convenable; il les a écartés ensuite

sous différens prétextes & a consommé son sacrifice.

25 *Juillet* 1783. Il est décidé que le nouveau mémoire pour M. de Sainte-Foi ne peut avoir aucun crédit en justice, pas plus que le premier. Un texte précis de l'ordonnance, qui défend d'admettre même une requête d'aucun contumace, ne permet aux juges d'accueillir ni l'un ni l'autre, fussent-ils aussi justificatifs qu'ils le sont peu.

Dans celui-ci l'avocat prétend qu'après avoir prouvé qu'on impute au sieur de Sainte-Foi des délits dont il est innocent, il va faire voir qu'on lui reproche en outre des faits qui ne présentent pas même l'apparence de délit.

26 *Juillet* 1783. Ces jours-ci l'on a essayé sur le théâtre lyrique un grand opéra, intitulé *Bayard*. Les paroles sont de M. *du Rosoi* & la musique d'un nommé *Froment*, violon de l'orchestre. On étoit assez disposé à l'accueillir favorablement; mais M. *Garat*, qui y assistoit & qui acquiert un grand crédit dans le comité lyrique, a jugé que c'étoit détestable & l'a fait rejeter. On va remettre *Orphée* & y joindre un ballet pantomime en deux actes, de la composition du Sieur *Gardel* l'aîné.

26 *Juillet* 1783. Grand' Chambre & Tournelle assemblées, ce soir il en est en effet sorti l'arrêt dans l'affaire du Sieur de Sainte-Foi. En voici les principales dispositions.

Le bel, hors de cour.

Radix de Sainte-Foi, un plus amplement informé défini, & il reſtera toujours en état de décret de priſe de corps.

Piron, un plus amplement informé de ſix mois, & il reſtera toujours en état de décret d'ajournement perſonnel.

Ruel, défenſes de récidiver, & ſous peine de punition exemplaire.

Cavier, hors de cour.

Geranſlo, déchargé d'accuſation.

Nogaret, déchargé d'accuſation. Permis à lui de faire imprimer & afficher l'arrêt en ce qui le concerne.

Tous les actes & regiſtres &c. à lui rendus.

M. le procureur général s'eſt réſervé à ſe pourvoir contre tous les actes du Berri & du Poitou, faits par ledit Sainte-Foi, ainſi que contre la vente du terrein de la pépiniere faite audit Sainte-Foi.

27 *Juillet* 1783. Extrait d'une lettre de l'Orient du 20 juillet.... L'accident dont on vous a parlé comme arrivé ici n'eſt que trop vrai. Il eſt du vingt ſept mai dernier: il n'a pas cauſé le bruit qu'il auroit dû produire, parce qu'on a empêché par politique qu'il ne fût inſéré dans les papiers publics; on a craint la contagion, & il y a à parier que cet exemple ne contribuera pas peu à faire tomber en déſuétude un genre de punition auquel les ſoldats françois ne ſe peuvent habituer.

M. le baron *de la Porte d'Anglefort*, lieutenant colonel d'artillerie, au département des colonies, exerçoit sa troupe aux manœuvres d'infanterie sur la place du port de cette ville & en plein midi. Il donna un coup de plat d'épée à un soldat qui n'obéissoit pas; ce soldat se retourna & il traversa de part en part cet officier d'un coup de bayonette qui étoit alors au bout de son fuzil. Celui-ci en est mort depuis peu; il avoit eu la générosité de demander la grace de son assassin & ne put l'obtenir.

M. *d'Anglefort* n'avoit que trente ans: il étoit déjà connu par ses talens militaires, par son sang-froid & sa bravoure. Le dix-neuf mai 1779, lors de l'affaire de Cancale, il se proposa pour aller sur le bâtiment du roi *l'Ecluse* éteindre le feu que les Anglois y avoient mis en l'abandonnant. Il fut assez heureux pour réussir. Il obtint la croix de Saint-Louis à cette époque, à la recommandation du prince de Nassau, qui lui avoit confié le commandement de l'artillerie de sa légion.

27 *Juillet* 1783. Le *musée de Paris*, à peine formé, est à la veille de se dissoudre par ses propres membres, entre lesquels on a semé la discorde.

Jeudi dernier, dans une assemblée très-tumultueuse, une cabale, ameutée vraisemblablement par *Collenot* contre l'abbé *Cordier*,

l'a expulsé, & pour y mettre cependant quelque honnêteté apparente, l'a invité de donner plutôt sa démission, ce qu'il a eu la foiblesse de faire.

En outre, M. *...hava d'Estandoux*, parvenu à se faire élire président dans une assemblée illégale, redoutant M. *Court de Gebelin*, nommé président honoraire perpétuel, intrigue sourdement pour susciter des affaires à celui-ci ; sous prétexte qu'il a mal administré les fonds de la société, qu'il l'a endettée au point qu'elle est dans l'impossibilité de payer.

Les querelles de ces Messieurs sont devenues si graves, qu'ils en ont référé à M. le lieutenant général de police. Ce magistrat, qui sent les avantages dont cet établissement littéraire seroit susceptible, voudroit bien le conserver ; mais la désunion est si grande, qu'on doute qu'il puisse réussir.

28 *Juillet* 1783. C'étoit déjà sans doute une merveille bien édifiante dans ce siecle de trouver un auteur, un baron, M. *Joseph de Luzec*, qui a consacré son talent a composer *les litanies de la Providence* ; mais une seconde encore plus grande, c'est de voir un jeune poëte, voué jusqu'ici aux graces & à la galanterie, quitter sa lyre aimable & folâtre pour prendre le ton austere du langage de la religion & commenter les pieuses rêveries de son modele. Ce disciple du baron est M. *Sylvain Maréchal*.

28 *Juillet* 1783. Non-seulement les représentations du général des bénédictins n'ont pas été accueillies au conseil, mais, malgré le ton de raison, de modération & de sagesse qui y regne, elles ont été supprimées par arrêt du conseil.

29. *Juillet* 1783. On n'avoit vu depuis longtems sur le théâtre de l'opéra aucun de ces ballets pantomimes mis à la mode par M. *Noverre*, & dans lesquels il excelloit. Celui de *la Rosiere*, qu'a imaginé le Sieur *Gardel*, a attiré beaucoup de monde aujourd'hui qu'il s'est exécuté pour la premiere fois. La reine l'a honoré de sa présence. Il a plu généralement, malgré des longueurs qui embarassent l'action, & des répétitions qui la font languir, & nécessaires cependant pour éclaircir l'obscurité qui en résulteroit sans cela. Peut-être faudroit il réduire en un les deux actes entre lesquels il est partagé.

Tous les principaux coriphées de la danse, au nombre de quatorze, brillent dans cette pantomime & y déploient respectivement leur talent. M^lle^. *Guimard* & le Sieur *Vestris* y excellent surtout & ne laissent rien à desirer dans leur jeu plein de gaité, de grace & de finesse.

29 *Juillet* 1783. *La Chronique Scandaleuse*, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la génération présente. Tel est le titre du livre qu'on a annoncé & qui doit n'être pas

ancien, puisqu'on y trouve des anecdotes très nouvelles, & surtout la relation d'une scene arrivée le trois avril dernier au caffé du caveau.

L'auteur dans son *avertissement* se plaint que nous ayons beaucoup de recueils d'anecdotes, sans qu'aucun puisse donner une idée juste de nos mœurs. C'est là le but qu'il se propose, à ce qu'il dit, ainsi que d'amuser les lecteurs, dût-ce être un peu aux dépens de ses concitoyens. On voit que l'aveu est si non honnête, au moins franc. Du reste, il convient qu'un volume est peu pour une matiere aussi ample; aussi dans le cas où celui-ci plairoit, il continuera de mettre de semblables tableaux sous les yeux du public.

Quant au fonds de l'ouvrage, le recueil roule ou sur des choses triviales & connues ou sur des aventures peu intéressantes. Quelquefois elles sont dénaturées absolument ou tout-à-fait fausses. D'ailleurs le compilateur d'anecdotes est souvent d'une circonspection à laquelle on ne s'attendroit pas. Il a l'attention de ne point nommer les masques & leur ôte par là le seul mérite qu'elles pourroient avoir. La forme n'est pas non plus fort piquante ou fort agréable. Le stile est sans noblesse & sans correction. Quoi qu'il en soit, ce recueil pourra plaire à un certain monde & amuser principalement nos courti-

fannes, qui ne laissent pas que d'y figurer en grand nombre.

On ne connoît point l'auteur du recueil. Tout ce qu'on peut juger en lisant le livre, c'est qu'il n'est pas ami de M. *de la Harpe*, dont il donne, sous le nom de Psalterion, l'histoire très-suivie depuis sa naissance jusqu'à son admission à l'académie.

30 *Juillet* 1783. Les comédiens françois ont joué aujourd'hui pour la premiere fois une comédie nouvelle en cinq actes & en vers, intitulée *les Marins*, ou *le Médiateur maladroit*. Cette piece n'a eu qu'un succès de tolérance, & n'en méritoit aucun.

D'abord le titre n'influe en rien sur le fonds de l'action, & les personnages pourroient être autres que des marins, sans être obligé d'y rien changer. Seulement, l'un d'eux y jette un jargon tiré de sa langue habituelle qui en rend le stile souvent inintelligible pour le grand nombre des spectateurs, & surtout pour les femmes, & qui fait quelquefois rire ceux qui l'entendent, par des équivoques plaisantes, mais indignes de la bonne comédie.

Ensuite, le principal personnage, le médiateur mal adroit, qui est le pivot de l'intrigue, un ami outré de la paix, qui, en voulant la mettre partout, met partout la discorde, est absolument calqué sur *l'officieux*; mais n'emploie que des moyens bêtes, & dont il

ne résulte qu'un imbroglio proportionné, sans finesse, sans gaîté, du moins plus convenable au drame qu'à la vraie comédie.

Enfin, le pathétique; les grands sentimens que les acteurs développent à la fin de la piece, n'étant ni préparés, ni motivés, ne produisent pas l'effet qu'ils devroient opérer sur le spectateur.

On juge facilement que le poëte est encore loin des principes de l'art, qu'il ne les a pas assez étudiés, & qu'il auroit grand besoin de les méditer longtems avant de prendre le pinceau de *Thalie*.

Cet auteur est le Sieur *Desforges*, le pere du Tom Jones, drame joué aux italiens l'an passé. Il a été quelque tems auteur de la troupe de Bordeaux & c'est vraisemblablement dans ce port qu'il a appris le jargon marin, qu'il a trouvé plaisant d'introduire dans la nouveauté d'aujourd'hui.

30 *Juillet* 1783. C'est demain que M. l'avocat général *Seguier* doit porter la parole dans l'affaire des *Montesquiou*; il seroit superflu de rendre compte de la foule de mémoires qui ont paru depuis peu des deux côtés, mémoires très-ennuyeux au fond, parce que des détails & des discussions de généalogie ne peuvent être amusans. Il n'y a que les digressions, les anecdotes, les sarcasmes qui puissent égayer la matiere & la rendre piquante. Il faut avouer qu'en ce genre les

défenseurs de Messieurs *de la Boulbenne* ont infiniment plus beau jeu, & que Me. *Polverel* surtout déploie en leur faveur avec tout le succès possible l'art merveilleux pour l'ironie qui le faisoit valoir au barreau de Bordeaux & lui a attiré plus d'une fois l'animadversion des Magistrats, prétendant qu'il s'écartoit de la sévérité, de l'austérité de son ministere.

M. *de Montesquiou*, dont les avocats ne peuvent avoir le même avantage, s'en tient à une piece importante qu'il répand depuis peu en profusion & qui, sans prouver la vérité de son origine, prouve du moins victorieusement que celle de ses adversaires est controuvée de leur propre aveu.

Ce sont des *Lettres intéressantes de l'abbé de la Boulbenne pour la maison de Montesquiou contre les Sieurs de la Boulbenne.* Ces Lettres ont été écrites en 1776, 1777 & 1778 à l'abbé *de Montesquiou-Xaintrailles*. Celui-ci, piqué que l'abbé *de la Boulbenne* ne l'ait pas mieux ménagé dans ses *factum*, a livré à M. *de Montesquiou* ces pieces originales au nombre de quatre. On annonce qu'elles seront déposées après le jugement chez un notaire, où tout le monde pourra en faire la vérification.

Dans divers passages de ces lettres, l'abbé *de la Boulbenne* semble en effet convenir de sa mauvaise foi; il paroît être convaincu lui-même qu'il n'est pas *Montesquiou*; il dit

qu'il n'a éprouvé que de bons procédés du Marquis *de Montesquiou*, & qu'il est prêt à quitter son nom usurpé si l'on l'exige.

L'incroyable aujourd'hui, c'est que Messieurs *de la Boulbenne*, sachant qu'il existoit contre eux des aveux aussi décisifs, d'abord aient entrepris un pareil procès, & ensuite aient contraint à force d'excès celui qui en étoit le possesseur à les livrer à leur adversaire.

31 *Juillet* 1783. M. *Seguier* a encore reçu hier une lettre de *Monsieur*, qui lui recommande *l'affaire de Montesquiou*. Cet avocat général a porté la parole aujourd'hui & a annoncé dès le commencement les dispositions les plus favorables pour le protégé du prince. Il s'est élevé avec force contre la cabale en faveur des *la Boulbenne*, cabale qui s'étoit manifestée de la façon la plus indécente en huant le défenseur de leur partie adverse, qui avoit poussé l'audace jusqu'à écrire à lui avocat général des lettres anonimes où l'on lui prescrivoit ses conclusions & où l'on le menaçoit s'il ne les donnoit pas suivant le vœu du parti. Il ne l'a pas suivi, & après avoir tenu l'audience pendant plusieurs heures, il a conclu pour M. *de Montesquiou*.

Il est intervenu arrêt qui mettant les deux parties hors de cour sur l'appel &c. défend aux sieurs *de la Boulbenne* de prendre le nom & les armes de Montesquiou, de se dire issus

par mâles de cette famille; qui permet au marquis de Montesquiou de faire rayer le nom *de Montesquiou* sur tous les actes où les *la Boulbenne* l'auroient pris; qui supprime leurs mémoires; qui lui permet de faire afficher l'arrêt à ses dépens, & condamne au surplus aux dépens ses parties adverses.

Du reste, il est donné acte au procureur général de ses réserves & protestations contre les nom & qualité *de Fezenzac* & comte *d'Armagnac*, que prend le marquis de Montesquiou, sans que néanmoins il lui soit défendu de porter ce nom ou de prendre cette qualité &c.

Dès ce soir *Monsieur* a témoigné au marquis de Montesquiou la part qu'il prenoit à son triomphe & a soupé chez lui.

31 *Juillet* 1783. Le jeudi dix-sept de ce mois, il a été lu à l'académie françoise un mémoire remis au marquis *de Condorcet* avec une somme de six cents livres. Il s'agit encore d'un anonime qui invite dix-neuf autres particuliers à se joindre à lui & à completter une souscription dont il résulteroit un fonds de douze mille francs à placer sur le Roi.

Du revenu de ce capital l'auteur du mémoire desireroit qu'il fût fondé un prix d'éloquence pour l'année où il ne s'en décerneroit point en ce genre.

Il souhaiteroit encore que l'académie pro-

posât

posât tous les ans un prix d'éloquence pour un ouvrage de prose.

En conséquence, sans prétendre gêner l'académie, le souscripteur indique de son chef quinze sujets différens, tous fort compliqués, fort obscurs & d'un choix très-bizarre.

Quoi qu'il en soit, le projet de l'anonime a mérité les suffrages de la compagnie. Elle desire beaucoup qu'il réussisse.

M. *de Condorcet* gardera les six cens livres pendant le six derniers mois de la présente année; & si la souscription ne se remplit pas, l'anonime les retirera au premier janvier prochain.

Le premier Août 1783. Les comédiens italiens annoncent pour aujourd'hui la premiere représentation de *Cassandre mécanicien*, opéra-comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. On prétend que c'est un persiflage sur le cabriolet volant de M. *Blanchard*. La piece est d'un M. *Goulard*, qui a donné au même théâtre l'an passé la parodie *d'Agis*.

2 *Août* 1783. C'est aujourd'hui du balon de M. de *Montgolfier* qu'on s'occupe. C'est un globe creux recouvert de toile, monté sur des cerceaux. Son diametre est de trente-cinq pieds. L'auteur y a laissé un petit trou & fait brûler au dessous des matieres très-combustibles, peu à peu la fumée a rempli ce globe & l'a fait gonfler. Se trouvant plus léger que le volume d'air qu'il occupoit, il a monté avec

rapidité & s'est élevé à une très-grande hauteur, d'où il n'est retombé que peu à peu.

Le procès verbal de cette expérience a été envoyé par les états du Vivarais à l'académie des sciences, qui a jugé l'expérience assez importante pour s'en occuper. En conséquence on assure qu'elle va faire construire un globe sur les mêmes dimensions aux dépens de Sa Majesté, & que l'ascension de la machine aura lieu devant tous les témoins qui voudront y assister.

3 *Août* 1783. *Cassandre mécanicien* ou *le Bateau volant*, a parfaitement réussi avant-hier. Le public a reconnu facilement l'allusion & en a goûté la critique. Il y a dans cette bagatelle écrite en stile épigrammatique, des couplets très-bien faits & pleins de gaîté, qui en temperent l'amertume, & l'ont fait généralement applaudir.

3 *Août* 1783. On ne peut qu'applaudir à la nouvelle maniere établie pour quelques places d'imprimeurs, & vraisemblablement c'est une suite du systême de M. *de Neville* pour l'amélioration de l'art typographique en France; il est fâcheux que tous ses réglemens n'aient pas été aussi goûtés.

La place d'imprimeur en la ville de Sedan, rétablie par arrêt du conseil d'état du roi du vingt-quatre février 1781, sera mise au concours le treize de ce mois à Châlons sur Marne, conformément aux ordres de M. le garde des

sceaux, & les aspirans sont avertis de se faire inscrire dans la chambre syndicale de cette ville, & d'apporter les titres dont ils peuvent avoir besoin, tels que leur brevet d'apprentissage.

4 *Août* 1783. Il regne une fermentation générale dans toutes les provinces pour l'amélioration du commerce, en ouvrant de nouvelles routes de communication & surtout des canaux. MM. les administrateurs généraux & intéressés au canal de Provence, desirant faire continuer & conduire à sa perfection cette grande & utile entreprise, invitent en conséquence les gens de l'art à se proposer.

4 *Août*, 1783. Il n'est personne qui ne regarde comme une exagération, comme une hyperbole la comparaison usitée souvent chez les poëtes anciens & modernes qui, pour exprimer la rapidité d'un coursier, disent qu'il va plus vîte que le vent, *velocior euro*, & cependant il s'en trouve des exemples. On a vu en Angleterre le fameux cheval *Childers*, le meilleur qu'ait produit ce royaume, si renommé pour ces animaux, courir un mille en une minute: on cite à cette occasion M. *de la Condamine*, qui avoit calculé que cette vitesse étoit supérieure à celle du vent.

On prétend aujourd'hui qu'il est des chiens surpassant à la course le cheval le plus habile, & M. le duc *de Chartres* a fait avec un gentilhomme anglois, très-grand chasseur, un pari

propre à constater cette expérience : le pari est qu'

Un levrier parcourra cinq cens vingt-huit pieds en six secondes. Ce qui cependant ne donneroit que cinq mille deux cens quatre-vingts pieds par minute & n'égaleroit pas encore la vitesse de *Childers* qui en couroit six mille.

C'est jeudi sept de ce mois dans la prairie auprès du pont de Saint-Maure à midi précis, que ce spectacle aura lieu.

4 *Août* 1783. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 29 juillet 1783..... *Honores mutant mores*. C'est ce qu'on remarque à l'égard de M. *Dupaty*, que les humiliations qu'il a éprouvées auroient dû rendre modeste & honnête, & qui au contraire affecte une dureté, une morgue, une insolence qu'on ne lui connoissoit pas. Il vient de se brouiller avec deux corps entiers qui pourront lui susciter beaucoup de tracasseries, d'abord avec les procureurs par la maniere dont il a vexé l'un d'eux, qui ne se trouvoit pas à l'audience, lorsqu'il a fait appeler une de ses causes, & ensuite avec les avocats pour avoir gourmandé l'un des plus anciens de l'ordre, parce qu'il n'avoit pas paru devant lui au palais dans le costume de son état.

5 *Août* 1783. On ne cesse de se déchaîner contre M. le Duc *de Chartres*, & ses ennemis distribuent encore une chanson des plus atroces & des plus calomnieuses qu'on chante jusque

dans le Palais royal. Elle est sur *l'air de la marche du roi de Prusse*. On apostrophe son pere.

Monseigneur d'Orléans,
Vos prétendus enfans
Sont l'objet du mépris
De tout Paris.
Votre fille est une catin,
Votre fils un lâche, un vilain:
L'une fait son mari cocu;
L'autre à Ouessant tourne le cul,
Et s'en vient comme un fichu menteur
Dire qu'il étoit vainqueur.
Depuis que d'vos bienfaits
Il tient tous ses palais,
Il les met sans dessus dessous,
Pour ôter à ses voisins
L'aspect de ses jardins;
Il a fait élever devant eux
Un nouveau cloître de chartreux.
Le *Prospectus* de son emprunt
N'a pas l'ombre du sens commun,
Ce n'est qu'en mourant vite & tôt
Qu'on y peut espérer un lot;
Car il veut que son bâtiment
En lui rendant beaucoup d'argent
Lui rapporte au moins la valeur
De ce qu'il a perdu d'honneur.
Convenez que ce Monsieur de Melfort
Qui vous fit pere eut grand tort.

5 *Août* 1783. Les physiciens appellent *gas*

10252

inflammable l'espece d'air raréfié dont le balon de M. de *Mongolfier* s'est rempli. Il ne pesoit suivant son calcul que mille soixante-dix-huit livres, & le poids du volume d'air ordinaire occupé par le globe étoit de deux mille cent cinquante-six livres; ensorte que le balon, malgré son poids spécifique de cinq cens livres à ajouter, s'est trouvé encore plus léger de cinq cens soixante-dix-huit livres, ce qui, dès qu'il a été libre, l'a forcé de s'élever à perte de vue. Il est redescendu dix minutes après à mesure qu'il a perdu du gas qu'il renfermoit.

C'est M. le contrôleur général qui a envoyé à l'académie des sciences le deux juillet le procès verbal qui constate le fait, & c'est sans doute de concert avec ce ministre qui fournit les fonds, que cette compagnie doit procéder à la vérification de l'expérience pour en déduire ensuite des corollaires qui pourroient être plus avantageux pour s'élever dans les airs que le bateau volant de M. *Blanchard*.

5 *Août* 1783. On a parlé de l'audace avec laquelle Me. *Maultrot* a bravé les menaces de son ordre & a provoqué lui-même sa radiation, comme l'évenement le plus glorieux qui pût lui arriver en cette occasion. L'ordre n'a osé passer outre; & cependant pour ne pas revenir honteusement sur ses pas, a remis à délibérer à ce sujet après l'arrêt rendu dans le procès de Me. Courtin.

Me. Maultrot n'en a pris que plus de vi-

gneur, & l'on voit trois lettres imprimées de cet avocat au bâtonnier de l'ordre, où il maltraite ce corps & fait voir que c'est lui qui a perdu tout principe d'honneur, de jurisprudence & de raison. ...

5 *Août* 1783. Extrait d'une lettre de Metz du 1er. août. ..... M. le maréchal *de Broglio*, voulant sans doute rendre plus solemnelles & plus nombreuses les fêtes qu'il se propose de donner à *Monsieur*, attendu incessamment dans cette ville, avoit fait afficher une ordonnance qui portoit défense à tout citoyen de s'absenter & lui ordonnoit de se vêtir le plus honnêtement qu'il pourroit: on a fait sentir à notre général la bêtise de pareils ordres ou défenses, & ils ont été convertis en une simple invitation. ...

6 *Août* 1783. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 2 août. .... La délibération de la communauté des procureurs à l'occasion de l'insulte faite à l'un d'eux par le président de tournelle, non-seulement en l'envoyant chercher par des archers, mais en lui tenant des propos durs & humilians, a été vive, & ils sont convenus de ne point paroître à la tournelle, qu'ils n'eussent eu satisfaction. Quelques membres du parlement se sont mêlés de la pacification, & M. *Dupaty* est convenu qu'il témoigneroit aux syndics de la communauté qu'il étoit fâché de sa vivacité.

Les syndics ont eu l'imprudence de ne point assembler les membres de la communauté pour

leur rendre compte de cet arrangement & demander s'il leur convenoit, ensorte qu'il en a résulté un mécontentement, surtout des jeunes qui ont désavoué la démarche de leurs chefs, & ont persisté dans leur premiere délibération.

M. *Dupaty*, pour punir le corps de cette espece de révolte, a fait passer le guichet aux syndics qui sont restés vingt-quatre heures en prison..... Voilà où en sont les choses......

6 *Août* 1783. On étoit bien surpris que M. le Comte *d'Estaing* tolérât, sans répliquer, la diatribe violente dont on a parlé, comme insérée dans un mémoire évidemment émané du parti du comte *de Grasse*. On sait aujourd'hui que plusieurs écrivains avoient entrepris la défense de ce vice-amiral, entre autres M. *Hilliard d'Auberteuil*, déjà connu par quelques ouvrages relatifs à la guerre derniere; mais il est survenu un ordre de M. le garde des sceaux aux syndics de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris portant défense de rien imprimer dans cette affaire, & l'on ne doute pas que les mêmes ordres n'aient été envoyés dans tout le royaume.

7 *Août* 1783. La scission établie entre les divers membres du *Musée*, où, pour mieux dire, entre les chefs, a eu des suites fâcheuses. Les dissidens ayant déchiré dans l'assemblée du jeudi vingt-quatre juillet, l'acte d'union avec M. *Court de Gebelin* au nom duquel la maison est louée; celui-ci, lorsqu'ils sont venus

venus pour se rendre à celle du jeu li trenteun, s'étant emparé des lieux avec ses affidés, leur a refusé la porte, sous prétexte qu'ils n'étoient plus membres de la société, qu'ils avoient déclaré ne vouloir plus contribuer aux frais de l'établissement actuel, les laisser absolument à sa charge, même ceux de l'habitation qui étoit devenue la sienne, & dans laquelle il étoit maître par conséquent de ne les plus recevoir.

M. *Cailhava*, le président, étoit dehors comme les autres. Ils ont voulu recourir à plusieurs commissaires pour dresser procès verbal du refus, & faire enfoncer les portes; aucun n'a voulu leur prêter son ministere, & ils ont été obligés de se retirer pour se consulter & former quelque acte judiciaire capable d'engager un procès; on dit qu'en effet il y a déja une assignation donnée. On attend avec impatience l'assemblée de ce soir, qui doit être fort importante.

7 *Août* 1783. Il s'est rendu aujourd'hui beaucoup de spectateurs à la course qui devoit s'exécuter dans la prairie auprès du pont de Saint-Maur. Mais tout le monde a été atrappé; quelque effort que le gentilhomme anglois ait fait pour faire partir son levrier & remplir son pari contre le duc de Chartres, il n'a jamais pu en venir à bout. Monseigneur est allé dîner avec les seigneurs qui étoient à sa suite, M. de *Fitz-James*, M. *de Conflans*, M. *de Nassau*, M. *de Lauzun*, l'Anglois, un in-

génieur &c. Ces Messieurs se sont mis en gaîté au point qu'après le repas, lorsqu'il a été question de revenir à Paris, ils ont trouvé plaisant de traverser la riviere à cheval; ils s'y sont engagés, mais ont eu beaucoup de peine à s'en retirer, & deux ont pensé se noyer... M. le duc de Chartres, plus prudent, étoit resté sur le bord & leur a fait administrer les secours dont ils avoient besoin. Tel est le spectacle par lequel ils ont dédommagé les curieux dont grand nombre étoient restés dans l'espoir que la course auroit lieu l'après-midi.

7 *Août* 1783. Depuis que les conférences ont repris entre les Magistrats au sujet des réformes à faire dans la maniere de rendre la justice, elles ont été presque toutes aussi vaines qu'auparavant. On sait qu'il y a deux partis, les *Zélanti* & les *Epiciers*. Ceux-ci poussés dans les derniers retranchemens, ont pris la tournure de se rapprocher des autres & de leur représenter qu'ils étoient dupes de quelques ambitieux qui avoient moins en vue d'opérer le bien, que de faire du bruit, de se rendre recommandables & de fixer les regards du public. Les *Zélanti* ont ouvert les yeux; ont reconnu qu'ils n'étoient que des machines qu'on mettoit en mouvement; & il se formoit une coalition entre les deux partis, lorsque les dénonciateurs, à la veille de perdre tout le fruit de leur intrigue, ont imaginé de faire intervenir l'autorité. Dans une réponse du roi au par-

lement au ſujet des quinze-vingts, ils ont fait inſérer un *retentum*, par lequel Sa Majeſté les invite à accélérer leur beſogne, & leur dit qu'elle compte recevoir d'ici à pâques prochain les mémoires dont elle a beſoin pour concourir de ſon autorité au grand ouvrage dont ils s'occupent. Ce coup de fouet a forcé les commiſſaires à y travailler ſérieuſement. Malgré cela, l'on s'accordoit peu, lorſque quelqu'un a propoſé d'en référer aux chambres aſſemblées le mardi de chaque ſemaine; de demander à la compagnie de quel objet on s'occuperoit pour lui en rendre compte à la huitaine. Cet avis a preſque paſſé. Les Epiciers ont ſenti qu'ils étoient perdus s'ils ſe laiſſoient porter ce coup-là, & qu'il falloit décidément s'exécuter.

M. *Damecourt*, magiſtrat lumineux lorſqu'il veut l'être, a propoſé pour baſe certaine qu'il falloit examiner quels étoient les abus provenans de l'obmiſſion de la loi; quels étoient ceux provenant de la loi mal dirigée ou mal interprétée. Le remede au premier point étoit facile; c'étoit de remettre la loi en vigueur: le ſecond conſiſtoit à dreſſer un mémoire bien circonſtancié, bien clair, pour invoquer le ſecours du légiſlateur.

Tout le monde eſt tombé d'accord de cette diviſion. Enſuite on eſt convenu qu'il falloit décidément s'exécuter ſoi-même avant de ſonger aux ſubalternes.

On parle déjà d'un réglement fait concernant

les arrêts de défense, qu'on dit être un chef-d'œuvre. On attend qu'il paroisse pour en juger.

8 *Août* 1783. C'est dans une assemblée de la députation des avocats du trois juillet, qu'il a été arrêté de donner un *veniat* à Me. *Maultrot*, & dès le cinq juillet cet avocat écrivit une premiere lettre à Me. *le Camus d'Houlouse*, le bâtonnier de l'ordre, pour se défendre & déclarer qu'il ne répondroit pas autrement au *veniat*.

Le sept, Me. *Maultrot* en écrivit une seconde au même, où il développe davantage les motifs de son refus de paroître.

Du reste, il n'a fait que répéter dans sa consultation ce que M. l'avocat du roi avoit dit au châtelet sur le refus presque unanime de l'ordre de se charger de la cause de la marquise *de Valory*, unanimité non moins constatée par la maniere dont Me. *Bosquillon*, le jeune, avocat qui a eu le courage de plaider pour la Marquise, a été persiflé, bafoué, injurié par une foule de ses confreres.

Il avoue que c'est lui qui a facilité l'impression du mémoire de la marquise, non seulement contre Me. *Courtin*, mais contre l'ordre, parce que l'ordre entier est coupable envers elle, les uns pour avoir formé cette ligue active, dont elle a éprouvé les funestes effets, les autres pour l'avoir souffert.

Tout cela est très-fort, mais on assure que

la troisieme lettre, qui n'est pas encore bien répandue, l'est davantage, & qu'on y trouve du nerf, dont on ne croiroit pas capable un vieillard septuagénaire.

8 *Août* 1785. Samedi dernier les commissaires du conseil, nommés par le roi pour former l'administration des quinze-vingts, se sont assemblés pour la premiere fois en vertu des lettres de cachet qu'ils avoient reçues à cet effet; mais toute la séance s'est passée en protestations.

Il est à observer qu'à ceux déjà nommés il faut joindre *Péguilhan de Larboust*, conseiller d'état, le plus récalcitrant, & qui avoit même donné la démission de sa place, & ne l'a gardée que par lettre de cachet.

Le seul M. *de Tolozan* continuoit à faire scission avec ses confreres; mais en a été si vigoureusement hué, qu'il a été obligé d'adhérer à leur démarche.

Depuis, tous les membres du conseil ont pris fait & cause pour ces messieurs; ils se sont assemblés & ont rédigé des représentations au roi, très-bien vues sur le refus qu'ils ont fait & qu'ils font encore d'occuper des places dont n'ont pas voulu des magistrats respectables & dignes en tout d'être imités.

On assure que leur chef, M. le garde des sceaux, désapprouve fort cette démarche, que non-seulement il n'a point voulu y participer en rien & se charger de leurs représentations,

mais qu'il leur a déclaré qu'il regardoit leur assemblée comme illégale, qu'ils ne faisoient point un corps & n'avoient droit de se réunir que lorsque Sa Majesté daignoit les appeler auprès de sa personne pour les différentes fonctions dont ils étoient chargés.

9 *Août* 1783. On a tiré au clair l'aventure de M. *de Champcenets* & celle de son camarade. Celui-ci est M. *Telusson*, étourdi comme lui. Les héroïnes sont deux demoiselles *Vieles*, filles d'un homme employé à la loterie royale de France. Elle s'est terminée, comme on a dit, avec de l'argent. Et les jeunes personnes n'ayant plus désormais de mesures à garder, sont entrées dans le monde galant & y figurent avec beaucoup de succès.

9 *Août* 1783. L'assemblée du jeudi sept a en effet été très-violente au *Musée* contre les dissidens, qui n'y ont pas paru. Afin de les exclure à jamais, on a pris la tournure de proposer une délibération, suivant laquelle tous ceux qui n'auront pas été présens à la séance actuelle, seront obligés de se faire recevoir de nouveau & de passer au scrutin, ainsi que tout étranger qui se présenteroit pour la premiere fois.

Quand on est allé aux voix, M. l'abbé Martin de Saint-Martin, conseiller clerc au châtelet, s'est levé, & après avoir fait l'éloge du Musée & témoigné son attachement à tous les membres, a déclaré qu'il étoit forcé, malgré

tout cela, de renoncer à la société, premièrement, parce qu'il avoit l'honneur d'être dans l'état eccléſiaſtique, & qu'il n'ignoroit pas combien le clergé voyoit de très-mauvais œil le *Muſée*, en ce que l'on y liſoit ſouvent beaucoup d'ouvrages propres à corrompre le cœur, ou à pervertir l'eſprit, & que d'ailleurs il ſe trouvoit préſidé en ce moment par un proteſtant, M. Court de Gebelin, rentré dans ſes fonctions; en ſecond lieu, parce qu'ayant auſſi l'honneur d'être membre d'un tribunal où il ſavoit qu'alloit s'engager une conteſtation entre les membres préſens de l'aſſemblée & les diſſidens, il lui convenoit de reſter dans l'impartialité dont ne devoit jamais s'écarter un juge.

En conſéquence, M. l'Abbé Martin de Saint-Martin s'eſt retiré, & la délibération a continué & a été formée aſſez unanimement contre les diſſidens.

10 *Août* 1783. On avoit annoncé pour l'aſſemblée particuliere du *Muſée* du ſept août un improviſateur. Après que les affaires particulieres de ces Meſſieurs ont été réglées, il a paru & s'eſt mis ſur le théâtre propre à jouer ſon rôle; c'eſt un Italien, petit homme vif, bazanné, entendant bien le françois, mais le parlant mal.

On ſait qu'on entend par improviſateur, un poëte qui répond ſur le champ en vers à toutes les queſtions qu'on lui fait. On a d'abord demandé à celui-ci: *Si la concorde & l'harmonie*

n'étoient pas la base essentielle de toute Société? il a répondu affirmativement en stances italiennes de huit vers, qui ont parfaitement satisfait ceux de l'assemblée entendant cette langue.

On l'a questionné ensuite sur *Orphée: on l'a prié de peindre à l'assemblée l'enthousiasme des lettres*. Il a repris toujours de la même maniere l'histoire d'Orphée & l'a décrite en très-beaux vers; il s'est échauffé encore plus vivement sur le second point, & l'on a été enchanté de son talent.

On assure que cet improvisateur, produit par l'abbé *Arnaud*, charlatan très-propre à faire valoir un confrere, doit tenir une assemblée à son profit, où il développera son art d'un façon plus étendue & plus merveilleuse.

10 *Août* 1783. Tous les amateurs de l'opéra, & entre autres ceux de la danse, sont dans de grandes alarmes. Mlle. *Guimard* a la petite vérole, maladie toujours dangereuse, mais surtout à l'âge de cette courtisanne, qui n'est plus jeune, & dans son état, où le sang doit être fort mal disposé à cette maligne influence.

Ces amateurs ont une autre frayeur; c'est que les prêtres ne s'emparent de la danseuse & ne la déterminent à quitter le théâtre. Cependant les buletins sont favorables, & jusqu'à présent il n'est pas question de confesseur.

10 *Août* 1783. *Le Porte-feuille de Madame Gourdan, dite la comtesse, pour servir à l'histoire des mœurs du siecle, & principalement de*

celles de Paris. Seule Edition exacte, avec cette épigraphe: *O tempora! ô mores*.

Du reste, ceci semble être une nouvelle édition datée de Spa du quinze juillet 1783, ce qui annonceroit un ouvrage très-récent. En effet, il y a quelques lettres nouvelles; mais qui ne valent pas mieux que les anciennes. Ce recueil est encore plus pauvre que la *Cassette verte*. Nulle anecdote, nulle poliçonnerie même; rien qui puisse plaire soit aux gens de lettres, soit aux libertins. Quelle carriere cependant pour l'imagination en tout genre que ce cadre qui reste encore à remplir.

11 *Août* 1783. Extrait d'une lettre de Rome du 15 juillet...... Quelle gloire pour la France d'avoir produit une merveille qui est venu briller dans la capitale du monde chrétien. Il s'agit d'un pauvre François, nommé *Benoît-Joseph Labre de Damette* du diocèse de *Boulogne sur mer*, mort ici le seize avril dernier, âgé de trente-cinq ans, & qu'on croit devoir grossir incessamment le nombre des grands personnages du calendrier. Depuis douze ans il habitoit Rome, vivant d'aumônes & couvert de haillons; il étoit abject aux yeux des hommes, mais grand aux yeux de dieu, qui a voulu le glorifier après son trépas. Le lendemain plusieurs personnes charitables, édifiées de ses vertus, se cotiserent pour lui procurer des obseques honorables: qu'elle surprise! lorsqu'on toucha le cadavre, on le trouva aussi souple &

aussi flexible que s'il n'eût été qu'endormi. Cet événement, qui n'est point du tout naturel, excita la curiosité de toute la ville. On s'empressa de venir en foule de tous côtés pour vérifier ce phénomene, & on ne cessoit de le toucher.

Le témoignage que rendoient de sa piété ceux qui avoient vu le défunt continuellement en priere à l'église, ceux des pauvres avec lesquels il partageoit les aumônes qu'il recevoit, quelques paroles heureusement échappées à son confesseur déclarant depuis, qu'il ne donnoit jamais à ce pauvre que la bénédiction, faute de matiere d'absolution, tout cela inspira la confiance, & on ne tarda pas d'invoquer *Labre de Damette*, comme un bienheureux.

Pour satisfaire la dévotion & la ferveur publique, on le laissa étendu par terre pendant quatre jours, & le cadavre a toujours conservé la même sensibilité, la même fraîcheur, il répandoit une odeur très-agréable; il faisoit cependant des miracles de droite & de gauche; il opéroit des guérisons, & les premiers de la ville, & les cardinaux même voulurent en être témoins, & s'en revinrent enchantés.

Le quatrieme jour écoulé, comme on ne pouvoit contenir par de fortes gardes la foule qui croissoit & le jour & la nuit, le saint pere ordonna que le corps fût inhumé avec les cérémonies ordinaires. On le déposa dans un petit caveau qu'on venoit de construire exprès à l'éli-

droit où il avoit coutume de faire sa priere.

Depuis ce tems, & de Rome & de tous les endroits voisins le concours est immense sur le tombeau du nouvel ami de dieu. Jamais le tombeau de votre M. Paris n'a été plus fêté. Il ne cesse d'opérer des miracles. Les aveugles, les sourds, les muets, les perclus, les hydropiques surtout, sont guéris de leurs infirmités. Le dimanche quatre mai, une pauvre femme dans ce dernier cas ayant touché la pierre du tombeau, les assistans virent jaillir de son talon une eau d'une fort mauvaise odeur.

Les estropiés, après s'être fait porter sur ce tombeau, en sortent aussi pleins de force que s'ils n'eussent jamais été incommodés. Les ulceres invétérés, les membres cassés, rien n'épouvante le bienheureux, rien n'est au dessus de son crédit. Les incrédules les plus opiniâtres ne peuvent se refuser à l'évidence des faits; & j'en ai entendu plusieurs s'écrier: ah! je ne m'en serois pas douté, je ne pouvois le concevoir, je me rends aujourd'hui...... Je voudrois bien tenir ici vos philosophes de Paris... Nous verrions s'ils auroient quelques objections à faire......

Au commencement de mai, on comptoit soixante-trois miracles incontestables; il y en a bien le double & le triple depuis, ou, pour mieux dire, on ne peut plus les compter. Il paroît aujourd'hui que Damette en opéroit de son vivant: son confesseur atteste qu'ayant un

jour acheté de la toile pour donner quelques chemises à ce pauvre, à son insçu, le vertueux pénitent le vint trouver & lui dit: „ Mon pe„ re, je lis dans vos intentions, souffrez que „ je n'accepte pas le linge que vous me desti„ nez; je vous prie de le réserver pour un tel, „ plus malheureux que moi." Il y a une infinité de traits semblables aussi simples, qui n'en caractérisent pas moins le grand saint. Voici au surplus ce que l'on sait de la vie de Damette, qu'on écrira bientôt quand on en sera mieux instruit.

De bonne heure Damette avoit eu le goût de la retraite; il se présenta à la Trappe en 1769. Sa santé ne lui permit pas d'y rester; il en sortit au bout de huit mois & s'embarqua pour visiter les saints lieux. Arrivé à Rome, après avoir satisfait sa dévotion sur le tombeau des saints apôtres, il s'y fixa. On croit que son pere vit encore; comme il tressaillira de joie, s'il apprend jamais qu'il a un fils dans le ciel!......

12 *Août* 1783. On parle beaucoup d'une lettre du pere *Amyot*, jésuite missionnaire à la Chine, écrite à M. *Bertin*, le ministre.

Suivant cette lettre très-longue, ayant seize pages de minute, datée du commencement d'octobre, l'isle Formose auroit été absolument submergée le vingt-deux mai 1782 avec toute la population d'environ huit cens mille ames, & il ne s'en seroit sauvé que peu de personnes.

Le pere *Amyot* ajoute que l'empereur étant sorti de son palais pour aller voir par lui-même ce désastre, avoit reçu en parcourant son royaume les plaintes de ses sujets, & avoit fait sauter la tête à trois cens mandarins, coupables d'abus d'autorité.

On veut que cette lettre soit authentique & que le roi en eût pris lecture.

12 *Août* 1783. On a vû précédemment avec quel zele le Marquis *de Villette* acquéreur de la terre de Ferney, y avait élevé au château un monument où il avoit déposé le cœur de Voltaire. On en a lu la description en 1779; il faut y ajouter seulement ce vers de la composition du marquis poëte: *Son esprit est partout & son cœur est ici*. Il formoit l'inscription mise au-dessus de la chambre de l'ancien seigneur, où son cœur avoit été placé, renfermé & scellé dans l'intérieur d'une pierre tumulaire.

Ce qu'on ignoroit, ou du moins ce qui n'étoit pas extrêmement répandu, c'est que le marquis *de Villette*, peu après son acquisition, eût loué la terre à un Anglois. Il prétend s'être réservé spécialement la chambre de *Voltaire* devant rester dans l'état où elle étoit, & avoir commis auprès du château une personne chargée expressément d'introduire dans le sanctuaire, les voyageurs honnêtes qui voudroient en adorer le dieu.

Cependant un auteur de *Lettres sur la Suisse* écrit avoir voulu visiter à Ferney la *chambre du cœur* & n'avoir jamais pu y entrer; il ajoute qu'on lui avoit dit que le cœur n'y étoit plus & étoit sur une tablette de l'office.

Ce fait excite une réclamation du marquis *de Villette*, qui ne pourra jamais du moins s'excuser d'avoir loué si promptement ce château. Mais c'est surtout à Mad. *Denis* & à la famille de *Voltaire* qu'il faut reprocher d'avoir laissé passer la terre de Ferney, & plus encore le cœur de Voltaire en des mains étrangeres.

13 *Août* 1783. Le Sieur *le Pôt d'Auteuil*, le notaire le plus riche de Paris, très-fameux par la rapidité de sa fortune & par quelques aventures qui l'ont fait citer dans les *Anecdotes de Madame la comtesse Dubarri*, vient de vendre son étude à un prix dont il n'y avoit point aussi d'exemple. Elle est montée à 324,000 liv.

13 *Août* 1783. M. *du Rosoi* avoit donné en 1775 un drame lyrique, intitulé *la Réduction de Paris* & avoit été sifflé. Il a reproduit hier ce même ouvrage en une espece de drame, & il a aussi changé le titre. Il porte: *la Clémence d'Henri IV*, piece nouvelle en trois actes & en prose. Bien des gens y ont été pris & ont vu avec étonnement que les comédiens, éblouis par un grand spectacle, osassent reproduire cette piece retournée & encore plus mauvaise que

la premiere fois. Le parterre indigné a fréquemment hué la prétendue nouveauté, jouée au surplus exécrablement.

13 *Août* 1783. C'est le dix-neuf de ce mois, en effet, que le Sieur Luigi Massari, Romain, poëte improvisateur, membre de plusieurs académies, doit tenir une assemblée publique, où il *improvisera* en vers italiens sur tous les sujets que les assistans voudront lui proposer. Il chantera, ou déclamera les vers sur différentes mesures, au gré des auditeurs.

C'est toujours dans la salle du musée de Paris, qu'il sera cet exercice, & les billets pour entrer seront de six livres.

14 *Août* 1783. Mad. la duchesse *de Malbroug*, petite fille du fameux général de ce nom, qui l'a fait prendre à son mari, instruite des farces qu'on faisoit ici depuis un an, qu'on a rappelé la mémoire d'un homme si funeste à la France; a voulu avoir un recueil de toutes les chansons & pieces, de toutes les farces, de tous les quolibets & calembours, auxquels il a donné lieu. Elle a en même tems chargé Mlle. *Bertin* de lui envoyer un essai de toutes les modes imaginées *à la Malboroug*, soit à l'usage des femmes, soit à l'usage des hommes.

On sait la nouvelle par les voyageurs qui reviennent de Londres & parlent de cette Angloise comme très-aimable, comme très-capable d'entendre ces plaisanteries, étant parfaitement au fait de la langue françoise qu'elle parle

aussi bien que la sienne. Ils ajoutent que c'est d'ailleurs une femme de beaucoup d'esprit.

14 *Août* 1783. Extrait d'une lettre de Toulon du 7 août 1783. . . . . . M. l'archiduc Maximilien, attendu depuis longtems ici, y a séjourné peu de jours, y a été reçu avec tout le zele & toute la joie que mérite son auguste personne. Nous avons été fort contens de son honnêteté, de son affabilité; nous ne lui avons pas trouvé la morgue qu'on lui a reproché durant son séjour à Paris, il y a quelques années: il est vrai qu'il n'y avoit point ici de princes du sang & de famille royale avec lesquels son orgueil pût disputer.

Nous ne savons si c'est à cette misérable étiquette qu'il faut attribuer la défense qu'il a eue de ne point aller à Paris & à Versailles; il ne nous en a point fait mystere, & sans nous en dire la cause, nous a témoigné son regret de venir dans les états du roi son beau-frere, sans pouvoir aller voir & embrasser la reine sa sœur. Il est parti pour voyager en Italie.

15 *Août* 1783. La troisieme lettre de Me. *Maultrot* à M. le bâtonnier est datée de Paris le vingt-un juillet: il y entre dans le fonds de l'affaire & discute les grands principes. Il y reprend les différens mémoires pour Me. *Courtin*, le *Mémoire à consulter* de 1782, les *observations* de l'accusé à la même époque; une *Consultation* délibérée pour lui le vingt-huit juin de la même année; une autre *Consultation* du

du dix mars 1783, un autre *Mémoire & Consultation* qui ont paru le douze mars, signés de Mᵉ. *de Milly*, procureur au châtelet, quant au premier; & des avocats *Tronçon du Coudray* & *Target*, quant à la seconde.

Le résultat des raisonnemens vigoureux de Mᵉ. *Maultrot* est que Mᵉ. *Courtin* a surpris à son profit une obligation sans cause; qu'il a fait des conventions usuraires; qu'il a été dépositaire d'un testament, & l'a révélé avant la mort de la testatrice.

Il reproche à vingt-deux avocats, qui ont signé différens mémoires & consultations pour l'accusé, d'avoir corrompu la regle des mœurs & posé des principes dangereux à la société; d'avoir écrit & signé que le dépositaire d'un testament avoit droit de le publier du vivant du testateur; d'y puiser des armes contre lui; que l'obligation du secret, prescrite par le droit naturel, cessoit lorsque le dépositaire avoit intérêt de le violer, & que, soutenir le contraire, c'étoit une these ridicule. Il leur reproche d'avoir écrit & signé que l'usure est une chimere; que c'est une vaine pratique que d'interposer l'office du juge; & que la stipulation d'intérêts n'a rien que d'honnête & de licite entre amis: enfin, il leur reproche d'avoir écrit & signé des mémoires, ou plutôt de ces libelles diffamatoires, si séverement défendus par les ordonnances.

Du reste, il fait sentir combien il étoit indécent & irrégulier à M^e. *Babile* de s'être rendu son dénonciateur auprès de l'ordre, lorsque son nom se trouvant dans les consultations, il devoit se juger indirectement enveloppé dans les reproches de M^e. *Courtin*, & par conséquent sa partie.

M^e. *Maultrot* déclare encore que la marquise *de Valory* se réserve le droit de rendre plainte en diffammation contre M^es. *Courtin*, *Tronçon du Coudray*, *Target*, & autres.

16 *Août* 1783. M. *Beaujon*, si renommé pour ses richesses, a acheté depuis quelques années un vaste terrein à la grille de Chaillot d'environ cent arpents, qu'il a fait enclore pour y former des jardins à l'angloise. Il y a fait en même tems construire un petit bâtiment dans le goût de *Bagatelle*, & il appelle cela son *hermitage*. Son projet paroît avoir été d'en faire un cadeau après sa mort à *Monsieur*, frere du Roi. Depuis quelque tems le bruit en couroit, on ignoroit si cette altesse royale l'accepteroit; on regarde aujourd'hui comme une espece de prise de possession anticipée de ce lieu une visite que ce prince y a faite vers la fin de juillet; il y est allé avec *Madame* & leur suite au nombre de quatorze ou quinze convives qui ont été traités par M. Beaujon. Le malheureux n'a pu jouir de son bonheur lui-même & étoit au lit

pendant ce tems-là. Depuis cette époque c'est une fureur de voir l'*Hermitage*; mais on ne peut y entrer sans un billet signé du maître.

On n'y observe rien de singulier & de remarquable qu'un lit fait en corbeille au milieu d'une chambre d'où l'on ne voit que la campagne, & où tout dans l'embellissement est analogue à cette idée primitive; il ne manque qu'une *Flore* ou une *Pomone* pour y coucher. Une table en bois d'acajou de vingt-cinq couverts, est encore précieuse, ainsi qu'un escalier du même bois. Une autre bizarrerie du lieu, quoique essentielle à un hermitage, c'est une chapelle très-belle. Quant aux jardins, à la laiterie, à la ménagerie & aux autres détails domestiques, ils n'approchent pas de ceux de *Tivoli* de M. *Boutin*, dont on a parlé il y a douze ou quinze ans.

16 *Août* 1783. Après bien des difficultés, les comédiens françois ont jugé à propos de faire enfin droit sur la demande de Mad. *Duvivier*, & la statue *de Voltaire* a été placée dans le vestibule d'en bas, où en effet elle est exposée aux regards de tous ceux qui entrent à la comédie & en sortent.

16 *Août* 1783. Les officiers de la marine, toujours ligués contre le comte d'Estaing, publient hautement aujourd'hui qu'il attend envain le bâton de maréchal de France, qu'il

n'aura rien, & que bien loin que la grandeffé foit, comme on fe l'imaginoit, un exemple de faveur de la cour d'Efpagne que celle de France ne puiffe fe difpenfer d'imiter, c'eft au contraire le motif du mécontentement du roi, qui n'ignore pas par quel artifice ce général eft parvenu à plaire à Sa Majefté Catholique. Ils racontent que c'eft en captant la bienveillance du confeffeur par un extérieur cagot & des difcours analogues; que toutes les fois qu'il a été à la cour, il a joué le rôle de dévot; il a affecté de fe confeffer, de communier même en quelque forte fous les yeux du monarque efpagnol, ou du moine avec affez d'éclat pour qu'il ne pût l'ignorer.

Ces mêmes officiers affurent que tel eft le principe de la froideur que le comte *d'Estaing* a éprouvée à fon retour de la part de *Louis XVI*, qui lui a tourné le dos & lui a marqué fon indignation.

17 *Août* 1783. Extrait d'une lettre d'Annonay le 6 août..... Le quatre juin après midi, les états particuliers & affiete du pays de Vivarais furent invités à affifter à l'effai de la machine *aéroftatique* découverte par les freres *Montgolfier* de cette ville, qui devoit avoir lieu le lendemain cinq juin. La plupart des membres de cette affemblée fe rendirent fur la place des cordeliers, où ils apperçurent un globe de la capacité d'envi-

ron 23,00 pieds cubes, conſtruit en toile, & doublé intérieurement de pluſieurs feuilles de papier appliquées les unes ſur les autres, fortifié de quantité de cordes & de quelques pieces de bois & de fil de fer..... Ce globe affaiſſé d'abord, après s'être enflé inſenſiblement, s'eſt élevé, avec une rapidité progreſſive juſqu'à la hauteur de 1000 toiſes, autant qu'on en a pu juger à l'œil, & après avoir reſté en l'air environ dix minutes, il eſt redeſcendu lentement ſur la terre, à la diſtance de cinquante toiſes du point dont il eſt parti.

Le vent étoit ſud, les nuages médiocrement élevés, la pluie un peu abondante, mais ſans orage.

Nous ſçavons que l'académie des ſciences a jugé le procès verbal digne de ſon attention, qu'elle a nommé des commiſſaires pour l'examiner, que c'étoient Meſſieurs *Lavoiſier*, *Deſmarets*, l'abbé *Boſſut*, & que leur rapport a été favorable, au moins que l'académie veut vérifier l'expérience.

17 *Août* 1783. Outre pluſieurs grands opera que l'académie royale de muſique diſpoſe de loin pour Fontainebleau, elle en répete particuliérement un nouveau pour cette capitale. Il a pour titre *Alexandre aux Indes*. Les paroles ſont de M. *Morel*, celui dont on a déjà parlé pluſieurs fois comme du ſubſtitut de M. de la Ferté, & comme dirigeant

ſpécialement aujourd'hui la machine lyrique. La muſique eſt de M. *Mereau*, nom qui répond peu à la grandeur du ſujet.

18 *Août* 1783. On aſſure que la relation envoyée à M. *Bertin* par le pere Amyot, du déſaſtre arrivé à l'iſle de Formoſe eſt en italien, & que c'eſt l'empereur de la Chine lui-même qui l'a faite. On ajoute que le miniſtre ſe propoſe de l'adreſſer à l'académie des belles-lettres, qui la fera traduire, & qu'alors elle ſera rendue publique par l'impreſſion.

19 *Août* 1783. M. l'avocat général *Séguier*, après avoir rendu compte dans ſon plaidoyer des titres de la maiſon de Monteſquiou depuis *Raimond Aimeri de Monteſquiou*, qui vivoit dans le onzieme ſiecle, a obſervé que la permiſſion de porter le nom de *Fezenzac* n'avoit été donnée que par une lettre du miniſtre, écrite au marquis *de Monteſquiou* de l'ordre du roi, content des preuves de ſa deſcendance des comtes de *Fezenzac*, que ce ſeigneur avoit adminiſtrées en 1777; mais qu'il n'y avoit pas eu de lettres patentes au parlement. Tel eſt le motif des proteſtations & des réſerves faites par le procureur général.

On veut que le marquis *de Monteſquiou* occupe actuellement des antiquaires, des généalogiſtes & ſurtout de ſçavans bénédictins à débrouiller ce cahos, ou plutôt à l'embrouiller de maniere à lui mériter des lettres patentes.

19. *Août* 1783. L'hôtel de M. *Beaujon* est aussi l'objet de la curiosité du public, & il donne assez volontiers des billets pour le visiter. La plupart des souverains de l'Europe n'ont pas de palais qui vaillent sa maison.

On y trouve une galerie précieuse par des statues, des tableaux, par une bibliotheque réunis en ce même lieu. Tout le reste des ameublemens répond à la magnificence du maître.

On distingue dans les tableaux, des portraits du roi, de *Monsieur*, du comte d'Artois, donnés à M. Beaujon, suivant l'inscription; & cette faveur n'est pas ce qui inspire le moins d'étonnement en parcourant l'hôtel.

Ses jardins placés dans l'endroit le plus délicieux des Champs-Elizées augmentent l'agrément de l'habitation de ce *Plutus*.

On veut toujours qu'il ait légué son hôtel après sa mort au prince *de Conti* & l'on remarque qu'en effet celui-ci lui fait une espece de cour très-étonnante de la part d'un prince du sang.

Du reste, M. Beaujon, attaqué plusieurs fois d'apoplexie, vit misérablement. Pour mieux intéresser le docteur *Bouvard* à sa conservation, il lui a placé 12,000 de rentes viageres sur sa tête à lui *Beaujon*.

20 *Août* 1783. M. *de la Blancherie* cherche par tous les moyens possibles à soutenir son établissement qui, faute de fondemens

solides, est toujours prêt à s'écrouler. Il a été obligé de transformer cette fameuse assemblée des sçavans de toutes les parties du monde, en concert & en salle de bal, durant l'hiver dernier; ensuite il a imaginé d'y faire une galerie de tableaux. Il a d'abord rassemblé ceux de M. *Vernet* qu'il a empruntés chez divers amateurs où il sçavoit qu'il y en avoit; enfin, il a étendu ce projet aux différens maîtres de l'école françoise; & comme le but secret de sa tentative étoit de recueillir un peu d'argent, il a composé ou fait composer un catalogue raisonné de ces tableaux, l'a fait imprimer & vendre à son profit.

Bien loin de tirer de son projet le lucre qu'il en espéroit, il s'est fait différentes querelles & attiré de puissans ennemis. D'abord, M. *Vernet* a trouvé très-mauvais que, sans sa participation, il s'avisât de l'exposer ainsi en public; en second lieu, son livret a paru aux artistes & amateurs plein de fautes, d'âneries, de balourdises. L'académie de peinture & de sculpture a donc porté plainte à M. *Dangiviller* son chef, contre l'entreprise de M. de la Blancherie, & celui-ci a eu défense d'empiéter sur les droits de l'académie ayant seule le privilege de réunir & d'exposer les ouvrages de ce genre.

20 *Août* 1783. Il paroît un livre nouveau dont le titre seul est effrayant: il porte, *Errotika Biblion*. A Rome de l'imprimerie du Va-

tican. 1783. volume in 8°. Son objet est de prouver que, malgré la dissolution de nos mœurs, les anciens étoient beaucoup plus corrompus que nous, & l'auteur le fait méthodiquement & par une comparaison suivie, à commencer depuis les juifs compris, ce qui s'établit à leur égard par des citations des livres saints, qui ne sont pas fort édifiantes. De là une érudition immense & les tableaux les plus licencieux, plus forts que ceux du *Portier des Chartreux*.

Ce livre est fort rare; on prétend qu'il n'y en a eu que quatorze exemplaires distribués dans Paris, & que tout le reste a été saisi par la police.

21 *Août* 1783. Depuis longtems on parloit de construire un marché à la place de l'église de la culture Sainte-Catherine. On avoit rempli toutes les formalités pour en soumettre le terrein à l'usage profane qu'on en voudroit faire & la démolir. On avoit transféré les cadavres. Les curieux craignoient qu'un des beaux monumens de sculpture de cette église ne fût dégradé; c'est le mauzolée du chancelier *de Birague* & de sa femme; il est parfaitement bien conservé & a été transféré a l'Eglise de Saint-Louis rue Saint-Antoine, où l'on peut l'aller voir.

Enfin, cet établissement qui souffroit des difficultés depuis 'près de seize ans, & pour lequel il avoit été rendu des lettres patentes

en 1767, 1777, 1781 & en 1783, enregistrées au parlement, est en train & l'on y travaille avec vigueur.

M. le contrôleur général en a posé la premiere pierre avec le cérémonial accoutumé.

L'architecte du marché est le Sieur *Caron*, juge général des bâtimens du roi.

21 *Août* 1783. Le Sieur *Luigi Massari*, Romain, célebre improvisateur, qui a déjà brillé dans différens royaumes de l'Europe où la langue italienne est en honneur, a improvisé avant-hier au musée de Paris en présence d'une brillante assemblée avec beaucoup de succès.

Mad. la comtesse *de Balby*, dame d'atours de *Madame*, s'est distinguée de son côté dans cette assemblée par les questions spirituelles qu'elle a faites à l'improvisateur.

Indépendamment de celles qui exigeoient de sa part une grande érudition, il a montré aussi de la présence d'esprit, de la finesse & du goût en répondant à d'autres purement agréables, comme celle-ci, *quelle différence entre le bandeau de l'amour & le bandeau de la justice ?*

22 *Août* 1783. Le programme du sujet du grand prix d'architecture pour cette année étoit conçu en ces termes.

„ Une ménagerie renfermée dans le parc „ d'un souverain ; l'emplacement sera un quar„ ré de trois cens toises de chaque côté. On

„ placera dans ce projet un amphithéâtre &
„ arêne découverts propres aux combats
„ des animaux, avec des gradins & loges
„ pour les ſpectateurs. La meſure de cet
„ amphithéâtre ſera de quarante toiſes dans
„ la plus grande dimenſion extérieure, com-
„ prenant les gradins & les loges. Les lieux
„ deſtinés pour les quadrupedes propres aux
„ combats ſeront diſpoſés avec des cours aſ-
„ ſez ſpacieuſes pour les beſoins & pour com-
„ muniquer avec commodité dans l'arêne.
„ Des volieres étendues feront auſſi partie
„ néceſſaire de ce projet; on pourra même
„ y placer des maſſes de galeries & bâtimens
„ pour la conſervation des ſquelettes & injec-
„ tions des eſpeces rares, d'animaux & oi-
„ ſeaux; un pavillon principal pour recevoir
„ le prince, lequel ſera ſans appartement de
„ demeure, & les ſervices ſe trouveront dans
„ les ſouterreins; pluſieurs autres petits pa-
„ villons & corps de bâtimens pour des con-
„ cierges, ſerviteurs & portiers."

Les éleves, ſans ſortir de l'académie, n'ont eu que douze heures pour faire leur projet.

C'eſt après demain vingt-quatre & le lendemain, que les deſſins des concurrens ſeront expoſés aux regards du public dans les ſalles de l'académie royale d'architecture. Les vrais juges procéderont enſuite à l'examen & décerneront le prix.

22 *Août* 1783. Il paroît que dans l'aſſem-

blée des membres du conseil nommés par le roi pour administrateurs de l'hôpital des quinze-vingts, outre les tracasseries dont on a parlé, il y en a eu d'autres encore plus mortifiantes pour M. le grand aumônier; que non-seulement ils ont refusé de prêter serment entre ses mains, mais qu'ils lui ont représenté que dans ce moment-ci même, & n'y eût-il pas d'autres difficultés, il n'étoit pas partie compétante pour le recevoir, ni même pour siéger avec eux, puisqu'il étoit accusé devant le parlement, & ne s'étoit pas justifié.

M. le grand-aumônier, touché de ces reproches, a imaginé un moyen fort extraordinaire; ç'a été de présenter requête à la grande direction des finances, afin de faire déclarer faux & calomnieux les motifs de démission donnés par les administrateurs précédens.

On alloit aux voix & cela ne paroissoit pas souffrir de difficulté, lorsque M. le Baron *de Breteuil* a représenté à ces messieurs que c'étoit bien vîte aller en besogne; qu'il paroissoit de l'équité d'entendre avant les administrateurs démettans.

Cet avis, appuyé aussi par M. *d'Ormesson*, à ce qu'on dit, a prévalu, & l'on a nommé quatre commissaires pour examiner plus à fond la requête du grand-aumônier & entendre ces messieurs.

Les commissaires nommés sont au nombre

de quatre, ſavoir, Meſſieurs *Feydèau de Marville*, *le Pelletier de Beaupré*, *Moreau de Beaumont* & *Bertier de Sauvigny*.

Ces commiſſaires devoient s'aſſembler chez M. *Amelot*; mais la maladie de ce miniſtre a empéché que ce ne fût le mardi dix-neuf, jour indiqué.

23 *Août* 1783. Depuis la ceſſation du concert des amateurs, on parle davantage d'un, exiſtant dès ce tems-là, qui maintenant a acquis beaucoup de conſiſtance & paſſe aujourd'hui pour le plus-parfait de Paris. C'eſt celui du comte *d'Albaret*.

Le comte *d'Albaret* eſt piémontois & n'eſt même décoré que d'un ordre étranger: il n'eſt pas exceſſivement riche; mais il à tant d'arrangement, qu'il tranche des plus grands ſeigneurs, & a une troupe de muſiciens à lui; il eſt vrai qu'elle eſt peu nombreuſe.

Elle conſiſte ſeulement en trois violons, une baſſe, un joueur de clavecin, une flûte, un chanteur & une chanteuſe. Celle-ci eſt M.^d. *le Clerc*, très-connue, qui chante parfaitement bien l'italien, & a brillé quelquefois au concert ſpirituel.

Les muſiciens de M. *d'Albaret* vivent chez lui comme dans un couvent; ils y mangent, ils y couchent & ne peuvent s'abſenter pour aller jouer ailleurs ſans ſon agrément, ce qu'il leur accorde rarement.

Au moyen de l'union qui regne entre ces

muſiciens, de l'habitude où ils ſont de vivre & de faire de la muſique enſemble perpétuellement, il reſulte dans leurs concerts un enſemble qui ne ſe trouve pas ailleurs. Du reſte, M. *d'Albaret* les rend très-courts ; il fait jouer des morceaux toujours piquans & peu-connus, ſurtout de l'italien.

La ſeule incommodité, c'eſt que cet amateur ſe ſoit placé très-loin, que ſes concerts n'aient lieu que le dimanche & le matin. D'un autre côté, il arrive que la compagnie eſt plus choiſie & qu'il y a peu de mélange. On n'y entre au ſurplus que par billets & difficilement.

23 *Août* 1783. On a fait le douze de ce mois ſur la Seine l'eſſai d'un bateau, canot ou nacelle, appelé *la Poſte par eau*. Ce bateau a dix-huit pieds de longueur ſur ſix de largeur ; il va par le moyen d'une grande roue que tourne un ſeul homme & dont le mouvement ſe communique à d'autres ſubſtituées intérieurement aux rames ordinaires ; il a fait en peu de minutes, le trajet du Pont-neuf au Pont-royal. Il a été inventé par M. *de la Rue d'Elbœuf*.

L'auteur prétend que ce bateau remonte preſqu'auſſi vîte, & il ſe propoſe d'en doubler encore la viteſſe en établiſſant ſur les grandes roues un ſecond engrenage.

Du reſte, ce bateau eſt expoſé à la criti-

que de tous les curieux, & on peut le voir au passage d'eau des quatre nations.

23 *Août* 1783. La réputation du nouveau Thomaturge mort à Rome en odeur de sainteté ne laisse pas que de s'étendre. On a envoyé de Rome le modele de son portrait; on l'a gravé, & les dévots s'empressent de le placer dans leur oratoire.

24 *Août* 1783. M. *de Montgolfier*, l'auteur de la machine aérostatique d'Annonay est à Paris, & il paroît que c'est lui qui sera chargé de répéter cette expérience en présence de l'académie. Comme tout est de mode ici, un Sieur Charles, faiseur d'expérience, a cherché à profiter de la curiosité du public, pour gagner de l'argent par une souscription ouverte en faveur des amateurs. Il a déja rassemblé quantité de gens confians, & il montre sa machine, beaucoup plus petite que celle de M. *de Montgolfier*, & qui n'a, dit-on, que douze pieds de diametre. Il doit incessamment procurer le spectacle de son ascension. D'autres particuliers s'occupent du même projet, & c'est de toutes parts une noble émulation.

M. *Gudin*, physicien & poëte en même tems, enchanté de la découverte de M. de Montgolfier, lui a adressé une épitre à ce sujet, pleine de chaleur & d'enthousiasme, où il y a de très-beaux vers.

25 *Août* 1783. M. l'abbé *Bergier* se pré-

vaut beaucoup d'une lettre du nonce du pape à Vienne, qui lui écrit le 26 juillet dernier : „ L'imprimeur Marsje de Venise a déjà demandé & obtenu le privilege pour „ réimprimer la nouvelle encyclopédie par „ ordre de matieres ; c'est votre nom qui l'y „ a principalement engagé....... Il est assez singulier de voir un docteur qui a si fort écrit contre les incrédules, les déistes, les matérialistes & les athées, non-seulement devenir le coopérateur, mais le garant & le propagateur d'un pareil ouvrage ; il ne l'est pas moins d'entendre le délégué du souverain pontife le canoniser, après que le clergé s'est si fort élevé contre sa naissance & sa continuation. Quoi qu'il en soit, le libraire *Pankouke*, l'entrepreneur utile, est tout glorieux à son tour, & fait sonner bien haut ces pieux suffrages, qui au fond devroient décrier auprès des philosophes la nouvelle encyclopédie marquée du sceau des prêtres.

25 *Août* 1783. On ne fait que parler du balon de M. *de Montgolfier*, & tout Paris se porte aujourd'hui dans la maison de M. *Charles*, place des Victoires, où l'on peut le voir suspendu : on dit qu'on en a fait l'essai, & qu'il s'est élevé déjà de façon à ne pas douter du succès.

C'est M. *Faujas de Saint-Fond*, grand amateur de physique & ayant écrit sur cette matiere, qui a proposé le premier d'ouvrir une

souscription pour exécuter une machine semblable à celle de M. *de Montgolfier*. Il a bientôt rassemblé des amateurs. On est convenu de donner huit cents billets à un écu ce qui formeroit une somme de cent louis: elle n'a pas tardé à être complette. On l'a déposée entre les mains du Sieur *Dubuisson*, le maître du caffé du Caveau, lieu de l'assemblée des souscripteurs. On a choisi Messieurs *Robert*, jeunes mécaniciens du premier mérite pour l'exécution, & ces Messieurs, éleves de M. *Charles* & demeurant chez lui, ont procédé, sous l'inspection de leur maître, qui aujourd'hui voudroit s'attribuer l'invention de la machine, & la conteste même à M. *de Montgolfier*.

25 *Août* 1783. *Relation de la séance publique de l'académie françoise tenue aujourd'hui....* Le premier mouvement qu'ait éprouvé l'assemblée avant que les académiciens parussent, a été un mouvement de curiosité vive en remarquant dans la tribune du directeur où l'on avoit vu siéger naguere Madame la duchesse *de Chartres*, Madame la duchesse *de Bourbon*, Madame la princesse *de Lamballe*, M. le duc *de Penthievre*, une femme de trente-cinq à quarante ans, assez laide; vêtue en ouvriere endimanchée, accompagnée d'autres femmes & d'hommes du même genre groupés autour comme ses parens, ses amis ou ses camarades, & cependant la faisant dis-

tinguer par l'espece de vénération qu'ils lui portoient. Ce n'est que dans le courant de la séance que le public a été pleinement instruit qui elle étoit & pourquoi elle venoit. Dès que Messieurs ont été en place, un autre sentiment a succédé à celui-ci : on a été affligé de voir M. *d'Alembert*, sur le compte duquel on répand depuis longtems des alarmes, les réaliser trop véritablement par sa figure cadavéreuse & surtout par son inaction absolue dans un lieu & dans des fonctions où il déployoit ordinairement tant d'ardeur & de vivacité. On a sçu qu'il s'étoit abstenu d'aller aux deux séances du matin où il se trouvoit toujours autrefois, afin de se réserver pour celle-ci. Il n'a ouvert la bouche qu'au commencement une fois & foiblement pour donner un ordre domestique *); ordre qu'il a fallu que M. *Bauzée*, son substitut en ce moment, répétât jusqu'à deux fois, & la derniere avec tant de vigueur qu'il a fait rire tout le monde.

M. l'archevêque d'Aix, en qualité de directeur, a annoncé que le prix d'éloquence proposé pour le meilleur *éloge de Fontenelle* étoit remis à l'année prochaine, aucun des discours qui ont concouru n'ayant entierement satisfait l'académie ; le prélat est parti de là pour donner des instructions aux cau-

(*) L'ordre aux suisses de fermer la porte.

didats sur une nature de composition qui n'est pas aussi aisée qu'on le croiroit d'abord. Il en a fait sentir les difficultés & le mérite conséquemment. Le point principal est de marier les faits avec les réflexions de maniere à faire disparoître à la fois & la sécheresse de l'historien trop austere & la redondance de l'orateur trop verbeux. Peu de panégyristes ont l'art de tenir ce juste milieu : les uns fatiguent à force de détails minutieux, les autres ne sont que des discoureurs perdant continuellement de vue leur héros. Tels sont les deux extrêmes dans lesquels ont donné les concurrens, & dont l'académie desire qu'ils se préservent désormais.

En général, on a remarqué dans ce petit discours du directeur, que, plus habile à fournir le précepte que l'exemple, il l'avoit fait infiniment meilleur que les autres connus de lui ; d'où les malins ont conjecturé que, quoiqu'il le lût très bien, quoiqu'il parût même le savoir par cœur & n'avoir son papier à la main que par contenance, il n'en étoit pas l'auteur. Au reste, rien de neuf, mais de vieux adages de college bien choisis, rendus dans un stile élégant & présentés avec une sorte de finesse propre à séduire le gros du public & à exciter ses applaudissemens. Il a surtout été beaucoup question de mouvemens oratoires, sans que M. *de Cussé* ait défini ce qu'il entendoit par là.

Ce directeur n'a pas manqué à la petite attention usitée entre ces Messieurs, de citer & exalter ses confreres : il a désigné très-sensiblement cinq ou six académiciens qu'il regardoit à mesure en souriant lorsqu'il leur envoyoit le coup d'encensoir; il a principalement fait connoître M. *de Tressan* dont la reconnoissance a payé le tribut d'admiration qu'il devoit à Fontenelle, son ancien maître; il a exhorté les candidats à le prendre pour modele; lui même a esquissé en bref cet éloge & en a comme tracé les premiers linéamens. Enfin, il a dit que M. *de Condorcet* alloit lire un éloge historique du héros à célébrer, composé de fragmens laissés par *Duclos* & rédigés par M. *d'Alembert*.

Toute la partie historique du premier, écrite d'un stile animé, vif & pittoresque a plu davantage; quant aux allonges mises par son successeur, elles ont paru froides & languissantes. Il a cherché à défendre spécialement son héros de cette apathie qu'on lui reprochoit, & que, suivant ses détracteurs, il poussoit jusqu'à une dureté atroce: sans entrer dans le fond de l'ame de *Fontenelle*, & en convenant même qu'elle n'avoit pas la sensibilité des autres, il a prétendu que cette qualité, souvent plus à charge à celui qui la possede qu'utile aux autres, importe peu aux malheureux, pourvu qu'ils en ressentent les effets, & c'est ce qui leur ar-

rivoit de la part de Fontenelle. Il nous a appris que ce ſage avoit toujours cinquante louis en réſerve deſtinés à des actes de bienfaiſance.

Cette anecdote eſt peut-être la ſeule ignorée que le panégyriſte nous ait révélée. En général il a été tant parlé de Fontenelle, il a vécu ſi longtems, que ſon hiſtoire étoit preſque déjà épuiſée de ſon vivant, & qu'il ſeroit difficile de trouver de nouveaux faits ſur ſon compte. Auſſi le continuateur *de Duclos* a-t-il paru chercher ſpécialement à enrichir ce morceau de ces idées piquantes & philoſophiques qu'il répand avec tant de profuſion dans ſes éloges.

Ce qui a paru ſingulier, c'eſt que M. d'Alembert auquel on l'attribue, étoit le premier à joindre ſes foibles mains & à donner le ſignal des claquemens ; ſans doute, comme l'auteur d'une piece de théâtre, qui, entraîné par ſon enthouſiaſme pour l'acteur, l'applaudit à outrance ſans croire manquer à la modeſtie, ou plutôt oubliant qu'il s'agit de ſon propre ouvrage.

Enſuite on a propoſé de nouveau l'*éloge de Fontenelle* pour l'année prochaine 1784. On a rappelé qu'à la même époque on donneroit le prix de poéſie dont les conditions ont été preſcrites précédemment. Enfin, l'académie voulant laiſſer aux auteurs le tems de faire les recherches néceſſaires, propoſe dès

à préfent pour le fujet du prix d'éloquence de 1785 ; *l'éloge de Louis XII, roi de France, pere du peuple.*

Le directeur a repris alors la parole, & a donné le mot de l'énigme à ceux qui n'étoient point encore inftruits fur le compte de la femme du peuple qui fixoit depuis le commencement les regards de l'affemblée ; il a déclaré qu'elle fe nommoit *Lefpalier* ; que c'étoit une garde-malade, jugée par l'académie avoir fait l'action la plus vertueufe en rendant à une femme de condition pauvre, alitée, auprès de laquelle elle avoit été apelée, des fervices auffi tendres qu'affidus, & en fe portant même pour elle à des facrifices d'une générofité rare.

De là le prélat eft entré dans le récit circonftancié de la fondation du prix extraordinaire & annuel propofé par l'académie françoife, appelé *Prix de vertu du peuple*, dont on a parlé dans le tems. Il a rempli le premier une des conditions en prononçant un difcours fur la belle action de la femme *Lespalier.*

Ce difcours a furtout confifté dans le détail de chaque action propofée à l'académie comme digne du prix. La premiere eft d'un nommé *Damefaque*, qui, paffant fur un quai dans l'hiver de 1781, vit deux enfans enfoncés fous la glace fur laquelle ils jouoient,

s'y précipita tout habillé & les retira de la riviere au péril de sa propre vie.

La seconde, d'une portiere mise aussi sur les rangs pour avoir partagé sa demeure, son grabat, & sa subsistance avec une femme forcée de sortir de l'hôpital comme incurable, & qui l'a si bien soignée & consolée qu'elle l'a rappelée à une santé parfaite.

La troisieme est celle de la femme *Menthe*, qui, chargée d'une nombreuse famille, a adopté un enfant délaissé, & l'a mis au rang des siens auxquels elle avoit déjà peine à donner les secours nécessaires.

L'académie a trouvé que le premier trait étoit isolé & pouvoit partir d un moment d'enthousiasme héroïque, qui n'est pas toujours le signe certain d'une ame vertueuse & constamment habituée à faire le bien.

Celui de la portiere ne s'est pas trouvé au contraire au dégré de bienfaisance le plus élevé; elle ne donnoit en quelque sorte que son superflu; d'ailleurs, c'étoit à son amie qu'elle accordoit des secours.

La femme *Menthe*, déjà singulierement exaltée dans les journaux & enrichie des dons du public, n'a pas paru susceptible du prix par cette raison.

C'est donc à la nommée *Lespalier* qu'il a été décerné. Son action a paru aux juges avoir toutes les qualités nécessaires pour le mériter. 1°. Elle l'a exercée envers une in-

connue. 2°. Elle l'a exercée longtems & avec une conſtance invincible. 3°. Demandée par des gens qui l'avoient bien payée & auxquels elle avoit des obligations, elle a réſiſté à tout ce que la reconnoiſſance & ſon intérêt perſonnel lui dictoient, parce que ces perſonnes étoient en état de ſe procurer d'autres gardes-malades, & que la dame auprès de qui elle étoit, couroit riſque de périr ſans ſecours. 4°. Non-ſeulement elle lui a prodigué ſon tems & ſes ſoins; mais même ſon propre pécule, achetant de ſon argent les médicamens & douceurs que la détreſſe où étoit la malade ne lui permettoit pas de ſe procurer.

Le directeur a fini par déclarer que l'académie couronneroit moins une action brillante qu'une action bonne, moins l'éclat que la perſévérance de la vertu.

La ſéance s'eſt terminée par la lecture que M. le Miere a faite du premier acte de ſa tragédie de *Barnevelt*.

Cette tragédie, compoſée depuis longtems, devoit être jouée il y a plus de quinze ans; c'étoit dans le tems que tous les eſprits étoient en fermentation ſur le procès de M. *de la Chalotais*; comme ce magiſtrat étoit alors entre les mains de différentes commiſſions contre leſquelles le public ſe récrioit, que *Barnevelt* fut jugé auſſi par une commiſſion, le gouvernement craignit l'alluſion & em-

empêcha la piece d'être jouée & de produire le vif enthousiasme qu'elle auroit causé probablement par son raprochement des circonstances.

L'acte que l'auteur a lu aujourd'hui n'a excité aucun intérêt. Le sujet purement politique a paru froid & la versification extrêmement dure & morcelée. Il y a eu si peu d'aplaudissemens, que M. *le Miere*, dont le projet étoit de lire aussi le second acte, a été obligé de s'arrêter & a fait prudemment: c'est le seul instant où les auditeurs aient témoigné leur satisfaction.

26 *Août* 1783. C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la premiere représentation d'*Alexandre aux Indes*, opéra en trois actes. Le succès n'a pas répondu à la grandeur du sujet. On a trouvé le poëme médiocre, froid & sans aucun effet théâtral, la musique un réchauffé de celle du chevalier *Gluck*, dont le nouveau compositeur paroît absolument le singe & le plagiaire. Le premier acte a cependant été fort applaudi; mais le second, quoique court, n'a produit aucune sensation : heureusement quelques morceaux du troisieme ont paru ranimer le parterre.

Il n'y a aucune danse qu'au premier acte: encore est-elle sans caractere, & cependant elle devroit en avoir beaucoup, puisque c'est une danse religieuse à la maniere des Indiens.

Il y a un grand spectacle, beaucoup de

mouvemens & d'évolutions de troupes, très à la mode aujourd'hui, & qui enchantent si fort le maréchal *de Biron*. On fait qu'il est devenu un des chefs & coopérateurs pour sa partie de presque toutes les nouvelles pieces du théâtre lyrique, où son régiment joue souvent un rôle. Il a fourni cette fois cent cinquante hommes employés à la scene seulement.

Du reste, l'exécution du côté des acteurs a été si détestable, qu'ils auroient fait tomber le meilleur ouvrage; il n'est pas jusqu'au sieur *Larrivée* qui a chanté faux & n'est plus reconnoissable. On a confié le rôle de femme à une D^lle^. *Maillard*, jeune débutante, dont s'est engoué le public, qui n'a qu'une voix médiocre, & malgré les espérances qu'elle donne, est encore beaucoup au-dessous de ces premiers rôles.

27 *Aout* 1783. Le logement des gens de guerre est une espece de service exigé du peuple de Paris. En conséquence il se leve une taxe sous ce nom, sur beaucoup de maisons. C'est un impôt réel établi sans aucune loi & sans qu'on connoisse les regles d'après lesquelles s'en fait l'assiette.

Le parlement s'est quelquefois élevé contre cet impôt illégal, mais sans succès & sans beaucoup de chaleur, parce qu'on a soin de ne point imposer les maisons appartenantes

à ses membres, ni même aux magistrats en général.

La cour des aides, dans ses remontrances relatives aux impôts du six mai 1775, n'oublie pas celui-ci. Elle y demande par quelle loi cet impôt a été établi originairement? Suivant quelle loi il augmente tous les jours? Par qui & suivant quelle regle se fait la taxe de chaque maison? Enfin, à qui peut s'adresser le propriétaire qui se plaint de sa taxe?

Un M. *Pupile de Myons*, ancien premier président de la cour des monnoies de Lyon, est venu s'établir à Paris, & s'est fait construire une maison dans un nouveau quartier, rue de Bondy. Elle a été taxée pour le logement des gens de guerre. Il a réclamé contre d'abord, en ce que c'est un impôt non enregistré; ensuite, en ce qu'étant un ancien magistrat, il devoit jouir du privilege de sa robe.

On n'a point eu égard à ses exceptions; il a été coté à 75 livres: il a refusé de payer; le maréchal de Byron lui a envoyé garnison de son régiment, & l'a fait avec l'éclat le plus scandaleux.

M. *Pupile de Myons* a présenté requête au parlement où il a déduit ses griefs, ce qui a donné matiere à des assemblées de chambres, & il y en a une aujourd'hui où est mandé le prévôt des marchands.

27 *Aout* 1783. L'académie royale d'architecture, après avoir laissé exposés aux regards

& au jugement du public, les dessins des concurrens concernant le prix dont on a parlé, après avoir recueilli les suffrages, a prononcé définitivement dans la séance d'hier vingt-six.

Le premier prix a été adjugé à M. *Vaudoyer*, éleve de l'académie, nommé par M. le comte *d'Affry*, associé libre honoraire, & le second prix à M. *Percier*, éleve de M. le Roi, professeur.

27 *Aout* 1783. La machine aérostatique doit subir aujourd'hui la grande expérience projetée, dont l'essai tenté le vingt-trois donne le meilleur augure.

Les souscripteurs avoient d'abord arrêté que l'ascension auroit lieu dans le terrein de Messieurs *Perrier*, où est construite la pompe à feu. L'emplacement suffisoit pour ces messieurs, qui, au nombre de huit cents pouvoient mener chacun deux amis & former une assemblée de deux mille quatre cents personnes seulement; mais jugeant de l'empressement de tout le public pour le jour de sa grande représentation par son affluence à la place des victoires, il a été convenu que ce seroit aux champs de Mars devant l'école militaire qu'on exécuteroit l'expérience.

La machine aérostatique y a été transférée hier: elle est au milieu dans une enceinte fermée où entreront seulement les ouvriers, artistes & ingénieurs nécessaires à l'opération. Les souscripteurs & leurs amis pénétreront dans la

vaste circonvallation du champ de Mars, & les profanes, soit à pied, soit en voiture, pourront se placer dans mille endroits; le lieu est si bien situé, si découvert, qu'on peut voir le prodige de partout.

Des observateurs stationnés en différens endroits, & principalement sur des hauteurs avec des pendules ou des montres à secondes, doivent faire leurs remarques & en dresser le procès verbal. Deux coups de canon, les avertiront du moment où la machine sera laissée à elle-même, & deux autres du moment où l'on l'aura perdu de vue au champ de Mars.

Comme on ignore le gaz, c'est-à-dire la sorte d'air, & l'enveloppe dont s'est servi M. *de Montgolfier*, qui s'est réservé son secret, on a employé à la construction de la nouvelle machine du taffetas enduit de gomme élastique, & on l'a remplie d'air inflammable.

28 *Août* 1783. On vante fort une histoire de la révolution de Suede arrivée en 1772, qui a peine à percer ici par sa trop grande véracité. On la dit composée par le secrétaire d'ambassade d'Angleterre résidant à Stokholm à cette époque.

28 *Août* 1783. L'expérience de la machine aérostatique a eu lieu hier avec tout le succès possible, malgré le mauvais tems. L'affluence a été immense de tous les ordres de citoyens. Non-seulement le peuple, les sçavans, les artistes, mais les grands seigneurs, les ministres,

les princes ont voulu aſſiſter à ce ſpectacle. Le gouverneur de l'école militaire y a fait conduire les éleves dans tout l'appareil d'une grande cérémonie. Un petit incident a cependant indiſpoſé le public.

Meſſieurs *Charles*, *Robert* & autres coopérateurs étoient dans une enceinte particuliere à veiller à leur machine, à labourer de tems en tems du fluide néceſſaire à la rafraîchir : lorſque M. *de Montgolfier* s'eſt préſenté pour entrer, M. *Charles* s'y eſt oppoſé formellement prétendant qu'il craignoit la jalouſie de cet inventeur; de là des propos, une rumeur conſidérable; & les manipulateurs, afin d'éviter la ſuite de cette fermentation, ont deſiré qu'on redoublât la garde.

A cinq heures préciſes, le ſignal donné, on a coupé les amures de la machine qui s'eſt élevée à l'inſtant & a paru augmenter de viteſſe à meſure de ſon aſcenſion. Comme un grain violent a en même tems obſcurci l'air, elle a diſparu au bout de quatre minutes, elle a reparu peu après pendant quelques ſecondes & l'on ne l'a plus revue.

Malgré la pluie épouventable qu'il faiſoit, les amateurs n'ont ceſſé de la ſuivre des yeux, & les femmes les plus élégantes, ſans égard pour leurs plumes, pour leurs chapeaux, pour leurs ajuſtemens, pour leurs robes, n'ont point cédé à la curioſité des hommes.

La machine a paru prendre ſa direction vers

la porte Saint-Martin; savoir où elle ira. On y a joint une priere par écrit à tous ceux chez qui elle pourroit tomber de vouloir bien constater l'état où elle seroit & le faire savoir. Comme les auteurs ont calculé qu'elle pourroit aller très-loin & jusque dans les pays étrangers, M. le comte *de Vergennes* y a fait aussi une invitation semblable à toute l'Europe. .

28 *Août* 1783. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 23 août 1783. . . . . Notre parlement, à peine revenu des convulsions qu'il avoit éprouvées à l'occasion de M. *Dupaty*, étoit rentré dans le calme & recommençoit à administrer la justice, trop souvent & trop longtems suspendue, lorsque ce nouveau président, par sa morgue déplacée envers les procureurs & les avocats, a forcé ceux-ci de s'abstenir de leurs fonctions à la tournelle où il préside & partout où il seroit, ce qui désole de nouveau les plaideurs. Enfin, un autre incident trouble le parlement entier & fait craindre les suites les plus sinistres.

M. *Dudon*, notre procureur général, homme de beaucoup d'esprit, de capacité & de manege, est parvenu à faire avoir la survivance de sa charge à son fils, désagréable au parlement pour avoir exercé les fonctions d'avocat général durant le sommeil des loix. On lui reproche d'ailleurs, beaucoup d'autres choses, & on le regarde comme inepte pour une charge aussi importante. Il y a eu différentes as-

semblées de chambres à son sujet, une entre autres où M. de la Lande, avocat général, a fait un discours direct à M. Dudon le fils, où il a rappelé toute sa vie avec les couleurs les plus odieuses, & il a tellement indisposé la compagnie contre ce procureur général adjoint, que non-seulement on ne veut pas le recevoir, mais qu'on a pris la délibération d'écrire une lettre circulaire à tous les parlemens pour les instruire des motifs du refus de la cour & demander leurs conseils, leurs lumieres, & surtout leurs supplications auprès du roi, afin d'épargner à la magistrature cette honte & cet opprobre... Voilà où en sont les choses. Du reste, des chansons très-satyriques qu'on se communique avec précaution, & qui sont cependant très-répandues & se chantent jusque parmi le peuple.....

29 *Août* 1783. Il est constaté aujourd'hui que le balon, après avoir voyagé pendant trois quarts d'heure dans les régions de l'air & hors de la vue, est tombé à Gonesse, distant de Paris de quatre lieues.

Les paysans, à l'apparition de cette machine dont ils n'avoient aucune connoissance, ont eu peur; ils l'ont prise pour quelque monstre & l'ont criblée de pierres, à dessein de l'assommer. Cependant quelques-uns se sont détachés vers le curé qui, mieux instruit, les a rassurés. On a bientôt donné avis de l'évenement à Paris, & il y a une grande scission entre

les

les ſçavans, dont quelques-uns reprochent à M. *Charles* & compagnie d'avoir mis trop d'air inflammable dans le balon.

29 *Août* 1783. L'abbé *Gros de Besplas*, aumônier de *Monſieur*, vient de mourir. C'étoit un homme de lettres, connu par plusieurs ouvrages. Il étoit prédicateur du roi, & l'on lui attribue l'heureuſe révolution arrivée dans les priſons & dans le ſort des priſonniers. On prétend que dans ſon diſcours de la cene prononcé à Verſailles en 1777, il fit une peinture ſi pathétique de ces horribles demeures, que Sa Majeſté en parla à M. *Necker*, & que celui-ci ſaiſit avec empreſſement de faire valoir & de s'attribuer un acte de commiſération qui n'étoit au fond dû qu'au cœur du monarque & à l'éloquence du prédicateur.

30 *Août* 1783. La maiſon de Sorbonne vient de perdre encore un de ſes membres les plus diſtingués en la perſonne de M. *Cotton des Houſſayes*, ſon ancien bibliothécaire. Ce ſçavant homme, auteur & éditeur de différens ouvrages, travailloit en ce moment à des *Elémens d'hiſtoire littéraire univerſelle*, ou *Bibliothéque raiſonnée &c.* Il projetoit auſſi un *traité des Univerſités de France, pour ſervir d'introduction au commentaire ſur le chapitre des gradués de M. d'Héricourt &c.* Il poſſédoit la phyſique, la botanique & ſurtout la théologie, accord aſſez rare....

30 *Août* 1783. Depuis que le parlement de Rouen, débarrassé de la revision & du jugement du procès de M. de Lally, peut s'ouvrir & s'expliquer librement, quelques-uns de ses membres ont jasé & sont convenus qu'ils ne doutoient pas que l'arrêt du parlement de Paris n'eût été confirmé. C'est ce qui vient d'arriver à Dijon. On a nouvelle que M. *de Tollendal* a totalement succombé, & que même ses mémoires sont condamnés à être lacérés & brûlés par la main du boureau, comme injurieux & calomnieux contre la magistrature.

30 *Août* 1783. Le grand conseil, qui s'est plaint pendant longtems de M. le garde des sceaux, en est plus content aujourd'hui que ce chef de la justice vient de faire rendre un arrêt du conseil plus précis que les précédens, qui maintient les arrêts de ce tribunal contre ceux du parlement de Dijon, qui défend à celui-ci d'empêcher ou troubler leur exécution & y a mis d'ailleurs une force, une vigueur qu'il n'avoit pas apportées jusque-là.

31 *Août* 1783. Le prévôt des marchands, ayant rendu compte au parlement que les traitemens rigoureux exercés contre M. *Pupile de Myons* ne le regardoient pas, qu'ils étoient autorisés par un ordre du roi, signé *Amelot*, & qu'il savoit positivement que Sa Majesté en avoit été instruite, il a été arrêté qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

On assure qu'en effet le roi a été furieux lorsque le maréchal *de Biron* est venu lui rendre compte de la résistance de M. de Myons: & a dit que si dix soldats de garnison chez lui ne suffisoient pas, il falloit y envoyer un bataillon entier....

Le tout n'a pas fini sans un calembour en jouant sur le nom de famille de M. de Myons: on a dit que c'étoit un *Pupile* qui avoit grand besoin d'un tuteur.

31 *Aout.* 1783. Le sujet du prix de peinture cette année étoit *Jesus Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm.*

Le premier prix n'a point été adjugé. Le second a été remporté par le Sieur Gonnod, âgé de vingt-quatre ans, éleve de M. l'Epicier & natif de Paris.

Le sujet du prix de sculpture consistoit à *représenter le moment où plusieurs Israélites, prêts d'enterrer un des leurs, appercevant des brigands, jeterent le corps dans le sépulcre d'Elysée, ce qui rendit aussitôt la vie au mort.*

Le premier prix a été accordé au sieur *Fortin* de Paris, âgé de dix-neuf ans & demi, éleve de M. *le Comte*, son oncle.

Le second, au Sieur *Dumont* aussi de Paris, & éleve de M. *Pajou*; il a vingt deux ans.

31 *Aout* 1783. Par lettres-pâtentes données à Versailles le cinq juin, & enregistrées au parlement le huit juillet, le Roi, qui avoit fondé six lits dans l'hospice des écoles de chirurgie

de Paris, en fonde six autres & change des dispositions que les circonstances ont démontré plus convenir à ce tems-ci.

31 *Aout* 1783. Extrait d'une lettre de Senlis du 25 août.... On va de cette ville voir à Chantilly des cignes sauvages & passagers qui se sont abattus dans les eaux de ce beau lieu, & s'y sont apprivoisés avec les autres. On a observé que leur voix, différente de celle des cignes domestiques, est assez agréable; on a voulu constater ce fait, éclaircissant des passages de divers poëtes anciens, vantant beaucoup le chant des cignes du Méandre, ce qu'on regardoit comme une exagération, ou comme une fable, d'après l'organe très-vilain des nôtres.

M. le prince de Condé a invité l'académie des inscriptions & belles lettres, qui a le département de l'antiquité, à nommer des commissaires pour dresser procès verbal de cette découverte.

L'académie s'est empressée d'envoyer à Chantilly quatre de ses membres, dont les oreilles fussent les plus sensibles à l'harmonie & les plus exercées; ils ont commencé à constater le fait; mais, comme ces oiseaux étrangers faisoient leur ponte en ce moment, & qu'il falloit les exciter pour les entendre, ce n'est qu'au printems prochain qu'on pourra juger de toute l'étendue & la beauté de leur voix, & décider si elle équivaut à celle des cignes du Méandre.

On croit que ceux-ci viennent du fond du nord.

Le premier Septembre 1783. On écrit de Dijon, que M. *d'Eprémesnil* a eu auſſi gain de cauſe, que les mémoires de M. *de Tollendal*, en ce qui concerne le ſieur *Duval de Leyrit* ont été ſupprimés comme injurieux & calomnieux. Il y a d'autres diſpoſitions dans l'arrêt qu'il faut lire; on aſſure qu'il doit être affiché à Paris.

1 *Septembre* 1783. M. *Court de Gebelin*, auteur du *Monde primitif*, au lieu du neuvieme tome de ce volumineux ouvrage, qu'il devoit adreſſer cette année à ſes ſouſcripteurs, ne leur a envoyé qu'une Lettre in quarto de 46 pages, où il leur annonce qu'à l'entrée du printems dernier il étoit aux portes de la mort, & n'attendoit plus qu'elle, lorſqu'il a été rappelé à la vie & à la ſanté la plus parfaite par le docteur *Meſmer*. En reconnoiſſance il a entrepris l'apologie du magnétiſme animal & ſurtout du *Meſmériſme*.

On voit dans cet écrit beaucoup d'enthouſiaſme, peu de raiſonnemens, encore moins de faits.

Du reſte, comme les gens à ſyſtême en ſont tellement prévenus qu'ils y ramenent ſans ceſſe leurs idées, M. *Court de Gebelin* ne manque pas d'aſſurer que la découverte du magnétiſme animal n'eſt point nouvelle, qu'elle eſt très-

ancienne au contraire, & tient aux tems primitifs.

Cette lettre est datée du 31 juillet 1783.

1 *Septembre* 1783. On a sçu que la Dame envers laquelle la nommée *l'Espalier* a exercé ses soins & sa bienfaisance, est Madame la comtesse *de Rivarol*, dont le mari est poëte & insere quelquefois des pieces de vers dans le courier de l'Europe.

M. le comte & Mad. la comtesse de Rivarol sont furieux contre l'académie, qui, sans les nommer, les a désignés de façon à ce qu'ils n'aient pu être méconnus, & le bruit court qu'ils veulent intenter un procès au directeur.

On ajoute que Me. *Henri*, jeune avocat qui voudroit bien se signaler, les excite à faire cet éclat, & prépare déjà un mémoire.

2 *Septembre* 1783. Au moyen de l'expulsion du président *Cailhava*, & d'une douzaine de factieux, comme le comte *de Montauzier*, l'abbé *de Courman* & autres, *le musée* semble avoir repris son assiete & sa tranquilité. Il a donné hier une fête extraordinaire pour la sœur du Roi de Pologne qui a honoré ce lieu de sa présence.

Entre les diverses lectures qu'on a faites devant elle, il faut distinguer une digression de l'abbé *Baudeau* en forme de mémoire sur l'union & l'amitié qui ont toujours régné entre les François & les Polonois. Il en fait remonter l'origine fort loin, & a établi cette sympathie

ſinon ſolidement, au moins ingénieuſement.

Les lectures ont été ſuivies d'un concert où un M. *de Meudè*, éleve *de Rouſſeau* pour la muſique, compoſiteur en ce genre & poëte en même tems, a joué du violon, ſeul, avec un grand ſuccès.

Une Madame *Boracier*, dont on a déjà eu occaſion de parler, a chanté l'italien comme une cantatrice de cette nation.

Enfin, l'improviſateur a terminé la ſéance en répondant à tout ce qu'on lui a demandé *impromptu*, en vers, en chantant, & ſur l'air qu'on a deſiré.

3 *Septembre* 1783. Un M. de Framery, qui depuis longtems travaille pour le théâtre italien, mais comme auteur de paroles ſeulement, étend aujourd'hui ſes talens, & l'on doit jouer ſur le même théâtre *la ſorciere par hazard*, comédie nouvelle en deux actes & en vers, mêlée d'arietes, dont il a fait auſſi la muſique. Comme c'eſt un grand parodiſte des opera bouffons, que c'eſt lui à qui l'on doit la découverte de cette mine précieuſe, de *la Colonie*, de l'*Olympiade*, &c. il eſt bien à craindre qu'il n'ait beaucoup pillé chez ces muſiciens de l'Auſonie, & ne nous donne ſes reminiſcences pour des nouveautés.

3 *Septembre* 1783. L'établiſſement primitif du lieutenant criminel de robe courte & des archers de ſa compagnie, étoit de viſiter chaque jour les rues, carrefours, tavernes, caba-

rets & maisons dissolues de Paris, de prendre au corps les vagabons oisifs, malvivans, gens sans aveu, joueurs de cartes & de dés, & autres coupables de mêmes faits, surpris en flagrant délit, & de les mener dans les prisons du châtelet pour être jugés par le prévôt de Paris & son lieutenant criminel.

Depuis il a été attribué au lieutenant criminel de robe courte un exercice de jurisdiction dans le siege du châtelet, qui a contribué beaucoup à purger la capitale & ses environs de malfaiteurs & perturbateurs du repos public, dans les tems où la police ne pouvoit encore être portée au point de perfection où elle s'est élevée successivement, & où elle est parvenue aujourd'hui.

Cette perfection de police a exigé une compagnie d'inspecteurs, particulierement attachée au magistrat qui la préside. Comme il arrive souvent, les nouveaux officiers créés ont cherché à empiéter sur les anciens, & soutenus de leur chef, l'ont emporté au point que le lieutenant criminel de robe courte est privé de l'attribution de jurisdiction dont il jouissoit, & ses fonctions sont réunies à celles du lieutenant criminel du châtelet, en sorte qu'il n'est plus que le colonel de sa troupe servant près le parlement & le châtelet, destinée à l'enlevement des décrétés, & à leur garde dans les prisons de ces deux tribunaux.

Dans un édit donné à Versailles au mois de

juillet dernier, on motive la suppression des fonctions du lieutenant criminel de robe courte sur l'utilité de simplifier les procès criminels & de les abréger, en évitant les conflits entre les différens juges.

Le parlement, qui naturellement devroit soutenir la compagnie de robe courte, qui est sa garde militaire, & lui est spécialement consacrée, est si foible aujourd'hui, que le vingt-deux août dernier, il a enregistré sans difficulté, les chambres assemblées, l'édit dont il s'agit.

3 *Septembre* 1783. La *Sorciere par hazard*, que la comédie italienne représente aujourd'hui, est une comédie à arietes, faite en 1767 & exécutée d'abord en 1768 chez Madame la duchesse de Villeroi avec de la musique prise de côté & d'autre. Cette bigarrure déplut; Mr. *Framery* refit alors en entier la musique de la piece & elle devoit être jouée à la cour en cet état en 1773 & puis en 1774; la mort du roi l'empêcha, & diverses circonstances ont reculé jusqu'à ce moment la représentation de *la Sorciere par hazard.* L'auteur convient qu'elle ressemble beaucoup *à la fausse Magie*; mais il répand cet historique par lui ou par ses amis, afin de se disculper de l'accusation de plagiat dont on le charge d'avance sur le seul titre.

4 *Septembre* 1783. Le gouvernement, pour prévenir les alarmes que pourroient causer dans les campagnes les machines aérostatiques que

l'on se propose de faire voyager de toutes parts dans les airs, a fait insérer dans la gazette de France de mardi deux, une notice des deux machines qui ont déjà été éprouvées, & a averti le public que l'on devoit continuer ces expériences dans l'espoir d'en tirer quelque utilité applicable aux usages de la société.

4 *Septembre* 1783. On assure que samedi dernier trente août, il est parti des lettres de jussion au parlement de Bordeaux pour qu'il ait à recevoir M. Dudon le fils, dans la charge de procureur général.

4 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de Dijon du 29 août 1783. ..... Vous sçavez aujourd'hui que M. le comte *de Tollendal* est débouté de sa demande en rétablissement de la mémoire de son pere. Ce jeune militaire, si recommandable par la piété filiale qu'il a montrée dans cette affaire & par son ardeur infatigable à faire valoir les divers moyens que le fonds de la cause & les accessoires pouvoient lui procurer, n'a pas en même tems négligé tous ceux qui pouvoient le conduire à gagner les juges, ou à les faire circonvenir. Il n'est pas une loge de francs maçons de la province où il ne se soit introduit pour s'y faire des partisans, où il n'ait prononcé des discours. Son éloquence insinuante lui avoit en effet gagné tous les cœurs. Les femmes de Dijon étoient absolument pour lui; la chambre des comptes, nombre de jeunes magistrats du parlement desi-

roient également qu'il gagnât; mais il n'a pu entamer les vieilles perruques. On prétend cependant, que l'arrêt n'a point passé à l'unanimité; que le procureur général & trois conseillers étoient pour innocenter M. *de Lally*...... Au reste, vous remarquerez dans la lecture de l'arrêt que le parlement en accumulant beaucoup de délits dont il juge l'accusé *atteint & convaincu*, n'en articule aucun qui paroisse digne de la mort...... Aussi M. *de Tollendal* compte-t-il bien s'en prévaloir pour se pourvoir en cassation.

4 *Septembre* 1783. *La Sorciere par hazard* n'a point eu de succès quant au poëme. L'intrigue en est des plus triviales, & les moyens n'ont pas le sens commun; en outre, des longueurs excessives & propres à gâter le meilleur ouvrage.

Il y a de jolies choses dans la musique; mais le total à paru d'un ton trop relevé pour ce théâtre, & d'ailleurs trop triste.

Une anecdote qu'on ne doit pas omettre, & qui fera garder le souvenir de la piece, c'est une gaucherie ou une impudence de Mlle. *Colombe*.

Cette actrice fait le principal rôle, celui de *la Sorciere par hazard*; il consiste à profiter de l'opinion que l'on a de son talent magique, afin de soustraire une pupile à l'autorité d'un vieux tuteur qui voudroit l'épouser, & de la marier

à son amant, ce qui forme le dénouement de la piece : alors elle prononce ces quatre vers

Ma plus grande sorcellerie
Est l'art de faire des heureux ;
C'est un secret bien doux dont je me glorifie,
Et je m'en sers tant que je peux.

Cet aveu, susceptible d'allusion poliçone, a paru très-plaisant dans la bouche de l'actrice fort dévergondée, & des malins du parterre ont crié *bis*, ne s'imaginant pas réussir. Point du tout, Mlle. *Colombe* est revenue très-majestueusement & a recommencé sa tirade ; alors des claquemens de mains, des éclats de rire, des applaudissemens de canne les plus bruyans, qui ont dû faire sentir à la sorciere qu'elle avoit mal deviné l'intention du public, & qu'elle étoit prise pour dupe.

Mad. *Bellecour*, actrice très-renommée des françois en pareil genre, aujourd'hui espece de Duegne qui prend les jeunes sous sa protection & s'intéresse aux Colombe, a vertement réprimandé en plein théâtre celle-ci de s'être prêtée au desir des mal-intentionnés, ensorte que, par l'éclat qui en est résulté on ne sait si M. *Framery* ne sera pas obligé de supprimer cette fin.

5 *Septembre* 1783. Autrefois les habitans de Paris étoient sujets à loger les gens de guerre ; ils s'en étoient rédimés, à la charge qu'il

n'en passeroit même plus par la ville ; c'est ce qui a fait qu'en 1767, lors du passage des carabiniers, quoiqu'ils n'aient pas séjourné, les officiers municipaux ont fait leurs protestations & représentations à ce sujet.

Malgré ce rachat, depuis les lieutenans colonels des régimens des gardes françoises & suisses ont trouvé le moyen de faire contribuer les habitans des fauxbourgs, sous prétexte de l'agrandissement de la capitale. Ce droit s'est consolidé, s'est étendu jusque dans l'intérieur & se percevoit sans autre formalité que celle de recourir au prévôt des bandes, qui décernoit les contraintes contre ceux qui refusoient de payer, ordonnoit garnison, & faisoit vendre les meubles &c.

Le parlement s'est récrié dans diverses remontrances contre cet abus monstrueux, puisqu'indépendamment du vice essentiel de l'impôt, la forme même en étoit absurde & révoltante, ce prévôt étant juge & partie, en ce qu'un des articles de son serment est de ne rien faire de contraire aux intérêts & au vœu du corps.

La cour des aides, comme on a dit, dans ses belles remontrances de 1775, a plaidé éloquemment contre cet impôt illégal, & pour y faire droit en partie, on a ôté la connoissance des contestations élevées à ce sujet au prévôt des bandes, & on l'a attribuée au prévôt des marchands, dont l'appel doit ressortir au con-

ſeil des dépêches. Tel étoit l'état des choſes, lorſque M. *de Myons* a cru devoir donner un exemple qui pouvoit être utile à ſes concitoyens.

Son refus a d'abord fait la matiere d'une négociation vis-à-vis du miniſtre de Paris, qui ne jugeant que ſes cauſes d'exemptions, & comme gentilhomme, & comme ancien maire de Lyon, & comme ancien premier préſident de la cour des monnoies de cette ville, les a trouvées nulles, & a décidé qu'il n'en pouvoit jouir que dans ſa patrie.

Alors l'affaire s'eſt inſtruite par-devant la ville & correſpondance avec le prévôt des marchands, qui, ſentant le danger de donner trop d'éclat à une conteſtation capable d'exciter l'attention du parlement, a cherché tous les moyens poſſibles de l'appaiſer, juſqu'à envoyer à M. *de Myons* ſa quittance en blanc pour la remplir de telle & ſi petite ſomme qu'il voudroit: ſur quoi celui-ci a répondu qu'il n'entendoit rien payer du tout, & a fait valoir le puiſſant moyen du défaut d'enregiſtrement.

Le prévôt des marchands, pouſſé à bout par M. *de Myons* d'un côté, & de l'autre preſſé de prononcer par le maréchal de Biron, en a référé au conſeil des dépêches, d'où eſt émané l'ordre dont on a parlé.

M. *de Myons* a cependant eu recours à la voie de la plainte au parlement, & a préſenté requête pour obtenir un arrêt de défenſe qu'on

lui a refufé, fous prétexte que l'appel du jugement du prévôt des marchands en pareil cas, alloit au confeil des dépêches.

M. *d'Eprémefnil* revenu de Dijon, informé des vexations exercées contre M. de Mions, en á pris connoiffance & en a fait une dénonciation aux chambres affemblées le mercredi vingt-fept août; ordonné fur le champ que la dénonciation & pieces y relatives feroient communiquées aux gens du roi pour donner leurs conclufions. Elles ont été, à ce que le parlement fe retirât par devers le roi à l'effet de connoître les intentions de Sa Majefté à cet égard.

La cour, avant d'avoir égard aux conclufions, a mandé le prévôt des marchands pour comparoir fur l'heure & rendre compte des faits qui le concernoient.

L'huiffier n'ayant point trouvé M. de Caumartin, ni à la ville, ni chez lui, eft allé lui fignifier l'arrêt en maifon étrangere où il étoit. Il a comparu & l'on ne fçait ce qui s'en eft fuivi.

Il faut ajouter que le parlement, après avoir déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer fur la dénonciation de M. d'Eprémefnil, a cependant arrêté que le premier préfident feroit chargé de fe retirer par devers le roi, quand & comme bon lui fembleroit, à l'effet de fupplier Sa Majefté que fes fujets ne fuffent point vexés

aussi cruellement pour une taxe de pure tolérance.

6 *Septembre* 1783. Le parlement voulant paroître avoir fait quelque chose relativement à la réforme dont on parle depuis si longtems, avant de se séparer, a rendu enfin l'arrêt annoncé portant *Réglement pour les arrêts sur requête.*

Ce réglement est donné comme le résultat des conférences tenues chez le premier président. Il doit être inscrit sur les registres des délibérations de la communauté des procureurs & faire loi pour eux. Il s'agit de supprimer les arrêts de défense, qui s'obtenoient abusivement contre tous les jugemens des premiers juges, indistinctement & au préjudice de l'ordonnance. Ces arrêts de défense coûtoient quinze livres, & il s'en expédioit environ soixante-dix mille par an, ce qui faisoit un objet conséquemment de plus d'un million de commerce pour le palais.

Les connoisseurs critiquent beaucoup cet arrêt, & le trouvent très-mal fait, en ce qu'il laisse encore aux procureurs beaucoup de tournures de chicanne qu'ils pourront mettre en œuvre.

Cet arrêt a été enregistré aux chambres assemblées le vingt-six août.

6 *Septembre* 1783. Il paroît constant que M. *de Myons* est exilé à sa terre près de Lyon. On assure qu'on avoit tellement aigri le roi

contre

contre lui, qu'il vouloit le faire mettre à Pietre encize.

7 Septembre 1783. Rien de plus vrai que l'exil de M. *de Myons*. Il est parti mercredi. M. *d'Eprémesnil* a fait à son sujet un nouvelle dénonciation aux chambres assemblées & le premier président a aussi été chargé d'interposer ses bons offices pour faire rendre à M. *de Myons* sa liberté.

Il paroît que l'affaire des quinze-vingts va rester suspendue. Le parlement, avant de se séparer, a arrêté que la chambre des vacations seroit tenue de veiller à ce qu'il ne se passât rien au détriment de l'hôpital des quinze-vingts ou de contraire à ses intérêts, ainsi qu'au vœu de la compagnie, toutes choses demeurant en état jusqu'après la Sainte-Catherine où elle se propose de délibérer sur le tout.

On parle d'un autre côté du baron de Breteuil, comme devenu dans le conseil des dépêches un des redoutables adversaires du grand-aumônier; comme ayant représenté que, sans entrer dans les discussions particulieres nées de cette affaire peu digne peut-être de son attention, il y avoit deux objets capitaux dont le conseil ne pouvoit se dispenser de s'occuper sérieusement, l'existence de l'hôpital d'une part dans toute son intégrité, & le prêt des Génois de l'autre fait à cet hôpital en vertu de lettres patentes, ensorte que l'état en devenoit par là le garant.

On veut que de tout cela il en aît résulté un grand mécontentement du roi, qui a vertement reprimandé son grand-aumônier, ensorte qu'on ne seroit pas surpris que la contestation se terminât par la démission forcée de M. le Cardinal *de Rohan*.

7 *Septembre* 1783. Le bruit couroit depuis près d'un mois qu'il y avoit eu un bénédictin arrêté & conduit à la Bastille. Il paroît que le fait n'est plus douteux & que son grief est d'avoir composé des écrits anonymes propres à semer le trouble & la division dans l'ordre.

8 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de Lyon du 1 Septembre...... Ayez moins de regret au peu de soin que l'on paroît prendre de perpétuer le secret de l'abbé *de l'Epée* pour l'instruction des sourds & muets de naissance. Nous avons ici un abbé *Margarou* qui marche dignement sur ses traces. Le dix-neuf du mois dernier, au passage de l'archiduc *Ferdinand* & de l'archiduchesse *Béatrix* par cette ville, il leur présenta un jeune homme qu'il instruit depuis quinze mois. Cet éleve fit au prince un compliment en ces termes.

„ Mon prince, que je suis heureux de paroître aujourd'hui devant votre altesse royale! la nature m'avoit refusé le don de m'exprimer; mais par le secours de l'art, je pourrois vous dire tout ce que la renommée publie de vos qualités éminentes."

8 *Septembre* 1783. *Carlin Bertinazzi*, l'ar-

lequin de la comédie italienne, vient de mourir âgé de soixante-treize ans. Il a été suffoqué par une attaque d'appoplexie. Il avoit remplacé le fameux *Thomassin*, & étoit depuis 1742 au théâtre, & amusoit encore le public dont il étoit aimé singuliérement. La souplesse de son corps dans cet âge avancé, ses graces, sa naïveté, sa facilité, sa voix douce & insinuante sont des qualités précieuses, difficiles à réunir dans le même individu.

On se rappellera toujours avec quelle présence d'esprit & quelle fermeté en même tems il répondit au prince *de Monaco* qui, dans les jours de licence du théâtre, osa l'interrompre en scene pour lui reprocher la situation indécente où il laissoit trop longtems *Caroline* à ses genoux. Il faut sçavoir que le prince *de Monaco* entretenoit alors cette actrice, dont *Carlin* étoit amoureux. Celui-ci profitoit de la situation pour mêler adroitement à la scene les épanchemens de sa propre jalousie. Sans se déconcerter, il fit sentir au prince que c'étoit lui qui manquoit en ce moment au public, & le parterre de huer le petit souverain, & de témoigner à l'acteur sa satisfaction par des applaudissemens réitérés.

Il est à remarquer que, quoique *Carlin* soit mort sans confession & dans le plein exercice de son talent, il a été enterré sans difficulté à Saint-Roch & avec cérémonie, ce qui confir-

me le privilege des comédiens italiens de n'être point excommuniés.

9 *Septembre* 1783. M. *Pilâtre de Rozier* dont on a parlé plusieurs fois, qui tient *le Musée* scientifique, réuni depuis peu à la *Société patriotique Bretonne*, a échauffé le zele de ses éleves : ils doivent faire graver une estampe destinée à fixer l'époque de la découverte de la machine aérostatique & dédiée à Messieurs de Montgolfier. Quoique le sujet en soit déjà esquissé, comme on propose aux amateurs de donner leur avis, l'on attendra qu'elle soit finie pour en faire la description.

En conséquence, ces enthousiastes ont ouvert une souscription à raison de six livres pour chaque exemplaire de la gravure. Les frais prélevés, du bénéfice qui résultera, M. Pilâtre de Rozier se propose de construire une machine de nouvelle forme avec laquelle il espere s'élever, mais avec les sages précautions qu'exige une expérience aussi périlleuse.

9 *Septembre* 1783. Il paroît constaté que le globe de M. Charles a été perdu de vue au bout de deux minutes & quelques secondes seulement. M. *le Gentil*, de l'Académie des sciences, qui étoit à l'observatoire pour mesurer la hauteur à laquelle le globe s'éleveroit l'a estimée à trois cens trente-neuf toises lorsqu'il l'a perdu de vue, & M. *Jeaurat*, son confrere, qui étoit au garde-meuble, place de *Louis XV*,

ne l'a calculée qu'à trois cens vingt-fept toifes.

On attend avec impatience l'apparition de la grande machine à laquelle travaille un des freres *Montgolfier* qui eft à Paris. Elle eft exécutée comme celle d'Annonay, en toile & en papier, & aura les mêmes dimenfions, c'eft-à-dire trente cinq pieds de diametre.

10 *Septembre* 1783. On a fait à *Carlin* l'épitaphe fuivante.

Cy git Carlin digne d'envie,
Qui, bouffon charmant fans effort,
Nous fit rire toute fa vie,
Et nous fait pleurer à fa mort.

10 *Septembre* 1783. M. *Blanchard* revient fur la fcene; encouragé par les expériences de la machine aéroftatique, il annonce qu'il en fera voir inceffamment une qui montera, defcendra & décrira à volonté une ligne horifontale. Il fera dedans & afpire à l'honneur d'être le premier navigateur aérien.

10 *Septembre* 1783. Si dans la *Relation de fa détention à la baftille* on ne voit en Me. *Linguet* qu'un écrivain forcené, qu'un égoïfte impudent, rapportant tout à lui, ne louant & ne blâmant que dans cette proportion, & modifiant les vices, les vertus, les loix fuivant la façon de fentir de fon amour propre; il faut convenir que dans les *Obfervations* de fon critique fur *l'Hiftoire de la Baftille* &c.

on ne découvre qu'un esclave rampant du ministere, n'aspirant qu'à lui plaire, trouvant bon, juste & louable tout ce que commande l'autorité suprême, & s'efforçant d'enchaîner avec lui la liberté, la philosophie, la raison & jusqu'au bon sens. *Sa préface, ses Remarques sur le caractere de l'auteur, ses Observations préliminaires sur son avis, enfin ses Observations sur les Mémoires de la Bastille*, toutes les parties de son ouvrage sont impregnées de cet esprit d'abjection. Du reste, il tombe dans quelques-uns des mêmes défauts reprochés à l'ouvrage qu'il censure, & il manque souvent d'ordre, de méthode, de logique & surtout de preuves; enfin Me. Linguet seroit encore à réfuter, s'il ne se refutoit déjà lui-même aux yeux du lecteur impartial, ne cherchant que la vérité & n'y rencontrant qu'une foule de mensonges palpables.

En conséquence des ordres du roi donnés pour le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, qui doit s'être ouvert hier à Saint-Denis, les provinces de *Bourgogne*, de *Normandie*, de *Chezal-Benoît*, de *Toulouze*, de *Bretagne*, & de *France* ont nommé chacune six députés dont l'élection est constatée dans le procès verbal de vérification des scrutins, & leurs noms & qualités sont rendus publics dans une liste imprimée.

11 *Septembre* 1783. Il faut se rappeler que

depuis quelque tems M. *de Charnois* avoit perdu sa femme qui s'étoit enfuie, sans qu'il sût trop ce qu'elle étoit devenue; il en a enfin eu des nouvelles par son ravisseur, le marquis *de Permangle.*

Extrait d'une lettre de Chamberri du 5 Septembre...... Dites au rédacteur du Mercure de France pour la partie dramatique, combien j'ai été puni de m'être prêté au desir de sa femme de se soustraire à l'autorité conjugale ; je reconnois aujourd'hui que sa passion apparente pour moi, n'étoit qu'un prétexte pour favoriser son goût de liberté, ou plutôt de libertinage. J'ai appris qu'elle étoit en Russie depuis six mois, & une des actrices de *Saint Pétersbourg*. La caque sent toujours le hareng ; voilà ce que c'est que d'avoir épousé la fille du comédien & de la comédienne *Préville* ; voilà surtout ce que c'est que de lui avoir donné de mauvais exemples en quittant une femme honnête pour vivre continuellement avec des filles : je crois, au surplus, que M. *de Charnois* en a depuis longtems fait son deuil ; mais il est toujours bon qu'il sçache ce qu'est devenue sa femme & s'apprête à recevoir les héritiers qu'il lui plaira lui donner.

12 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de Grenoble du 4 Septembre...... M. *de Sennecterre*, colonel du régiment de Haynault, vient de mourir d'une maniere propre à ser-

vir d'exemple. Il étoit atteint d'une passion violente en faveur *d'Adeline* de la comédie italienne. Dans un accès de jalousie il s'étoit déjà donné un coup de couteau pour elle. Ne pouvant résister à une trop longue absence, il a prétexté d'aller chasser aux environs de cette ville & s'est rendu à Paris où il a passé trois jours & trois nuits avec cette impure. Il y a grande apparence qu'afin de soutenir avec succès une lutte aussi longue, il avoit pris des mouches cantharides, il est revenu ici atteint d'une fievre inflammatoire à laquelle il a succombé promptement....

12 *Septembre* 1783. On voit par le seul arrêt contre les arrêts de défense, que le parlement, les chambres assemblées, ait rendu concernant les formes dont il s'occupe, qu'il n'est pas encore fort avancé. Cependant, deux chambres des enquêtes ont déjà exprimé leur vœu sur d'autres points. La seconde des enquêtes dans un procès a réduit à trois cens rôles, des écritures d'avocats portées à huit cens, & la troisieme a fait un réglement pour modifier les frais des secrétaires, & forcer les juges à lire eux-mêmes les pieces. Mais ces dispositions particulieres n'ont encore aucune sanction légale, & il faut voir si elles seront adoptées par le parlement réuni.

13 *Septembre* 1783. Il passe pour constant que le parlement ne voulant pas toutefois abandonner la possession où il est de faire des

re-

représentations toutes les fois qu'il est question des droits de la nation ou des corps violés, d'ordres illégaux & despotiques ; mais craignant en même tems de se compromettre & de déplaire au roi par trop d'appareil & de résistance, a fait sourdement quelques démarches en faveur des bénédictins qui sont cruellement vexés par l'autorité. Cette cour a été bientôt arrêtée par la réponse de Sa Majesté qui l'a tranquilisée & l'a renvoyée après les vacances & la fin de la convocation du chapitre extraordinaire tenu à Saint-Denis, afin qu'il puisse connoître les vues supérieures de sagesse qui ont provoqué cette assemblée & en juger.

Dom *Moussu*, le supérieur général de la congrégation, dont le pouvoir a dû être suspendu dès le commencement & pendant la durée du chapitre, auteur d'ailleurs de la fameuse requête si mal vue du conseil, ayant refusé de se trouver à ce chapitre, a reçu un ordre du roi pour s'y rendre & n'en pas désemparer.

13 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 9 Septembre..... Les chansons que vous demandez sont trop plates & trop grossieres pour vous être transmises. Celle contre M. Dupaty cependant, n'est pas sans sel, & surtout certains couplets méritent d'être conservés. Par exemple ceux-ci où l'on peint son genre d'éloquence, ce sont

les quatre, cinq & six. Ils sont sur l'Air: *M. l'Abbé où allez vous &c.*

Toujours sur les treteaux monté,
Le petit homme est enchanté,
Et ne cache à personne.....
Eh bien,
Le plaisir qu'il se donne....
Vous m'entendez bien.

Assis sur le trépied sacré,
De l'esprit divin pénétré,
Chut, il ouvre la bouche....
Eh bien!
Et la montagne accouche....
Vous m'entendez bien.

Le prétoire abreuvé de sang,
La mort volant de rang en rang,
Un poignard, une lance....
Eh bien!
Quel foudre d'éloquence!....
Vous m'entendez bien.

Les sept & huit roulent sur un jeu de mots; ils sont relatifs à sa naissance, & seroient sans doute injustes & déplacés sans la morgue & l'insolence qu'il a déployées dans sa querelle avec les deux corps qui l'ont bafoué.

Tremblez avocats, procureurs;
Le petit homme est en fureur;
Il arme sa colere....
Eh bien!

Du rafoir de fon pere ;
Vous m'entendez bien.

Ah ! mes amis, que faites-vous ?
Craignez l'effet de fon courroux.
Il va, je le parie....
Eh bien !
Rafer la compagnie ;
Vous m'entendez bien.

Dans les couplets dix, onze & douze enfin, l'on attaque trois des plus fameux avocats du barreau de Bordeaux, à qui l'on reproche leur lâcheté d'avoir abandonné l'ordre pour refter attachés à un magiftrat avec lequel ils étoient, il eft vrai, liés avant, mais qui venoit de les infulter indirectement dans la perfonne d'un de leur confreres. On révele d'ailleurs les petites manœuvres employées pour donner une confiftance & une réputation littéraire à M. Dupaty......

Vils courtifans de ce faquin,
De Seze, Garat & Rumain,
Vous voilà pour la vie...
Eh bien !
Voués à l'infamie ;
Vous m'entendez bien.

Vous pouvez encor l'admirer ;
Vous n'entendrez point murmurer ;
On permet qu'il figure....
Eh bien !

Dans un coin du mercure ;
Vous m'entendez bien.

On vous passe pour ses écrits,
De supplier les beaux esprits,
Qu'à Paris on le nomme....
Eh bien !
Dupaty le grand homme.
Vous m'entendez bien.

13 *Septembre* 1784. La nouvelle machine aérostatique à laquelle travaillent Messieurs de Montgolfier (car ils sont deux freres) s'est exécutée au fauxbourg Saint-Antoine. Elle est composée d'une toile commune, quoique assez fine, revêtue de papier en dehors & en dedans exactement collé. Elle a soixante-douze pieds de hauteur sur trente-huit de diametre dans sa plus grande largeur : elle n'est point ronde & a une forme bizarre, difficile à concevoir quand on ne l'a pas vue, & même à décrire quand on l'a vue.

Cette machine devoit être transférée à Versailles, & l'exécution de son ascension avoir lieu devant le roi, la reine & toute la famille royale le vendredi dix-neuf ; mais, comme on a voulu faire un essai hier, avec précaution & en la retenant, il lui est arrivé un déchirement qui ne pourra peut-être pas être réparé assez promptement & obligera de retarder sa translation à la cour.

Des commissaires de l'académie des scien-

ces étoient à l'expérience ; & suivent toutes les gradations de la machine.

Comme cette invention excite malheureusement une jalousie trop ordinaire entre les sçavans qui aspirent à l'honneur de la découverte & surtout de l'exécution de l'expérience, Messieurs de Montgolfier apportent beaucoup de mystère à leur opération, & la machine reste dérobée aux regards des profanes & de ceux qui ne sont pas de leur école.

14 *Septembre* 1783. M. *de Tolendal* avoit fait imprimer clandestinement à Rouen son mémoire au conseil & l'avoit distribué aux juges de Normandie avec cette note, *Pour vous seul, Monsieur*; il l'a distribué à Dijon sous le titre de *Mémoire produit au conseil d'état du Roi*.

M. *d'Eprémesnil*, qui n'est pas moins fécond & moins avide d'imprimer, a fait répandre *Coup d'œil sur les derniers volumes publiés par le sieur Tolendal, se disant comte de Lally-Tolendal.*

Dans ce coup d'œil, le magistrat reproche d'abord à son adversaire d'avoir ajouté dans ce mémoire de nouvelles horreurs aux anciennes, & de donner comme imprimé à Rouen, ce qui l'a été à Dijon : il assure posséder le manuscrit de celui de Rouen, & que les deux different dans des points capitaux.

Il passe à l'exorde ensuite & soutient que

son adversaire, qui s'intitule *fils légitime du comte de Lally*, n'en est que le fils naturel, qu'il n'a jamais été légitimé, ni par lettres du prince, ni par mariage subséquent; il soutient que le sieur *de Tolendal* n'a jamais soumis au conseil les preuves de son état, qu'enfin c'est un homme sans état, sans qualité pour obtenir, sans lettres de relief de laps de tems, la cassation d'un arrêt solemnel rendu depuis douze ans.

Enfin, M. d'Eprémesnil entre dans le fond du procès & renverse les trois propositions de son adversaire, 1°. que le comte de Lally n'a pas été coupable; 2°. qu'eût-il été le plus coupable des hommes, il a été mal jugé; 3°. que, d'après l'état du procès, il ne pouvoit pas être bien jugé.

Ce n'est que depuis peu que l'auteur, après avoir fait usage de cet imprimé à Dijon, a cru devoir le répandre parmi ses confreres à Paris, & vraisemblablement aussi parmi les membres du conseil: comme il est question déjà d'une requête en cassation contre l'arrêt de Dijon, présentée par le comte de Tollendal & admise, il se hâte d'offrir ce coup d'œil aux magistrats du tribunal qui est une seconde fois saisi de l'affaire, afin de les prémunir contre les nouvelles insinuations de son adversaire, & leur prouver que, y eût-il quelque défaut de forme dans l'arrêt de Dijon, il est tems de laisser dans l'oubli la mémoire

d'un homme trop juſtement condamné par la loi.

14 *Septembre* 1783. M. *Gatteaux*, graveur des médailles du roi, auteur de celle qui a été accordée dans la ſéance publique de l'académie françoiſe du vingt-cinq août, n'a voulu recevoir aucune rétribution. La compagnie, très-ſenſible à cette générosité, pour lui en témoigner ſa foible reconnoiſſance, a arrêté que cet artiſte ſeroit prié d'accepter un exemplaire de ſon dictionnaire, un billet d'entrée pour lui à toutes les ſéances publiques, & deux autres billets dont il diſpoſera à ſon gré.

Du reſte, la médaille eſt d'une compoſition ſimple & d'un beau travail. Elle repréſente d'un côté Minerve debout, tenant une couronne de laurier, & porte de l'autre cette inſcription, *Prix de vertu*, entourée d'une couronne civique.

15 *Septembre* 1733. Extrait d'une lettre de Boulogne du 8 Septembre..... Notre ville ſe glorifie en effet d'avoir produit en *Benoît Joſeph Labre* un perſonnage qui va devenir auſſi fameux, & qui court en droite ligne à la canoniſation. Le trois juillet dernier notre évêque a pris le prétexte de publier un mandement ordonnant des prieres pour la conſervation des biens de la terre qui n'en avoient pas beſoin, & il s'eſt étendu avec complaiſance ſur la merveille du Boulo-

nois; il en a fait un éloge pompeux. Il a fait imprimer à la suite de cette piece la traduction en françois de l'inscription latine, mise avec l'approbation du saint-siege dans le cercueil du faiseur de miracles.

M. *Fontaine*, chargé à Rome des affaires de la congrégation de la mission dont il est membre, a écrit à ce sujet deux lettres au prélat : dans une du quatre juin, entre les miracles dont il lui rend compte, il cite comme le plus grand, la conversion d'un Anglois, prédicant de Boston, homme très-instruit & fort éclairé, qui, ayant poussé la curiosité jusqu'au point de rechercher lui-même les preuves de plusieurs guérisons opérées par l'intercession de ce serviteur de dieu, n'a pu résister à la réalité de plusieurs, & avoit fait abjuration au moment où il écrivoit.

M. *Fontaine* ajoute qu'on a commencé le quatre juin le procès de béatification, & qu'il est étonnant avec quel zele le public contribue aux dépenses nécessaires pour les informations.

Voilà qui va mettre bien en déroute vos *Diderot* & vos *d'Alembert*.

16 *Septembre* 1783. On connoissoit depuis longtems les feux d'artifice commencés il y a plus de quinze ans sous le nom des freres *Ruggieri*; mais le wauxhall du Sieur *Torré* & puis le colysée les avoient fait perdre de vue & tomber absolument. Ces feux viennent

de reprendre cette année avec un succès étonnant, & la fureur du public a été portée au point que dans les jours de grande chaleur de cet été, malgré l'étendue de l'emplacement, le Sieur *Ruggieri*, qui reste seul aujourd'hui, a été obligé de renvoyer beaucoup de monde. Il est vrai que l'à-propos y a singulierement contribué.

L'artiste a imaginé de donner une espece de pantomime lyrique, intitulée *le combat, la mort, les funérailles & le réveil de Malborough*. Ce nom seul auroit suffi pour attirer la foule. Mais l'exécution est d'ailleurs supérieure à tout ce qu'on a vu en artifice. Il y a une vérité & une précision difficiles à trouver dans un pareil genre. Le théâtre fort vaste suffit aux diverses évolutions militaires qu'on peut desirer; il est fâcheux seulement que la crainte apparemment de quelque accident empêche de garnir les deux armées d'un nombre aussi considérable de combattans qu'exigeroit la vraisemblance.

Le local vraiment champêtre est charmant, il prête surtout à l'illusion & est plus pittoresque que toute la magnificence des salons du wauxhall & du colysée.

16 *Septembre* 1783. Le Sieur *Bouret*, acteur de la comédie françoise, vient de mourir aujourd'hui. Il avoit fait les beaux jours de l'opéra comique; mais, *tel brille au second rang qui s'éclipse au premier*: il avoit perdu

toute sa réputation au théâtre national. Il a conservé sa gaîté jusqu'à la fin & faisoit encore rire ses amis peu d'heures avant sa mort.

16 *Septembre* 1783. MM. *de Montgolfier* ont construit une nouvelle machine en toile très-solide & à l'abri des intempéries de l'air. La forme est celle d'une tente de soixante pieds de hauteur sur quarante de diametre, à fond d'azur, avec son pavillon & tous ses ornemens en couleur d'or. Elle contiendra quarante mille pieds cubes de gaz & pourra enlever environ douze cens livres, la charge ne sera cependant que de six cens livres, outre son propre poids de douze cens. Ces artistes ont opéré si promptement, qu'ils ont été à Versailles hier prendre l'ordre du roi pour le jour & l'heure. S. M. a choisi toujours le vendredi dix-neuf à une heure après midi. C'est dans la grande cour du château que se fera l'expérience.

17 *Septembre* 1783. On voit à Paris un instrument nouveau d'agriculture, qu'on appelle *Semoir*. Avec son secours on laboure, on seme & l'on herse en même tems pour enterrer la semence. On en dit la mécanique d'autant plus curieuse, qu'elle est de toute simplicité. L'expérience en a été faite à Chaillot, & elle a réussi parfaitement, à ce que rapportent les témoins. Elle doit se réitérer incessamment d'une maniere plus authentique.

17 *Septembre* 1783. Le Sieur *d'Auberval* s'est enfin rendu au goût décidé & constant de Mlle. *Théodore* pour lui, & il vient de l'épouser depuis qu'il a quitté le théâtre de l'opéra.

18 *Septembre* 1783. On attend toujours avec impatience ici la publicité de l'arrêt du parlement de Dijon que M. *d'Epremesnil* déclaroit qu'il afficheroit lui-même, si son adversaire avoit assez de crédit pour empêcher de le faire les hommes destinés à cet office, attendu qu'il ne connoissoit point d'autorité capable de s'y opposer légalement. En voici, au surplus, les principales dispositions suffisamment connues. L'arrêt est du samedi vingt-trois août..... La cour, grand chambre assemblée, déclare *Thomas Arthur de Lally* duement atteint & convaincu de n'avoir pas suivi ses instructions, d'abus d'autorité; d'avoir, par des discours outrageans, manifesté sa haine contre le conseil & les habitans de Pondichery; d'avoir exercé plusieurs vexations, tant contre les membres du conseil, que contre les habitans blancs & noirs de la colonie; d'avoir tenu des propos propres à inspirer le découragement; d'avoir, dans le tems même où elle étoit dans un besoin pressant, commis l'usure en exigeant de la compagnie des Indes, sous le nom d'une personne supposée, des intérêts à trente pour cent; d'avoir, par sa capitulation, abandon-

né & ſacrifié les intérêts des habitans de Pondichery & de toute la colonie, pour réparation de quoi, & autres cas réſultant des procédures, a condamné la mémoire *Thomas Arthur de Lally* &c. & quant aux autres accuſés impliqués au procès au nombre de dix-neuf,

De Fer renvoyé à ſe retirer par devers le roi pour ſe pourvoir de lettres de rémiſſion.

Fretard de Gadevelle, mis hors de cour, élargi &c.

Chaponay, *de Pouilly*, *Allen* & *Rochette*, renvoyés des accuſations contre eux intentées &c.

Novouna, *le frere Funch*, *Ramatinga*, *Harpy*, *Jacquelot* & deux quidams, lieutenans au régiment de Lorraine, mis hors de cour.

Méaglier, *Deſchaux* & *Fouacier*, renvoyés des accuſations contre eux intentées.

Derard de Chamboy, renvoyé de toute accuſation.

La mémoire de *Daché* & de *Bazin*, déchargée de toute accuſation contre eux intentée.

Prononçant ſur les plus amples réquiſitions du procureur général du roi, ordonné par la cour que les mémoires imprimés & ſignifiés au parlement de Paris de la part de *Thomas Arthur de Lally* ſeront ſupprimés, comme contenant des faits faux & calomnieux.

Ordonné que le mémoire prétendu produit au conſeil du roi, imprimé à Rouen en 1779,

ſignifié au procureur général de la part de Trophime Gerard de Lally Tollendal, ſera *lacéré & brûlé par l'exécuteur de la haute juſtice*, comme contenant des faits calomnieux, faux dans leur ſubſtance, dans leur énoncé & dans les circonſtances, contraires au reſpect dû à la magiſtrature; en outre calomnieux & injurieux à la mémoire & aux perſonnes d'un grand nombre de bons & fideles ſerviteurs du roi, de tous rangs & états. Défendu aux libraires, imprimeurs, colporteurs & autres de le diſtribuer *à peine de punition corporelle* &c.

Prononçant ſur l'intervention de Jacques d'Eprémeſnil.... Ordonné que les mémoires joints à ſa requête, autres que ceux ſur leſquels il a déjà été prononcé, demeureront ſupprimés, comme faux, calomnieux *en ce qui touche la Mémoire de Georges Duval de Leyrit.* Condamne ledit Lally de Tollendal, qualité qu'il agit, aux dépens de ladite intervention; permis à Duval d'Eprémeſnil de faire imprimer & afficher le préſent arrêt partout où beſoin ſera, aux frais & dépens dudit Lally de Tollendal juſqu'à concurrence de cinq cens exemplaires.

19 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de Verſailles le 19 Septembre...... Meſſieurs *de Montgolfier* ſe ſont établis ce matin avec leur machine dans la premiere cour du château de Verſailles. Ils ont fait ramaſſer

tous les vieux souliers qu'on a pu trouver & les ont fait jeter dans un feu de paille mouillée, où l'on prétend qu'il y avoit aussi des charognes d'animaux pourris: telles sont les matieres de leur gaz. Le roi & la reine sont venus voir de près cette machine; mais l'odeur infecte a obligé leurs majestés de se retirer.

A une heure après midi il a été tiré une premiere boëte pour annoncer le moment de l'introduction du gaz dans la machine; après environ dix minutes, seconde boëte pour indiquer qu'elle étoit remplie; enfin l'instant où l'on a coupé les cordes qui retenoient la machine pour la laisser à elle-même a été marqué par une troisieme boëte.

L'ascension de cette machine, beaucoup plus lente que celle de Messieurs *Charles* & *Robert*, est estimée d'environ deux cens toises de hauteur. Le vent d'ouest l'a forcé de prendre ensuite un cours horisontal qui a duré vingt-sept secondes: après quoi elle a commencé à décliner sensiblement & a fini par tomber dans le bois de Vaucresson, au lieu appelé *le Carrefour-Maréchal*, distant d'une demi-lieue du point de son départ.

On avoit attaché à la partie inférieure de la machine un panier d'ozier dans lequel étoient un mouton, un canard & un coq, & au dessus un barometre. Le panier après la chute de la machine, s'en est trouvé sé-

paré. Le mouton mangeoit dans sa cage; le canard paroissoit n'avoir point souffert, mais le coq en tombant s'étoit cassé la tête & le barometre étoit renversé sans fracture. On assure que la machine n'est point endommagée.

Rien de plus beau que le coup d'œil du monde immense accouru à ce spectacle; il n'y a pas jusqu'aux toits du château qui n'en fussent garnis. On a beaucoup applaudi; mais on a été très-mécontent de la suite.

19 *Septembre* 1783. M. *Garat*, dont on a parlé plusieurs fois à raison de son talent singulier qui brille depuis un an dans cette capitale, vient d'être attaché à la cour par une place honorifique de secrétaire du cabinet du comte d'Artois, dont son altesse royale l'a gratifié sur la priere de M. le Comte de Vaudreuil.

19 *Septembre* 1783. Les comédiens italiens ont donné aujourd'hui la premiere représentation d'*Amélie & Monrose*, drame en quatre actes & en prose. Il ne faut point confondre ce drame avec la foule des pieces qu'on voit paroître & tomber presque en même tems sur ce théâtre, ou s'y traîner lentement pour en disparoître ensuite tout-à-fait: il est non-seulement supérieur à tous les drames qu'on y joue; mais peut-être à tout ce que la comédie françoise a de plus estimé en ce genre. Il est fâcheux que les acteurs n'aient pas ré-

pondu à l'excellence de leurs rôles, qu'ils aient tous failli & que même le Sieur *Granger* se soit trouvé en plusieurs endroits fort au dessous du sien.

Ce drame mérite une analyse plus détaillée. En attendant, on peut assurer qu'il est du plus grand intérêt & que, commençant dès le premier acte, il va, sans s'affoiblir jamais, toujours croissant jusqu'à la derniere scene.

Après la piece on a demandé l'auteur, & le Sieur Granger est venu annoncer au public qu'il étoit inconnu.

20 *Septembre* 1783. Les comédiens françois annonçoient déjà depuis quelque tems la tragédie de *Macbeth* imitée de l'anglois de Shakespear par M. *Ducis*. Le Sieur *la Rive* qui en fait le principal rôle s'est trouvé subitement pris d'une maladie grave qui ne lui permettra pas de jouer de longtems, car on dit qu'il est attaqué du foie. L'auteur qui sent l'importance du jeu de l'acteur, aime mieux retirer sa piece & attendre la circonstance favorable de la jouer.

20 *Septembre* 1783. M. *Bouret* étoit fort aimé & estimé de ses camarades, il laisse une femme & deux enfans peu à leur aise. Les comédiens ont arrêté de faire une pension à chacun des enfans.

Par un concours de circonstances remarquables, le Sieur *Bouret*, qui ne s'est alité que

que peu de jours avant sa mort, mais ne jouoit pas depuis longtems, comme attaqué d'une maladie de langueur, s'étoit rencontré avec le Sieur *Carlin*, ils avoient trinqué ensemble, s'étoient égayés & fait leurs derniers adieux qui se sont vérifiés très-promptement de part & d'autre.

21 *Septembre* 1783. M. *Bonnieu* absolument exclu du salon de peinture qui a lieu cette année, en a ouvert un dans son attelier, qui, sans être aussi nombreux, vaut bien l'autre dans son espece. On y voit, entre autres, quatre grands tableaux d'histoire. On ne parlera point de l'*Adam* & *Eve* dont il a déjà été fait mention, il y a deux ans. On trouve seulement que les chairs de la femme ont un peu jauni.

Le second tableau est ce que l'artiste appelle *le Déluge*. On y voit cinq figures en tout ou en partie. La premiere est un homme qui s'est sauvé sur un rocher; il est avec une femme tenant un petit enfant; l'eau les gagne sensiblement, un des pieds de la mere est déjà dans l'eau; elle glisse, & son attitude caractérise la difficulté qu'elle a de lutter contre l'élement vainqueur: l'homme se courbe comme pour la retenir. Toute cette scene se passe dans la demi-teinte, parce que les cataractes du ciel sont ouvertes & que la vapeur de la pluie forme un orage qui obscurcit les airs. Des pieds qui surna-

gent d'une part, & de l'autre la tête d'un malheureux, la seule partie qu'il ait hors de l'eau encore, indiquent que l'auteur a choisi l'instant où cette calamité va se consommer parfaitement par la destruction de la nature humaine entiere, sauf l'arche qui s'entrevoit voguant dans le lointain. Il regne dans la composition une horreur qui passe dans l'ame du spectateur & la saisit. Du reste, le faire en est superbe, &, malgré sa simplicité, que les détracteurs traitent de stérilité en un sujet aussi vaste, ce tableau suffiroit seul pour l'immortaliser.

Jupiter & Antiope sont le sujet du troisieme. La nymphe, dans la nudité la plus parfaite, dort appuyée contre un arbre, elle a ce calme, cet abandon du sommeil doux & profond ; de sa main gauche elle couvre la partie de ses charmes secrets ; & quelque doigts cachés dans l'ombre donnent matiere aux observations des critiques, dont l'imagination libertine en soupçonne un usage mal honnête, trop contraire d'ailleurs au caractere de cette nymphe pudique.

Le *Jupiter*, sous la forme d'un Faune, approche ; il la regarde à travers le feuillage. Il est dans l'attitude du desir le plus violent. Sa main entr'ouverte semble avide de se porter sur tant d'appas. L'artiste, adroitement par la position du Dieu qui, appuyé derriere l'arbre, n'avance que la partie supérieure de

ſon corps, lui a caché ce que la partie inférieure auroit présenté de trop priapique. Expreſſion, deſſin, perſpective, ton des chairs, beau ſite, tout en eſt précieux & fini.

Le quatrieme ſujet traité par M. Bonnieu eſt la *Madelaine*. Il eſt difficile d'être original en ce genre après tant d'excellens tableaux ſur la même matiere. L'attitude de la nouvelle pénitente eſt belle; elle eſt bien dans la douleur, mais elle eſt trop jeune; les chairs en ſont trop fraîches, trop pures, trop virginales.

21 *Septembre* 1783. Les ſyndics de la librairie ont reçu un ordre de M. *Camus de Neville*, qui leur enjoint de la part de M. le garde des ſceaux d'empêcher la diſtribution & réimpreſſion de deux ouvrages dont l'un porte le titre de *Journal du ſiége de Gibraltar*; & l'autre, *Journal de la campagne de M. de Suffren*; de faire les recherches néceſſaires pour remonter à la ſource de cette infraction aux réglemens, & de lui rendre compte du ſuccès de leurs démarches.

L'ordre eſt tout récent, & daté du dix huit de ce mois.

22 *Septembre* 1783. De ſon côté, M. *de Tolendal*, pour anéantir l'effet que pourroit produire dans l'eſprit des magiſtrats, du conſeil & du public, l'imprimé répandu récemment par M. d'Eprémeſnil, en diſtribue avec profuſion un ayant pour titre: *Diſcours du*

comte de Lally-Tollendal, dans l'interrogatoire qu'il a prêté au parlement de Dijon, en qualité de curateur à la mémoire du comte de Lally son pere, le samedi seize août 1783, écrit dont l'auteur continue de se montrer infiniment plus éloquent que son adversaire.

Ce qu'il y a de plus particulier ici, quant aux faits, c'est un acte souscrit de vingt-neuf témoins, presque tous officiers ayant servi dans l'Inde sous le comte de Lally, & réfutant tout ce qui a été avancé contre lui; c'est une déclaration du marquis de Montmorenci-Laval, que M. *d'Eprémesnil* dans son second mémoire distribué à Dijon, avoit déclaré incapable de signer jamais *qu'il tient le général Lally pour honnête homme*; qui signe que non-seulement *il tient le général de Lally pour honnête homme, mais encore pour brave & zélé serviteur du roi.*

22 *Septembre* 1783. On vient déjà de mettre en scene Mad. la comtesse *de Tessé* morte depuis peu. C'étoit la veuve du premier écuyer, qui, après avoir été galante, avoit donné durant sa vieillesse dans la dévotion & le bel esprit. Du moins, c'est ce qu'on infere de cette épître où il y a de l'esprit; mais à la *Marivaux*, avec un air naturel très-alambiqué. Telle est la façon d'en juger de ceux qui l'ont lue.

22 *Septembre* 1783. On répete trois grands opéra nouveaux pour Fontainebleau, *la Foire*

du Caire, paroles de M. *Morel*, & musique de M. *Grétry*; *Didon*, paroles de M. *Marmontel* & musique de *Piccini*; enfin *le Cid*, paroles de *Guillard* & musique de M. *Sacchini*.

23 *Septembre* 1783. Les *Muses au foyer de l'opéra*, brochure qui n'a rien de piquant que le titre, auquel le fonds ne se rapporte en rien. C'est simplement un recueil de pieces de vers déjà connues pour la plupart, & en général assez grivoises. Voilà le seul point d'où l'on en pourroit tirer quelque analogie avec le frontispice. Du reste, les auteurs des pieces sont presque tous nommés; ce qui ne plaîra peut-être pas à plusieurs.

23 *Septembre* 1783. M. *Van-Spaendonck*, peintre du roi & académicien, a continué d'exposer cette année au salon des chef-d'œuvres de nature morte; mais il excelle surtout dans les fruits, dans les fleurs & dans leur feuillage. Un poëte latin a écrit de sa main au bas des tableaux de ce grand maître le quatrain suivant:

Cum simulas flores, & mixtas floribus herbas,
Ipsa suos hortos, Flora videre putat;
Nec dubitant calathos deceptæ quærere nymphæ,
Ut plenis manibus munera verna legant.

On a traduit ainsi en françois ces vers latin.

Ton feuillage, tes fruits & tes roses vermeilles,
Tromperoient même Flore errante en ses jardins.
Les nymphes à l'envi vont chercher des corbeilles,
Pour les cueillir à pleines mains.

23 *Septembre* 1783. C'est le prieur de Vandry qui a été arrêté à l'abbaye de Saint-Germain des Prés où il étoit venu loger; son frere, prieur en Normandie, qui devoit subir le même sort, mais qui logeoit heureusement ailleurs, a été averti à tems & a échappé. Le grief étoit la composition d'une diatribe violente contre les prélats commissaires nommés pour présider au chapitre, les archevêques de Narbonne & de Bordeaux. On dit que le premier y est surtout peint dans une grande vérité, qu'on y entre dans des détails de sa vie très-particuliers. Aussi le prélat met-il le plus grand acharnement à laisser l'auteur en captivité: envain a-t-on tâché de le calmer, de l'engager à interposer lui-même ses bons offices pour la délivrance du prieur de Vandry: il a répondu avec une fureur peu évangelique, que cet écrivain ne sortiroit pas de prison tant qu'il seroit le maître de l'y laisser.

Du reste, il paroît que le prieur de Vandry a été trahi par quelques-uns de ses confreres de Saint-Denis, attachés secrétement au parti des prélats, & que les balots des pamphlets venant de cette abbaye à Paris a été arrêté sur les avis qu'ils en ont donné à la

police; enforte que tout a été faifi. On dit pourtant qu'il en exifte quelques exemplaires que l'auteur avoit paffé lui-même.

24 *Septembre* 1783. On a parlé, il y a plufieurs années, d'un prix confidérable propofé par les habitans de la Martinique pour celui qui donneroit le fecret de détruire les fourmis qui ravagent cette colonie. Il paroît que ce fléau s'eft étendu auffi dans d'autres. M. *de Barry*, commiffaire général des ports & arcenaux de la marine, ancien ordonnateur & préfident du confeil fupérieur de l'Ifle-Grenade, vient de publier un *Mémoire fur les fourmis des cannes à fucre*, où il renverfe toutes les idées reçues à cet égard, & regarde comme un préjugé d'attribuer à ces infectes un mal dont ils font innocens. Il prétend que ce font les pucerons qui le caufent, & propofe un moyen de remédier à cette dévaftation. Quoique fes raifonnemens foient affez fpécieux, on ne peut regarder encore fon opinion que comme très-ifolée & ne pouvant balancer l'opinion générale des colons, appuyée malheureufement fur une expérience trop longue & trop foutenue.

C'eft M. *Guettard*, membre de l'académie des fciences qui a foufcrit l'approbation de ce mémoire en date du neuf août dernier; mais dans laquelle il eft très-circonfpect & fe donne bien de garde de prendre parti.

24 *Septembre* 1783. La jaloufie augmente

entre les deux partis des *Montgolfier* & des *Charles* & *Robert*. Il eſt certain que la machine des derniers s'eſt élevée beaucoup plus promptement & plus haut, qu'elle eſt reſtée plus longtems en l'air & qu'elle eſt tombée plus loin; en un mot, que leur expérience a beaucoup mieux réuſſi : en conſéquence on appelle l'un le *Globe terreſtre*, & l'autre le *Globe céleſte*.

Meſſieurs *de Montgolfier* répondent qu'ils n'ont voulu que répéter l'expérience d'Annonay; que leur gaz eſt infiniment moins diſpendieux que celui de M. *Charles*; qu'il faut infiniment moins de tems pour l'obtenir & en remplir la machine, & que, ſi l'on peut en tirer quelque utilité, c'eſt ſurtout en ménageant les frais aſſez pour répéter ſouvent une expérience qui, autrement, ne reſteroit que de pure curioſité.

Les calembouriſtes de ce parti ont fait une gravure qui repréſente la machine de M. *Charles* enfoncée dans les nuages, & celui-ci la bouche béante, la conſidérant; avec cette deviſe : *Carolus expectat*, *Charles attend*, (*Charlatan*).

M. *Franklin*, interrogé ſur l'uſage qu'on pourroit faire de cette découverte, à répondu ingénieuſement : *C'eſt l'enfant qui vient de naître*.

25 *Septembre* 1783. On convient aſſez généralement aujourd'hui que l'auteur du drame

nou-

nouveau, joué sur le théâtre italien pour la premiere fois la semaine derniere, est d'un membre de la faculté, & qu'il se nomme *Baignieres*. La crainte de scandaliser les docteurs ses confreres, l'a déterminé à apporter beaucoup de précaution pour conserver *l'incognito*, au moins jusqu'au succès décidé de l'ouvrage.

Aujourd'hui qu'on ne peut en attaquer le fonds, on en conteste l'invention à l'auteur. On prétend que le sujet est tiré d'une anecdote qui se trouve dans la *Bibliotheque des Romans*; que les Allemans l'ont transportée sur leur théâtre, & que M. *Baignieres* a suivi mot à mot la piece qui lui a servi de modele, à l'exception du dénouement qu'il a rendu moins tragique. Enfin, on en critique le stile, qu'on trouve foible & souvent même négligé.

25 *Septembre* 1783. Le bruit se répand dans la faculté que le docteur *Lorry* est mort aux eaux où il étoit allé malgré lui. Depuis son attaque d'apoplexie il ne s'étoit jamais bien rétabli; cependant il redoutoit ce voyage si utile dans ce genre de maladie, & avoit prédit qu'il lui seroit funeste. C'étoit, dans son bon tems, un des plus sçavans, des plus aimables & des plus gais médecins qu'il soit possible de voir. Les femmes & les gens de lettres l'appeloient volontiers. On lui a reproché d'avoir mis à la mode ces bulletins précieux & recherchés où, sous prétexte d'éviter le pédantisme des anciens, il donnoit dans le néologisme & le ga-

limathias; de là un ridicule auquel il a prêté, & qui a engagé *Poinsinet* à le mettre en scene dans sa comédie du *Cercle*.

M. *Lorry* avoit un autre tort vis-à-vis la faculté; celui d'être entré dans la société royale & d'avoir contribué des premiers à lui donner de la consistance & du crédit.

Il étoit garçon; il aimoit beaucoup la table & les filles; il avoit une petite maison où, après avoir vaqué à ses malades, il se retiroit le soir & faisoit des soupers anacréontiques qui duroient fort avant dans la nuit. Aussi, malgré son voyage, laisse-t-il peu de fortune.

26 *Septembre* 1783. *Lettre de feu Madame la comtesse de Tessé à Madame la comtesse de M.:.... qui porte le nom de Louise.* Tel est le titre de la piece manuscrite dont on a parlé, qui court les sociétés. Elle est datée des Champs-Elysées le vingt-cinq août, & conçue en ces termes.

Mon enfant gâté de l'autre monde, mon ombre vous souhaitte une bonne fête; comme je n'ai perdu que la vie & que la mémoire m'est restée; je me souviens que c'est la vôtre, & je vous envoie pour bouquet deux caisses de fleurs, qui ne feront pas mal dans le coin de votre salon bleu. Sans y être jamais entrée, je sçais qu'il ressemble à un ciel, & cela me paroît naturel. Telle propriétaire, tel logis.

J'accompagne mon bouquet d'une lettre par les raisons que je vais vous déduire; car j'étois

difeufe là-bas pour parler à ceux que j'aimois: je le fuis ici pour qu'ils y penfent.

Je veux que vous me regrettiez; mais je veux que ce foit fans me plaindre, parce que je fuis aux Champs-Elizées, ma chere enfant. L'on eft bien là; je me complais à vous en apprendre des nouvelles; on ne m'appelle plus comteffe; on m'appelle Teffé tout court; je trouve cela neuf, mais jufte; parce qu'ici l'on n'eft rien, & tout. Comment cela? On eft heureufe.

Sçavez-vous qui eft-ce qui m'a reçu? *Lucrece* & *Ninon*. J'en ai demandé la raifon: on m'a répondu: elle eft fimple; c'eft que vous avez tenu un milieu entre ces deux fameufes beautés, & vous aviez raifon toutes trois. *Lucrece* étoit folle d'être fi fage; *Ninon* étoit fage d'être fi folle; vous n'étiez trop l'une, ni trop l'autre; mais vous étiez bonnes toutes trois, & qui reçoit-on? Les bons.

Et ce vilain *Tarquin*, me direz-vous? Eh! mon enfant; il n'y eft pas. En fait d'hommes, on n'en reçoit que d'une forte, de ceux qui méritent le bonheur, & non pas, de ceux qui l'arrachent; on ne trouve ici que des gens, qui croient le plaifir une fageffe, & aiment la fageffe comme plaifir; ah! comteffe, quelle fociété! point d'ingrats, & point de *roués!* On eft aimable, parce qu'on l'eft, & non pas, parce qu'on cherche à l'être; on ne quitte jamais, on poffede toujours. Il eft vrai qu'on

à tout le monde; mais tout ce monde là n'eſt rien qu'un, parce qu'il n'y a qu'un cœur pour tout le monde.

On me plaiſante ſur mon théatin; c'eſt *Ninon*, comme vous entendez; mais elle me plaiſante pour rire, & je la déſarme en riant; je réponds par la vérité; & cela prend, parce qu'on l'aime ici. Qu'eſt-ce que le monde, lui-ai-je dit? Un théâtre de marionettes, où il faut que chacun joue ſon rôle. Qui eſt-ce qui le fixe? L'état & l'âge; quand on eſt jeune, fraîche & belle, ſon directeur; c'eſt ſon ami, quand on n'eſt plus ce qu'on étoit; ſon ami, c'eſt ſon directeur; c'eſt pour ſoi qu'on a le premier; on a le ſecond pour les autres; mais que préféreriez vous? Louiſe. Pourquoi cela? C'eſt qu'elle eſt bonne & qu'elle a de quoi devenir meilleure. A propos, petite libertine, vous allez donc à Saint-Omer pour faire tourner toutes les têtes.... & la vôtre? Ah! il eſt aimable..... je crains pour vous.

Ecoutez-moi, ma chere enfant: dites bien des choſes de ma part à Mad. *de Boulinvilliers*. Un des grands torts de votre bas monde, c'eſt d'oublier trop vîte les morts; elle ne l'a pas, je lui en ſçais gré; je l'aimois là-bas; je l'aimerai ici.

Vous avez auſſi une Madame la comteſſe *de Beauharnois*, voiſine dont on raffolle dans ces païs-ci; elle n'y eſt pas encore; tant mieux,

nous aimons que les bons vous restent, parce que vous n'en avez guere. Nous avons aussi *Dorat*, célibataire qui la chante du matin au soir, & elle le mérite, je le sçai, car elle a de l'esprit comme un ange, & une ame comme dans ce monde ci. Dites-lui, pour lui faire plaisir, que son ami est très-heureux. Il a ici deux acolithes qu'on lui a donnés pour raison, c'est *Anacréon* & *Fontenelle*; il marche de pair avec l'un, & rend déjà l'autre sensible; c'est un miracle, mais il l'opere.

Et ces prudes, comme j'en ris; ces femmes qui venoient souper chez moi, pour qu'on dît d'elles : *elles vont là*; mais je ne ris pas de tout le monde au moins.

Quoiqu'on ne fasse point d'enfans ici, on s'intéresse beaucoup aux meres qui s'amusent à faire des amours; vous en connoissez une, n'est-ce pas? Elle rime en *an*, elle a raison. Par le ton de son air, on dit *charmant*, son esprit *charmant*, encor son cœur *intéressant* y rime juste, la voilà, c'est *Lusan*. Envoyez-la-moi dans un siecle, je la placerai auprès de *Rousseau* & son écuyer sera *Chaulieu*; elle brûlera l'un & fixera l'autre.

Et le cher baron *de Tott*, qu'en faites-vous? Mille excuses, quand vous le verrez : je l'ai maltraité sur ma fin; mais je me mourois, c'est le cas de radoter.

Que direz-vous, ma chere enfant, de ce vi-

lain abbé *de Modene* (*), qui est venu frapper ici ; un débauché ! fi donc ! l'horreur ! *Voisenon* l'a chassé comme profane ; mais nous guettons l'abbé de *Bernis*.

Adieu, ma chere enfant ; ménagez-vous : je ne vous attends que dans soixante ans, parce qu'il faut être assez là-bas pour mieux goûter le bien d'ici.

Plus qu'un petit conseil, & je vous laisse : soyez jeune sans crainte de vieillir ; vieillissez sans crainte d'être jeune ; restez bonne comme vous êtes aimable ; soyez aimante pour être aimée. Le bonheur dans le monde, le voici : sentir, & bien placer ce que l'on sent.

Je vous écrirai au jour de l'an.

Tessé rajeunie & heureuse.

27 *Septembre* 1783. Le *mariage de Figaro* a été joué en effet hier chez le comte *de Vaudreuil* à Genevilliers, où l'on n'entroit que par billet. La reine devoit honorer ce spectacle de sa présence, mais n'a pu s'y trouver à cause d'une incommodité qui lui est survenue. M. le comte *d'Artois* s'y est rendu.

Mad. la duchesse *de Polignac* a eu la permission de quitter M. le Dauphin pour assister aussi à cette piece accompagnée d'une fête. Le

---

(*) Le frere ou cousin du gouverneur du Luxembourg mort depuis peu.

ſpectacle n'a commencé qu'à neuf heures.

On aſſure que le *mariage de Figaro* a eu un très-grand ſuccès.

27 *Septembre* 1783. Hier il s'eſt paſſé dans le foyer intérieur de l'opéra une ſcene dont on parle beaucoup à raiſon d'un des deux acteurs très-connus, c'eſt le Sieur *Louis*, auteur de la ſalle d'opéra de Bordeaux, de différens autres morceaux d'architecture célebres & directeur des travaux actuels de M. le Duc *de Chartres*. Cet artiſte eſt pétri d'amour propre; il eſt fort impudent. Le mardi précédent dans le même lieu il avoit, diſputant ſur Mad. de Saint Huberty, qui, abſente longtems du théâtre, venoit d'y reparoître, tenu des propos très-malhonnêtes à un M. *Bonnafoux* de Bordeaux, particulier qui a beaucoup voyagé, qui a pris quelque connoiſſance des langues & des arts, & tranche deſpotiquement en pareille matiere. Celui-ci au ſortir de l'enceinte demanda raiſon à ſon adverſaire de ſon impertinence. Le Sieur *Louis* éluda de donner un rendez-vous. Comme M. *Bonnafoux* n'avoit point d'épée, il ne put pouſſer plus loin la rixe & menaça ſeulement l'architecte de lui couper les oreilles lorſqu'il le rencontreroit.

Le Sieur *Louis* a eu peur: il a d'abord envoyé ſa femme à M. *Bonnafoux*, qui l'a fort mal reçue: n'oſant ſortir avant la fin de la querelle, il a été obligé de rendre compte au duc *de Chartres* des motifs de ſon abſence. Ce

prince, qui ne vouloit pas que son bâtiment en souffrît, a chargé l'abbé *Baudeau* d'arranger l'affaire; & le Sieur Louis, aussi bas qu'impudent, s'est soumis à faire une réparation publique au même lieu où il avoit commis l'insulte. Il a dit à M. *Bonnafoux*, en présence de la foule ordinaire dans ce foyer, que la circonstance avoit encore augmentée : *Monsieur, je suis fâché de ce qui s'est passé; je vous en demande pardon, & je vous prie de croire que je n'ai point eu envie de vous offenser.*

28 *Septembre* 1783. Dans les deux premiers actes du drame qu'on joue actuellement sur le théâtre italien avec un plein succès, la scene représente une campagne auprès de Londres.

Monrose, dont le pere est mort sur l'échaffaut, victime de son attachement pour *Charles Ier*, obligé de se dérober aux poursuites de *Cromwel*, ne peut résister à la passion qu'il ressent pour *Amélie*, fille de *Suffolk*, l'un des soutiens de l'usurpateur: il arrive à Londres, au moment où le pere *d'Amélie* la presse d'épouser *Surrey*, son ami, & favori du Protecteur. Il lui déclare qu'il n'y a pas un instant à perdre, qu'il vient l'épouser secretement & l'enlever. La jeune personne se refuse d'abord aux instances de son amant; &, malgré l'attachement qu'elle a pour lui, ne peut consentir à une démarche aussi hardie, aussi affligeante pour son pere. *Monrose* désespéré, a recours à *Surrey*, auquel il est lié par l'amitié la plus étroite:

& eſt décidé à ſe remettre aux mains même du tyran, s'il ne peut fléchir *Amélie*. *Surrey*, dont la paſſion pour *Amélie* n'eſt pas moins violente que celle *de Monroſe*, n'écoutant cependant que la voix de l'honneur & ſon zele pour ſon ami, cherche à le détourner de cet horrible projet. Il eſt dans cet état de violence, lorſqu'un de ſes prétendus amis, nommé *Sudley*, vient le voir & le féliciter ſur ſon mariage arrêté avec *Amélie*. *Surrey*, ſurchargé de ſa douleur, ne peut s'empêcher de s'ouvrir à ce traître, & en lui expoſant les combats qu'il éprouve, révele l'arrivée *de Monroſe*. Sudley ambitieux, profite de cette ouverture pour aller annoncer à *Cromwel* une nouvelle auſſi intéreſſante.

Au ſecond acte, la ſituation de Surrey devient plus violente par la nouvelle que lui donne Monroſe du conſentement d'*Amélie* à lui donner la main & à l'accompagner dans ſa fuite. Il lui demande les ſecours dont il a beſoin. Surrey, toujours magnanime, triomphe encore de ſon amour, de ſa jalouſie, de ſon déſeſpoir, de toutes les paſſions dont il eſt dévoré, & ſort pour aller ordonner les préparatifs néceſſaires au départ des deux amans. Dans ces entrefaites le pere d'Amélie a appris l'arrivée *de Monroſe*, l'horrible projet de ſa fille, ſa perfidie ; il fait arrêter par ſes gens ſon amant. *Surrey* revient & pouſſe l'héroïſme juſqu'à faire rougir *Suffolk* de ſon indigne action. Au

moment où celui-ci consent à rendre la liberté à *Monrose*, on l'instruit que *Cromwel* l'a réclamé.

Au troisieme acte qui représente la prison de *Monrose*, il y reçoit successivement un vieux domestique de son pere, *Suffolk* & *Surrey*. Celui-ci lui annonce qu'il a donné la mort au traître qui a abusé de son secret, mais qu'il a vainement tenté de fléchir Cromwel. Il ne voit qu'un moyen de délivrer son ami, c'est de prendre sa place. *Monrose* peut se servir du manteau dans lequel il arrive enveloppé & échapper ainsi aux géoliers que l'or a déjà rendus plus dociles. Après un combat d'amitié, où *Monrose* prend *Surrey* par son endroit foible, par l'espoir de voir encore une fois *Amélie* & de la ramener à la vie qu'elle est sur le point de perdre dans sa douleur, le prisonnier consent à ce travestissement, bien décidé à revenir & à subir son sort funeste. On ne tarde pas à venir prendre le criminel pour le conduire au supplice.

Le théâtre change de nouveau au quatrieme acte. On voit l'appartement de Suffolk. Sa fille est déterminée d'aller trouver *Monrose* dans sa prison, lorsqu'il survient, se jette à ses pieds, lui apprend le généreux sacrifice de son ami & lui déclare que l'honneur ne lui permet pas de rester plus longtems avec elle, & qu'il va se remettre lui-même aux mains de *Cromwel*. Enfin, *Surrey* paroît & leur annonce qu'il doit

sa liberté à la faveur du peuple ; il prie *Suffolk* d'unir *Amélie* & *Monrose* & les engage à fuir auprès de leur roi légitime.

28 *Septembre* 1783. Mercredi dernier vingt-quatre du mois, les comédiens italiens jouissant de leur privilege d'enfans de l'église, ont fait célébrer aux petits peres de la place des Victoires un service pour le repos de l'ame du Sieur *Carlin*, leur arlequin ; mort en plein exercice. Ils ont mis à ce spectacle toute la pompe dont il étoit susceptible. L'opéra & la comédie françoise, invités en corps, y ont assisté. On a été peu édifié du premier : plusieurs de ses membres s'y tenoient fort indécemment, on a surtout été très-scandalisé des singeries de la Dlle. *Dorival* & du Sieur *Vestris*.

Les acteurs & actrices de la comédie françoise s'y sont montrés au contraire avec une majesté digne du cothurne ; on admiroit les dames ayant de grands livres devant elles, tout neufs, achetés pour la cérémonie, dont elles ne détournoient pas les yeux.

Quant à Messieurs & Dames de la comédie italienne représentant le deuil ; ils sont accoutumés à aller à l'église & à s'y comporter en bons catholiques.

29 *Septembre* 1783. Ce n'est que jusqu'à l'âge de vingt-un ans que les comédiens font aux enfans de *Bouret* un pension en forme de dot pour leur éducation ; mais ils ont arrêté en outre de supplier Messieurs les gentilshom-

mes de la chambre d'accorder à ſa veuve les trois quarts de part qu'avoit le mari pour le reſte de l'année dramatique dont la clôture n'eſt qu'à pâques 1784, ce qu'on eſtime pouvoir être un objet d'environ dix mille francs. Du reſte, de mémoire d'homme, on n'a point vu d'enterrement pareil à celui de *Bouret*, non à raiſon de la magnificence de la pompe, mais par l'affliction qui régnoit ſur tous les viſages. Tous ſes camarades y ont aſſiſté, ſauf le Sieur *Molé* qui faiſoit faire ce jour-là un ſervice pour ſa femme, le Sieur *la Rive*, qui eſt malade, & le Sieur *Préville*. Tous les divers officiers, ſuppôts, valets de théâtre de la comédie s'étoient fait un devoir de s'y rendre & tous pleuroient & ſanglotoient auſſi. Le Sieur *Deſeſſarts* s'eſt ſignalé par deſſus les autres, & a été tellement ſuffoqué de ſa douleur qu'il s'eſt trouvé mal.

29 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre d'Aix du 20 Septembre 1783..... Il y a déjà du tems que M. le comte *de Mirabeau* a plaidé ici lui-même ſon procès contre ſa femme avec le plus grand éclat; M. l'archiduc & Madame l'archiducheſſe y ont aſſiſté, ainſi que toute la ville. Malgré ſon éloquence, il a perdu: ſa femme a eu la liberté de ne point retourner avec lui, de ne pas même ſe retirer en couvent, ainſi qu'il le deſiroit. On croit qu'il ſe pourvoira au conſeil.

30 *Septembre* 1783. Extrait d'une lettre de

Péronne du 26 ſeptembre..... Un marchand de Bruxelles ayant fait une ſpéculation ſur ces nouveaux joujoux imaginés à Paris qui ſont des petits balons remplis d'air inflammable propres à amuſer dans un jardin où dans la chambre, en avoit commandé une caiſſe de cinquante. Ils arriverent par la voiture publique. Les commis des fermes, peu inſtruits de cette nature de marchandiſe qu'on avoit déclarée, voulurent vérifier ſi cette caiſſe ne contenoit rien qui dût payer les droits preſcrits dans leur tarif. Ils la font ouvrir, dans l'inſtant les balons s'ébranlent, prennent leur eſſor, & s'envolent dans les airs au grand étonnement des viſiteurs qu'on avoit eu la malice de ne point prévenir de cet effet. Pour ſurcroît de merveille, l'un de ces balons trop bourré d'air inflammable, creve & répand l'odeur la plus infecte. Ces commis n'y peuvent tenir & prennent la fuite, enſorte que le reſte de la viſite ne ſe fit pas.

30 *Septembre* 1783. Depuis quelques jours la confiance aux billets de la caiſſe d'eſcompte s'étant ébranlée, beaucoup de monde s'eſt préſenté pour en retirer ſes fonds. On a d'abord fait face; mais peu à peu les payemens ſe ſont ralentis. Au lieu de quatre caiſſiers qu'ils étoient ordinairement, un ſeul homme eſt reſté pour cet emploi; au lieu de payer en peſant les ſacs d'argent, ce qui eſt l'uſage de toutes les grandes caiſſes, on n'a payé qu'à ſacs ouverts; on a compté écu à écu, pile à pile. On

eſt revenu pluſieurs fois à revoir la ſomme; enfin, on a employé toutes ſortes de petites manœuvres pour traîner en longueur, & elles n'ont ſervi qu'à altérer de plus en plus le crédit de la caiſſe; deſorte qu'aujourdhui c'eſt une fureur ſi grande qu'il faut des gardes.

On ne doute pas que la caiſſe ne manque inceſſamment à ſes payemens. On prétend que les directeurs ſont actuellement à ſolliciter un arrêt du conſeil qui les y autoriſe, & qu'ils l'ont obtenu.

30 *Septembre* 1783. Le gouvernement ſemble prendre confiance de plus en plus à l'art du Sieur *le Dru*, plus particulierement connu ſous le nom de *Comus*, pour guérir l'épilepſie & autres maladies de même nature. En conſéquence, il eſt queſtion de le fixer aux céleſtins, où le gouvernement doit lui faire arranger un hôpital convenable. M. le contrôleur général & M. le lieutenant de police ont été dernierement viſiter les lieux avec lui.

Le premier Octobre 1783. Extrait d'une lettre de Cherbourg du 25 Septembre .... On a renvoyé au dix du mois prochain; c'eſt-à-dire, à une autre marée, le tranſport de la grande cage préparee ici pour être coulée à une lieue en mer dans l'endroit où doit s'élever un fort qui protege la rade. Le mauvais tems a empêché les gabarres & autres bâtimens, qui devoient ſervir au tranſport de cette grande machine, de ſortir du havre à la der-

niere marée. La réussite de cette entreprise, aussi hardie que dispendieuse, devient moins problématique; depuis qu'on sçait le succès que celle de Rome pour le déplacement des chevaux du Quirinal, a eu le premier septembre. L'architecte, M. *Antinori*, qui avoit manqué son premier essai, a été plus heureux au second.

1 *Octobre* 1783. Le grand art de l'auteur quelconque, françois ou allemand, du drame d'*Amélie & Monrose*, est d'avoir commencé dès le premier acte a rendre sa piece attachante & d'avoir augmenté la curiosité du spectateur sans interruption d'acte en acte & de scene en scene jusqu'à la fin. C'est d'avoir établi tous ses caracteres, excepté un, vertueux, sans être monotones; c'est de n'y laisser aucun acteur oisif; c'est, quoique les incidens soient très-romanesques, non-seulement de les avoir rendus vraisemblables, mais de les avoir établis sur les caracteres donnés, d'où ils devoient nécessairement résulter; c'est enfin d'avoir tellement lié son action que, malgré l'intérêt particulier qu'offre chaque personnage, il ne se divise point & est toujours un; il faut qu'ils soient tous heureux ou malheureux ensemble.

2 *Octobre* 1783. Les alarmes redoublent à l'occasion de la caisse d'escompte, & ceux qui ont vu aujourd'hui M. le contrôleur général assurent qu'il avoit l'air triste.

On parle beaucoup de l'arrêt du conseil qui

la concerne, & l'on croit qu'il sera rendu public demain.

Les administrateurs, pour allonger encore plus les payemens, ont imaginé de ne procéder que par ordre de numero, avec cette formalité jointe aux autres simagrées; au lieu de payer trois millions par jour, taux le plus fort sur lequel ils comptoient, ils n'ont payé hier que 300,000 livres.

2 *Octobre* 1783. Le répertoire pour le théâtre de Fontainebleau est fait, & le premier spectacle est fixé au onze de ce mois. En attendant, les répétitions des opéra nouveaux se font aux Menus & y attirent beaucoup de monde.

2 *Octobre* 1783. *Bagatelle* est de plus en plus un point d'amusement & de curiosité pour les Parisiens & pour les étrangers qui viennent dans la capitale de la France. C'est aujourd'hui le jardin à l'angloise dont est accompagné ce charmant séjour, qui mérite d'être visité avec le plus grand soin. Le roi a concedé à son frere successivement environ quatre-vingts arpens de ce bois tout plantés, ce qui a fait une grande avance pour le fond du jardin: mais l'art y a ajouté infiniment de choses; les travaux ne sont pas finis & l'on y trouve encore beaucoup d'ouvriers. Une pompe à feu y procure une riviere très-abondante sur laquelle ont été construits huit ou dix ponts extrêmement singuliers, & du reste l'on y recontre les surprises

diver-

diverſes qu'exige le genre; mais ce que l'on admire principalement, & ce qu'on ne voit en aucun ſemblable lieu, c'eſt la propreté exquiſe dont il eſt tenu, à la quelle dix-neuf jardiniers ſont continuellement occupés.

3 *Octobre* 1783. Sur ce qui a été repréſenté au roi, étant en ſon conſeil, de la part des adminiſtrateurs de la caiſſe d'eſcompte, que la rareté du numéraire opérée par les circonſtances de la guerre, qui ont empêché l'importation annuelle & réguliere des matieres d'or & d'argent, en même tems que les eſpeces ont été exportées au loin, a forcé le commerce & ſurtout celui de la ville de Paris, où ce vuide ſe fait plus particuliérement ſentir, à recourir à la reſſource que le gouvernement a voulu lui ménager, en autoriſant l'établiſſement de la caiſſe d'eſcompte.

Que leur zele à ſecourir le commerce les a engagés à eſcompter autant de lettres de change & de bons effets ſur particuliers qu'il s'en eſt préſenté; & qu'admis à payer ces lettres de change en argent ou en billets de caiſſe au porteur, la confiance du public envers cette caiſſe, les a mis dans le cas d'augmenter le nombre desdits billets en proportion des beſoins des commerçans; mais que la reſſource ſur laquelle le commerce a dû compter pour remettre du numéraire dans la circulation, ſe trouvant retardée dans ſes effets, il en réſulteroit pour la caiſſe d'eſcompte un embarras mo-

mentané de continuer au public la facilité des efcomptes, dans l'impoffibilité de payer en efpeces, & même de rembourfer en argent comptant les billets lorfqu'ils lui font préfentés en trop grande quantité, s'il n'y étoit pourvu par Sa Majefté.

Que dans la néceffité d'attendre tout l'effet des reffources que le retour de la paix préfente au commerce, & de lui continuer un fervice qui lui a procuré de fi grands avantages, ils ne voient point de moyen plus affuré que d'être autorifés jufqu'au premier janvier 1784, époque où il eft reconnu que la circulation des efpeces fera parfaitement rétablie, à faire payer en lettres de change & bons effets fur particuliers, exiftans dans la caiffe, les billets de ladite caiffe à ceux des porteurs qui ne voudront pas les laiffer dans le commerce, aux offres qu'ils font d'en bonifier l'efcompte; s'il plaifoit au roi, moyennant lesdites offres, de défendre jufqu'à ladite époque du premier janvier, toute pourfuite contre qui que ce foit, pour raifon desdits billets au porteur, & d'ordonner qu'ils continueront d'avoir cours, & d'être reçus & donnés pour comptant dans toutes les caiffes générales & particulieres de la ville de Paris feulement.....

Tel eft le préambule de l'arrêt du confeil en date du vingt-fept feptembre qu'on attendoit, & le prononcé eft conforme aux defirs des adminiftrateurs.

A l'ouverture de la caiſſe aujourd'hui, non-ſeulement les créanciers de la caiſſe qui ſe ſont préſentés n'ont pas été payés en argent, ils ne l'ont pas même été en valeurs, aux offres que les adminiſtrateurs en faiſoient au conſeil. On les à renvoyés à lundi ſix, & l'on a donné à chacun un exemplaire de l'arrêt du conſeil; eſpece de lettre de ſurſéance, qui annonce la caiſſe d'eſcompte en faillite.

Comme l'on ſentoit la fermentation que devoit cauſer dans le public la ſuſpenſion des payemens de la caiſſe & la manifeſtation de ſon impuiſſance, que la fureur s'allumoit au point de jeter des pierres dans les vitres de l'hôtel; d'abord des commiſſaires ſe ſont introduits dans les bureaux pour contenir par leur préſence les demandeurs d'argent; enſuite la cour a été remplie d'exempts & de ſuppôts de la police; M. *Dubois*, le commandant, s'y eſt auſſi rendu, prêt à faire marcher ſa troupe au beſoin; pluſieurs exempts gardoient la porte de l'hôtel ſeulement entre-ouverte, & ne laiſſoient entrer que ceux qui montroient des billets noirs ou rouges. D'autres exempts & ſuppôts de police, répandus encore dans la rue, écoutoient les propos, empêchoient les mécontens de s'atroupper, & diſperſoient les polotons du peuple; enfin, des eſcouades du guet, portées dans les environs ſans affectation, ſe ſeroient raſſemblées au beſoin.

Le jardin du palais royal dans le voiſinage

de la caiſſe d'eſcompte, étoit également infeſté d'eſpions, de mouches & d'exempts de police.

3 *Octobre* 1783. M. *Bezout*, de l'académie des ſciences, examinateur des gardes du pavillon & de la marine & des éleves & aſpirans du corps royal de l'artillerie, vient de mourir dans un petite terre qu'il avoit dans le Gâtinois.

3 *Octobre* 1783. Dernierement M. le duc de Chartres faiſoit un ſouper de filles, ſuivant ſon uſage, avec pluſieurs ſeigneurs de ſa cour. Il avoit fait mettre ſous la ſerviette de chacune un *Condon*, plus honnêtement appelé *Redingote-Angloiſe.* Il ſçavoit que M. le baron *de Beaumanoir*, pour fabriquer ſa machine aéroſtatique, qui a parfaitement bien réuſſi, s'étoit ſervi de ces enveloppes qui ne ſont autre choſe que des veſſies de cochon, & qu'elles ſont très ſuſceptibles de recevoir & de contenir l'air inflammable. Il les avoit fait remplir de ce fluide, & lorſque ces impures ont ouvert leurs ſerviettes, ces *Condons* ſe ſont élevés, ont flotté dans l'air de la chambre & préſenté à ces dévergondées les images les plus attrayantes, ce qui a donné lieu à toutes ſortes de mauvaiſes plaiſanteries & ſingulierement égayé le repas.

4 *Octobre* 1783. Hier avec l'arrêt du conſeil concernant la caiſſe d'eſcompte, il en a été affiché un autre, en date du trente ſeptembre

1783, à l'appui du premier. Il y est dit que le roi est informé que plusieurs banquiers & commerçans de Paris & des principales villes du royaume, profitant de la grande facilité que procurent aujourd'hui au commerce les routes pratiquées dans toute la France, ainsi que l'établissement des messageries, des diligences & du roulage, & abusant de la facilité dont Sa Majesté veut bien les laisser jouir pour leur négoce, font du transport des especes d'or & d'argent, la matiere de leur principale spéculation, pour faire hausser ou baisser, à leur gré, le prix du change; opérer, suivant leurs intérêts particuliers, l'abondance ou la disette dans la capitale & dans les Provinces; &, sous prétexte de venir aux secours des frontieres, verser les especes de France dans les pays étrangers, contre la disposition des ordonnances; & Sa Majesté s'étant assurée par les états & bordereaux qui lui ont été présentés dans son conseil, que la quantité d'especes sorties de la seule ville de Paris depuis trois mois, s'éleve à une telle somme, que, malgré les soins qu'elle s'est donnés pour faire participer ses sujets aux premiers avantages de la paix, en se procurant toutes les matieres d'or & d'argent, qu'il a été possible d'obtenir, & en les faisant convertir en especes dans les principaux hôtels des monnoies du royaume, pour réparer le vuide occasionné par la derniere guerre, les principales caisses du commerce de Paris & même la caisse

d'escompte éprouvant pour le numéraire une telle pénurie, qu'il devient indispensable d'en arrêter la cause, en renouvelant les anciens réglemens contre le transport des especes, en prenant de sages mesures pour pouvoir attendre non-seulement qu'un commerce mieux réglé les remette dans la circulation; mais qu'elles soient ranimées, tant par les especes, à la fabrication desquelles on travaille sans relâche, que par l'arrivée des matieres qui étoient retenues par les dangers de la guerre.

En conséquence, prononcé conforme.

4 *Octobre* 1783. Le roi a eu beaucoup de peine à consentir de laisser rendre l'arrêt concernant la caisse d'escompte. Il a fallu, dit-on, que M. le comte *de Vergennes*, comme président du conseil des finances, lui en fît connoître la nécessité.

On ajoute que Sa Majesté vouloit aussi ne point faire le voyage de Fontainebleau, qu'on estime un objet de dépense extraordinaire de huit millions; la bonté de son cœur y répugnoit dans un moment où elle alarmoit les Parisiens par des dispositions fatales qui en alloient jeter plusieurs dans le désespoir. On n'a déterminé le monarque à le faire qu'en lui représentant que ce changement donneroit encore plus d'inquiétude & produiroit un plus mauvais effet.

5 *Octobre* 1783. Depuis que l'arrêt du conseil concernant la caisse d'escompte, est public,

on conçoit qu'il a été bien étudié, épluché, discuté, commenté; & ceux qui ont ainsi réfléchi dessus, le jugent non-seulement incapable de calmer les inquiétudes des créanciers de cette caisse, mais au contraire très-propre à les augmenter.

En effet, le zele avec lequel le gouvernement est venu au secours des administrateurs de cette caisse, instituée d'abord comme une caisse de particuliers, ne confirme que trop le soupçon qu'il étoit derriere eux, qu'il s'est beaucoup aidé de ses billets, & les a fait pulluler à son gré.

L'affectation, au lieu de blâmer ces administrateurs de leur cupidité excessive qui leur faisoit accaparer tous les genres de commerce & de négociations & les a conduits à l'impuissance de faire face partout, de leur donner des louanges & de rejeter sur d'autres un *déficit* de numéraire qu'ils ont été les premiers à causer, est une nouvelle preuve de leur liaison intime avec le ministere.

D'ailleurs, on dit bien dans l'arrêt: „ vu l'é„tat des billets de la caisse d'escompte qui cir„culent dans le public, & celui des lettres de „change & autres effets pris sur l'escompte, „ *dont le montant excede* celui desdits billets, „tant des douze millions de fonds faits par les „actionnaires, que de l'excédent du bénéfice „non encore réparti ".... Mais ce sont de

ſimples aſſertions dont on ne donne aucune connoiſſance ou certitude au public.

Enfin, l'on ne prend aucune des précautions uſitées dans les cas de banqueroute ou de faillite, comme de mettre les ſcellés ſur les effets des adminiſtrateurs de la caiſſe pour conſtater leur actif & paſſif; & pour les empêcher de ſouſtraire le gage de leurs créanciers. Il étoit ſurtout néceſſaire ici de leur ôter tout pouvoir de créer de ces nouveaux billets, qu'au moyen de la diſpoſition qui autoriſe de les recevoir, à donner en payement dans les caiſſes générales & particulieres, ils peuvent augmenter à l'infini.

5 *Octobre* 1783. Au moyen des viſites faites chez les différens libraires, marchands de livres, colporteurs de cette capitale, en vertu de l'ordre dont on a parlé, adreſſé par M. de Neville, le dix-huit ſeptembre aux ſyndics de la communauté des imprimeurs & libraires, il s'en eſt trouvé une vingtaine en faute par le recélement de livres prohibés, qui ont été ſaiſis, & les coupables ont été mis à l'amende.

6 *Octobre* 1783. Extrait d'une letre d'Amiens du 1 octobre..... Si M. *de la Tour*, dont vous demandez des nouvelles, n'expoſe plus au ſalon de Paris de charmans paſtels comme autrefois, il fait de bonnes actions dans cette province, ſa patrie, où il s'eſt retiré, ſorte d'ouvrages non moins propres à l'immortaliſer.

taliser. Il est honoraire de notre académie, & il vient d'y fonder un prix de 500 livres pour *celui des citoyens de la Picardie, qui aura fait la plus belle action d'humanité, ou inventé quelque machine, métier, instrument propre à la perfection de l'agriculture, des arts & du commerce, principalement dans la province.*

Ce prix sera décerné pour la premiere fois l'année prochaine avec celui de l'*Eloge de Gresset* déjà remis trois fois, & qui sera conséquemment de 1500 livres.

On compte que M. de la Tour a peut-être ainsi dépensé déjà cent mille francs en objets d'utilité publique.

6 *Octobre* 1783. On a affecté, au moment où l'on a suspendu le payement des billets de la caisse d'escompte, d'ouvrir à la ville le payement des rentes pour les six premiers mois 1782, & quoique M. le contrôleur général eût annoncé qu'il n'avoit pas besoin d'argent, il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil en date du quatre octobre, qui ordonne l'ouverture d'un emprunt de vingt-quatre millions, *en deniers comptans & en billets de la caisse d'escompte.* Comme la circonstance est critique, il offre des conditions extrêmement avantageuses pour amorcer les gens cupides & crédules.

Son objet, suivant le préambule, est, par une sage prévoyance, de rassembler les moyens nécessaires pour assurer à l'avance le payement des diverses dépenses extraordinaires; & pour

que tous les ſujets puiſſent participer au bénéfice de cet emprunt, on a choiſi la forme d'une loterie.

6 *Octobre* 1783. M. *Marignié*, l'auteur de *Zoraï*, tragédie nouvelle, jouée il y a un an, prend date aujourd'hui pour annoncer au public qu'il travaille à une autre tragédie, intitulée *Amélie & Monroſe* & qu'il en avoit lu avant ſon départ de Paris un acte à pluſieurs perſonnes connues qu'il cite.

Il paroît que c'eſt le même ſujet du drame qu'on joue actuellement à la comédie italienne ſous le même titre, & que M. *Marignié* venant après, craint de paſſer pour plagiaire.

Quoique ſa lettre ſoit datée de Geneve le vingt-trois ſeptembre, on ne ſçait pourquoi les journaliſtes de Paris, auxquels elle eſt cenſée adreſſée, ont jugé à propos de ne la publier qu'hier.

6 *Octobre* 1783. Les comédiens françois jouent enfin aujourd'hui une nouveauté: c'eſt une eſpece de drame en trois actes & en proſe, ayant pour titre *le Bienfait anonyme*. On prétend que c'eſt l'anecdote connue de Monteſquieu arrangée au théâtre. On dit que l'auteur eſt un M. *de Pie*, avocat de Taraſcon.

7 *Octobre* 1783. On voit dans des repréſentations du parlement ſur l'arrêt du conſeil du vingt-deux juin 1783, quels ont été les motifs qui ont déterminé cette compagnie à venir au

secours des bénédictins réclamant contre cet ordre illégal.

La réponse du roi dans laquelle on a fait rendre à Sa Majesté le témoignage le plus honorable à l'ordre de Saint-Benoît, étant du reste négative, & le chapitre général ordonné par l'arrêt du conseil sur le point de s'ouvrir, le parlement s'est hâté de faire le quatre septembre *d'itératives remontrances*, qui n'ont pas produit plus d'effet.

Ces deux pieces sont imprimées aujourd'hui & se répandent clandestinement.

7 *Octobre* 1783. M. le lieutenant général de police s'est transporté le trois octobre dans l'après-midi à la caisse d'escompte pour en faire la vérification. Il en a résulté, suivant le rapport de ce commissaire, que toute déduction faite des billets de ladite caisse, payables aux porteurs qui circulent dans le public, il lui reste en lettres de change & bons effets sur particuliers, non-seulement la valeur de douze millions, à quoi ses fonds ont été fixés par l'arrêt du vingt-deux septembre 1776, pour être employés en totalité à ses opérations, mais une somme assez forte, provenant des bénéfices que les actionnaires ne se sont point encore répartis.

En conséquence, ce procès verbal, dressé par M. *le Noir*, a été annoncé hier au public par un *arrêt du conseil en date du quatre oc-*

tobre, concernant les payemens de la caiſſe d'eſcompte.

En même tems, Sa Majeſté, après avoir rendu juſtice à la fidélité des adminiſtrateurs & pour preuve de ſa confiance, leur continue la facilité d'eſcompter les effets commerçables, comme par le paſſé.

Le nouvel éloge qu'on fait dans cet arrêt de la caiſſe d'eſcompte, la protection éclatante dont Sa Majeſté la couvre, & la facilité qu'elle lui donne de perpétuer & d'augmenter ſes billets au lieu de les diminuer & de les anéantir, comme feroit le vœu général, font une nouvelle preuve de ſa liaiſon avec le tréſor royal, de l'influence abſolue que le miniſtere avoit ſur elle, & redoublent les défiances en ne laiſſant plus à perſonne aucun doute à cet égard.

7 *Octobre* 1783. M. le préſident *de Monteſquieu* un jour vit ſur le port de Marſeille un marinier qui ne lui parut point avoir l'air d'être né pour ſon état. La curioſité l'engagea d'entrer dans ſon canot & de ſe promener dans la rade avec lui. Il apprit que ce jeune homme avoit ſon pere captif & avoit ajouté ce genre de travail au ſien pour en gagner plutôt la rançon.

Quelque tems après ce pere revint au ſein de ſa famille qui n'ayant rien fait pour ſa délivrance, ne douta pas que ce ne fût l'ef-

fet de la générosité de l'inconnu, furtout d'après les renfeignemens qu'il avoit pris à cet égard.

Depuis, le fils ayant rencontré à Marfeille le préfident de Montefquieu fe jeta à fes genoux & voulut le remercier, comme fon bienfaiteur; celui-ci fe débattit & s'arracha de fes bras, enforte qu'on n'auroit jamais fçu qui il étoit, fi, à la mort du préfident, on n'eût trouvé dans fes papiers une note qui éclaircit l'anecdote.

Tel eft le fujet de la piece jouée hier, fujet qui, comme on le juge aifément, ne comportoit qu'un acte, & que l'auteur a mal-à-propos allongé en trois. Pour y parvenir, il fait jeter des foupçons fur le fils, qui ont révolté comme odieux & abfurdes. Il a en outre attaché au fonds une intrigue amoureufe foible & vague, qui ne produit aucun effet.

Le premier acte avoit été affez bien reçu, mais le fecond a été hué prefqu'en entier, & le troifieme n'a pas réparé le tort que celui-ci avoit fait à l'ouvrage. Le ftile en eft incorrect, inégal, trivial.

En général, tout ce qu'il y a de bon eft de Montefquieu, & tout ce qu'il y a de mauvais, du compofiteur, qui n'annonce aucun talent. On ne fçait pourquoi il n'a pas défigné tout naturellement fon principal perfonnage fous

le nom de Montefquieu, & l'a puérilement changé en *Saint-Efquieu.*

7 *Octobre* 1783. L'académie royale de peinture & de fculpture, dans fon affemblée du vingt-fept feptembre, a agréé M. *Peyron*, d'Aix en Provence, éleve arrivant de Rome. Différens tableaux d'hiftoire lui ont mérité cet honneur, entre autres *Marius dont l'afpect intimide un foldat prêt à l'affaffiner*, & la *mort de Miltiade*, ou *l'ingratitude des Athéniens*.

Ces deux morceaux ont occafionné la prolongation du falon, & y ont été expofés dès le lendemain vingt-huit feptembre.

Les critiques, plus difficiles que l'académie, reprochent au premier fujet de l'incorrection dans le deffin, & un défaut de nobleffe, de l'ignoble même dans la figure du perfonnage principal. Ils reprochent au fecond un défaut de deffin encore, en outre un manque de perfpective. Du refte, ils les trouvent tous deux affez harmonieux & d'un bon ton de couleur.

8 *Octobre* 1783. On confirme que M. de *Choifeul-Gouffier* eft nommé ambaffadeur à la Porte. Ce feigneur eft renommé pour fon goût ou plutôt pour fa paffion des arts. Elle lui a déjà fait entreprendre plufieurs voyages dans les beaux climats de l'Afie, & il eft l'auteur du *Voyage pittorefque de la grece.* On obferve que dans fa préface il fait de grands

éloges de l'impératrice des Ruffies & defire que le project depuis longtems annoncé de la fubverfion de l'empire ottoman s'effectue. On trouve affez fingulier qu'on ait donné une pareille miffion à ce feigneur philofophe, qui s'eft expliqué d'une façon fi défagréable pour le fouverain & la nation auprès defquels il va réfider; on en conclut que la France renonce à foutenir cette puiffance, & que c'eft un confeffeur qu'on envoie pour exhorter à la mort un malade défefpéré.

8 *Octobre* 1783. Dans l'*Hiftoire de la derniere révolution de Suede* qu'on a annoncée, on trouve le récit de ce qui s'eft paffé dans les trois dernieres dietes, & un précis de l'hiftoire de Suede, dans lequel on développe les véritables caufes de cet évenement. Elle eft traduite en effet de l'anglois de *Sheridan*, fecrétaire de l'envoyé de la Grande-Bretagne en Suede, fon véritable auteur.

On fe plaint dans l'*Avertiffement* qu'un M. le Scene Defmaifons, auteur d'un ouvrage portant le même titre, ait pillé entierement l'auteur véritable, & à ce plagiat, ait ajouté l'injure de le travestir, de le mutiler, de le décharner & de fupprimer furtout en entier l'*introduction fur le fort de la liberté civile & politique en Europe*, morceau le plus profond & le plus philofophique de l'ouvrage: c'eft que le plagiaire vouloit paroître en France

en toute liberté & que cette introduction seule l'en auroit fait proscrire.

Du reste M. *Sheridan*, en rendant justice à l'ame, au génie, aux talens, aux vertus du roi de Suede, fait voir que la révolution ne s'est pas tout à-fait passée comme on l'a rapportée d'abord, & que si elle est utile aujourd'hui à ce royaume, sous un prince honnête, bienfaisant & patriote, ce prince lui a fait le tort irréparable de lui préparer pour l'avenir des fers inévitables.

Le stile de cet ouvrage est noble & ferme, & il est écrit avec autant d'énergie qu'il est pensé.

9 *Octobre* 1783. M. le vicomte *d'Harembures* est un maréchal de camp de la promotion de 1780, marié depuis peu, qui, par une suite d'étourderies & d'impertinences d'abord, ensuite d'insubordination & d'arrogance, vient de présenter le spectacle le plus honteux pour lui, & le plus douloureux pour sa famille. Mardi dernier il venoit d'être condamné au tribunal des maréchaux de France à passer quelques jours en prison à l'Abbaye pour punition de la maniere dont il s'étoit conduit dans une rixe particuliere, dont les détails seroient aussi longs qu'inutiles, & pour les propos indécens qu'il avoit tenus durant son affaire, & contre le tribunal en lui-même, & contre chacun des juges.

M. *d'Harembures* s'étoit rendu à cheval & en uniforme de son grade chez M. le maréchal de Richelieu où se tenoit le tribunal; après avoir comparu & aprenant son jugement, il remonte à cheval & déclare qu'il ne n'y soumettra pas. La garde dont il étoit toujours escorté depuis le commencement de son affaire, à cheval aussi, le contient, le harangue, & cherche à lui faire sentir combien cette incartade très-criminelle dans tout sujet du tribunal, le devenoit encore plus dans un officier général qui devoit donner l'exemple. Cette exhortation ne réussit pas; on est obligé de l'entourer & d'appeler le guet; il arrive, après des voltes & des contre-voltes pour éviter d'être blessé de son epée qu'il tenoit nue, un cavalier plus adroit parvient à la lui faire tomber de la main; soudain il a recours à un pistolet & déclare qu'il brûlera la cervelle au premier qui fera mine d'avancer, on est intimidé d'abord; cependant on le surprend dans un moment de distraction, on le prive encore de cet arme, alors on l'arrache de son cheval, on le traîne par les cheveux en fiacre; on le pousse dedans, les gardes y entrent avec lui & on le conduit ainsi à travers tout Paris entouré d'une canaille immense, que ce spectacle très-long avoit amassée.

On dit depuis que le vicomte *d'Harembures*, plus digne de Charenton que de tout au-

tre l'eu, a été condamné à vingt ans & un jour de prison pour sa rébellion.

9 *Octobre* 1783. On a commencé à Cherbourg à jeter en mer les caisses qui doivent servir aux fondemens des forts. On n'ose pas encore se promettre un plein succès, & l'on craint que le fonds ne soit pas assez bon pour soutenir des masses aussi lourdes & qu'un coup de mer ne détruise ces grands & dispendieux travaux.

10 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre d'Agde du 1 octobre..... Depuis longtems les états de Languedoc desirent de mettre ce port en état de recevoir des vaisseaux comme par le passé. Le gouvernement a envoyé ici M. *Groignard*, ingénieur, constructeur général de la marine, pour examiner si la chose est praticable. Il l'a jugée telle, & a assuré qu'on pouvoit donner dix-sept pieds d'eau à l'entrée du port, ce qui seroit suffisant pour y recevoir des flûtes & des gabarres de 1000 à 1200 tonneaux; il s'agit maintenant de trouver les fonds suffisans à cette grande entreprise, trop avantageuse à la province pour qu'elle n'y subvienne pas avec plaisir.

Notre port, par sa proximité avec le canal de Languedoc, peut bientôt devenir l'entrepôt de Marseille, de l'Espagne, de la côte de Barbarie.

10 *Octobre* 1783. Quoiqu'on semble payer à la caisse d'escompte, on le fait avec tant de

lenteur, de ſimagrées, de difficultés, que c'eſt peu raſſurant. On ne paye même qu'en partie, c'eſt-à-dire que ſur deux billets de 200 livres chacun, on n'en accepte qu'un, & l'on vous donne un bon pour l'autre. Sur un billet de 1000 livres on vous en ſolde un cinquieme en argent ſeulement &c.

Ce qu'il y a de plus heureux, c'eſt qu'à la loterie nouvelle on prend pour comptant ſans difficulté tous ceux que vous apportez.

Quoi qu'il en ſoit, voilà un terrible échec au crédit de la France, & l'on croit que la diſgrace de M. *Dormeſſon* en ſera la ſuite. On ne peut nier qu'il n'ait montré dans cette criſe un grand défaut de tête. Ses défenſeurs veulent que ce ſoit un piege que lui ont tendu ſes ennemis; mais il ne l'a point vu & il y a donné avec une bonhommie qui prouve ſon peu de capacité.

10 *Octobre* 1783. Depuis longtems les bénédictins ſont diviſés: c'eſt le duc *de Choiſeul* qui a introduit le premier parmi eux la pomme de diſcorde, en excitant les moines petits maîtres à réclamer contre les regles, les formules, le vêtement de l'ordre, & en leur laiſſant l'eſpoir de rentrer dans le monde & d'y vivre à leur gré. Il eſpéroit par là ménager à l'état une grande reſſource dans les biens des riches maiſons de ces religieux, dont il comptoit que les troubles inteſtins ameneroient la deſtruction. La commiſſion des ré-

guliers survenue ensuite, a fait de son mieux pour seconder le ministre. Cependant le feu roi n'a point voulu entrer dans ces vues politiques, & les bénédictins subsistent. Ils ont même été consolidés par le renouvellement des constitutions de la congrégation de Saint-Maure en 1769 revêtues de lettres patentes & du sceau de l enregistrement.

Malgré cela, le schisme s'est établi & perpétué; les moines mondains & intrigans se sont emparés de la supériorité par des élections peu canoniques, surtout en Normandie où il y a eu des appels comme d'abus. Ces ambitieux ont eu le secret d'éluder le déplacement dont ils étoient menacés par un arrêt du conseil obtenu en 1781, qui évoquoit contre toutes les loix l'appel comme d'abus & soutenoit le régime établi.

Depuis, le ministere a ouvert les yeux, a reconnu que sa religion avoit été surprise, & a desiré remédier aux abus; mais par une voie non moins irréguliere que la premiere, c'est-à-dire par un nouvel arrêt du conseil qui est celui du vingt deux juin 1783.

Cette marche, établie par le despotisme, est suivie dans toutes ses inconséquences par l'auteur des *Représentations & itératives Remontrances du parlement* qu'on a annoncées.

On les attribue a Dom Iblets, bibliothécaire de Saint-Germain des prés, & en effet les commissaires magistrats n'étoient gue-

re en état de traiter cette matiere. On trouve, au reste, dans ces deux écrits, la maniere monacale. Le stile en est lourd & pesant, comme celui de tout ce qui sort de la plume des bénédictins.

11 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Brest du six octobre..... Les grands talens de M. *Groignard* ont fait voler sa réputation jusque chez l'étranger: les Hollandois, si habiles autrefois à maîtriser la mer, si renommés par leurs admirables travaux en ce genre, ont recours à lui. Ils l'invitent à venir visiter leurs ports & veulent le charger d'en décombler quelques-uns dont les attérissemens gênent extrêmement l'entrée & la sortie. Ils en ont senti l'inconvénient dans la courte guerre qu'ils viennent d'avoir & la nécessité d'y remédier. Il faudra que M. *Groignard* ait l'agrément de la cour & l'on ne doute pas qu'il ne l'obtienne.

11 *Octobre* 1783. On sçait qu'à la fin de la guerre de 1756, le numéraire de la France étoit extrêmement diminué; l'opération de M. de Silhouette en étoit une preuve. Cependant, dès 1768 le commerce avoit fait refluer tant de matieres d'or & d'argent qu'on l'estimoit alors à dix-huit millions. On prétend qu'aujourd'hui il ne va pas à la moitié. On attribue ce *deficit* non-seulement aux causes données dans les derniers arrêts du conseil; mais au mauvais régime de M. *Necker*

& à la négligence des miniſtres des finances qui l'ont ſuivi.

On travaille actuellement à force aux monnoies de Paris, de Pau, de Limoges & d'Orléans. On fabrique à la premiere environ pour cent trente mille livres par jour.

La paix de 1782 *ou le Bouwl de Punch de Maſter oliver Dreamer*, écrit amphigourique, peignant aſſez bien le bavardage des clubs de Londres, où à travers une mer de paroles on découvre à peine quelque lueur de bon ſens. Ce pamphlet annoncé, traduit de l'anglois d'après la cinquieme édition, eſt ennuyeux au poſſible, quoiqu'il n'ait que quarante-ſept pages de gros caracteres. Il eſt d'ailleurs du ſtile le plus plat & le plus mauſſade.

Les *Etrennes de l'Empereur de la Chine aux Souverains de l'Europe pour l'année* 1782 *avec un plan de pacification propoſé par le monarque chinois, & ſes inſtructions au Mandarin* Chou-King, *lettré de la premiere claſſe, grand collas de l'empire*, vice-roi *de la province* de Tche-kiang, *ſon ambaſſadeur dans toutes les cours de l'Europe, & ſon plénipotentiaire au congrès propoſé pour rétablir la paix entre les puiſſances européennes qui ſe ſont la guerre dans les quatre parties du monde.* Tel eſt le titre d'une autre production ſur laquelle nous reviendrons.

12 *Octobre* 1783. Les balons continuent & l'on travaille actuellement à réparer la ma-

chine aérostatique de M. *de Montgolfier*. M. *Pilâtre de Rozier* s'est joint à lui & ils doivent faire en commun des expériences diverses pour établir, confirmer & étendre, s'il est possible, par des faits, la théorie de cette découverte.

Comme tout Paris est avide de cette nouvelle machine, & qu'il est prudent dans ce moment de fermentation où la faillite apparente de la caisse d'escompte a produit beaucoup de mécontens, de ne leur pas fournir de prétexte de se rassembler en trop grand nombre, la police a fait dire à tous les physiciens occupés de semblables expériences, qu'ils pourroient les continuer ; mais sans l'afficher, & surtout sans indiquer de jour, parce qu'elle ne pourroit suffire à mettre sans cesse sur pied la quantité de ses émissaires nécessaires pour veiller à la sureté publique.

13 *Octobre* 1783. On a déjà fait des *chapeaux à la caisse d'escompte*. Ce sont des *chapeaux sans fond*. Toutes les femmes s'empressent de se coëffer à cette mode nouvelle, ce qui est un cruel calembourg contre les directeurs.

13 *Octobre* 1783. L'auteur des *Etrennes de l'Empereur de la Chine* &c. prend son texte d'un paragraphe du *Courier du Bas-Rhin*, qui dans une feuille avoit annoncé la réunion prochaine des Ministres de divers états au châ-

teau de *Schonbrunn*, à l'effet d'y tenir un congrès de pacification.

Après un avertissement de l'éditeur qui apprend au public comment cet écrit traduit du chinois est tombé dans ses mains, par l'infidélité d'un ex-jésuite que le Mandarin *Chou-King* avoit amené avec lui, pour faire les fonctions de secrétaire & d'interprète auprès de sa personne.

On trouve d'abord les *Instructions données par l'empereur*, ensuite des Etrennes successives à *Joseph II*, empereur des Romains, au roi de France & de Navarre, au roi de Prusse, au roi d'Espagne, aux Provinces-Unies des Pays-Bas, à l'impératrice de toutes les Russies, enfin au pape. L'écrivain politique termine par son plan de pacification générale. Tout ce qu'il dit est très-bien vu & très-bien pensé. On y remarque un philosophe ami de la justice & de l'humanité; mais son dernier morceau est une rêverie aussi folle que toutes celles de l'abbé de Saint Pierre.

Malgré ces bonnes qualités, & quoique l'ouvrage ne soit pas long, quoiqu'il soit bien écrit, il est un peu ennuyeux par sa sécheresse: il n'y a point assez de faits & d'anecdotes. On y en trouve pourtant deux précieuses concernant le duc *de Choiseul*; l'une, que ce ministre dès 1763 avoit conçu le projet de la neutralité armée, qui ne s'est exé-

cuté

cuté que plus de quinze ans après, afin de venger la France par la suite de la paix humiliante qu'elle venoit d'être forcée d'accepter; l'autre, qu'il est également l'auteur d'un plan auquel les grands monarques européens semblent tendre depuis quelque tems de partager l'Europe entiere en six monarchies égales en forces, en ressources, en étendue & d'englober dans ces six monstrueuses puissances toutes les républiques, tous les autres petits états secondaires.

13 *Octobre* 1783. Depuis le supplice de *Deschauffour* on n'avoit point exécuté de Sodomiste. Le gouvernement avoit craint de rendre le péché contre nature plus commun en le faisant connoître. C'est ainsi que le Prince de Bauf******, le comédien *Monvel*, le notaire *Margantin* & tant d'autres pris en flagrant délit n'ont été punis que de l'exil, de la prison, de bicêtre, ou d'une simple correction de la police suivant les personnages ou les circonstances.

Ce vice, qui s'appeloit autrefois *le beau vice*, parce qu'il n'étoit affecté qu'aux grands seigneurs, aux gens d'esprit ou aux Adonis, est devenu si à la mode, qu'il n'est point aujourd'hui d'ordre de l'état depuis les ducs jusqu'aux laquais & au peuple qui n'en soit infecté. Le commissaire *Foucault*, mort depuis peu, étoit chargé de cette partie & montroit à ses amis un gros livre où étoient in-

crits tous les noms des pédérastes notés à la police; il prétendoit qu'il y en avoit à Paris presque autant que de filles; c'est-à-dire environ quarante mille. Il est aussi des lieux publics de prostitution en ce genre, & au jardin des Tuilleries on connoît un canton uniquement affecté aux gytons qui viennent chercher fortune.

La justice a cru devoir enfin s'éveiller sur un crime trop répandu pour craindre de le révéler & pour ne pas exiger un exemple éclatant. Avant-hier elle a fait brûler un pédéraste nommé *Pascal*, qui avoit pris le surnom de *Chabanne*. Il paroît constant qu'il avoit été capucin, & qu'il étoit prêtre. On ne lui a donné dans l'arrêt aucune qualité pour ménager le clergé, & d'ailleurs ne pas exciter sa réclamation.

Ce scélérat a d'abord été rompu vif, parce qu'ayant éprouvé de la résistance de la part d'un petit savoyard qui ne vouloit pas se rendre à ses desirs, il l'avoit lardé de dix-sept coups de couteau & mis en danger de mort. C'est le premier octobre que s'étoit passée cette horrible scene, en plein jour & presque à la vue de tout le quartier.

Depuis *Damiens* on n'avoit point vu d'exécution plus courue; il y avoit du monde jusque sur les toits.

14 *Octobre* 1783. Le lundi six le comité des caisses s'est assemblé aux fermes pour

prendre lecture des arrêts du conseil concernant la caisse d'escompte & en délibérer. Après de longs débats on est convenu qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir aux volontés du roi; mais qu'on représenteroit à M. le contrôleur général, que les fermes fournissent chaque semaine à la ville un fonds pour acquitter les rentes, & qu'il est essentiel de ne pas laisser manquer le numéraire en cette partie.

14 *Octobre* 1783. Le chapitre général de Saint-Denis est fini & s'est passé plus tranquilement qu'on n'auroit cru, d'après son irrégularité & les protestations de quelques membres. Messieurs les commissaires ayant déclaré qu'ils n'étoient point venus pour violenter & gêner les suffrages, mais simplement pour maintenir l'ordre & la liberté, on a procédé aux différentes délibérations qu'il y avoit à prendre, & Dom *Chevreux* a été élu général. Il faut voir si aujourd'hui que l'on est séparé, du sein de ce calme apparent, il ne s'élevera pas quelque réclamation propre à ramener les troubles & le schisme.

15 *Octobre* 1783. On ne connoît que depuis peu ici un *Dialogue entre Joseph deux, empereur des Romains, Giovanni Braschi, pape, sous le nom de Pie six, & le comte de Lauraguais.* Quoique cette brochure ne soit pas aussi piquante, aussi gaie qu'elle pourroit l'être, surtout par l'introduction du tiers qui se

trouve entre les deux souverains, elle se fait lire avec une sorte d'intérêt. Chaque personnage y soutient assez bien son caractere, & les vues politiques dans lesquelles elle est composée sont assez saines.

On est d'abord fort étonné de trouver là le seigneur françois; mais l'auteur fonde l'affection dont l'empereur honore le comte sur son goût pour les arts & sur le projet de Sa Majesté Impériale d'établir à Anvers, lorsque le port sera rétabli, une manufacture de porcelaine dans le genre de celle inventée par M. *de Lauraguais*.

Cette brochure doit déplaire infiniment au clergé, contre lequel elle est spécialement dirigée; & sans doute c'est par égard pour lui que l'introduction en a été tardive & que le débit en est fort gêné.

15 *Octobre* 1783. On a parlé de la souscription remplie afin de faire frapper une médaille d'or en l'honneur de M. *de Montgolfier*. M. *Houdon* a été chargé du dessin, & M. *Gâteau* de l'exécution.

Hier M. Faujas de Saint-Fond à la tête d'une députation des souscripteurs, a présenté cette médaille à M. *de Montgolfier*.

Les expériences que tente aujourd'hui ce physicien sont de procurer à l'homme la liberté de s'élever avec sa machine aérostatique; il s'est trouvé déjà plusieurs essais de ce genre qui ont réussi terre à terre. Il s'agit

maintenant d'exécuter ce vol en grand. Quand il aura parfaitement réussi, on se propose de faire frapper une seconde médaille qui constate cette nouvelle époque.

15 *Octobre* 1783. M. *d'Alembert* ne sort plus de sa chambre, ni même de son lit qu'un instant pour qu'on le rase. Il a peine à parler. Il ne reçoit que des amis intimes. Il dit qu'il n'attend que la mort & la desire prompte & la moins douloureuse possible; & malheureusement elle est lente & cruelle. Les médecins ne connoissent rien à son état, qui paroît toujours une maladie de la vessie. Il croit qu'ils le tuent; mais ce sont d'habiles gens, ce sont ses amis; il se résigne & se livre à leurs coups.

16 *Octobre* 1783. Une autre facétie qui semble une suite du dialogue entre l'empereur Joseph &c. c'est la *Correspondance du Grand-Turc avec notre Saint-Pere-le-Pape.* Ces deux souverains ayant eu jusque-là des intérêts si opposés, menacés dans le même tems du même coup & par les mêmes ennemis, cherchent ici à se réunir pour renverser les projets de destruction de leurs adversaires. Cette plaisanterie, dont le fonds est sérieux, n'est qu'une foible esquisse, un croquis vague des grands projets que roulent depuis quelques années l'empereur & l'impératrice des Russies; mais qui mûris aujourd'hui

font à la veille d'éclater & de recevoir leur exécution.

16 *Octobre* 1783. M. *Nunès-Ribecro Sanches*, conseiller d'état de la cour de Russie, docteur en médecine de l'université de Salamanque, ancien premier médecin des camps & armées du noble corps des cadets de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, associé des académies de Saint-Petersbourg, de Lisbonne & de la société royale de médecine de Paris, vient de mourir. Il est auteur de différens ouvrages sur la science qu'il professoit. Il étoit homme d'esprit & de lettres.

17 *Octobre* 1783. M. *Franklin* a remis depuis peu à M. de Fleury, major du régiment de Xaintonge, & lieutenant colonel au service des Etats-Unis, une médaille que le congrès lui avoit décernée en mémoire de la prise de *Stony-Point*. Ce fort, défendu par trente pieces d'artillerie & six cens hommes d'élite, fut emporté par un détachement de 1100 hommes aux ordres du général Waynes. M. de Fleury, qui commandoit l'avant-garde, sauta le premier dans les retranchemens & arracha le drapeau anglois.

D'un côté de la médaille on voit le fort avec cette légende *Aggeres, paludes, hostes victi.* Et autour de l'exergue on lit: *Ob Stony-point. expug:* 15 juillet 1779. De l'autre

côté est représenté un guerrier qui prend & foule aux pieds un drapeau. La devise est *Virtutis & audaciæ monumentum & præmium*. Et l'exergue porte : *D. de Fleuri Equiti Gallo primo super muros, resp. Americana. D. D.* 17 *Octobre* 1783. Le premier de ce mois M. le duc de Crillon & de Mahon a donné une superbe fete dans le bois de Boulogne pour célébrer la naissance des deux infans d'Espagne. Son attachement à cette couronne & les bienfaits dont il en a été comblé récemment, lui en ont fait un devoir.

Cette fête, qui a été conçue & exécutée en dix jours, sans présenter rien de fort extraordinaire, a réuni tout ce qu'on pouvoit desirer & a été très brillante, surtout par l'assemblage de ce qu'il y a de plus illustre & de plus charmant dans les deux sexes à la cour & à la ville.

Le spectacle vraiment nouveau dans une pareille fête, a été l'enlevement d'un globe ou ballon aérostatique de sixpieds quatre pouces de diametre, au bas duquel pendoit un transparent à double face, où l'on lisoit distinctement sur chacune ces quatre vers par malheur assez plats, mais faisant époque à raison du sujet de la fête :

Vive Charles, vive Louise,
De cette nuit c'est la devise,
Que leurs noms volent dans les airs ;
Ils embelliront l'univers.

Ce globe, après être resté à volonté pendant quelques minutes à douze ou quinze pieds de hauteur seulement, afin que chacun pût lire distinctement la devise; après avoir tourné, être redescendu & monté; en un mot avoir fait toutes les évolutions qu'on a voulu lui faire faire, s'est élevé majestueusement dans les airs au son d'une superbe musique. On l'a suivi très longtems des yeux à la lueur du transparent, jusqu'au moment, où, par sa hauteur prodigieuse, il a paru prendre place & se confondre parmi les étoiles. Il ne faisoit point de vent, il est monté presque en droite ligne. On a sçu depuis qu'après être resté environ douze heures en l'air, il étoit tombé dans le même bois de Boulogne, lieu de son ascension; à peu de distance & sans autre dommage qu'un trou fort petit à la partie supérieure.

18 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Rome du 1 octobre..... Par ordre du gouvernement de cette ville, un ouvrage écrit en langue françoise, contenant quatre feuilles d'impression & ayant pour titre *Extrait de deux lettres en guise de brevets envoyés aux évêques de France le* 19 *avril* 1783, a été brûlé par la main du bourreau. On qualifie dans la proscription la brochure de malsonante, d'impie, de remplie de faussetés grossieres; il est défendu sous des peines très-

très-graves de la vendre, débiter, ou tenir chez soi.

Je ne connois point l'ouvrage brûlé, parce que nous n'avons pas ici de colporteurs aussi commodes qu'en France & que les magistrats ne sont pas aussi complaisans; mais je crois qu'il regarde l'affaire des bénédictins, le bref envoyé par le pape aux evêques à ce sujet, & que ce brûlot pourroit bien sortir du même arcenal que le libelle de *Dom Dapre*, ce bénédictin que nous apprenons avoir été mis à la bastille, pour avoir écrit contre les prélats commissaires.

18 *Octobre* 1783. Hier a été faite l'expérience de la machine aérostatique de M. *de Montgolfier* terre à terre, telle qu'on se la proposoit; pour ne point exposer quelques hommes qui s'étoient offerts de s'y placer.

Quoique, d'après la déclaration de la police, on eût évité d'en donner connoissance au public, il s'y est trouvé deux ou trois cents carosses & un peuple immense. M. *le Noir* & M. l'archevêque de Paris y étoient.

Son ascension n'a été que de quelques toises, sa durée fort courte, sa marche peu ferme & toujours sous l'impulsion du vent. En général on a été peu content de cette expérience qui n'a pas beaucoup avancé l'espoir de ceux qui comptent sur la possibilité de la navigation aérienne.

19 *Octobre* 1783. Le nouveau bâtiment du

palais commence à se dégager par l'abbatis des échoppes extérieures qui en ôtoient la vue. Le corps du milieu est orné de morceaux d'architecture. Au fronton se voient les armes de France en relief supportées par deux anges de la façon de M. *Pajou :* on y a placé en outre quatre statues qui n'étant point assez collossales se distinguent très-difficilement. Ces statues sont *la Force*, *la Prudence*, *la Justice*, *l'Abondance* ; la premiere & la derniere sont de M. *Berruer*, les deux autres de M. *le Comte*. Un plaisant a fait à ce sujet un calembour en forme d'épigramme, qui par son extrême justesse & sa chûte piquante mérite d'être distingué de la foule de ces platitudes.

Pour orner le palais trois artistes brillans,
A l'envi l'un de l'autre ont montré leurs talens.
On se tait du cartel : quant à chaque statue
L'on glose, l'on critique : on dit *la Force* bien,
La Prudence point mal ; l'*Abondance* n'est rien ;
Mais *la Justice* est mal rendue.

19 *Octobre* 1783. La *correspondance de Madame Gourdan* a excité une tempête considérable contre les colporteurs. On assure que trente-trois ont été mis à l'amende pour s'être trouvés possesseurs d'exemplaires de cette méchante brochure. On leur a fait payer cent cinquante livres. Le libraire *Prudhomme*, comme plus coupable pour l'avoir fait

imprimer, a été mis à l'hôtel de la Force où il est depuis plus d'un mois au secret. Cependant sa captivité s'adoucit & l'on commence à le voir; mais il paroît qu'il ne sortira qu'après avoir soldé une amende de 500 livres. Cette brochure s'étoit imprimée chez un particulier qui avoit une imprimerie clandestine & qui, averti à tems, a heureusement pris la fuite.

20 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Tours du 15 octobre 1783..... Je vous ai parlé dans le tems de l'institution d'écoles gratuites de dessin dans cette ville. Il a été accordé aux éleves pour exciter leur émulation suivant l'usage, des prix, dont la distribution solemnelle faite cette année a été remarquable par un discours que le maire a prononcé, où il a fait entrer un long & légitime éloge de M. *du Cluzel*, notre intendant, que la ville pleure encore.

Dans ce discours écrit naturellement & avec onction, l'orateur a peint M. *du Cluzel* nommé à cette intendance en 1766, occupé depuis cette époque à former des atteliers de charité pour employer les vieillards, les femmes, les enfans, les artisans désœuvrés & procurer des communications avec les grandes routes, à créer des cours de l'art des accouchemens, jusque-là si négligé pour la classe des citoyens la plus intéressante, le peuple des villes & des campagnes; à ménager des secours à donner aux noyés; à trouver les moyens de faire ger-

mer les talens, profpérer le commerce, l'agriculture & les arts, à établir des hôpitaux de toute efpece, & à ne point laiffer dans une oifiveté funefte ceux que la néceffité oblige d'y renfermer.

Le panégyrifte a fait indirectement la fatyre de plufieurs intendans à la mode, plus occupés des décorations extérieures de leur capitale & de leur hôtel, que d'améliorations utiles, telles que celles procurées à la province de Touraine par M. *du Cluzel*. C'eft ainfi que l'intendance, malgré les facilités qu'il avoit de la changer & de la reconftruire, eft reftée dans l'état de fimplicité antique où il l'a trouvée. M. *du Cluzel* n'a cependant pas négligé d'embellir Tours de bâtimens, mais ils étoient tous néceffaires ou utiles. Du refte, économe des deniers publics, il étoit prodigue des fiens, ainfi que peut l'attefter le bureau des aumônes de Tours.

20 *Octobre* 1783. Meffieurs de la caiffe d'efcompte, fort embarraffés de leur fituation, doivent tenir une affemblée extraordinaire convoquée pour après-demain pour avifer aux moyens de fortir de l'état critique où ils fe trouvent, ou plutôt où ils tiennent le public.

En attendant, cette compagnie fait répandre par les journaux aux ordres du gouvernement, qu'elle a rembourfé beaucoup de *billets rouges*, & que leur montant porté à cinq millions fera bientôt entierement acquitté; que c'étoient les

effets les plus répandus parmi les marchands & les artisans à cause de leur petite valeur : que le peuple, peu instruit du bon régime de cette caisse, a pris l'alarme mal-à-propos ; que les *billets noirs* répandus dans les grandes caisses & dans les mains des gens d'affaires & des gens riches, se conservent avec soin & ne donnent aucune inquiétude à leurs propriétaires ; qu'enfin la caisse n'en jouit pas moins de son excellente réputation, puisque ses actions de 3000 livres, portées jusqu'à 5000, n'ont point baissé.

Les gens bien instruits ne croient point ces assertions, malheureusement trop démenties par les faits qu'ils ont sous les yeux.

29 *Octobre* 1783. On a parlé dans le tems d'une suite de seize estampes représentant les conquêtes de l'empereur de la Chine, exposées au sallon. Ce prince les a fait dessiner à Pekin & elles avoient été envoyées en France pour les y faire graver par les plus célèbres artistes. On n'en tira que cent exemplaires qui furent envoyés à la Chine avec les planches, à la reserve d'un très-petit nombre pour le roi, la famille royale & la bibliotheque de Sa Majesté. Elles sont très-rares, & quand il s'en trouve quelquefois un exemplaire, il se vend huit cent livres.

D'ailleurs, cette collection intéressante tient à l'histoire de l'empire de la Chine dans ces derniers tems ; elle offre un tableau piquant

d'usages, de mœurs, de costumes qui nous sont étrangers; une idée de la maniere de construire, de camper, de s'armer & de se battre à la Chine.

Un éleve de feu *le Bas*, M. *Helman*, a formé l'entreprise de réduire ces estampes & de les graver de nouveau.

21 *Octobre* 1783. Dimanche dernier, pour éluder les défenses de la police, il est venu par la petite poste seulement à chacun des souscripteurs du musée scientifique une lettre conçue en ces termes: „ vous êtes averti que M. de
„ Montgolfier m'enlevera pour la derniere fois
„ dimanche à quatre heures du soir dans la
„ maison de M. Reveillon. Signé *Pilâtre de*
„ *Rozier.*"

En conséquence on s'est rendu en foule au lieu de l'expérience qui est un vaste & superbe jardin formant une promenade très-agréable.

Malgré son indifférence apparente, la police qui se doutoit du concours, ne s'étoit point endormie, & il y avoit une garde nombreuse qui empêchoit les fiacres d'aborder pour ne point gêner les gens de pied, & a entretenu le meilleur ordre.

La machine dont il s'agit, quoiqu'originairement la même que celle de Versailles, a reçu différentes modifications, d'après les connoissances acquises par des expériences répétées. Elle est aujourd'hui un globe oval de soixante-dix pieds dans son plus grand diametre, ou de

hauteur, & de quarante-six dans son plus petit, ou de largeur, & du poids de mille livres. On calcule qu'elle contient soixante mille pieds cubes d'air. Elle est élevée sur une estrade de cinq pieds de haut environ, sur cent cinquante de circonférence.

Ce vaste théâtre creux entierement, est fermé dans son pourtour; on y entre par une porte qui s'ouvre & laisse pénétrer les opérateurs. Au centre est un foyer dans lequel on allume un brasier & l'on jette les matieres propres à produire le gas néceffaire. Cette matiere dimanche n'a été que force paille humide.

La machine dans son repos apparent avoit d'abord l'air d'un clocher: peu à peu elle s'est développée & gonflée au point d'acquérir toute son extension & sa rondeur en cinq minutes. Elle étoit assujettie entre deux poteaux de cinquante-quatre pieds de hauteur, & retenue de quatre côtés par des cordages proportionnés à la masse.

Ce globe étoit comme monté sur un pied circulaire ouvert, au milieu duquel s'adapte un réchaud de feu. De droite & de gauche est un balcon propre à recevoir les voyageurs & du poids d'environ cinq cents livres les deux.

M. *Pilâtre de Rozier* s'est embarqué dans un avec force paille, avec de l'eau, des éponges & autres ustenciles néceffaires soit pour ali-

menter le feu, soit pour l'éteindre en cas de besoin.

La machine s'est élevée à plusieurs reprises & dans la plus grande élévation a monté jusqu'à trois cents vingt pieds. Une fois elle est restée plus d'un demi-quart d'heure dans le plus parfait équilibre.

Une autre fois la machine en redescendant a été portée entre des arbres & est restée peut-être un quart d'heure dans cet état d'anxiété. On a jeté force paille pour entretenir le gaz, & désespérant de la voir repartir, on a déterminé M. *Pilâtre de Rozier* à descendre avec le secours d'échelles : à peine a-t-il été à terre que la machine s'est dégagée par son propre effort & a tourné cet obstacle à sa gloire.

22 *Octobre* 1783. M. *de Montigny*, membre de l'académie royale des sciences, mort depuis peu, lui a légué par testament un fonds dont il a destiné la rente à l'établissement d'un *prix annuel pour traiter un sujet tendant à perfectionner quelque art dépendant de la chymie, & pour que ce prix fût successivement appliqué à différens arts.*

Comme le goût dominant du fondateur étoit pour la teinture, l'académie, afin de mieux remplir les intentions de M. de Montigny, propose pour le premier prix de cette espece le sujet suivant.

„ Faire une analyse, un examen chymique

de la garence & de la cochénille, drogues en bon teint, comparée avec une pareille analyse des bois de Campêche & de Fernambouc, drogues dont le teint est toujours faux, quoique ces substances colorantes soient appliquées sur les mêmes matieres, par les mêmes mordans & par les mêmes procédés que celles qui produisent les couleurs de bon teint.

Le prix, qui sera décerné dans l'assemblée publique d'après pâques 1785, sera une médaille d'or de la valeur de six cens livres & dont l'inscription, due à M. de Montigny même, annoncera l'objet de la fondation.

22 *Octobre* 1783. Malgré tout le soin & le ménagement qu'on a pris afin de ne point blesser l'amour-propre de l'auteur du poëme d'*Alexandre aux Indes*, soit en ne faisant jamais doubler les bons acteurs, soit en ne faisant jouer cet opéra que de loin en loin & presque toujours au meilleur jour, qui est le vendredi; au bout de dix représentations il s'est trouvé qu'il avoit tout au plus rapporté les frais de la mise dehors. Depuis sa nouveauté on l'avoit cependant renforcé & enrichi d'un superbe ballet du sieur *Gardel* l'aîné, dans lequel le plus grand nombre des premiers sujets avoient voulu briller pour faire leur cour à M. *Morel*, ce Mécene subalterne qui se trouve aujourd'hui le directeur véritable de l'académie royale de musique. On doit donc regarder cet ouvrage, comme à peu près tombé, quoiqu'on dise ne

l'avoir que suspendu à cause du voyage de Fontainebleau.

Les adulateurs de M. *Morel* font retomber aujourd'hui tout le blâme sur l'auteur de la musique; ils en trouvent les paroles excellentes, & en effet tous les journalistes d'accord en cela, les uns gagnés par l'argent du Plutus, les autres craignant de perdre leurs entrées, les derniers voulant se ménager un protecteur en lui, ont répété à l'envi l'éloge du poëme. Aucun n'a osé dire qu'il étoit pris de Métastase. Rien de plus vrai cependant, & s'il y a quelques vers heureux, ils sont tirés du poëte italien, & même de la traduction françoise en prose. Du reste, il seroit facile d'y trouver des morceaux peu lyriques, de mauvaises tournures, des défauts de sens commun, des fautes de françois, si l'ouvrage valoit la peine qu'on entrât dans cette discussion.

23 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Rome du 1 octobre..... Je me suis empressé de vérifier le fait annoncé dans quelques journaux concernant les honneurs qu'on a rendus ici au Poussin. J'ai trouvé en effet le buste en marbre de ce peintre placé depuis l'année derniere dans le Panthéon, fort près de *Raphaël*: les noms du Poussin sont au dessous avec cette simple inscription: *Pictor Gallus*.

Il est constant que c'est M. *d'Agincourt*, gentilhomme françois, qui a renoncé à une place de fermier général pour venir étudier & cul-

tiver les arts en Italie, qui a fait faire en cette ville à ses frais le buste du *Poussin*, & c'est à lui que la France en a l'obligation.

M. *d'Agincourt* acheve en ce moment un grand ouvrage pour lier les tems de la décadence des arts & ceux de leur renaissance.

23 *Octobre* 1783. Il paroît que ce sont les actionnaires de la caisse d'escompte qui ont desiré une assemblée générale, afin de connoître leur situation dans la circonstance critique où ils se trouvent. Il y a eu de grands débats hier; on a fait de vifs reproches aux administrateurs, & l'on n'a rien terminé. La délibération est continuée à aujourd'hui.

23 *Octobre* 1783. M. *Willemain d'Abancourt* forme aussi une réclamation au sujet du *Bienfait anonyme*. Il prétend avoir traité, il y a quelques années, le sujet de cette piece & qu'une esquisse en a été imprimée en 1777 sous le titre du *Bon fils* ou *la Vertu récompensée*. Il ne renonce pas à faire jouer quelque jour cet ouvrage dans sa perfection, & il prend date afin d'éviter le reproche de plagiat.

24 *Octobre* 1783. Me. *Lambon*, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, vient de mourir dans un âge avancé : il étoit fameux pour la consultation ; mais il s'étoit mal tiré des circonstances critiques où il avoit présidé lors de la révolution de la magistrature & lors des troubles élevés dans l'ordre par Me. Linguet. Il n'avoit pas montré toute la fermeté, tout

l'héroïſme qu'exigeoient l'une & l'autre circonſtance.

24 *Octobre* 1783. M. *Desforges*, l'auteur de Tom Jones, doit faire jouer aujourd'hui ſur le théâtre italien à la ſuite de ce drame, une petite piece en un acte & en vers ayant pour titre *les deux portraits*. On la dit tirée du *Quiproquo* ou *Tout le monde fut content*, conte de M. *de la Dixmerie*.

25 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Cherbourg du 20 octobre..... Après bien des diſcuſſions on eſt convenu de la néceſſité de préférer cette rade à toute autre comme plus capable de faire un port de relâche pour la marine du Roi, dans la Manche, port ſi deſiré, & dont à chaque guerre on a éprouvé le beſoin. M. *de la Bretonniere*, capitaine de vaiſſeau, a propoſé d'abord de rendre la rade deux fois plus grande qu'elle n'eſt à préſent & de la ſéparer par trois moles qui fourniroient quatre paſſes pour entrée, & c'eſt cette forme qu'on a adoptée.

Les deux moles des extrémités doivent avoir quatre cents cinquante toiſes de largeur chacun, appuyant par la droite à l'iſle Pelée & par la gauche au fort de Querqueville. Celui du milieu, fait en chevrons, couvrira deux paſſes de trois cents toiſes chacune.

Chacune des deux premieres branches du mole, ſera de huit cents toiſes de longueur, celle du milieu de neufs cents: elles porteront

toutes trois des batteries redoutables à leur extrémité.

Ce projet, immense par son étendue, étonnoit, effrayoit, & sembloit impraticable; enfin M. *de Cessart*, ingénieur en chef des ponts & chaussées & inspecteur, a imaginé les caisses à jour dont je vous ai parlé, en forme de cône. On en a d'abord fait l'essai au Havre; on y a construit à terre une de ces machines; on l'a lancée à la mer & remorquée à l'endroit déterminé. Ces trois opérations, dont la forme flotante de M. *Groignard* pratiquée à Toulon a donné l'idée, ont parfaitement réussi.

M. de Cessart a calculé qu'il lui faudroit cent cônes de cette espece pour l'opération entiere, dont trente-trois pour les moles latéraux & trente-quatre pour celui du milieu: en dix ans il compte terminer & ne dépenser que trente millions.

Le conseil de marine a approuvé les plans de l'ingénieur; il en résultera une rade capable de contenir cent vaisseaux, défendue en dehors & en dedans par dix ou douze forts inattaquables, à l'abri de tous les vents, facile pour entrer & pour sortir.

Il seroit ennuyeux d'entrer dans les détails & les calculs de l'appareil établi pour le premier cône. Tout étoit prêt le 30 août: on a cru plusieurs fois depuis être en état d'opérer; mais le mauvais tems, des avaries, le manque d'eau ont fait échouer l'entreprise, & l'on a re-

mis au printems; car on ne se décourage pas & l'on espere profiter des inconvéniens même qu'on a éprouvés afin de mieux réussir l'année prochaine.

25 *Octobre* 1783. La piece de M. *Desforges* est peu de chose, sans action ni mouvement, triste, langoureuse, elle ne vaut pas même le conte assez médiocre, qui en fait le fonds. Quelques madrigaux ont été applaudis par les femmes, & c'est tout.

25 *Octobre* 1783. Après bien des débats & trois séances orageuses tenues jusqu'à hier très-tard, il a passé la délibération suivante, *ostensible*, en date du 24 octobre, rendue par les actionnaires de la caisse d'escompte.

„ A l'unanimité des suffrages, il a été arrê-
„ té que la somme de trente-trois millions de
„ billets de la caisse d'escompte en circulation
„ actuelle, au lieu de celle de quarante-trois
„ millions environ, qui étoient dans le public
„ lors du procès verbal de la situation de la
„ caisse fait par M. *le Noir*, commissaire du
„ roi, le trois octobre, présent mois, restera
„ fixée provisoirement, comme la plus consi-
„ dérable qui puisse exister dans le public, jus-
„ qu'à ce que cette assemblée ait reçu le rap-
„ port du comité qu'elle va élire, pour tra-
„ vailler de concert avec les administrateurs,
„ à diminuer la masse des billets de caisse,
„ comme elle l'a déjà été en effet de près de
„ dix millions, depuis le procès verbal susdaté."

26 *Octobre* 1783. Depuis que M. le Dauphin est au château de la Muette, les Parisiens se rendent en foule en ce lieu pour y jouir de la vue de cet auguste enfant, qui doit y rester pendant tout le voyage de Fontainebleau.

Tout le monde a la liberté de le voir & même de lui parler. Il est d'une jolie figure: il articule déjà très-bien, quoiqu'il n'ait que deux ans, & il répond avec netteté & intelligence aux questions qu'on lui fait; il est très-avancé pour son âge.

Ayant reçu devant le public une boëte de bombons que lui envoyoit la Reine, avec son portrait dessus, il s'est écrié: *Ah! voilà le portrait de maman.*

M. le Dauphin est habillé très-simplement, il est en matelot & n'est distingué d'un enfant ordinaire que par la croix de Saint-Louis, le cordon bleu & la toison, décorations qui sont les attributs distinctifs de sa naissance.

On trouve excellent le genre d'éducation qu'on semble disposé à lui donner; il en contractera beaucoup d'assurance, d'ouverture, de popularité, qui le rendront plus cher & plus aimable dans l'âge où son rang l'obligera de se resserrer davantage. D'un autre côté, la circulation des curieux dissipe ce prince isolé aujourd'hui. Il n'a dans ce moment auprès de lui personne de la famille royale, pas même sa sœur que la Reine a voulu avoir à Fontaine-

bleau, afin d'en suivre sans interruption l'éducation dont elle s'est chargée.

Madme. la duchesse Jules, gouvernante de M. le Dauphin, n'a pu le quitter & s'est sevrée de tous les plaisirs de la cour; elle vaque uniquement à ses précieuses fonctions.

26 *Octobre* 1783. Depuis longtems M. le procureur général du parlement de Bezançon a averti le gouvernement qu'il s'écouloit par cette province un numéraire considérable de France, à raison du bénéfice que les négocians trouvoient à ce commerce avec Geneve & la Suisse.

On a formé dans le tems une accusation à cet égard contre M. *Necker*, comme s'il eût été d'intelligence avec le ministere anglois pour lui procurer une circulation d'espece dont il manquoit.

Cette accusation n'a pas eu plus de succès, & on l'a regardée comme une calomnie. Enfin la catastrophe de la caisse d'escompte a fait ouvrir les yeux, & l'on sçait les défenses rendues à cet égard.

Depuis, un M. Fleur de Bezançon continuoit la même manœuvre; il lui a été arrêté une voiture de 600,000 livres en especes qu'il faisoit passer en Suisse; cet évenement l'a déconcerté; il s'est effrayé; il a craint les peines prononcées, & s'est puni lui-même en se noyant. On écrit qu'il en a résulté dans la capitale de Fran-

Franche-Comté des banqueroutes pour environ dix millions, ces banqueroutes refluent ici, & l'on en annonce déjà plusieurs.

27 *Octobre* 1783. Le bas relief exécuté par M. *Houdon*, pour servir à la médaille dont on a parlé, frappée en l'honneur de Messieurs de *Montgolfier*, représente les têtes des deux freres *Etienne* & *Joseph*, inventeurs en société du globe aérostatique.

M. *Delaunay*, le jeune, éleve du célebre graveur de ce nom, l'a dessiné & gravé avec beaucoup de goût: les deux têtes vraiment têtes à médailles, offrent la ressemblance la plus parfaite. On lit au bas de l'estampe les vers suivans.

> Montgolfier, que l'Europe entiere,
> Ne sçauroit assez révérer,
> A des airs franchi la carriere,
> Quand l'œil de ses rivaux cherche à la mesurer.

27 *Octobre* 1783. On étoit surpris que les écrivains de ce pays-ci, toujours attentifs à saisir l'à propos, n'eussent encore rien produit sur la crise de la caisse d'escompte. Enfin, il paroît sur ce sujet un pamphlet, intitulé *Idées d'un Suisse*, où l'on assure qu'il y a de violens sarcasmes contre les directeurs de la caisse, & contre M. Necker qui l'a trop accréditée. Cet écrit, de quinze pages seulement, est daté d'octobre 1783.

28 *Octobre* 1783. Les chanoinesses font un

collège religieux de perſonnes du ſexe, qu'on ne connoiſſoit point dans le royaume avant la conquête & la réunion de différentes provinces, faites ſous *Louis XIV* & *Louis XV*; encore même depuis ce tems peu de gens ſont inſtruits en France de la nature de ces pieuſes fondations. Elles ſont faites en général en faveur de la nobleſſe, & il en eſt où il faut pour y être admis des preuves très-rigoureuſes. Le chapitre de Remiremont en Lorraine eſt de cette derniere eſpece. Il eſt deſtiné à recevoir dans ſon ſein, ſans acception d'états ni de royaumes, ce qu'il y a de plus pur dans les maiſons ſouveraines ou illuſtres de tout le monde chrétien.

Les chanoineſſes ne prononcent ni vœux ſolemnels, ni vœux ſimples. Elles peuvent quitter leur état quand & comme bon leur ſemble; elles n'ont aucune regle, aucune diſcipline qui les diſtingue des perſonnes laïques, pas même le vêtement; ſauf des marques honorifiques, comme des cordons, des croix, attributs qu'on tourne au contraire à l'avantage de la vanité. Il n'eſt donc pas bien étonnant que ces chapitres, vu le relâchement qui gagne toujours, ſe ſoient entiérement écartés de leur inſtitution & aient dégénéré en établiſſemens purement mondains & même en ſéminaires de corruption & de débauche.

Dans le chapitre de Remiremont, comme

dans les autres, il y a ce qu'on appelle les *Dames Tantes* & les *Dames Nieces*: celles-ci font de jeunes personnes que les premieres désignent pour se succéder, & l'on appelle cela *apprébender*: les coadjuctrices font entierement sous la discipline des anciennes, & n'ont de voix que par leur organe.

Il paroît qu'en 1781 il s'est élevé un schisme entre les *Dames Tantes* & les *Dames Nieces*, c'est-à-dire entre les jeunes & les vieilles; que celles-là ont voulu s'émanciper de la tutele des meres & donner leur suffrage libre, & qu'il en est résulté une élection dont la validité a été contestée par les anciennes. De là un procès immense qui a enfanté des volumes de mémoires, & plus par la qualité des contendantes que par la nature du fait, a produit un très-grand éclat & a mérité d'attirer les regards du gouvernement, des magistrats & du public.

28 *Octobre* 1783. M. *d'Alembert* s'éteint insensiblement: une preuve qu'il est très-mal, c'est que M. le curé de Saint Germain l'auxerois sa paroisse, s'est déjà transporté six fois chez lui, & jusqu'a présent sans succès. Il y a toujours quelqu'un auprès du malade qui reçoit très bien le pasteur; mais détourne la conversation lorsqu'il veut entrer en matiere. Du reste, on est convenu de lui dire qu'il n'y avoit pour le moment aucun danger. Les philosophes esperent qu'ainsi leur confrere

échappera, sans trop de fcandale, à la vigilance des prêtres, & qu'on ne pourra pas lui refufer la fépulture chrétienne, comme à *Voltaire*.

28 *Octobre* 1783. Il y a un arrêt du confeil du vingt-quatre octobre, qui n'a pas encore été publié; mais qui eft affez répandu. Il porte: *Converfion du bail des fermes générales en une régie intéreffée, à commencer du premier janvier* 1784, & en remet la direction aux fermiers généraux de Sa Majefté.

Hier lundi, au comité des caiffes, ces fermiers ignoroient encore fon exiftence. Un fubalterne arriva, qui leur en parla; ils n'en voulurent rien croire; ce ne fut qu'à la fin de l'affemblée qu'ils en furent convaincus, par l'envoi qui leur en fut fait. Il s'enfuit qu'ils n'en avoient point de connoiffance. Quoique le préambule préfente des motifs louables & fpécieux, comme c'eft toujours l'ufage même dans les opérations les plus défaftreufes; on ne fçait encore à quoi s'en tenir & l'on tremble qu'il n'en réfulte quelque chofe de funefte.

29 *Octobre* 1783. On a parlé d'un *Cid*, opéra nouveau, qui doit s'exécuter à Fontainebleau. Originairement c'étoit M. *de Rochefort* de l'académie des infcriptions & belles-lettres qui s'étoit chargé des paroles que M. *Sacchini* devoit mettre en mufique. Celui-ci ne parut pas content du premier jet

du poëte, qui eut la complaisance de se réformer & de se prêter à tous les changemens desirés par le musicien. M. *Sacchini* finit par lui dire que ce poëme pouvoit être très-bon, mais ne lui inspiroit rien, & il se retourna du côté de M. *Guillard*.

L'académicien, piqué de cette honteuse préférence, a fait imprimer son ouvrage. Il convient dans sa préface que la premiere scene & quelques autres endroits sont imités d'un opéra italien, intitulé *Il cid de Faliconti*, dédié au cardinal *Coscia*. Il rend compte ensuite de ses condescendances envers le musicien, qui a gardé son ouvrage près de six semaines, & il se plaint des mauvais procédés par lesquels il a reconnu sa trop grande docilité.

A la lecture le poëme de M. de Rochefort est très-agréable, l'action est sagement conduite & resserrée dans de justes bornes, malgré la nécessité d'amener des divertissemens & d'ajouter de la pompe au spectacle. Le stile est correct, plein de sens & d'une élégance soutenue; on ne peut lui reprocher que de la froideur, défaut accoutumé de toutes ses productions. Quoi qu'il en soit; il est à parier que le *Cid* de son rival ne vaudra pas celui-ci.

29 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Petersbourg du 25 septembre..... Leonard Euler vient de mourir en cette ville le dix-

huit du mois. Nommer ce sçavant, de la naissance duquel la ville de Basle se glorifie, c'est faire son éloge. On sçait que plus fécond & plus infatigable que M. d'Alembert, c'étoit un des grands mathématiciens du siecle. Il a surpassé son rival, parce que, livré uniquement à son génie, il n'a point eu de distractions comme lui & ne s'est point écarté de son vrai talent en voulant donner dans la littérature & en courant après le bel esprit.

Il étoit associé étranger depuis 1755 de votre académie royale des sciences de Paris.

30 *Octobre* 1783. Par les différens rapports qu'on reçoit des séances de la caisse d'escompte, il paroît que les orateurs principaux ont été MM. *Panchault*, *Dunolé* & *Clos*. Le Sieur de *Beaumarchais*, qui veut se mettre de toutes les fêtes, y a péroré aussi; mais, faute de bien entendre la matiere, n'a pas reçu les applaudissemens qu'il se promettoit; ayant même terminé par un calembour, en disant que bientôt avec les billets de la caisse d'escompte on mourroit de faim, & que ce seroit là fin, il a été hué.

Celui qui s'est le plus distingué, c'est M. l'abbé de Périgord, agent général du clergé. On est assez étonné de trouver en pareille compagnie, un abbé de qualité, un apprentif évêque, un personnage aussi grave. Il y est allé, parce que M. *de Saint-Julien*, receveur général du clergé, ayant dans sa

caisse pour près de deux millions de billets noirs, ses commettans avoient le plus grand intérêt de connoître la situation de la caisse d'escompte & de sçavoir ce qu'ils deviendroient. Il a sagement contenu M. de Saint-Julien, jusqu'à ce qu'il eût vu par lui-même, ce dont il s'agissoit.

Messieurs les actionnaires de la caisse d'escompte ont été si contens de l'éloquence de M. l'abbé *de Perigord*, qu'ils l'avoient nommé un des cinq commissaires : il ne veut point accepter cette fonction, comme trop contraire à son état ; on cherche cependant à vaincre sa répugnance & à l'y déterminer.

30 *Octobre* 1783. M. *d'Alembert* est mort hier à sept heures du matin. Il étoit né en 1717; il étoit des académies des sciences de Paris, de Berlin & de Petersbourg, de la société royale de Londres, de l'institut de Bologne, de l'académie royale des belles-lettres de Suede, des sociétés royales des sciences de Turin & de Norwege. Mais, entre tant de titres honorifiques, celui qui le flattoit le plus étoit sa qualité de secrétaire perpétuel de l'académie françoise, que, malgré ses infirmités, qui depuis quelque tems le mettoient hors d'état de la remplir, il n'a jamais voulu abdiquer.

Le principe de la grande réputation & de la fortune littéraire de M. d'Alembert fut la dédicace singuliere qu'il fit au roi de Prusse

de fon *Mémoire fur la caufe générale des vents.* Il lui avoit valu le prix propofé par l'académie de Berlin, & une place à cette même académie, qui l'élut fans fcrutin & par acclamation.

La dédicace confiftoit dans ces trois mauvais vers latins, & rouloit fur les victoires du Roi de Pruffe contre les Autrichiens & fur la paix qu'il venoit de faire.

Hæc ego de ventis, dum ventorum ocior alis,
Palentes agit Auftriacos Fredericus, & orbi,
Infignis Lauro, ramum prætendit Olivæ.

De là une penfion de 1200 livres que le monarque lui donna, & l'offre qu'il lui fit de la place de préfident de l'académie de Berlin &c. &c. &c. &c......

31 *Octobre* 1783. Le parti de l'élection dans le chapitre de Remiremont n'étant pas content des arrêts du parlement de Nanci, devant qui la conteftation a d'abord été portée, en a formé fon appel au confeil par une requête fignifiée le feize août 1782, & le parti de l'oppofition y a ripofté par une requête auffi fignifiée le vingt-neuf novembre fuivant.

C'eft pour appuyer ces requêtes purement juridiques & contentieufes, que les deux partis ont fucceffivement répandu des mémoires qui ont donné une plus grande publicité à l'affaire.

Le

Le premier des *Dames Tantes* appelantes en date du vingt-sept novembre 1782, étoit intitulé: *Mémoire & consultation sur plusieurs points importans de la constitution du chapitre de Remiremont*: dans ce *factum* de quatre-vingt pages, sçavant traité du droit public en cette partie, & contenant un historique précieux d'un chapitre illustre qui subsiste depuis onze siecles, l'on agitoit la double question, si les *Dames Tantes* ont, ou non, la propriété des voix des *Dames Nieces*, & si le chapître est un corps ecclésiastique ou laïc. On s'étoit muni de nombreux suffrages, choisis dans la classe des plus célebres jurisconsultes de Paris, & l'on en avoit inondé avec affectation la cour, la capitale & les provinces éloignées.

Les *Dames Nieces* ne sont point restées en arriere, & elles ont répondu par deux *factum*, l'un de cent sept pages, & l'autre de cent quarante, en date des dix & dix-neuf mai 1783, où, par des dissertations adroites & non moins érudites, elles ont renversé toute l'économie des constitutions du chapitre de Remiremont établie par leurs adversaires, & prétendent prouver que c'est un corps laïc. Du reste, des détails piquans, des anecdotes malignes qui intéressoient les gens du monde & en rendoient la lecture amusante.

Réplique pour les Dames composant la ma-

ſeure & la plus ſaine partie du chapitre de Remiremont de deux cens cinquante-deux pages.

Tel eſt le titre du dernier mémoire qui a paru dans cette affaire devenant de plus en plus grave. Celui-ci eſt ſuivi d'une conſultation en date du vingt-ſept août 1783. Il eſt de Me. *Blondel*, comme le premier, & ne mérite pas moins d'être lu.

Au reſte, ce procès s'eſt élevé dans le tems que Madame la princeſſe *Chriſtine* de Saxe étoit abbeſſe de Remiremont. Elle étoit du parti de l'élection & eſt morte depuis.

31 *Octobre* 1783. Il eſt arrivé depuis quelque tems ici un mécanicien, auteur d'une *figure parlante*, la plus rare qui ait jamais paru.

Ceux qui la vont voir peuvent la queſtionner indifféremment, ſuivant leurs penſées; & l'automate répond avec autant de préciſion, que s'il étoit préparé à la demande.

Si l'on veut, c'eſt la figure qui fait la queſtion.

Qu'on lui parle à voix haute, ou à voix aſſez baſſe pour que perſonne de la compagnie ne puiſſe entendre ce que l'on dit, elle rendra tout de même réponſe à celui qui l'aura interrogée.

Cette figure a la forme d'une poupée d'environ un pied & demi de haut : elle tient à la bouche une eſpèce de trompette qui eſt à peu près auſſi longue qu'elle eſt haute. Il faut

y approcher l'oreille pour en recevoir la réponse. On est maître de la visiter: afin qu'on ne soupçonne aucune communication quelconque; elle est suspendue en l'air par un ruban; l'auteur assure qu'elle peut l'être en tout autre lieu; d'ailleurs, sans être suspendue, elle parle également dans les mains.

On a d'abord cru que cet automate n'étoit qu'un de ces spectacles de foire faits pour amuser le peuple: beaucoup de physiciens n'avoient pas daigné l'aller voir; mais, sur le rapport de gens dignes de foi, les plus habiles mécaniciens l'ont été visiter, & n'y comprennent encore rien, pas plus qu'au joueur d'échecs.

31 *Octobre* 1783. M. *Dansse de Villoison*, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, a eu l'honneur de recevoir une médaille d'or du roi de Suede, il y a déjà quelques mois.

Le premier Novembre 1783. Dans les *Idées d'un Suisse* on donne à entendre que le discrédit de la caisse d'escompte est le résultat d'une intrigue de cour pour supplanter M. le contrôleur général & même M. *de Vergennes*, comme président du conseil des finances. On insinue qu'elle a été ourdie pas le marquis *de Castries*, ministre de la marine, pour se débarrasser des poursuites de M. *d'Ormesson*, qui le presse sur le compte à rendre au comité des finances de sa gestion. On y veut que

le ministre de la guerre se soit réuni à celui-là & que tous deux aient été poussés par M. *Necker* qui enrage de sa nullité. Les manœuvres de cette cabale sont développées d'une façon assez vraisemblable; & la retraite de M. *de Bourgade* qui vient d'arriver, & aussi prévue dans la brochure, pourroit donner quelque confiance en l'auteur.

Quoi qu'il en soit, il rend justice au ministere actuel des finances, qui, suivant lui, ne seroit pour rien dans cette faillite, & auroit au contraire pris les précautions les plus sages, afin de tranquiliser le public & de l'empêcher d'être dupe.

Il admet, comme un fait certain, l'exportation de l'argent hors de France durant la gestion de M. *Necker*, & de ses consorts les Banquiers, au point qu'il n'y auroit plus que pour huit millions de numéraire dans Paris, & c'est de cette rareté connue & occasionnée par leur cupidité, qu'ils se sont prévalus pour ébranler la caisse & jeter l'alarme.

L'écrivain développe encore les manœuvres usuraires des agens de la banque, par lesquelles ils auroient fait des profits énormes; il en paroît très au fait, ainsi que du véritable état des choses.

On en doit conclure plus que jamais, combien il est dangereux de laisser subsister une pareille caisse avec la faculté de fabriquer du papier à volonté, ressource qui devroit tou-

jours rester dans les mains seules du gouvernement, ou pour mieux dire, impraticable en France, ou du moins dans sa constitution actuelle. Du reste, cette facétie n'est point assez plaisante pour son titre, & comme morceau historique n'est point assez claire, assez bien déduite, assez nourrie de faits & d'anecdotes.

1 *Novembre* 1783. La *Maison royale de santé*, dont on a annoncé le projet, est finie. Ce monument élevé à l'humanité, bien choisi pour la salubrité du local, ayant des jardins étendus & des promenoirs couverts, rempli de commodités dans son intérieur & d'une architecture solide, noble & simple, a été construit sous l'inspection de M. *Antoine*, l'auteur de la Monnoie.

Il y a seize lits, dont douze fondés par le roi, trois par la ville de Paris & un par un prélat. Il y a en outre dans l'hospice des chambres particulieres, où les personnes non domiciliées & étrangeres seront indistinctement reçues, moyennant une somme convenue & sans acception de religion.

On a dit que les lits fondés étoient pour les ecclésiastiques & les militaires malades. Le premier président & le procureur général nommeront aux derniers & les agens généraux du clergé aux premiers.

L'archevêque de Paris a béni en cérémonie le dix-huit du mois dernier cet hospice, sup-

plément à l'hopital de la charité & confié aux soins de ces religieux : un de leurs membres célébrant a très-bien harangué le prélat.

1 *Novembre* 1783. Suivant le préambule de l'arrêt du conseil, la résiliation du bail des fermes est motivée sur les inconvéniens qui résulteroient pour le bien de l'état d'une plus longue aliénation de certains droits durant la paix, & sur la nécessité d'apporter, surtout dans la perception des droits des traites & dans l'exploitation de la vente exclusive du sel & du tabac, des modifications qui, sans diminuer ou retarder les revenus, puissent procurer au commerce intérieur & extérieur de nouvelles facilités.

Cela se rapporte à ce qu'on a déjà dit des occupations de M. le contrôleur général qui travailloit sur ces parties, & apparemment a trouvé quelque milieu desiré ici, afin de remédier aux abus, aux gênes, aux vexations dont on se plaint depuis si longtems inutilement.

Du reste, on fait des complimens aux fermiers généraux ; on se loue de leur zele, de l'excellence de leur crédit & de leur patriotisme. On leur confie la direction des mêmes droits ; on leur assure les mêmes profits, & on les décharge de la garantie à laquelle ils étoient soumis par le roi.

Leur gestion sera de trois années sous le

titre de directeurs généraux en régie intéressée.

2 *Novembre* 1783. Il est à croire que le mémoire présenté par *Monsieur* & le comte *d'Artois* concernant leurs demandes, malgré le peu d'accueil qu'il avoit d'abord reçu au contrôle général, ainsi qu'on l'a dit, a fait plus d'impression ensuite. On assure aujourd'hui qu'on a déterminé S. M. à payer les dettes de ses freres & que c'est un objet considérable. On prendra des arrangemens avec les créanciers pour de longs délais, afin de ne pas trop obérer le fisc public.

2 *Novembre* 1783. Avant-hier la comédie italienne, dont les travaux pour l'approvisionnement de Paris en nouveautés ne sont pas même suspendus par le voyage de Fontainebleau, a donné le *Comte d'Olbourg*, drame en cinq actes & en prose. Il est tiré du quatrieme volume du theatre allemand, où il est intitulé le *Ministre d'état*. Messieurs *Friedel* & *de Bonneville*, qui en sont les traducteurs, ont arrangé ce sujet pour notre théâtre & nos mœurs; du moins telle a été leur intention. Il paroît qu'il y avoit de l'étoffe; mais il auroit fallu le talent de M. *Rochon*, très au fait de ce genre de littérature, & qui s'y est exercé avec succès. Le nouveau drame n'en a point eu: à la premiere représentation il a semblé très-médiocre.

3 *Novembre* 1783. Le Sieur *Asteley*, dont

on a parlé l'année derniere, eſt revenu à Paris & a recommencé depuis peu ſes exercices de chevaux. Il s'eſt fait conſtruire à l'endroit où il avoit déjà ouvert ſon ſpectacle un manege ſpacieux, dont la circonférence eſt garnie de pluſieurs rangs de loges. Il eſt couvert enſorte qu'on y eſt à l'abri aujourd'hui des injures de l'air & qu'on y peut repréſenter en tout tems. La ſingularité de la diſpoſition de cette ſalle & de la décoration, qui l'empêche de reſſembler à aucune autre, eſt déjà très-propre à piquer la curioſité. Une trentaine de candélabres garnis de pluſieurs lampes, fourniſſent environ douze cens meches ſervant à l'éclairer. Au milieu eſt un théâtre deſtiné, dans les intervalles des exercices des chevaux, à faire des tours de force très-variés. Aux deux côtés ſont les écuries; dans le haut eſt placé un orcheſtre.

Le menuet des chevaux, le cheval qui rapporte, le cheval qui s'aſſied comme un chien, le combat du tailleur anglois & de ſon cheval ſont les principaux exercices qu'on y voit; ils ſont animés par les bouffonneries d'un paillaſſe très adroit, & les écuyers font des tours de force, de ſoupleſſe & d'agilité inconcevables. Les Sieurs *Aſteley* pere & fils continuent à s'y diſtinguer. Deux Angloiſes brillent auſſi & enchantent les hommes, tandis que les premiers ſéduiſent les fem-

mes, furtout le fils dont la fuperbe taille & les graces infinies lui attirent les plus grands applaudiffemens.

C'eft le feize octobre que ce fpectacle a repris pour la premiere fois.

3 *Novembre* 1783. M. le comte *de Tressan*, membre de l'académie des fciences & de l'académie françoife, vient de mourir. Il avoit plus compofé fur fes vieux jours que durant toute fa vie : il avoit fait depuis quatre ou cinq ans un extrait de *l'Amadis de Gaule* en deux volumes : des *extraits des Romans de chevalerie* en quatre. volumes; une traduction de *l'Ariofte* & il n'y avoit pas deux mois *l'Eloge de Fontenelle*, dont on a parlé ; il foutenoit prefque à lui feul la *Bibliotheque des Romans*, recueil qui fans lui feroit déjà épuifé.

3 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Bourbonne du 24 octobre..... Il n'eft que trop vrai; nos eaux fi falutaires pour le commun des malades, ont été funeftes au Docteur *Lorry*. M. l'abbé *Teffier* & M. *Hallé* fon neveu, tous deux docteurs de la faculté de Médecine & membres de la fociété royale de médecine, l'avoient accompagné ici & n'ont pu par leurs foins empêcher ce trifte accident, arrivé en feptembre. Ils lui ont rendu les derniers devoirs & fait placer fur fa tombe cette infcription latine.

HIC JACET

Præcipiti fato, nondum annis,

Dudum laboribus confectus,

ANNA-CAROLUS LORRY, *Parisinus*

Doctor, medicus parisiensis,

Societatis regiæ medicæ nascentis columen,

Adultioris decus et ornamentum.

Integritate vitæ, amenitate morum,

Ingenii acumine, incredibili doctrinâ,

Laborum utilitate;

Pietate in deum, amore ergà suos;

Sedulitate apud ægros, benevolentiâ apud omnes,

Commendatus.

Thermas Borbonenses, tot millibus salutiferas,

Inutiles expertus,

Flebilis multis,

Obiit Borbonæ die XVIII mensis septembris,

Anno domini MDCCLXXXIII.

Ætatis LVI. mens. XI, dieb. VII.

Quam viventi pacem contulit mens sibi conscia,

Eam defuncto concedat divina misericordia.

M. Lorry laisse un testament de mort fort singulier, dans lequel il déclare qu'il n'a jamais fait l'incrédule que par foiblesse; que, malgré les plaisanteries & même les raisonnemens qu'il se permettoit en public sur la religion, afin de plaire & de briller, il a toujours cru sincerement en Dieu & à nos mysteres.

4 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Rome du 15 octobre.... Tandis qu'on mul-

tiplie chez vous les effigies du Thaumaturge moderne, qu'on en place les images dans les oratoires; qu'on compose des *prémices de dévotion* en son honneur (titre d'un livre de piété) qu'on écrit sa vie; que M. Carracioli dans sa *Lettre à un académicien* se moque des philosophes incrédules & les injurie, les actions de Joseph Labre baissent beaucoup ici; sa béatification est arrêtée & pourroit n'avoir pas lieu. L'avocat du diable a découvert qu'il étoit janséniste, que c'étoit un béat du parti, un imbécile dans le goût de M. Paris, que cette cabale protege & voudroit placer dans l'empyrée. Ses miracles, à la discussion, se trouvent n'avoir pas plus de consistance que ceux du diacre de Saint-Médard. Le sacré college est furieux d'avoir été dupe de l'imposture: l'auréole du nouveau saint va s'éclipser: son cadavre sera vraisemblablement expulsé de l'église de Notre-Dame des Monts où il étoit déposé, & l'on n'en parlera bientôt plus.

4 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 2 novembre..... Les *idées du Suisse* commencent à se réaliser, M. *de Bourgade* est chassé & M. *d'Ormesson* vient de donner sa démission. On prétend que *les quatre coins de la reine* se sont réunis contre lui. On appelle ainsi les quatre maisons de la cour qui jouissent plus particulierement des

faveurs de Sa Majesté & ont le plus de crédit sur son esprit, les *Polignac*, les *Vaudreuil*, les *Guiche* & les *Périgord*: ils ont profité de l'ineptie que M. le contrôleur général a fait voir dans la crise de la caisse d'escompte, & dans sa résiliation du bail des fermes; pour lui représenter qu'il n'étoit pas possible de laisser à la tête des finances un personnage d'aussi peu de ressources, & que ce seroit rendre service à l'état d'ouvrir les yeux du roi sur son compte.

De son côté, M. d'Ormesson, s'il n'a montré du génie, a fait voir au moins du zele, de la fermeté & du patriotisme. Vous sçavez qu'il est question de faire faire au roi des acquisitions, soit du prince de Conti, soit du duc de Penthievre, en outre qu'il est question de venir au secours des freres du roi qui ont leurs maisons très-dérangées, de lui faire même encore acheter l'Orient & la ville de Recouvrance du prince de Guemenée, pour faciliter en partie la libération des dettes de cet illustre banqueroutier, & soulager la maison *de Rohan* qui sollicite fort cet arrangement. Le contrôleur général a parlé très-ferme à ce sujet; il lui a représenté que tant d'acquisitions inutiles ne pourroient se faire qu'aux dépens du trésor royal: que pour le remplir de nouveau, il faudroit imposer de nouvelles charges, ce qui en derniere ana-

lyſe, feroit retomber ces dépenſes ſur les peuples.

Des courtiſans pervers ont empoiſonné cette réſiſtance louable; ils ont repréſenté à Sa Majeſté qu'on pourroit trouver un homme qui ſçauroit concilier toutes les choſes, & l'on aſſure que cet homme eſt M. *de Calonne*. Le roi, fatigué de toutes ces tracaſſeries, vient d'envoyer redemander le porte-feuille à M. *d'Ormeſſon*; mais le ſucceſſeur n'eſt pas encore nommé.

5 *Novembre* 1783. M. *d'Alembert* eſt décidément mort ſans ſacremens; ſur quoi les prêtres & les dévots n'ont pas manqué de débiter que ſa ſépulture chrétienne avoit éprouvé beaucoup de difficultés à Saint-Germain l'Auxérois ſa paroiſſe, mais que n'ayant pu s'y refuſer, le clergé a du moins témoigné ſa répugnance en ſe comportant très-indécemment à cet égard. Rien de plus faux. Un vieux maître des comptes, M. Remi, ſon exécuteur teſtamentaire, avec M. *Watelet*, qui en eſt adjoint, a dit publiquement qu'il étoit très-content de la maniere dont en avoit agi M. le curé de Saint-Germain.

M. *d'Alembert* a été à la vérité enterré ſans cérémonie & porté dans un cimetiere; mais il avoit demandé par ſes dernieres volontés la plus grande ſimplicité dans ſes obſeques, ainſi voilà encore un nouveau triomphe des philoſophes.

On attend actuellement avec impatience la mort de M. *Diderot*, qui est condamné par la faculté. Comme cet athée, tel est du moins la qualification que les prêtres & les dévots lui donnent, n'est d'aucune académie, ne tient à aucune famille, n'a nulle consistance par lui même, n'a point d'entours & d'amis puissans, le clergé se propose de se venger sur lui & de faire éprouver à son cadavre toutes les avanies religieuses, à moins qu'il ne satisfasse à l'extérieur.

5 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 3 novembre..... C'est décidément M. *de Calonne* qui est nommé contrôleur général & la cabale a enfin vaincu la repugnance du roi à son égard. Comme il a beaucoup d'esprit, qu'il est avide de célébrité & desire depuis longtems cette place, on se flatte qu'il y réussira peut-être. On sçait qu'il a des projets dans son porte-feuille qu'il n'a jamais voulu communiquer aux autres ministres, disant qu'il les réservoit pour le tems où il le seroit lui-même. Voilà le moment venu, & nous verrons s'il remplira l'espoir du parti qui l'a poussé.

5 *Novembre* 1783. Le théâtre allemand, dont Messieurs *Friedel* & *de Bonneville* avoient entrepris la traduction, est fini; il contient sept volumes. Ces Messieurs se proposoient de faire successivement représenter plusieurs des pieces qui le composent; mais leur premiere ten-

tative n'ayant point été heureuse, on doute qu'ils osent en risquer une seconde, ou qu'ils trouvent auprès des comédiens la même facilité.

5 *Novembre* 1783. On crie vraiment beaucoup contre l'arrêt du conseil qui résilie le bail des fermes. On trouve mauvais que l'on fasse rompre au roi un contrat solemnel; & cet arrêt est d'autant plus préjudiciable aux ex-fermiers que leur cautionnement de 1,560,000 livres subsiste, & que cet argent pour le plus grand nombre est un argent emprunté. Leurs créanciers s'alarment & refusent de leur laisser leurs deniers en ne les voyant que simples directeurs, c'est-à-dire amovibles à volonté.

On croit que ces financiers ont fait de vives représentations à ce sujet, & que cette fausse démarche a servi encore de prétexte aux ennemis de M. *d'Ormesson* pour le décréditer auprès du roi.

6 *Novembre*. 1783. Quelque curieuse que soit la poupée qui parle, elle n'approche pas, au gré des connoisseurs, des têtes parlantes annoncées de l'abbé *Mical*; mais, comme c'est un homme simple, modeste, qui ne travaille point pour faire bruit ou pour gagner de l'argent, on n'en dit mot. Cependant le témoignage que les commissaires de l'académie des sciences qu'il avoit invités à venir examiner ses automates, lui ont rendu, est bien glorieux. Suivant leur rapport, *ils ont découvert dans son*

ouvrage la même simplicité de plan, les mêmes ressorts, les mêmes résultats qu'on admire en disséquant dans l'homme l'organe de la voix.

6 *Novembre* 1783. Les papiers publics ont parlé d'un monument que les Etats-Unis doivent faire élever en l'honneur du général *Washington*, & qui doit s'exécuter actuellement à Paris. Un M. T. Rousseau a toujours en attendant composé l'inscription suivante.

Alexandre lui seul mit cent peuples aux fers :
Par le bras de César je vois Rome asservie ;
Washington de son sang, versé pour sa patrie,
Signe la liberté du nouvel univers.

6 *Novembre* 1783. Par les faits mieux éclaircis il paroît constant que M. d'Alembert n'a été enterré que forcément, que les prêtres étoient décidés à faire jeter son cadavre à la voirie, & qu'il a fallu un ordre du roi & envoyer à Fontainebleau. Mais, pour éviter le scandale, M. *Remi*, qui est un bon homme, ne conte les faits qu'à ses amis intimes, & du reste affecte d'être très-content.

Ce qui rend l'impénitence finale du secrétaire de l'académie françoise très-remarquable, c'est qu'il a conservé sa tête jusqu'au dernier instant.

La veille de sa mort n'entendant pas parler les personnes qui étoient dans sa chambre, il s'est plaint de ce silence & a dit : eh bien, puisque vous ne voulez pas parler, lisez-moi

quel-

quelque chofe du Mercure, & il a deviné la charade & le logogriphe. Le Sieur *Pankouke* triomphe de voir que fon journal foit le dernier ouvrage qu'ait goûté le philofophe mourant.

M. le comte *de Condorcet* eft fait légataire univerfel de M. d'Alembert par fon teftament.

7 *Novembre* 1783. M. *Collé*, lecteur de fon alteffe féréniffime Monfeigneur le duc d'Orléans, & l'un de fes fecrétaires ordinaires, dont on avoit annoncé l'année paffée l'état trifte & languiffant, vient d'y fuccomber, abandonné prefque généralement, à raifon de l'humeur déteftable dont il étoit tourmenté & qu'il faifoit rejaillir fur les autres.

On affure qu'il laiffe nombre d'ouvrages en porte-feuille. Il avoit eu le loifir d'en compofer beaucoup depuis que fes infirmités l'avoient obligé de fe retirer de la fociété.

C'eft le premier chanfonnier à qui ce talent ait valu une penfion. Il en obtint une de 600 livres de la cour pour la chanfon fi connue fur Port-Mahon.

7 *Novembre* 1783. Lors des réjouiffances faites à l'occafion de la naiffance de M. le dauphin, on diftingua la fête donnée au peuple dans l'intérieur de la halle au bled. Ce monument, dégagé de tout ce qui l'offufque & l'embarraffe habituellement, recouvert d'une banne & illuminé, parut prendre une forme nouvelle & frappa les artiftes. C'eft ce qui fit naître l'idée à Meffieurs *le Grand* & *Molines*, architectes,

d'exécuter la coupole qu'ils viennent d'y terminer & qui attire aujourd'hui la foule des curieux.

L'académie d'architecture, invitée à venir visiter ce nouveau genre de construction, lui a donné l'approbation la plus distinguée.

La coupole dont il s'agit, du diametre de cent vingt pieds, ne differe de celui du Panthéon que de douze environ; elle est faite en planches de sapin, au lieu de bois de construction, ce qui, sans lui ôter de sa solidité, lui procure une légereté unique & a épargné des frais immenses. On a dejà dit que c'est au célebre menuisier *Roubo* fils, qu'en avoit été confiée l'exécution, qui a parfaitement réussi.

Les échaffauds, construits dans les mêmes principes, ont été dirigés par le Sieur *Albouy*, maître charpentier, dont le nom mérite aussi d'être conservé. Il a mis tant d'intelligence dans la construction, l'érection, la pose & la démolition de tous ces échaffauds; que durant les travaux qui ont duré plus d'un an, bonheur peut-être unique, il n'en a coûté la vie à aucun ouvrier.

Le Sieur *Tournu*, fondeur & doreur, avoit proposé pour la couverture de ce monument une composition métallique, approuvée de l'académie des sciences, mais cela auroit exigé trop de retard, & l'on en a simplement fait usage, pour essai, dans quelques parties.

8 *Novembre* 1783. Dom *Dapres* eſt ſorti de la baſtille, il paroît même que M. l'archevêque de Narbonne, revenu à des ſentimens plus modérés, a ſollicité le premier ſon élargiſſement. On vouloit qu'il lui fît des excuſes & au chapitre; mais le prélat a completté ſon acte de générosité en lui ſauvant cette humiliation; on s'eſt contenté d'éloigner ce religieux turbulent & cauſtique.

Du reſte, la fermentation commence à renaître dans l'ordre, & les fins politiques ne doutent plus qu'elle ne ſoit excitée ſous main par le gouvernement qui n'a point aſſez d'énergie pour imiter de haute lutte l'exemple de l'empereur, mais ſent toute l'utilité de ſon plan & voudroit le ſuivre en faiſant concourir l'ordre lui-même à ſa diſſolution par ſes diviſions inteſtines. Ce ſeroit un coup de filet de deux cens millions qui, bien appliqués, contribueroient beaucoup à ſoulager l'état: c'eſt encore évaluer trop médiocrement la vente des biens des bénédictins, puiſqu'ils ont huit millions de revenus en terres, ſur quoi à défalquer ſeulement neuf millions de dettes à payer en tout & les penſions viageres de quinze cents religieux environ qu'ils ſont: ils ont en outre cent quatre-vingts maiſons.

Des quinze cents religieux douze cents plus relâchés deſireroient la diſſolution, trois cens ſeulement attachés à l'ordre, à la regle, à la diſcipline & aux conſtitutions, tiennent pour

Dom *Mouſſu*, & regardent comme canonique la dépoſition de ce chef & tout ce qui a été fait : l'inſtance eſt toujours pendante au parlement, & ſi la cour veut adroitement fomenter les troubles ; elle laiſſera les rigoriſtes ſe pourvoir devant ce tribunal contre le chapitre général qui vient de ſe clorre.

Dom *Mouſſu* eſt homme à le faire, il eſt ferme, il n'a point été ébranlé par tout ce qui s'eſt paſſé : en vain M. le garde des ſceaux, lorſqu'il a paru à l'audience de ce chef de la juſtice avec ſes aſſiſtans, les a-t il traités devant tout le monde d'intrigans & de factieux ; il a répondu qu'il eſpéroit que Monſeigneur reviendroit de ſes préventions contre eux.

Lorſque, forcé par l'ordre du Roi de paroître au chapitre, Dom *Mouſſu* a été interrogé ſur la place qu'il y vouloit occuper, il a dit : la premiere ou la derniere.

Les rigoriſtes comptent auſſi beaucoup ſur Dom d'Aigle, un de leurs chefs les plus intrépides, qui également a fait ſes proteſtations contre le chapitre par huiſſier, & reçu un ordre du roi de s'y rendre. Il a profité de cette circonſtance pour adreſſer aux prélats commiſſaires & à ſes confreres un très-beau diſcours, où il a renouvelé ſon oppoſition, & a proteſté contre ſa préſence.

On eſt dans l'attente de la réponſe que le roi fera au parlement, ſuivant l'eſpoir qu'il lui en a donné pour la Saint-Martin, après les itéra-

tives remontrances, & de ce que cette cour fera en conféquence.

9 *Novembre* 1783. Madame la ducheffe de Polignac, dès qu'elle a fçu que la reine avoit fait une fauffe-couche, qui a eu lieu le trois de ce mois, n'a pu tenir à fon empreffement de fe rendre auprès de Sa Majefté. Elle a écrit au roi une lettre, où, dans l'excès du trouble que lui caufoit cette fâcheufe nouvelle, elle le fupplioit de ne point prendre en mauvaife part fi elle fufpendoit les exercices de fa charge pour fe livrer à fon zele envers fa fouveraine; qu'au cas où fon abfence feroit abfolument incompatible avec fa qualité de gouvernante des enfans de France, elle préféroit d'en faire le facrifice & de donner fa démiffion.

En effet, fans attendre la réponfe du roi, Madame de Polignac s'eft rendue à Fontainebleau & y a couché même une nuit. Le bruit avoit couru qu'elle n'étoit plus gouvernante; mais elle eft revenue à la Muette, & l'on ne voit point que le roi ait donné aucune fuite à fon mécontentement.

9 *Novembre* 1783. C'eft M. l'abbé *Chevreuil* qui a fuccédé à M. l'abbé *Thierry* dans la dignité de chancelier de l'Univerfité. Cet abbé *Chevreuil* n'a pas la confiftance, l'efprit fin & l'aménité de fon prédéceffeur. C'eft un pédant dans toute la force du terme, qui a voulu mener la faculté de théologie à la baguette. Les docteurs non-feulement fe font révoltés contre

son despotisme, mais ont prétendu l'empêcher de présider aux exercices suivant le droit de sa place. De son côté, l'abbé *Chevreuil*, irrité, a déterré d'anciens titres qu'il fait valoir comme lui donnant des prérogatives oubliées; tout cela fait la matiere d'un procès évoqué au conseil. La faculté a produit un mémoire où l'on trouve beaucoup de passion & où le nouveau chancelier est très-maltraité ; celui-ci y a répondu par un autre très-volumineux, très-sçavant, & très-ennuyeux par conséquent. Malheureusement, ces pieces ne sont que manuscrites & restent dans la poussiere des greffes du conseil: mais comme la fermentation s'accroît, les profanes s'attendent à voir quelque brouillon donner l'essor à sa fougue, & leur apprêter à rire.

10 *Novembre* 1783. Trente fermiers généraux, présidés par M. *d'Aharvelay*, garde du trésor royal, ont été le dimanche deux à Fontainebleau & ont fait des représentations sur l'arrêt du conseil qui casse le bail des fermes; ils en ont tellement développé les inconvéniens & l'injustice ; ils ont tellement fait craindre pour le crédit du roi qui alloit être perdu, qu'on leur a sacrifié M. *d'Ormesson*, ainsi qu'on l'a vu, & l'arrêt est retiré.

10 *Novembre* 1783. Le Pere *Houbigan* vient de mourir, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, dont il en avoit passé quatre-vingts dans la congrégation de l'oratoire. Il étoit pensionnaire

du clergé pour nombre d'ouvrages composés en faveur de la religion. C'eſt le ſeul fruit qu'on en ait tiré, car perſonne que les gens du métier, ne les connoît.

10 *Novembre* 1783. Avant-hier les comédiens françois ont donné la premiere repréſentation du *Séducteur*, comédie en cinq actes & en vers. Cette piece avoit été jouée à la cour & avoit réuſſi. Le roi s'en étoit même expliqué avantageuſement. Il l'avoit trouvée très-bien, quoique froide. Elle n'a pas moins plu à la ville. On la croyoit de M. *Paliſſot*; mais elle eſt trop fortement intriguée pour lui & le ſtile approche plus de la maniere du *méchant*, que de la maniere de ce poëte qui a de la fermeté, de la pureté, de la nobleſſe; mais non, cette moleſſe & cette facilité *de Greſſet*. Comme il y a de l'obſcurité dans la marche de l'action, il faut attendre une ſeconde repréſentation pour en juger plus pertinemment. L'auteur eſt encore anonyme: on veut aujourd'hui que ce ſoit M. le marquis *de Bievre*.

11 *Novembre* 1783. Le différend élevé à l'occaſion du cabinet de machines de M. *de Vaucanſon*, eſt enfin terminé à la ſatisfaction de l'académie. C'eſt elle qui le conſerve; il paroît même qu'on fait acheter ou louer au roi la maiſon de l'académicien défunt, & c'eſt M. *de Wandermonde*, qui eſt chargé de la garde de ce dépôt, qu'il s'agit de mettre en ordre & d'augmenter; enſuite de rendre public.

On doit avant y joindre un hiſtorique de chaque machine contenant le nom de l'inventeur, la date de ſon origine, ſon utilité &c.

Meſſieurs les intendans du commerce auront ſeulement la liberté d'en jouir pour leur utilité ou pour celle de leurs agens.

11 *Novembre* 1783. M. *Mulotin*, horloger de Dieppe, a imaginé un phare d'une nouvelle conſtruction : il eſt en forme d'horloge & le rouage fait alternativement paroître & diſparoître une maſſe de lumiere compoſée de vingt-quatre réverberes. Sa durée eſt de trois minutes, & la diſparition d'une & ainſi toujours alternativement; enſorte que les marins prévenus de ce mécaniſme, la montre à la main, ne pourront douter ſi c'eſt le véritable point où ils peuvent attaquer la terre.

Cette machine, beaucoup moins diſpendieuſe que les feux ordinaires, a été approuvée de l'académie, & le miniſtre de la marine doit donner des ordres en conſéquence pour qu'elle ſoit adoptée dans tous les ports de mer.

12 *Novembre* 1783. L'action continuelle de l'acide marin ſur le bois par le frottement & la pénétration, rendoit les œuvres vives des vaiſſeaux, c'eſt-à-dire la partie du bois qui plonge dans l'eau, ſpongieuſe, mouſſeuſe, beaucoup plus lourde, & par conſéquent moins propre à obéir à l'action des voiles: c'eſt pour y remédier qu'on a imaginé en Angleterre de les doubler en cuivre, méthode qui a été bientôt

adop-

adoptée en France durant la derniere guerre. Mais on a déjà reconnu qu'elle étoit sujette à des inconvéniens graves; on veut aujourd'hui substituer au cuivre un vernis métallique, qui en offre toute l'utilité, sans en avoir les inconvéniens; c'est sur cet exposé, & vraisemblablement d'après des expériences faites, que le roi a accordé un privilege exclusif pour l'établissement d'une manufacture royale de ce vernis à Nantes, par arrêt du conseil, revêtu de lettres patentes enregistrées dans tous les parlemens du royaume.

12 *Novembre* 1783. On assure que le nouveau contrôleur général a déclaré à Messieurs de la caisse d'escompte qu'il n'étoit point disposé à leur continuer son secours pour manquer plus longtems à leurs engagemens; qu'ils eussent à se mettre en regle pour y satisfaire promptement; qu'ils avoient assez gagné avec le public pour pouvoir faire face. On croit que c'est ce qui accélere l'assemblée extraordinaire de ces messieurs, indiquée au quatorze de ce mois.

12 *Novembre 1783. Relation de la séance publique de l'académie royale des sciences pour sa rentrée d'après la Saint-Martin.* . . . . M. *de Condorcet*, secrétaire de l'académie des sciences, y a paru en pleureuses, comme légataire universel de M. d'Alembert, & ce costume étoit un prélude de l'ouverture de la séance. Il n'a pas cru pouvoir rester muet en pareille circonstance, & dérogeant à l'usage de la compagnie

qui ne célebre ses membres défunts qu'à leur rang, de son agrément sans doute, il a dit:

„ La mort nous a ravi M. d'Alembert, lors-
„ que son génie, encore dans sa force, pro-
„ mettoit à l'Europe sçavante de nouvelles lu-
„ mieres. Géometre sublime, c'est à lui que
„ notre siecle doit l'honneur d'avoir ajouté un
„ nouveau calcul à ceux dont la découverte
„ avoit illustré le siecle dernier, & de nouvel-
„ les branches de la science du mouvement aux
„ théories qu'avoit créé le génie de Galilée,
„ d'Huyghens, & de Newton.

„ Philosophe sage & profond, il a laissé dans
„ le discours préliminaire de l'encyclopédie un
„ monument pour lequel il n'avoit point eu de
„ modele.

„ Ecrivain tantôt noble, énergique & ra-
„ pide, tantôt ingénieux & piquant, suivant
„ les sujets qu'il a traités; mais toujours pré-
„ cis, clair, plein d'idées, ses ouvrages ins-
„ truisent la jeunesse & occupent d'une ma-
„ niere utile les loisirs de l'homme éclairé.

„ La franchise, l'amour de la vérité, le zele
„ pour les progrès des sciences & pour la dé-
„ fense des droits des hommes, formoient le
„ fond de son caractere.

„ Une probité scrupuleuse, une bienfaisance
„ éclairée, un désintéressement noble & sans
„ faste, furent ses principales vertus.

„ Les jeunes gens qui annonçoient des ta-
„ lens pour les sciences & pour les lettres,

„ trouvoient en lui un appui, un guide, un
„ modele.

„ Ami tendre & courageux, les pleurs de
„ l'amitié ont coulé sur sa tombe au milieu
„ des regrets des académies de la France & de
„ l'Europe. Il eut des ennemis pour que rien
„ ne manquât à sa gloire, & l'on doit compter
„ parmi les honneurs qu'il a reçus, l'acharne-
„ ment avec lequel il a été poursuivi, pendant
„ sa vie & après sa mort, par ces hommes
„ dont la haine se plaît à choisir, pour ses vic-
„ times, le génie & la vertu.

„ Honoré par lui dès ma jeunesse d'une ten-
„ dresse vraiment paternelle, personne, dans
„ la perte commune, n'a plus à regretter que
„ moi. Son génie vivra éternellement dans ses
„ ouvrages; il continuera longtems d'instruire
„ les hommes; il reste tout entier pour les
„ sciences & pour sa gloire; l'amitié seule a
„ tout perdu."

Pour rendre l'exception moins injurieuse, l'orateur a parlé aussi en ces termes de M. *Euler*.

„ La mort de M. *d'Alembert* avoit été pré-
„ cédée de quelques semaines seulement par
„ celle de M. *Euler*, génie puissant & inépui-
„ sable, qui, dans sa longue carriere, a par-
„ couru toutes les parties des sciences mathé-
„ matiques, & a reculé les bornes de toutes.
„ Toujours original & profond; mais toujours
„ élégant & clair, il a publié plus de quatre

„ cents ouvrages, & il n'en eſt pas un ſeul
„ qui ne renferme une vérité nouvelle, une
„ découverte utile ou brillante. Privé de la
„ vue, ſon activité, ſa fécondité même, n'en
„ avoient point été rallenties. La force ſin-
„ guliere de ſon intelligence répara ſans effort
„ cette perte, qui, pour tout autre eût été
„ irréparable, & la nature ſembloit l'avoir for-
„ mé pour être à la fois un grand homme &
„ un phénomene extraordinaire, pour étonner
„ le monde autant que pour l'éclairer.

Un ſilence lugubre ayant ſuccédé, M. *de Condorcet* a repris la parole :

L'académie avoit propoſé en 1777, pour ſujet d'un prix, l'*Expoſition du ſyſtême des vaiſſeaux lymphatiques* ; n'ayant pas été ſatisfaite des mémoires envoyés au concours ; elle avoit annoncé une ſeconde fois le même ſujet avec des modifications en 1781 ; elle n'a pas été plus heureuſe. Un ſeul mémoire, dont l'auteur n'a point rempli les vues de l'académie, a été préſenté, & elle croit devoir renoncer à ce programme.

Elle propoſe pour ſujet du prix, la *Deſcription du nerf intercôſtal dans l'homme.*

Quoique pluſieurs parties de ce nerf ſoient bien connues, il y en a pluſieurs auſſi dont la ſtructure n'eſt point aſſez exactement déterminée. On donnera la plus grande attention à ſes diſtributions dans les viſceres, à ſes connexions & à ſes diverſes origines. Comme il

se présente des variétés dans ses rameaux, les anatomistes qui concourront, feront mention de celles qui leur auront paru les plus remarquables. L'académie vérifiera les nouveaux détails qui lui seront envoyés. Les Auteurs ne surchargeront point surtout leurs descriptions ou leurs dessins de ramifications imaginaires; reproche que l'on peut faire à plusieurs modernes: ce n'est qu'en se renfermant dans les bornes de l'exactitude la plus rigoureuse, qu'on pourra mériter ce prix. Dans la vue de diminuer la dépense de ces recherches, on n'exige point que la description soit accompagnée de dessins, qui cependant, s'ils y étoient joints, ajouteroient au mérite & à la précision du travail. On laisse les auteurs libres à cet égard.

Indépendamment de ce premier prix, dont les fonds n'ont point été employés, l'académie se trouvant dans le cas d'en proposer un second, elle demande, pour concourir à ce nouveau prix, une *Description du nerf intercostal, considéré dans les animaux.*

Elle a jugé qu'il seroit utile pour la science, & commode pour les auteurs de proposer deux sujets qui eussent des rapports entre eux, & qui pussent s'éclairer mutuellement. Mais, afin que les observations puissent être vérifiées & comparées entre elles, & pour donner au programme toute la précision dont il est susceptible, on a cru devoir indiquer quels sont les animaux dans lesquels les concurrens doivent

examiner la ſtructure du nerf intercoſtal. On les a pris dans les claſſes qui ſont marquées par les plus grandes différences, & choiſi ceux qui ſont le plus à la portée de tous les anatomiſtes.

Ces animaux ſont, parmi les quadrupedes:

1°. *Le Singe.* (*)

On n'indique pas l'eſpece, pour ne pas ajouter à la difficulté que l'on pourra trouver à s'en procurer. Les auteurs feront connoître le nom de celui qu'ils auront diſſéqué.

2°. *Le Chien.*

3°. *Le Mouton.*

Parmi les oiſeaux,

Le Dindon.

Parmi les reptiles,

Une Grenouille.

Parmi les poiſſons.

Une Carpe.

Quoique l'on indique les noms des animaux dans leſquels les concurrens doivent examiner le nerf intercoſtal, ils ſeront néanmoins libres d'ajouter à leur mémoire la deſcription de ce

---

(*) Comme il ſeroit peut-être difficile aux anatomiſtes établis dans les provinces, de trouver un ſinge, l'académie déclare que cet article n'eſt point de rigueur.

nerf considéré dans d'autres animaux, pourvu que ceux énoncés dans le programme soient la base de leurs recherches. Ils indiqueront avec soin les diverses origines de l'intercostal, le nombre & la position de ses ganglions, ses connexions; &, dans le cas où il manqueroit à certains visceres auxquels il se distribue dans la plupart des animaux, on fera connoître quels sont les autres nerfs qui le suppléent.

On n'exige point, par la raison exposée plus haut, que les descriptions soient accompagnées de dessins. On laisse les auteurs libres à cet égard.

Après l'annonce de ces prix ordinaires, le secrétaire en a proposé un extraordinaire.

L'académie, en conséquence des ordres du roi, avoit proposé pour sujet d'un prix extraordinaire qui devoit être proclamé à la Saint-Martin 1783, *de trouver le procédé le plus simple & le plus économique pour décomposer en grand le sel marin, en extraire l'alkali qui lui sert de base, dans son état de pureté, dégagé de toute combinaison acide ou autre, sans que la valeur de cet alkali minéral excédât le prix de celui qu'on retire des meilleures soudes étrangeres.*

Quoique, dans le nombre des mémoires qui lui ont été adressés, il s'en trouve plusieurs qui contiennent des recherches intéressantes, cependant, comme les procédés proposés sont imparfaits, en ce qu'ils ne procurent qu'une

décompofition incomplette du fel marin, que celui qui approche le plus de remplir le vœu du programme, eft publié dans les papiers allemands, & qu'on a déjà monté des fabriques en grand à Londres fur ce principe, l'académie n'a pas cru qu'elle fût dans le cas d'adjuger le prix. Elle propofe donc le même fujet pour la Saint-Martin 1785.

Après les détails relatifs aux formules à obferver par les concurrens à ce prix, M. *de Condorcet* a parlé du fecond prix extraordinaire.

L'académie avoit propofé un prix avec le titre d'ingénieur de l'académie pour les inftrumens de mathématiques, à celui qui feroit le meilleur quart de cercle. Elle a adjugé la fomme de 1200 livres, qui reftoit du prix à M. Megnié, ingénieur, & membre de l'académie de Dijon; mais elle a réfervé le titre d'ingénieur de l'académie.

Enfin, M. *de Condorcet* a terminé ces annonces magnifiques pour une plus confidérable encore.

M. le comte d'Angiviller, directeur général des bâtimens, a cru devoir propofer un prix de fix mille livres pour le mémoire qui donneroit les meilleurs moyens de corriger ou de remplacer la machine de Marly, qui auront approché le plus du premier. Conformément aux intentions du roi, l'académie s'eft chargée du jugement de ce prix, pour lequel elle fe

propose de publier inceſſamment un programme détaillé.

Ces préliminaires finis, il a été lu cinq mémoires & trois éloges.

Le premier mémoire de M. de Fouchy roule *ſur le véritable inventeur de l'application des lunettes au quart de cercle & de la méthode d'obſerver en plein jour les planettes & les grandes étoiles*. Chargé par l'académie de faire la recherche, il a trouvé que c'étoit Morin, mathématicien de réputation au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, qui avoit, avant la naiſſance de l'académie, fait cette découverte, que s'eſt enſuite attribué mal-à-propos l'abbé *Picard*. Comme Morin donnoit dans l'aſtrologie judiciaire, fort à la mode de ſon tems, on ne lit plus ſes ouvrages qui ne ſont pourtant pas à dédaigner.

M. *le Gentil* eſt auteur du ſecond mémoire *ſur l'aſtronomie* des Brames, encore plus ſec que celui-là. L'académicien, célebre voyageur, y montre que des tables de chifres dont perſonne n'avoit encore donné l'explication, ſont des tables du mouvement du ſoleil & de la lune, deſtinées à faciliter aux Brames le calcul des éclipſes.

Le mémoire du pere *Pingré*, le troiſieme en rang de lecture, avoit quelque choſe de plus intéreſſant: il concerne *l'iſle qui a paru cette année auprès de l'Iſlande*. Il y montre qu'il s'eſt plus d'une fois formé auprès de cette iſle

de ces terres volcaniques qui ont ensuite disparu.

M. *Lavoisier*, ami des systêmes nouveaux, dans le quatrieme mémoire prétend que l'*eau n'est point un élément*, comme on l'a toujours cru, qu'elle se décompose & recompose à volonté.

Le dernier mémoire & le plus intéressant pour son objet est celui de M. le Roi. Il a parlé *des brouillards extraordinaires de l'été dernier*. Il n'en trouve d'exemple qu'en l'année 1252. Le sçavant académicien déclare qu'il n'en connoît ni la nature, ni la cause: les effets n'en ont point été funestes en France, mais bien ailleurs. Du reste, il tend moins à prouver qu'à nier. Il attaque surtout l'opinion de ceux qui attribuent ces brouillards aux révolutions de la Calabre; il la détruit radicalement, en établissant par leur journal qu'ils ont commencé très-loin de l'Italie & n'y ont régné qu'après.

Les trois éloges ont fait beaucoup plus de plaisir que tous ces mémoires. Celui de *Vaucanson* contenoit des anecdotes très-curieuses & très-piquantes. Il étoit né comme tous les hommes de génie avec une vocation extraordinaire pour la mécanique. Elle se décida dès sa tendre jeunesse..... Sa mere, dévote, s'entretenoit avec son directeur; pendant ce tems, son fils encore écolier, regardoit à travers une cloison une pendule, machine alors peu com-

mune, il cherchoit à en deviner l'intérieur; elle resta imprimée dans son imagination, & il n'eut point de repos qu'il n'en eût découvert tout le mécanisme. Ses essais furent de petits automates qu'il fabriquoit pour sa chapelle, amusement puéril, analogue au goût de ses parens: il imitoit avec ses figures les cérémonies de l'église. Son *flûteur* est le premier ouvrage digne de lui. Mais il pensa lui coûter sa liberté. Ayant annoncé avec beaucoup d'amour-propre son projet, un oncle de *Vaucanson* en fut effrayé, craignit qu'il ne devînt sorcier, & sollicita une lettre de cachet contre lui. Il fut obligé de fuir pour se soustraire à sa persécution. Il eut depuis la liberté de revenir & exécuta, dans un silence modeste, la machine annoncée. On en fut enchanté; son canard qui faisoit toutes les fonctions animales, étoit encore plus compliqué. Le roi émerveillé lui demanda s'il pourroit exécuter de cette maniere la circulation du sang; il s'en étoit chargé; mais les matieres devoient venir des pays étrangers; il falloit y envoyer un mécanicien habile, tout cela entraînoit beaucoup de frais; il s'ensuivit des lenteurs, du refroidissement, & *Vaucanson* se dégoûta. Il se tourna du côté d'objets plus solides; il voulut perfectionner nos manufactures; surtout celles de Lyon, relativement à la fabrication & à la préparation de la soie. Les ouvriers, qui craignirent de perdre leur occupation & leur pain, le virent

parmi eux avec indignation & le pourſuivirent à coups de pierres. Il ſe vengea par une caricature mécanique; c'étoit un âne qui exécutoit leurs travaux. La grande objection contre ſes découvertes en ce genre qui n'ont pas eu lieu, qui en détruit l'avantage, ſans nuire à ſa gloire, c'eſt qu'elles auroient rendu la matiere plus chere.

Vaucanſon réuſſit mieux dans l'application de ſon art à d'autres objets, & il eſt parvenu à mériter la renommée du plus habile mécanicien de l'Europe, non-ſeulement dans les arts agréables, mais dans les arts utiles. Il tomba malade encore plein d'idées & de projets relatifs à ſon génie. Sentant bien qu'il n'en reviendroit pas, toute ſon inquiétude étoit de ne point voir la fin des travaux commencés; il preſſoit les ouvriers & leur diſoit qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, que ſa derniere heure approchoit. Il paroît que cette crainte l'occupoit plus que celle de ſon ſalut.

L'éloge de *Bordenave*, plus court, n'auroit rien rendu ſous la plume d'un autre panégyriſte. Celui-ci a eu l'art d'y attacher des morceaux philoſophiqnes de détail qui, nés du ſujet, ſans une extrême adreſſe lui auroient paru cependant trop étrangers. Tel eſt celui du ridicule procès qui a ſubſiſté longtems entre les médecins & les chirurgiens & qui a fini, en donnant une liberté convenable à ceux-ci, par les reſtraindre dans certaines bornes & par les

assujettir à des études régulieres. L'admission de *Bordenave* à l'académie, malgré les réglemens, par un ordre supérieur, a amené une digression plus ingénieuse que vraie sur la haine des corps éclairés, plus disposée que celle des particuliers à s'amortir, à céder au mérite & à la justice.

Bordenave étoit le premier chirurgien élevé à la dignité d'échevin. M. *de Condorcet* a pris occasion de cette circonstance pour placer une prosopopée brillante où il fait parler le peuple à l'un de ces hommes tirés de son sein & devant être ses défenseurs; prosopopée où en indiquant les devoirs d'un échevin, il fait une satyre sanglante de la maniere dont ils les remplissent, ou plutôt les oublient.

Le cordon de Saint-Michel, récompense du mérite, dont étoit décoré le défunt académicien, a fourni matiere à une sortie non moins vigoureuse contre ces hommes décorés d'ordres qui ne supposent que de la naissance, de la faveur, de l'intrigue ou de l'argent, sortie qui n'a pas paru plaire aux dignitaires & membres de la compagnie bardés de pareils cordons.

Le secrétaire s'est complu surtout dans le dernier éloge, qui, quoique d'un étranger, étoit très-fécond & rempli d'intérêt. C'est celui de M. *Pringle*, sçavant laborieux, dont la vie a été aussi active que le génie. Il passa sa jeunesse dans les camps & etoit mé-

decin de l'armée du roi d'Angleterre à la bataille du Mein. Ce fut lui qui le premier engagea Milord Stuars, son général, à convenir avec le maréchal de Noailles, général de l'armée françoise, que les hôpitaux militaires seroient des asiles sacrés.

Le soldat étoit regardé par le docteur Pringle, comme une espece d'hommes trop précieuse pour ne pas s'en occuper. Il a fait beaucoup d'observations sur cette-matiere, sur les camps, sur les hôpitaux, sur les prisons & a mis les autres sur la voie de perfectionner ses découvertes.

M. Pringle étoit président de la société royale de Londres lors de la séparation des colonies angloises d'avec la mere-patrie, & de la guerre qui s'ensuivit. L'esprit de parti s'empara tellement du grand nombre des membres de la compagnie, qu'ils vouloient renoncer aux découvertes, aux méthodes & aux machines de M. *Franklin* sur l'application de l'électricité contre les effets de la foudre. M. *Pringle* leur fit sentir à quel point la passion les aveugloit, les fit revenir & resta toujours l'ami de M. Franklin.

M. *Pringle*, médecin encore plus grand praticien que spéculateur, étoit ennemi des systêmes; il préféroit une routine qui guérissoit à une doctrine brillante qui tuoit le malade. *C'est nous autres sçavans*, disoit-il, *qui avons tout gâté par nos raisonnemens.*

M. Pringle joignoit presque tous les genres de connoissances à celui de la médecine, & surtout la théologie. Il étoit néanmoins peu ferme sur celle-ci, & n'avoit que deux opinions fixes auxquelles il tenoit fortement : la non-éternité des peines & l'indifférence des cultes. On a été surpris d'abord que le secrétaire mît si ouvertement en lumiere ces principes erronés ; on l'a été bien davantage, quand on l'a entendu les développer avec une sorte d'approbation, & ses amis même ont craint que sa hardiesse ne lui fît tort auprès des prêtres & du gouvernement par contre-coup.

Une digression sur les Quakers, un éloge de M. *Franklin* présent & que le secrétaire a félicité de n'être plus anglois ; un goût cependant secret pour l'Angleterre & les Anglois, sont, après ce morceau, ce qui a le plus frappé l'assemblée admirant en général & à juste titre le talent de l'orateur pour la tâche dont il est chargé & dont il s'aquitte périodiquement avec de nouveaux succès.

13 *Novembre* 1783. L'arrêt du conseil dont se sont plaints les fermiers généraux est en effet retiré, & l'on y en a substitué un autre en date du neuf novembre, concernant *le bail des fermes générales.* Il est motivé tout bonnement sur les inquiétudes qu'a produit la résiliation annoncée, sur ce que Sa Majesté a reconnu que le bail du dix-neuf mars 1780

ne contient aucune clause ni réserve qui le rende moins obligatoire que les baux précédens, & sur les offres & soumissions que les fermiers généraux viennent de faire entre ses mains, dont il résulte que la continuation de ce bail n'apportera aucun obstacle à l'exécution de ses vues bienfaisantes.

En conséquence, le bail ancien subsiste, suivant la résolution de Sa Majesté, de manifester de plus en plus, en toute occasion, *que tout engagement contracté ou reconnu par elle, & devenu le gage de la foi publique, sera toujours à ses yeux inviolable & sacré.*

13 *Novembre* 1783. Ce qu'on avoit prévu arrive. Depuis la clôture du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, les réclamations s'élevent de tous côtés. Les appels comme d'abus se forment : cependant les membres dévoués à la cour, partisans de ce chapitre, continuent à le soutenir valide, & repandent deux pieces imprimées en faveur de leur systéme.

L'une est intitulée : *Mémoire à consulter & consultation au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur.*

L'autre : *Extrait des registres du procès verbal des séances du chapitre général de la congrégation de Saint-Maure assemblé à Saint-Denis du neuf septembre* 1783.

Ces deux pieces sont intéressantes & méritent plus de dévelopement.

14 No-

14 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Limoges du 8 novembre..... Je vous ai parlé des travaux que M. d'Aine, marchant sur les traces de M. *Turgot*, avoit fait exécuter pour cette ville & pour la généralité. Avant de quitter cette intendance pour passer à *Tours*, où il est nommé, il a eu la satisfaction de voir terminer la *Place d'Aine* d'une vaste étendue pour la tenue de nos foires & marchés.

En outre, les maire & échevins ont fait graver sur deux pilastres qui décorent les deux côtés de l'entrée d'une promenade connue sous le nom de *Dorsay*, & qui forme une des deux faces de la *place d'Aine*, deux inscriptions latines où sont rapportées en détail les ouvrages exécutés depuis qu'il est intendant.

Ces monumens de tendresse & de gratitude sont d'autant plus flateurs pour lui, qu'ils lui sont décernés dans un moment où l'on n'a rien à ménager avec lui, puisqu'il nous quitte. J'aurois voulu qu'on y eût ajouté *à M. d'Aine après son départ pour l'intendance de Tours.* Malheureusement les inscriptions sont antérieures & datées de 1782.

14 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Toulouse du six novembre..... L'inhumation dans les cimetieres n'éprouve plus aucune difficulté; le vicomte de Thisen, mestre de camp de cavalerie, & chevalier de

Saint-Louis, a ſubi cette cérémonie, avec toute la pompe due à ſes grades militaires; & ſa famille, ni ſes camarades n'ont témoigné aucune répugnance.

14 *Novembre* 1783. Suivant le mémoire à conſulter concernant les différens de la congrégation de Saint-Maur, voici le récit des faits tels qu'on peut les démêler à travers l'obſcurité de cet hiſtorique, rendu tel exprès ſans doute.

En 1781 il devoit ſe tenir un chapitre général. Il fut précédé, comme de coutume, de l'aſſemblée ou diete de chacune des ſix provinces entre leſquelles la congrégation eſt diſtribuée. Mais dans la diete de la province de Normandie, il s'éleva des difficultés ſérieuſes ſur le droit de huit religieux pour y voter. La diete ſe diviſa en deux partis: la moitié des capitulans ſe ſéparerent, en réclamant les conſtitutions & celles du chapitre général.

Le chapitre étoit indiqué à l'abbaye de Marmoutier-les-Tours pour le 17 mai 1781; les religieux qui avoient continué l'aſſemblée, malgré la retraite de leurs confreres, ou plutôt le viſiteur de la province de Normandie, & les ſix religieux qui ſe diſoient députés de la diete, firent imprimer un écrit intitulé: *Compte que le révérend pere viſiteur & les ſix députés de la provinee de Normandie rendent au chapitre général de leur diete & de ce qui l'a*

précédé. Ce compte étoit suivi d'une consultation sans date, accompagnée d'un mémoire à consulter & d'une autre consultation du douze mai 1781.

De leur côté, les opposans à la diete envoyerent quatre d'entre eux présenter au chapitre une requête en leur nom, où ils se plaignoient de tout ce qui s'étoit fait de contraire aux regles, & demandoient qu'on rejetât les lettres des députés de Normandie, comme non librement élus. Ils y avoient joint une *consultation* du onze mai 1781.

Le chapitre passa outre; vingt-quatre vocaux se réunirent pour ne point écouter les opposans contre dix-neuf qui penchoient pour l'opinion contraire ; c'est ce qu'établit du moins Dom *Moussu* dans un mémoire concernant la diete de Normandie, pour justifier les opérations du chapitre de 1781, appuyé d'une consultation du 23 mai 1783; qui se prévaut encore d'une lettre de M. *Amelot*, annonçant l'approbation du Roi.

Les opposans ne se regarderent point comme battus: ils réclamerent de nouveau & contre l'admission des députés & contre la validité du chapitre & des élections qu'il avoit faites, en ce que dans les voix pour rejeter leur requête, on avoit compris celles de leurs adversaires qui s'étoient trouvés ainsi juges & parties, & interjeterent un appel comme d'abus, signifié le vingt-six mai 1781.

C'eſt alors qu'intervint l'arrêt du conſeil du 29 juin 1781, qui déclara qu'il n'y avoit lieu l'appel comme d'abus, qui fit défenſe d'y donner ſuite, & enjoignit aux bénédictins d'obéir aux ſupérieurs nommés dans le chapitre.

Le clergé de France, aſſemblé par la permiſſion du Roi en 1782, vint au ſecours des oppoſans, &, en les ſoutenant, fit renaître les troubles. Il ramena le miniſtere de leur côté & il en eſt réſulté l'arrêt du 21 juin dernier, ordonnant la convocation du chapitre général; arrêt trouvé ſi irrégulier par les autres, que Dom *Mouſſu*, le général, dans ſa lettre circulaire qui accompagnoit l'envoi, déclaroit qu'il ne le faiſoit que par commandement du roi exprès & itératif. En même tems parut la requête & autres imprimés répandus dans la congrégation, tendans à faire naître des doutes ſur la légitimité du futur chapitre.

Les oppoſans, pour les lever, ont eu recours à leurs conſeils, & il en a réſulté ce mémoire attribué à M. le Camus, & une conſultation en date du 19 août, ſouſcrite de ſept juriſconſultes célebres, qui décide la legitimité du chapitre & de ſes opérations.

15 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Mende du 6 novembre..... Le roi, touché des plaintes des habitans du Vivarais, du Gévaudan & des Cevennes, ſur les vexa-

tions qu'ils éprouvent de la part des praticiens, notaires ou gens d'affaires, excessivement multipliés dans ces cantons montagneux, vient de nommer, à la sollicitation de M. le Comte *de Perigord*, notre commandant, une commission composée de quatre conseillers au parlement de Toulouse, pour y remédier & punir les coupables.

Ces commissaires sont Messieurs *de Rey*, *d'Albis*, *de Saint-Felix* & *d'Aguin*. Ils ont profité des vacances pour commencer leurs travaux, & ouvert leurs séances le premier octobre.

L'évêque a fait promulguer dans toutes les paroisses de son diocèse le dimanche suivant les lettres-patentes enregistrées au parlement de Toulouse, qui annoncent l'objet & l'ouverture des séances. Le peuple est allé en foule au devant des magistrats : ils ont été reçus au milieu des acclamations, & les officiers municipaux de cette ville, accompagnés de la bourgeoise qui s'étoit mise sous les armes, les ont harangués.

La promulgation des lettres-patentes a été suivie de la lecture d'une lettre pastorale du prélat, où il présente un tableau d'exactions, de rapines & de crimes commis à l'ombre des loix, dont on n'auroit pu ailleurs se former une idée.

Voilà qui est bien différent de ce qui se passe à Paris, où l'on parle, dit-on, d'une

chambre de justice, non-seulement pour réformer les suppôts de la justice prévaricateurs, mais encore les magistrats qui tolerent ces prévarications, les autorisent, & se rendent eux-mêmes coupables des exactions les plus criantes.

15 *Novembre* 1783. La fermentation qui regne en ce moment, relativement à l'état des finances & à son ministre, a fait reprendre beaucoup de vogue aux différens écrits répandus sur l'administration de M. *Necker*, recueillis en trois petits volumes sous le titre de *Collection complette de tous les ouvrages pour ou contre M. Necker*, avec des notes critiques, politiques & secretes, le tout par ordre chronologique, enrichi du portrait de ce directeur général des finances & d'une gravure représentant madame la princesse de Poix avec Madame Necker.

Comme on a parlé successivement de toutes ces pieces, on ne fera mention que de celles qu'on ne connoissoit pas.

1°. *Conversation de Madame la princesse de Poix avec Madame Necker.* Cette facétie très-courte roule sur une anecdote qu'on a rapportée dans le tems concernant le travestissement que Mad. Necker avoit pris pour surprendre en flagrant délit un libraire qui vendoit des libelles contre son mari, & le livrer à un exempt de police.

2°. *Requête au roi sur la retraite de M.*

Necker, par un ancien résident à la cour de France. Bavardage de rhéteur, dans le genre de la lettre du marquis de Villette, qu'on sent bien n'être pas parvenu davantage à son adresse. Point de faits, point d'anecdotes.

3o. *Idée d'un citoyen* relativement à la gestion de M. Necker, avec un *Prospectus* d'établissement pour libérer avec facilité les dettes actuelles de la France, occasionnées par ses emprunts, & y répandre un bien-être général; projet également convenable à tous les états de l'Europe.

Comme l'auteur anonyme ne fait qu'annoncer son plan en charlatan, c'est-à-dire en le vantant beaucoup, sans en révéler les moyens, on ne peut en dire davantage.

Ce qu'il y a de mieux & de nouveau dans ce *Recueil*, ce sont les notes qui viennent communément d'un financier instruit, & quelquefois d'un homme répandu qui sait les anecdotes de cour.

15 *Novembre* 1783. *Relation de la séance publique de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres tenue aujourd'hui pour sa rentrée d'après la Saint-Martin....* Le nouveau secrétaire poursuivant son projet de tirer les séances publiques de sa compagnie de la solitude à laquelle elles étoient livrées, y avoit encore amené cette fois de grands seigneurs, des femmes élégantes, des membres distingués des autres académies, & la salle, sans

être aussi remplie que les salles de celles-ci, n'offre plus cet air de dénument & d'abandon qu'on lui reprochoit auparavant. Afin de faciliter mieux aux amateurs invités la liberté de s'y rendre, il a supprimé l'antique usage dont s'étoient afranchies depuis longtems l'académie françoise & celle des sciences, & que celle des belles-lettres avoit conservé jusqu'à cette année, de commencer les séances d'hiver dès trois heures, il l'a reculé à trois & demie.

L'assemblée a commencé à l'heure indiquée, par l'annonce que le même secrétaire a faite du prix remporté par M. l'abbé *Mongez*, chanoine régulier de Sainte Genevieve, garde des antiques & du cabinet d'histoire naturelle de Sainte Genevieve, des académies de Lyon, de Dijon & de Rouen. Ce religieux présent a sur le champ reçu la médaille des mains du directeur.

M. Dacier a dit ensuite : „ L'académie „ royale des inscriptions & belles-lettres „ avoit proposé pour le sujet du prix qu'elle „ devoit distribuer à pâques 1783, de déter- „ miner, *Quelle étoit l'étendue des domaines „ de la couronne lors de l'avénement de Hugues „ Capet au trône ; quelles possessions ce prince y „ ajouta ; comment & par quels moyens ces do- „ maines s'accrurent jusqu'au regne de Philip- „ pe-Auguste exclusivement.* "

Les mémoires envoyés n'ayant pas satisfait plei-

pleinement aux vues de l'académie, elle propose de nouveau le même sujet pour pâques 1785, & invite les auteurs à se renfermer dans les bornes de la question, sans se livrer à des discussions qui ne tendent pas directement à l'éclaircir.

M. *Dacier* a continué, & lu l'éloge de l'abbé de Canaye. Il a commencé par une digression assez étendue sur la naissance de son héros, qui se trouvoit issu d'une famille de robe très-ancienne dans le parlement, distinction due au hazard & dont M. l'abbé de Canaye faisoit si peu de cas, qu'à plus de trente-cinq ans, interrogé sur ses armoiries, il les ignoroit & fut obligé de regarder son cachet pour en rendre compte. C'étoit un philosophe pratique dès sa plus tendre jeunesse. Sorti du college, il embrassa l'état ecclésiastique, comme plus propre à lui procurer cette vie douce & tranquille, ce repos, déjà le terme de ses vœux: il se trompa. Son pere le pressa de prendre une charge de conseiller clerc au parlement: n'osant lui résister en face, & afin de se soustraire cependant à ses importunités, il choisit un asile dans la congrégation de l'oratoire. Il y resta douze ans & n'en sortit que certain de jouir de toute sa liberté. Il aimoit les sciences & les lettres; il avoit étudié les langues & surtout le grec; il ne put résister au desir d'avoir une place à l'académie des belles-lettres. Il s'en

repentit bientôt : l'obligation où l'on est de donner à certains tems des mémoires, le gênoit ; au bout de dix ans, au lieu de continuer la route ordinaire pour obtenir la pension qui exige au moins vingt ans de travaux, il demanda la vétérance, c'est-à-dire la faculté de rester dans l'inaction, & il en jouit dans la plus grande étendue. Lorsqu'on aiguillonnoit sa paresse ; il répondoit : *En littérature comme au théâtre le plaisir est rarement pour les acteurs.*

M. l'abbé de Canaye avoit entrepris une histoire de la philosophie des anciens ; mais il n'a point fini ce travail très bien conçû de sa part ; il rendit compte dans une assemblée des motifs qui le déterminoient à y renoncer, & M. *Dacier*, pour donner une idée de sa maniere & de son stile en a lu un morceau qui sentoit le bon littérateur, l'écrivain pur & l'homme de goût.

Il paroît que les principaux débris de la succession littéraire de l'abbé de Canaye consistent en cartes & en notes sur ses lectures. La plupart des livres de sa bibliotheque très-belle sont chargés à toutes les marges de pareilles réflexions. M. Dacier ne dit point à qui est passée cette bibliotheque curieuse.

Au moyen d'un genre de vie uniforme, d'une ame dégagée de toute passion forte, M. l'abbé de Canaye a poussé sa carriere jus-

qu'à quatre-vingt-huit ans. Il n'avoit d'autre infirmité que la surdité.

M. l'abbé de Canaye aimoit la société ; il y étoit plaisant & malin, mais d'esprit, & jamais de cœur. Les gens à prétention étoient seulement son fléau, & il se faisoit un plaisir de les humilier.

Dans ce second essai de son talent pour l'éloge, le secrétaire confirme la bonne opinion qu'on en a conçue. Il s'est ici parfaitement conformé au genre de son héros. Son éloquence est douce, simple, & modeste comme l'abbé de Canaye.

Après cet éloge, M. *Anquetil*, à la voix de Stentor, a lu pour M. *de Guignes* des *observations historiques & géographiques sur le récit de Pline, concernant l'origine, l'antiquité des Indiens, & la géographie de leur pays, avec des recherches sur les principales révolution de l'Inde.* Tout cela est très-sçavant; mais très-sec. Ce qu'on y voit de plus intéressant, c'est qu'il n'y a plus d'indigenes dans ces belles contrées que les Marattes ; que les Scythes s'en sont emparés & que ces peuples occupent aujourd'hui presque toutes les parties du globe.

A ce mémoire a succédé le sixieme *Mémoire sur la noblesse françoise* de M. Desormeaux. Celui-ci roule en entier sur les parlemens & sur leur origine. Il auroit fait beaucoup de sensation il y a douze ans, & n'en a produit

aucune en ce moment. Cette origine, suivant lui, ne remonte qu'à *Philippe-le-Bel*, au commencement du quatorzieme siecle, ainsi que l'ont prétendu tous les partisans du systême de M. de Maupeou. Il les réduit à la simple qualité de jugeurs. Toutes ces assertions ne plairont point aux magistrats de celui de Paris surtout, qu'il reconnoît cependant pour la seule cour des pairs. Du reste, il cherche à se reconcilier avec eux, en assurant qu'ils ont beaucoup aidé les rois à abattre l'autorité des grands vassaux & à élever & consolider la leur.

L'excellent mémoire, celui qui a attiré l'attention, qui a charmé singulierement l'assemblée, c'est un cinquieme de M. *Gautier de Sibert sur la Philosophie de Ciceron*. C'est M. Dacier qui en a fait la lecture. L'objet de l'académicien est de prouver que *Ciceron* étoit aussi bon philosophe que grand orâteur, & que non content de bien dire, il sçavoit encore bien faire. Il en a pris occasion de donner une vie complette de *Ciceron*, telle qu'elle n'a point été composée. Il l'a rendue d'autant plus intéressante qu'elle se trouve liée avec les principaux évenemens de la république à cette époque; de là de superbes tableaux de sa corruption & de ses malheurs; de là des caracteres tracés avec autant d'énergie que de profondeur des insignes scélérats, des vertueux citoyens qui la déchiroient

alors ou la défendoient. Entre ces derniers figuroit *Ciceron* avec beaucoup d'éclat. C'eſt ce que l'on voit par les détails des faits relatifs à ſa harangue *Pro lege maniliâ*, à ſon plaidoyer contre Verrès. Tout le monde a regretté que la meſure dans laquelle ces ſortes de mémoires académiques doivent être circonſcrits, n'ait pas permis à l'auteur de s'étendre plus loin cette fois.

L'heure s'avançoit & dans tout autre tems le directeur auroit fait lever la ſéance ; M. *Bignon*, qui en faiſoit les fonctions, entrant dans les vues du nouveau ſecrétaire de dégager autant qu'il eſt poſſible l'académie de ces vieilles formes claſſiques, a prié M. *de Villoiſon* qui devoit ſuivre, non-ſeulement de commencer, mais d'achever la lecture de ſon mémoire, quoique l'heure de la ſortie ait ſonné peu de tems après. C'eſt la premiere fois qu'on a dérogé à l'uſage. Au ſurplus, le mémoire le méritoit peu. Le titre étoit piquant. Il porte *Relation d'un voyage littéraire de Veniſe*. Depuis deux ans l'académicien étoit abſent ; on s'attendoit à des choſes curieuſes & intéreſſantes pour toute l'aſſemblée ; point du tout, il s'agit uniquement de recherches qu'il eſt allé faire dans la bibliotheque de Saint-Marc de livres rares qu'il y a trouvés dont il donne une nomenclature aride, & ſurtout d'une bible & d'un Homere. Il ſe propoſe de faire de ce dernier une édi-

tion en deux volumes *in-folio* où l'on trouvera ce qu'on n'a point encore vu. En attendant les auditeurs ont été frustrés dans leur attente & sont sortis très-ennuyés d'une pareille lecture.

16 *Novembre*. 1783. Le résultat de la délibération de la caisse d'escompte du quatorze de ce mois a été de décider unanimement que les billets sequestrés en vertu de la délibération de l'assemblée générale du vingt-deux octobre dernier seront biffés & invalidés d'abord, & ensuite tout-à-fait détruits, aussitôt qu'on en aura constaté le montant & réglé la comptabilité.

Que de trente-trois millions actuellement restant dans la circulation, il en sera retiré cinq, pour réduire la totalité à vingt-huit millions, & que ces cinq millions seront de même sequestrés, invalidés & détruits comme les précédens.

On observe que c'est encore trop, que ces Messieurs ne devroient pas avoir plus de billets en circulation qu'ils n'ont fait de fonds, c'est-à-dire pour douze millions, représentés par leurs actions. Mais il est à espérer que la méfiance générale fera tomber d'elle-même cet établissement impraticable en France.

16 *Novembre* 1783. Malgré le service de Fontainebleau, les italiens ne laissent point chomer la ville de nouveautés. Ils ont joué

hier *la Karmesse* ou la *foire flamande*, comédie en deux actes & en vers.

Les paroles sont de M. *Patrat*, & ne répondent pas à l'idée favorable qu'on a conçue de son talent par ses autres ouvrages.

La musique est d'un débutant, d'un Allemand, M. *de Vogler*, passant pour avoir du feu, de l'énergie, de l'imagination. Mais toutes ces qualités se sont trouvées si mal appliquées, le fonds a paru si trivial que le parterre a fortement hué les acteurs au second acte.

Mlle. *Burette*, peu cuirassée encore contre les sifflets, en a été vivement affectée & s'est trouvée mal deux fois. La seconde il a fallu l'amener de la scene. Les comédiens ont laissé quelques minutes le reste des acteurs dans l'inaction; enfin ils ont essayé de clore par un ballet. Le public a été très-mécontent qu'on ne s'empressât pas de lui rendre compte de ce qui se passoit; le vacarme a été tel que les acteurs ont été obligés de se rendre à leur devoir. Le Sieur *Thomassin* est venu dire au public que Mlle. *Burette*, étoit absolument hors d'état de reprendre son rôle.

Le parterre, sur cet exposé, a demandé une autre piece & l'on a joué *la servante maitresse*.

17 *Novembre* 1783. *L'extrait des regiſtres* du procès verbal des séances du chapitre général de Saint-Denis est signé du général actuel, Dom *Chevreux*, en sa qualité de prési-

dent, qu'il avoit alors, & contresigné de Dom *le Maire*, le secrétaire; son objet est le même que celui du *Mémoire à consulter & de la Consultation*, d'établir la légitimité du chapitre, de prier les commissaires de Sa Majesté de porter aux pieds du trône les témoignages de la reconnoissance de la congrégation, d'éclairer & de ramener par la douceur & les bonnes instructions le petit nombre de religieux qui se seront permis quelques réserves, ou même aucunes protestations; en conséquence, de l'adresser à toutes les maisons de la congrégation, pour que ladite délibération y soit aussitôt lue, publiée, & inscrite sur le registre des actes capitulaires.

17 *Novembre* 1783. La *poupée qui parle* a été construite en Portugal, & son auteur est Portugais. Suivant ce qu'il raconte, sa machine a été mise à l'inquisition, & il a fallu toute l'autorité de la reine de Portugal pour échapper à ce tribunal aveugle & ignorant: Il a fallu que sa poupée fît preuve d'ortodoxie & répondit aux questions qu'on lui a faites sur son cathéchisme; enfin, les docteurs en ont été si contens, qu'ils lui ont donné un certificat de catholicité, qui la met ainsi à l'abri des recherches non-seulement de l'inquisition nationale, mais de toute autre.

17 *Novembre* 1783. On ne peut se lasser d'admirer la coupole de la nouvelle halle, & tout ce monument en général qu'elle change

de face. Rien de plus gracieux à l'œil : il y regne, malgré cela, une ſimplicité noble qui en impoſe ; il ſemble que tous les artiſtes qui ont concouru à ces travaux aient cherché à s'évertuer & à ſe ſurpaſſer.

La lanterne en fer qui couvre l'ouverture à jour au ſommet de la coupole, un des plus grands ouvrages de ferrurerie en ce genre, a été exécutée par le Sieur *Contou*, ſerrurier, avec une légereté & une préciſion fort difficile à mettre dans cette eſpece de charpente en fer.

La lanterne eſt couverte avec des verres doubles de trois lignes d'épaiſſeur, de la manufacture de Saint-Quirin, enſorte qu'on a pu ſe paſſer d'un grillage, moyen embarraſſant, d'un entretien coûteux & qui auroit diminué la clarté, très-belle aujourd'hui.

M. Franklin, enchanté de cet édifice, veut bien donner ſes ſoins pour y établir un paratonnerre préſervatif, qui commence à s'établir dans cette capitale en différens endroits.

Au haut de la coupole eſt un *Pneumamometre* ou cadran à vent ; c'eſt le prolongement de l'axe de la girouette, lequel porte une aiguille deſtinée à marquer dans l'intérieur le vent qui ſouffle ſur un cercle où ſont en lettres découpées les initiales des vents principaux. Un ſoc de charrue forme la girouette.

Le médaillon de *Louis XV* sous le Regne duquel la halle a été construite, décoroit déjà ce monument. Messieurs *le Grand* & *Molinos* ont obtenu de *Louis XVI*, la permission de placer son médaillon en face de celui de son ayeul.

Ils ont aussi demandé à Sa Majesté la permission d'y pendre les bustes de *Philibert Delorme* & de M. *le Noir*.

Au bas du premier on a gravé une inscription françoise, qui annonce que Philibert Delorme, architecte de *Henri second*, est l'inventeur du procédé de la couverture dont on vient de faire usage.

Au bas du second, autre inscription qui fait connoître que c'est sous ce lieutenant de police, par ses encouragemens & par son zele, que le monument commencé le dix septembre 1782, a été achevé le vingt-deux septembre 1783.

Ces deux médaillons de M. *Rolland*, nouvel agréé en sculpture, étoient exposés au sallon dernier & n'y ont fait aucune sensation, parce qu'ils n'étoient pas dans leur point de vue nécessaire. On desireroit pourtant dans le portrait de M. *le Noir*, quelque chose de moins roide, quelque chose de ce gracieux qu'il a dans sa physionomie à un dégré fort difficile à saisir par l'artiste.

18 *Novembre* 1783. L'affaire du comte *de Gamache* avec le comte *de Malderé* revient

fur le tapis. Le premier n'a point fait purger fon décret; mais par arrangement dont s'eft entremis le maréchal duc *de Biron*, fon adverfaire eft convenu de n'y donner aucune fuite, & même de payer au comte de Gamache une fomme de 24,000 livres, dans des délais prefcrits. Le premier terme n'eft pas encore échu; mais M. *de Malderé* venant de vendre toutes fes terres & biens, lui fouftrait par là les gages de fa créance.

C'eft dans cette circonftance que le comte de Gamache vient de préfenter un mémoire au maréchal duc *de Biron*, comme médiateur de l'accommodement, où non-feulement il fe plaint du procédé malhonnête de M. de Malderé, mais fe juftifie fur le fait de l'ufure, motif de fon décret, en prouvant par pieces qu'il a recouvrées depuis, que, bien loin de perdre fur le fameux Saint-Efprit de diamant, objet de la querelle, fa partie y a gagné plus d'un cinquieme.

M. *de Gamache* a remis ce mémoire non-feulemenr au maréchal, mais au major du régiment des gardes & à plufieurs officiers. Il fe propofe en outre, au retour de Fontainebleau de le préfenter au roi-même & de le répandre à Verfailles.

Cette nouvelle conteftation ne peut manquer d'occafionner un éclat, & l'on commence à en parler beaucoup dans le monde.

19 *Novembre* 1783. On vante ſingulierement le diſcours que M. *de Calonne* a prononcé le jeudi treize de ce mois à la chambre des comptes où il a été reçu. Les partiſans de ce miniſtre craignoient qu'il n'y éprouvât des difficultés, comme entaché par quelques cours de Magiſtrature. Au contraire, il a charmé l'aſſemblée par ſon éléquence nerveuſe, par ſon air de confiance, & elle a cru voir en lui le reſtaurateur des finances, attendu depuis ſi longtems.

19 *Novembre* 1783. Les comédiens italiens ont donné hier la premiere repréſentation des *Déguiſemens amoureux*, comédie en un acte & en proſe. C'eſt une bagatelle ingénieuſe, où un amant s'efforce de ramener ſa maitreſſe décidée à ne point l'épouſer par une délicateſſe exceſſive, à renoncer à l'amour & à ſe livrer, pour ſe diſtraire, aux arts & aux ſciences. Il joue tour à tour auprès d'elle le rôle de peintre allemand, de muſicien italien, de philoſophe anglois, & de poëte françois : il ſe ſert de ces diverſes métamorphoſes pour entretenir au contraire l'amour dans le cœur de cette femme, & lorſqu'il eſt parvenu au point de lui faire regretter le parti qu'elle a pris, il ſe découvre, & l'hymen ſe conclut.

L'art avec lequel le Sieur *Grangé* rend les quatre rôles très variés, a beaucoup con-

tribué au ſuccès de la piece, où d'ailleurs, le poëte a enchâſſé adroitement quantité de réminiſcences qui ont produit de l'effet comme neuves.

Cette petite comédie eſt de M. Patrat & l'a dédommagé du mauvais accueil qu'avoit reçu ſamedi ſa piece à arietes.

19 *Novembre* 1783. Perſonne ſemble ne plus douter aujourd'hui que M. *Amelot* n'ait recueilli les fruits trop amers de ſon goût pour le ſexe. On en parle hautement à la cour; on en plaiſante; on dit qu'il a la maladie des ſerins, le bouton ſous la queue; ce qui confirme ce ſoupçon, c'eſt que perſonne ne peut approcher de lui depuis trois mois & plus, pas même ſa famille. Une naïveté de ſon Suiſſe le tourneroit en certitude, ſi elle étoit vraie. On veut qu'un *Quidam*, vingt fois venu pour parler à ce miniſtre & n'ayant pu y parvenir, ayant demandé à ce Suiſſe d'un air myſtérieux: mais eſt-ce que M. Amelot auroit la petite vérole, il lui ait répondu bruſquement: *Bon, eſt ce que vous prenez mon maître pour un enfant?* Quoi qu'il en ſoit, on a fait une épigramme à ce ſujet de la maniere ſuivante.

Depuis trois mois, toujours inacceſſible
En ſon hôtel, Amelot retranché,
Et travaillé de maladie horrible....
Que l'on ne nomme; experts en ſon péché,

On ſent auſſi de plus en plus la néceſſité d'une table pour cet ouvrage volumineux où l'on commence à ſe perdre; moins pourtant que dans tout autre, à raiſon des dates; plus on tardera, plus cette table déviendra indiſpenſable, & de longue haleine & plus difficile à faire conſéquemment.

Du reſte les nouveaux volumes offrent des matieres très-intéreſſantes: tout le détail des fêtes à l'occaſion de la naiſſance de M. le Dauphin, celui des querelles élevées dans la littérature pour l'ouvrage de Mad. *de Genlis*, celui du ſéjour du comte & de la comteſſe du Nord en France, celui des débats du parlement de Bezançon, des états de Bretagne, celui de la banqueroute incroyable du prince de Guemené rendent cet ouvrage extrêmement diverſifié & piquant, extrait d'un manuſcrit de nouvelles très-accréditées dans Paris, dans la province & chez l'étranger.

21 *Novembre* 1783. La piece du *Séducteur* eſt décidément du marquis *de Bievre*; il l'avoue dans le journal de Paris. Des gens dignes de foi atteſtent avoir eu connoiſſance du manuſcrit, il y a ſix ans. Comme premiere production, celle-ci lui fait infiniment d'honneur; il eſt peu d'autres comiques qui débutent par une comédie en cinq actes & par une de caractere. Mais à ne la conſidérer

Le jugent fort de virus entiché.
Un protégé que ce refus désole,
Au Suisse dit d'un air de connoisseur:
Seroit-ce pas la petite vérole?
Eh quoi! repart le rustre avec humeur,
Pour un enfant prenez-vous Monseigneur?

20 *Novembre* 1783. M. *de Calonne*, qui n'ignore pas les bruits défavorables qui courent sur son compte, semble vouloir se reconcilier le public pas des actes de justice rigoureuse & par l'expulsion de sujets qui lui déplaisent.

Ayant sçu que le Sieur *Coster*, un des premiers commis du contrôle général, étoit celui qui avoit induit en erreur M. *d'Ormesson*, en prétendant que le bail des fermes offroit des clauses qui le rendoient susceptible de résiliation, il l'a envoyé chercher; il lui a présenté cet acte; il lui a demandé de lui découvrir ces clauses. Le Sieur *Coster* n'ayant pu y parvenir, il l'a traité durement; il lui a reproché de s'être joué de la foiblesse & de la crédulité de son prédécesseur, d'avoir ébranlé la confiance publique & fait manquer le roi à sa parole qui doit être encore plus sacrée qu'une autre; il l'a remercié ensuite, & l'on ajoute qu'il lui a administré une lettre de cachet qui l'exile en Lorraine.

Le Sieur *Hamelin*, autre premier commis des finances, très-mal fâmé, détesté du pu-

blic, qui, plusieurs fois chassé, étoit toujours revenu sur l'eau, malgré ses talens a aussi été remercié & immolé à l'indignation générale.

Cet *Hamelin*, qui n'ignoroit pas la façon de penser du public sur son compte, qui se voyoit démasqué aux yeux de ceux qui ne l'auroient pas connu sans les divers pamphlets répandus lors de l'administration de M. *Necker* & depuis, avoit eu l'impudence d'exposer son portrait au salon dernier & d'y figurer à côté des augustes personnages de la famille royale, des hommes illustres, des artistes distingués de la nation.

20 *Novembre* 1783. Les *Mémoires Secrets* &c. pour l'année 1782 sont répandus ici depuis quelque tems & toujours avec la même curiosité de la part du public. Cette fois il y a trois volumes qui forment le 19, 20 & 21 de la collection. Les additions qui embrassent un volume entier & plus, sont cause de cette augmentation. Elles vont depuis le six juillet 1768 jusqu'au cinq mars 1772. On y a joint aussi les *lettres sur le sallon de* 1781, qui auroient dû être insérées dans les volumes de l'année derniere, & dont on attribue l'omission au retard que le manuscrit a éprouvé en route. Il est bien à desirer que lorsque toutes ces additions seront complettes, on fasse une nouvelle édition de cet ouvrage de bibliotheque, & qu'on rapporte à leur date les articles transposés.

dérer qu'en elle même, elle est médiocre & remplie de défauts.

Le principal personnage n'a point cette finesse, cet art, ce talent enchanteur qu'il lui faudroit. Il ne réussit que par la bêtise des autres personnages. D'ailleurs, il se peint plus en paroles qu'en actions, & ses discours même ont plutôt l'air d'un persiflage, que ce ton naturel & persuasif propre à entraîner le cœur.

L'intrigue est obscure, embrouillée, mal conçue par le poëte lui-même, qui, sans doute, ne pourroit rendre raison de beaucoup de choses qu'on lui demanderoit. Les moyens dont il se sert sont peu honnêtes, grossiers & déjà employés par ses prédécesseurs.

La plupart des caracteres ne sont qu'indignes & se contredisent. Celui d'un valet philosophe est bas & plat, d'ailleurs calqué sur trois ou quatre du même genre qu'on vient de voir.

Enfin, la piece, vraiment comique dans les premieres actes, dégénere dans les derniers en un drame triste & noir; il finit presque d'une maniere tragique; ce qui cause une bigarrure déplaisante, & ôte à l'ouvrage cette unité de composition qui caractérise ceux des maîtres.

Quant au stile, il est bon, élégant, facile, & l'on doit louer M. *de Bievre* de s'être

refusé à ces détails postiches où l'on trouve l'auteur plus que le personnage.

21 *Novembre* 1783. Il paroît constant que M. le duc de Caylus dont la gazette de France a annoncé la mort, il y a quelque tems, a été tué par le marquis *de Seignelay*. Il étoit amant de la femme de celui-ci, qui ne l'ignoroit pas, qui ne se regardoit pas moins comme son ami, & qui le traitoit de même. Par raison de convenance & d'économie donc, & non par jalousie, le marquis avoit proposé à la marquise de passer quelques années dans sa terre; elle s'y étoit refusée. M. *de Seignelay* connoissant l'empire du duc *de Caylus* sur sa femme, a recours à lui, l'engage à déterminer sa moitié à se conformer à ses arrangemens: du reste, pour ne déranger rien des leurs, lui propose d'y venir tant qu'il voudra. Le duc lui déclare qu'il ne peut faire ce qu'il desire, que c'est lui qui au contraire a dissuadé sa femme d'aller ainsi s'enterrer toute sa vie..... De là des propos & un duel dont le duc a été justement la victime.

21 *Novembre* 1783. La famille de M. *Amelot*, qui a senti la nécessité de l'engager à donner sa démission, avant qu'on la lui demandât, pour jouir du traitement favorable qu'on lui a fait, l'y a enfin déterminé. C'est M. le Baron *de Breteuil*, qui lui succede & a été nommé par le roi avant-hier.

Le vœu public appeloit à cette place M. le

Noir, qui remplit depuis longtems avec diſtinction celle de lieutenant général de police dont l'autre devroit naturellement être la récompenſe. Au reſte, bien des gens penſent que M. le Baron *de Breteuil*, que ſes talens diſtingués dans une autre carriere ſemblent y appeler, n'eſt là qu'en dépôt.

Quoi qu'il en ſoit, M. *de Breteuil* n'a, dit-on, accepté le département de Paris qu'à condition qu'il y réuniroit de nouveau pluſieurs parties qui en avoient été diſtraites, & qu'il ſeroit rétabli dans toute ſon intégrité.

22 *Novembre* 1783. Hier a été faite, au château de la Muette, en préſence de M. le dauphin & de toute ſa cour, une nouvelle expérience de la machine aéroſtatique de M. de Montgolfier, tranſportée du fauxbourg Saint-Antoine en ce lieu.

Cette fois M. le marquis *d'Arlandes* & M. *Pilâtre de Rozier* s'y étant embarqués, ſont partis à une heure cinquante-quatre minutes de l'après-dînée, après avoir fait couper les cordages qui la retenoient. Parvenus à environ 250 pieds de hauteur, ils ont baiſſé leur chapeau & ſalué les ſpectateurs. Bientôt les navigateurs aériens ont été perdus de vue; mais la machine, pouſſée par le vent, a pris la diagonale & l'on eſtime qu'elle a monté dans cette direction d'un mouvement compoſé, environ à 3000 pieds; elle eſt toujours reſtée viſible, comme ſous la forme d'un gros luſtre.

La machine a traverſé la Seine au deſſus de la barriere de la Conférence, & paſſant de là entre l'école militaire & l'hôtel royal des invalides, elle a été à portée d'être vue de tout Paris.

Etant à peu près au deſſus de la rue de Seve, les voyageurs ſe ſont apperçus que la machine baiſſoit ſenſiblement ; ils n'ont point perdu la tête, ils ont alimenté le braſier avec de nouvelles matieres, ils ſe ſont élevés une ſeconde fois & ont ainſi dépaſſé Paris. Alors, ſatisfaits de cette courſe, ils ſe ſont laiſſé deſcendre tranquilement dans la campagne, au-de-là du nouveau boulevard, vis-à-vis le moulin de *Croulebarbe.*

Ces voyageurs ont bientôt été entourés & queſtionnés par les curieux ; ils ont déclaré n'avoir pas éprouvé la plus légere incommodité ; ils étoient ſeulement noirs comme des charbonniers par la fumée dont ils étoient environnés. Ils avoient conſervé les deux tiers de leur approviſionnement : ils pouvoient donc, s'ils l'euſſent deſiré, franchir un eſpace triple de celui qu'ils ont parcouru. Leur route a été de 4 à 5000 toiſes, & le tems qu'ils y ont employé de 20 à 25 minutes.

M. d'Arlandes a été ramené en triomphe au château de la Muette, où Madame la ducheſſe de Polignac lui a fait ſervir à dîner. Quant à M. Pilâtre de Rózier, il étoit ſi mal accoutré,

si fatigué qu'il s'est rendu chez lui tout de suite.

Il a été sur le champ dépêché des couriers à Fontainebleau pour instruire le roi & la reine de cet évenement mémorable, & il en a été dressé un procès Verbal signé par les ducs *de Polignac & de Guignes*, par les comtes *de Polastron & de Vaudreuil*, par Messieurs *d'Hunaud*, *Binjamin Franklin*, *Faujas de Saint-Fond*, *de Lisle*, *le Roi*, de l'académie des sciences.

Pour constater cette seconde époque des progrès de la machine aérostatique, il est question de frapper une médaille, d'élever même un monument au lieu où les voyageurs ont rabattu ; & il y a une souscription ouverte à cet effet au caffé du Caveau. C'est un enthousiasme général.

22 *Novembre* 1783. Messieurs de la caisse d'escompte, bien loin de vouloir renoncer à leur établissement devenu si funeste, semblent tendre à le consolider plus que jamais. Ils tiennent aujourd'hui une assemblée générale extraordinaire annoncée, *relative aux statuts & réglemens.*

22 *Novembre* 1783. On est indigné que les Sieurs *Hamelin* & *Coster* aient des pensions considérables, lorsqu'on annonce qu'on les chasse par mécontentement. On dit que le premier a 20,000 livres & le second 15,000 livres. Les amis du dernier, parti sur le champ

pour la Lorraine, prétendent que c'eſt très-volontairement pour voir ſon pays natal; qu'il n'eſt nullement exilé.

23 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Chantilly du 20 Novembre..... 'Je viens de voir les fameux cygnes étrangers ſur leſquels on ne vous a pas raconté dans tous les détails, l'anecdote qui vous intéreſſe; la voici.

M. *Mongès*, le génovéfain, qui vient d'être couronné à l'académie des belles-lettres, ſur le rapport qu'on lui fait du chant de ces cygnes, ſe tranſporte au château, examine & compoſe ſur ce phénomène un mémoire qu'il lit à l'académie des ſciences, enſuite à celle des belles-lettres au mois de juillet dernier. Inſtruit de la ſenſation que cauſe ce mémoire curieux, M. le prince de Condé écrit à l'académie des belles-lettres & deſire qu'on lui en faſſe part. Deux académiciens, le ſecrétaire de l'académie & l'auteur, ſe rendent auprès de ſon alteſſe. Le prince les accompagne lui-même, & propoſe de ſacrifier un de ſes propres cygnes pour faire chanter en leur préſence ces cygnes étrangers ne chantant qu'en marque de victoire ſur quelque autre oiſeau. Le cygne domeſtique lâché, les nouveaux arrivés tombent deſſus, le tuent, ſe mettent à préluder & à produire l'harmonie deſirée. Le mâle prenoit les deux notes *mi fa*, la femelle, *re mi*, & avec ces quatre tons ils formerent un concert mélodieux.

23 *Novembre* 1783. C'eſt mardi qu'aura lieu la publication de la paix. Quant aux réjouiſſances qui ne paroiſſent pas devoir être conſidérables, elles ſont remiſes juſqu'au *Te Deum*. Il ne ſera chanté que lorſque M. le garde des ſceaux, qui eſt incommodé, ſera en état d'y aſſiſter. Meſſieurs de Notre-Dame ſe diſpoſent à le rendre intéreſſant pour les amateurs. Depuis longtems on ſe plaint que ce n'eſt que de la vieille muſique; qu'elle eſt maigre, ſourde, monotone, ſoporative: ce défaut, depuis que les oreilles ſont faites à l'harmonie bruyante du chevalier *Gluck* & des ſymphonies allemandes, eſt devenu inſupportable, & la reine même en a témoigné ſon mécontentement.

En conſéquence, le chapitre a tenu une délibération à ce ſujet, & a arrêté que M. le doyen ſe tranſporteroit chez M. le maréchal duc *de Biron*, pour le prier de laiſſer la muſique du Régiment des gardes ſe joindre à celle de l'égliſe de Paris, & exécuter le *Te Deum* avec elle. On eſpere que le mélange de cette muſique militaire avec la muſique religieuſe produira un très-bon effet; on en fera des répétitions avant, où ſeront invités les fameux harmoniphiles qui en décideront.

23 *Novembre* 1783. Il paroît un pamphlet dans l'affaire des bénédictins, de quatre vingt pages environ, ou plutôt en général contre le clergé, qui n'a pu être arrêté, comme celui

de Dom *Dapre*, & a transpiré à la cour. On dit même qu'on en a fait parvenir un exemplaire au roi; il ne se vend point, & est envoyé anonymement aux gens qu'on regarde comme susceptibles de s'intéresser à la querelle & de le répandre.

24 *Novembre* 1783. On sçait aujourd'hui plus au long ce qui s'est passé dans l'assemblée générale des actionnaires de la caisse d'escompte le quatorze de ce mois.

Les commissaires nommés pour examiner la situation des affaires, ont rapporté qu'il y avoit dans la caisse non-seulement des valeurs suffisantes à l'acquittement des billets en circulation; mais qu'encore, si la compagnie se séparoit en ce moment, chacun pourroit retirer les 3000 liv. montant de l'action & de plus 500 liv. de bénéfice.

Cette découverte a merveilleusement réjoui l'assemblée, qui n'a plus songé à se dissoudre, & s'est moins occupée de satisfaire promptement ses créanciers que de continuer son existence & d'y faire concourir l'autorité.

Un des moyens de revivifcence imaginé & adopté, a été de créer mille actions de plus, produisant d'abord un fonds de trois millions, ensuite d'y faire joindre par les acquéreurs une somme de 500 livres; supplément qui mît la nouvelle action au niveau de l'ancienne.

En conséquence, on a tout de suite formé un comité d'actionnaires nommés pour rédi-

ger

ger des ſtatuts & réglemens. Ce travail a été bientôt fait, & le comité en a rendu compte à la derniere aſſemblée générale du vingt-deux.

Munis de ces pieces, les directeurs ſe ſont retirés par devers le nouveau contrôleur général & ont ſollicité un autre arrêt du conſeil qui permît la création des nouvelles actions & homologuât leurs ſtatuts.

Ils ont préalablement démontré au miniſtre qu'au moyen de l'augmentation de leur capital, réſultant de la création des nouvelles actions, ainſi que du délaiſſement des bénéfices en accroiſſement de fonds, ils ſeroient en état de payer, à bureau ouvert, avant le premier janvier, & de ſatisfaire ſans aucun ſecours à tous leurs engagemens.

Il paroît que ſur cet expoſé, M. *de Calonne*, qui les avoit d'abord traités ſéverement, qui les avoit aſſurés qu'il n'y auroit aucune prolongation à l'arrêt du conſeil du vingt-ſept ſeptembre, pour quelque cauſe & prétexte que ce ſoit, les a mieux accueillis, a reconnu les avantages très-importans que préſentoit leur établiſſement, ceux qu'il avoit déjà procurés en réalité, avantages qui pourroient devenir beaucoup plus grands ſous un meilleur régime & leur a promis une protection plus éclatante que jamais. Ils ſe vantent de recevoir inceſſamment les effets de la bienveillance miniſtérielle.

24. *Novembre* 1783. M. *d'Angiviller* voit

de fort mauvais œil l'établissement du Sieur *de la Blancherie* qui, depuis son exposition de tableaux anciens, intitule son appartement *le Salon de la correspondance*, par assimilation avec le salon sous les ordres du directeur général des bâtimens. Cette affectation a scandalisé encore plus celui-ci, qui lui a écrit une lettre ministérielle où il lui marque que depuis huit ans de son agence prétendue générale de correspondance pour les sciences & les arts, on a reconnu qu'elle avoit été plus nuisible qu'utile; qu'en conséquence, il en avoit rendu compte à Sa Majesté & pris ses ordres, en vertu desquels il lui enjoignoit de fermer son salon de la correspondance; que du reste, il n'entreroit pas dans de plus grands détails, ne devant y avoir rien de commun entre eux.

Le Sieur de la *Blancherie*, appuyé de ses protecteurs, n'a point voulu reconnoître l'autorité du comte *d'Angiviller*, auquel il prétend ne pas devoir être subordonné; il a présenté requête au conseil des dépêches afin de faire cesser ces vexations & d'obtenir des lettres patentes qui donnassent une consistance véritable à son établissement. La contestation est pendante à ce tribunal; en attendant il a obtenu une permission du ministre de Paris, & son *Salon de la Correspondance* s'est ouvert le jeudi vingt de ce mois.

24 *Novembre* 1783. On a parlé de la rivalité établie entre l'*Ecole de Montgolfier* & l'*E-*

cole de Charles qui ont des procédés différens pour faire les expériences de la machine aérostatique : elle subsiste, & en conséquence les partisans & souscripteurs du dernier ont fait construire un globe pour leur usage. Ce globe a vingt-six pieds de diametre, & déplace pour environ 800 livres d'air ; il y aura un char appendu au bas & lorsque ses accessoires y seront joints & qu'il partira, on prétend qu'il aura coûté environ 10,000 liv. de dépense.

Après avoir tenté dans le char, où montera un physicien, diverses expériences, sur l'électricité, la densité & la chaleur de l'atmosphere, ainsi que sur la gravitation des corps, on descendra ce balon retenu par des cordes ; Messieurs *Robert*, les aides de camp de M. *Charles*, le faiseur vraisemblablement des premieres expériences, se mettront dans le char ; on coupera les cordes, & ils vogueront dans l'atmosphere à *balon perdu*. Ils prétendent être sûrs des moyens simples qu'ils emploîront pour monter & descendre à volonté.

En attendant que ces expériences, dont le jour n'est pas encore indiqué, aient lieu, on va valoir le balon au château des Tuilleries, où il est exposé aux regards & à la critique des curieux dans la salle du concert-spirituel. Il n'est encore rempli que d'air atmosphérique.

24 *Novembre* 1783. M. *de Sauvigny* avoit depuis plusieurs années une tragédie sur le répertoire des françois sous le titre *de Gabrielle*

d'Estrée en cinq actes & en vers. Elle avoit été jouée à Versailles avec la même qualification & imprimée la même année. Depuis la querelle des auteurs avec ces comédiens, il n'a point voulu se soumettre à la relûte exigée, & il s'est retourné du côté de la comédie italienne pour faire jouer sa Gabrielle; mais il a été obligé d'en changer le titre & d'y substituer celui de *piece dramatique*. Il a fallu encore mieux: qu'il refit le dénouement. Dans l'imprimé, l'héroïne meurt empoisonnée, ce qui lui donnoit le caractere vraiment tragique, & motivoit l'opposition du théâtre rival: elle consent aujourd'hui à vivre, & avec cette tournure tous les obstacles sont levés. La premiere représentation de ce drame héroïque aura lieu demain.

25 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre du Havre du 20 novembre...... Malgré les réflexions d'un célebre académicien, le marquis *de Condorcet*, les travaux de cette ville sont commencés & les devis arrêtés à près de vingt millions.

La plus grande partie de la citadelle est démolie & nous n'en aurons plus; on la regarde comme inutile. On doit construire une nouvelle ville sur tout le terrein que la mer laisse entr'elle & l'embouchure de la Seine. Il y aura deux bassins marchands & un bassin royal. Le bassin royal actuel ne formera qu'un des deux premiers.

Du bassin royal nouveau il partira un canal de vingt pieds de profondeur allant à Harfleur. Cet ouvrage avoit été projeté & commencé par M. *de Vauban :* il facilitera l'arrivée & l'entrée des bois de construction & de tous les approvisionnemens qui viendront de Rouen.

Malgré tant de dépenses, il est des gens de l'art qui estiment qu'il ne pourra jamais entrer ici que des vaisseaux de 50 canons au plus.

Il y a des travaux aussi commencés à Dieppe pour le nétoiement du port, dont le galet combloit l'entrée; mais l'écluse qui doit opérer cet avantage, est destinée à en procurer un plus grand, & à former dans cette ville un bassin assez profond pour recevoir des vaisseaux de même grandeur qu'au Havre.

Quant à Dunkerque, nous sçavons bien qu'il y a beaucoup de projets sur le tapis & si l'on en exécute quelqu'un, il paroît qu'on reviendra à celui de M. *de Vauban.* Ce seroit encore une affaire de sept à huit millions pour recreuser le bassin, faire curer le port & les forts &c. Mais il y a l'article des fortifications de terre qui deviendroient immenses & exigeroient de nouvelles fondations, puisque les anciennes sont dans la ville & que celle-ci est agrandie de moitié. Ainsi, nous sommes tranquiles & ne redoutons plus la concurrence de ce port jadis si florissant.

25 *Novembre* 1783. Extrait d'une lettre de Pétersbourg du 25 Octobre. .... Le projet

de notre souveraine de siéger sur le trône des empereurs d'Orient n'est pas nouveau; il y a dix ans qu'elle écrivoit en confidence à *Voltaire:* „ Seriez-vous fâché de me voir à Constan-„ tinople habillée à la greque, & une cou-„ ronne sur la tête?"...... Et ce philosophe n'avoit pas peu contribué à lui inspirer ces idées magnifiques......

26 *Novembre* 1783. L'arrêt du conseil que Messieurs de la caisse d'escompte se flattoient d'obtenir en leur faveur, a eu lieu promptement. Il est daté du vingt-trois de ce mois.

Dans un long préambule Sa Majesté déclare qu'ayant pris une connoissance exacte de tout ce qui concerne la caisse d'escompte, des principes de son institution, des causes qui ont amené la crise qu'elle a éprouvée, de l'effet qu'ont produit les moyens employés pour y remédier & de la situation actuelle où elle se trouve, elle rend justice à l'utilité de cette caisse, & prend les mesures nécessaires, en la conservant, pour qu'il n'arrive plus rien de pareil.

On a surtout soin de détruire les idées confuses *de papier-monnoie*, que les circonstances ont fait naître & les alarmes que ce mot seul inspire. Afin d'y mieux réussir; on affranchit la circulation des billets de toute contrainte & déclare leur acceptation purement volontaire; ensorte que l'effet des arrêts des 27 & 30 septembre dernier cesse dès ce moment.

On homologue les ſtatuts dont les principaux portent la création nouvelle de mille actions annoncées & ajoutées aux quatre mille anciennes ; en ſorte que le capital des fonds de la caiſſe en circulation ſeront de quinze millions, & en outre il y aura en réſerve deux millions cinq cents mille livres, provenant des bénéfices de la caiſſe & du ſupplément des actions nouvelles, dont il a auſſi été parlé.

Il ſera toujours gardé en caiſſe un fonds ſuffiſant d'eſpeces effectives dans une proportion qui ne pourra jamais être moindre du tiers ou quart de la ſomme des billets en circulation.

Il ne ſera rien eſcompté à plus de quatre-vingt-dix jours de terme, & le prix de l'eſcompte ne pourra excéder quatre pour cent pour ce qui ne paſſera pas l'échéance de 30 jours, & quatre & demi pour cent pour les effets dont l'échéance ſera depuis trente jours juſqu'à quatre-vingt-dix.

Ce qu'on critique dans cet arrêt, c'eſt qu'en affranchiſſant les caiſſes générales & particulieres de la contrainte de recevoir ces billets, on ſe contente de dire : *qu'il eſt calculé & démontré que bientôt & ſurement avant l'époque du premier janvier prochain, les adminiſtrateurs de la caiſſe d'eſcompte ſeront en état de payer à bureau ouvert, & de ſatisfaire, ſans aucun ſecours, à tous leurs engagemens.* Mais

ces administrateurs ne sont pourtant pas forcés de payer dès ce moment des billets que le possesseur peut se trouver forcé de garder.

26 *Novembre* 1783. On conçoit que le sujet de la piece de M. *de Sauvigny* ne peut être que le même sujet de celui de la *Bérénice de Racine*, & que si ce grand homme y a échoué, il ne devoit pas se flatter de réussir mieux. Les trois premiers actes ont cependant été assez applaudis; mais le caractere *d'Henri IV* foiblit tellement dans les quatrieme & cinquieme, qu'on s'indigne contre l'auteur, de le subordonner à celui *de Sully*, & qui plus est à celui de sa maitresse. Un décret de Rome qu'il fait intervenir & servir de nœud à son intrigue par l'opposition de cette cour au mariage, & ses menaces, est surtout très-révoltant de nos jours où les foudres du Vatican ont perdu toute leur force.

Du reste, la piece n'est pas sans mérite; il y a des morceaux intéressans de détail, des vers de sentiment, & la versification en général a de la douceur & de l'harmonie.

La nouveauté d'une tragédie aux italiens y avoit amené hier beaucoup de monde; on étoit curieux de voir comment ils s'en tireroient, & en général il n'ont point mal joué. Le rôle de *Sully* auroit été le mieux rendu par le Sieur *Courcelle*, si la mémoire ne lui eût pas manqué quelquefois.

Du reste, il y avoit une forte cabale de la part des comédiens françois qui voient avec peine ces rivaux s'élever & bientôt s'assimiler à eux & chausser jusqu'au cothurne.

26 *Novembre* 1783. Hier a eu lieu la publication de la paix, dont la formule mérite d'être connue par sa singularité.

M. le Chevalier *de la Haye*, roi d'armes de France, accompagné d'un détachement de six héraults d'armes, précédés de la musique de la chambre & des écuries de Sa Majesté, du maître des cérémonies, a été prendre, de la part du roi, le prévôt des marchands, le corps de la ville & le châtelet : après y avoir reçu l'ordonnance de la paix & en avoir fait faire lecture, ces différentes compagnies, & députations se rendirent dans les places publiques, où le roi d'armes de France, après avoir commandé trois chamades des cloches d'armes de Sa Majesté, a par trois fois prononcé : *De par le Roi*, & a dit : *Premier hérault d'armes de France, au titre de Bourgogne, faites les fonctions de votre charge*, & lui a remis en même tems, l'ordonnance de la paix, que le premier hérault d'armes a publiée. Après quoi le roi d'armes a fait sonner trois fanfares, & a prononcé par trois fois : *Vive le Roi*, ce qui a eu lieu dans quatorze places publiques. Ensuite on s'est rendu à la ville où le roi d'armes de France & les héraults ont soupé avec le prévôt des marchands &c.

Par un ancien & ſingulier uſage, le jour de la publication de la paix, il eſt préparé aux feuillans une collation dans l'après-midi, où ſont reçus ſeulement le roi d'armes de France & les héraults. Les magiſtrats, qui n'y ſont point invités, les attendent.

Fin du vingt-troiſieme Volume.

00102524

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016